



Nations Unies

Rapport financier et états financiers vérifiés

**pour l'exercice de 12 mois allant
du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011**

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Volume II

**Opérations de maintien de la paix
des Nations Unies**

Assemblée générale

Documents officiels

Soixante-sixième session

Supplément n° 5

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-sixième session
Supplément n° 5

Rapport financier et états financiers vérifiés

**pour l'exercice de 12 mois allant
du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011**

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Volume II
Opérations de maintien de la paix
des Nations Unies**



Nations Unies • New York, 2012

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Abréviations.	xi
Lettres d'envoi.	xiii
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers : opinion des commissaires aux comptes.	1
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes.	3
Résumé.	3
A. Mandat, étendue des vérifications et méthode	11
B. Principales constatations et recommandations	12
1. Suite donnée aux recommandations antérieures du Comité	12
2. Situation financière et gestion	13
3. Élaboration et gestion du budget.	16
4. Gestion des biens	23
5. Gestion des achats et des marchés.	33
6. Gestion des ressources humaines	38
7. Mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public.	42
8. Retrait et liquidation de mission	46
9. Restructuration des opérations de maintien de la paix.	51
10. Stratégie globale d'appui aux missions.	54
11. Gestion du parc de véhicules	57
12. Autres questions	60
C. Éléments d'information communiqués par l'Administration.	62
1. Comptabilisation en pertes d'espèces, d'effets à recevoir et de biens	62
2. Versements à titre gracieux	62
3. Cas de fraude et de présomption de fraude.	62
D. Remerciements	64

Annexes	
I. Missions dont les comptes ont été vérifiés	65
II. État de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité dans son rapport relatif à l'exercice biennal clos le 30 juin 2010.	67
III. Observations, mission par mission	73
IV. Analyse de la surestimation possible du budget alloué au personnel	77
V. Budget de la MINUAD au titre du soutien autonome : défauts de concordance dans l'application du coefficient délais de déploiement (CDD) à diverses catégories de matériel appartenant aux contingents.	78
VI. Réaffectations entre catégories de dépenses dans les missions de maintien de la paix (exercice budgétaire 2010/11)	79
VII. Réaffectations entre groupes (exercice budgétaire 2010/11).	81
VIII. Actifs à comptabiliser en pertes ou à céder, sur 12 mois, par état d'avancement de la procédure	82
IX. Actifs à comptabiliser en pertes ou à céder (inventaire portant sur 12 mois)	83
VX. Biens détenus par les missions de maintien de la paix (exercice budgétaire 2010/11)	84
XI. Récapitulatif des biens enregistrés au nom d'utilisateurs agissant en dehors du service	85
XII. Principaux jalons du projet IPSAS	86
XIII. Lacunes dans l'élaboration de budgets opérationnels	88
III. Certification des états financiers	90
IV. Opérations de maintien de la paix : rapport financier de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011	91
A. Introduction	91
B. Situation financière	91
C. Contributions mises en recouvrement	92
D. Contributions non acquittées	92
E. Dépenses	94
F. Situation de trésorerie : disponibilités moins total du passif	95
G. Fonds de réserve pour le maintien de la paix	99
H. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	99
I. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie).	100
J. Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	100

Annexe	
Renseignements complémentaires	101
Comptabilisation en pertes du montant des pertes en espèces et sur créances	101
Comptabilisation en pertes du montant des pertes matérielles	101
V. États financiers de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011	102
État récapitulatif des opérations de maintien de la paix des Nations Unies	
État I. État récapitulatif des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds.	103
Tableau 1.1. Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : état des dépenses afférentes aux opérations en cours.	104
État II. État récapitulatif des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds	106
État III. État récapitulatif des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : état des flux de trésorerie	108
Opérations de maintien de la paix en cours	
État IV. Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	109
Tableau 4.1. Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) : état des dépenses	112
État V. Force d'urgence des Nations Unies (FNUU) 1973 et Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	
Tableau 5.1. Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) : état des dépenses	116
État VI. Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	117
Tableau 6.1. Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) : état des dépenses	120
État VII. Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	121
Tableau 7.1. Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) : état des dépenses	124
État VIII. Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	125
Tableau 8.1. Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) : état des dépenses	127

État IX. Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	128
Tableau 9.1. Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) : état des dépenses	131
État X. Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	132
Tableau 10.1. Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) : état des dépenses	134
État XI. Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	
Tableau 11.1. Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) : état des dépenses	138
État XII. Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	
Tableau 12.1. Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) : état des dépenses	141
État XIII. Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	142
Tableau 13.1. Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) : état des dépenses	144
État XIV. Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	145
Tableau 14.1. Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) : état des dépenses	147
État XV. Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	148
Tableau 15.1. Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) : état des dépenses	151
État XVI. Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	152
Tableau 16.1. Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) : état des dépenses	154

État XVII. Appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	155
Tableau 17.1. Appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie : état des dépenses	158
Comptes à affectation spéciale	
État XVIII. Fonds de réserve pour le maintien de la paix : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds.	159
État XIX. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	161
Tableau 19.1. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix : état des dépenses	163
État XX. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (BSLB) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	164
Tableau 20.1. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (BSLB) : état des dépenses	167
État XXI. Assurance maladie après la cessation de service pour le personnel des opérations de maintien de la paix : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	168
Opérations de maintien de la paix achevées	
État XXII. Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	170
État XXIII. Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	172
État XXIV. Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	174
État XXV. Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	176
État XXVI. Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) et Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et des soldes du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	178

État XXVII. Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	180
État XXVIII. Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	182
État XXIX. Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	184
État XXX. Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH), Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH) et Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	186
État XXXI. Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	188
État XXXII. Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) et Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	191
État XXXIII. Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	192
État XXXIV. Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) et Groupe d'appui de la police civile des Nations Unies : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	194
État XXXV. Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	196
État XXXVI. Forces de paix des Nations Unies (FPNU) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	198
État XXXVII. Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	201
État XXXVIII. Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	203
État XXXIX. Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) et Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MONUOR) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	205

État XL. Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	207
État XLI. Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds.....	209
État XLII. Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds.....	211
État XLIII. Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge (UNMLT) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds.....	213
État XLIV. Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds.....	214
État XLV. Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds.....	217
État XLVI. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds.....	219
État XLVII. Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (FONU) (1956) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds.....	221
État XLVIII. Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC) : état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	223
Notes	
Notes relatives aux états financiers des opérations de maintien de la paix (exercice allant du 1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011)	225
Annexes	
I. Opérations de maintien de la paix financées par le budget ordinaire : utilisation des crédits ouverts, pour les principaux objets de dépense	247
II. Activités concernant des opérations de maintien de la paix financées au moyen de fonds d'affectation spéciale : état des recettes, des dépenses, des réserves et des soldes des fonds	248

Abréviations

AMIS	Mission de l'Union africaine au Soudan
AMISOM	Mission de l'Union africaine en Somalie
APRONUC	Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge
ATNUSO	Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental
ATNUTO	Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental
BSLB	Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
FORDEPRENU	Force de déploiement préventif des Nations Unies
FPNU	Forces de paix des Nations Unies
FUNU	Force d'urgence des Nations Unies
GANUPT	Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition
GOMNUII	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq
MANUH	Mission d'appui des Nations Unies en Haïti
MANUTO	Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental
MINUAD	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
MINUAR	Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda
MINUBH	Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine
MINUEE	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
MINUGUA	Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala
MINUHA	Mission des Nations Unies en Haïti
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MINUL	Mission des Nations Unies au Libéria
MINURCA	Mission des Nations Unies en République centrafricaine
MINURCAT	Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad

MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUS	Mission des Nations Unies au Soudan
MINUSIL	Mission des Nations Unies en Sierra Leone
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
MINUT	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
MIPONUH	Mission de police civile des Nations Unies en Haïti
MITNUH	Mission de transition des Nations Unies en Haïti
MONUA	Mission d'observation des Nations Unies en Angola
MONUG	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
MONUIK	Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït
MONUL	Mission d'observation des Nations Unies au Libéria
MONUOR	Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
MONUSIL	Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone
MONUT	Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan
ONUB	Opération des Nations Unies au Burundi
ONUC	Opération des Nations Unies au Congo
ONUCA	Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
ONUMOZ	Opération des Nations Unies au Mozambique
ONUSAL	Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador
ONUSOM	Opération des Nations Unies en Somalie
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
UNAVEM	Mission de vérification des Nations Unies en Angola
UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
UNMLT	Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge
UNMOGIP	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan
UNSOA	Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie
UNSPG	Groupe d'appui de la police civile des Nations Unies

Lettres d'envoi

Le 30 septembre 2011

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 6.5 du Règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, que j'approuve par la présente lettre. Les états financiers ont été établis et certifiés exacts par le Contrôleur.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Le Secrétaire général
(Signé) **BAN** Ki-moon

Monsieur Liu Jiayi
Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation
des Nations Unies
New York

Le 17 janvier 2012

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2011. Ces états, qui ont été soumis par le Secrétaire général, ont été examinés par le Comité des commissaires aux comptes.

Vous trouverez également ci-joint le rapport du Comité et l'opinion des commissaires sur les comptes susmentionnés.

Le Vérificateur général
des comptes de la Chine,
Président du Comité
des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) **Liu Jiayi**

Monsieur le Président
de l'Assemblée générale des Nations Unies
New York

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers : opinion des commissaires aux comptes

Rapport sur les états financiers

Nous avons examiné les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui figurent dans le présent document, soit l'état des recettes et des dépenses de l'exercice clos le 30 juin 2011 et de la variation des réserves et des soldes des fonds (état I), l'état au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds (état II), l'état des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date (état III) et les états numérotés de IV à XLVIII, ainsi que les notes y relatives.

Responsabilité de la direction en matière d'états financiers

Il incombe au Secrétaire général d'établir et de présenter sans fard les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies selon les normes comptables du système des Nations Unies et d'exercer le contrôle interne que l'administration juge nécessaire pour permettre d'établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

Une vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou l'erreur. Pour évaluer ce risque, le vérificateur prend en compte les contrôles internes exercés pour l'établissement et la présentation objective des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en l'espèce, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles. Une vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations faites par l'administration, et à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les justificatifs recueillis constituent une base suffisante et appropriée sur laquelle asseoir la présente opinion.

Opinion des commissaires aux comptes

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière des opérations de maintien de la paix des Nations Unies au 30 juin 2011, ainsi que du résultat des

opérations financières et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

En outre, nous estimons que les opérations des missions de maintien de la paix des Nations Unies qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Vérificateur général des comptes de la Chine,
(Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation des Nations Unies)
(Vérificateur principal)
(Signé) **Liu Jiayi**

Le Vérificateur général des comptes
de l'Afrique du Sud
(Signé) Terence **Nombembe**

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
(Signé) Amyas **Morse**

Le 17 janvier 2012

Chapitre II

Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies a contrôlé la gestion des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et vérifié leurs comptes pour l'exercice financier clos le 30 juin 2011. À cette fin, il s'est rendu au Siège et dans 14 missions en cours et il a examiné les comptes des 27 missions terminées, ainsi que les 4 comptes spéciaux pour le maintien de la paix (Fonds de réserve pour le maintien de la paix, compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, compte de la Base de soutien logistique des Nations Unies et compte de l'assurance maladie après la cessation de service du personnel de maintien de la paix).

Opinion

Les commissaires aux comptes considèrent que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière des opérations de maintien de la paix des Nations Unies au 30 juin 2011, ainsi que du résultat des opérations financières et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

Le présent rapport traite de questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale. Il considère que ces questions n'entament en rien la présentation objective des états financiers. Précédemment, le Comité avait introduit dans son opinion sur les états financiers un paragraphe intitulé « Autres questions » pour signaler des défaillances dans la gestion des biens (durables et non durables). Toutefois, des améliorations dans ce domaine ont continué d'être enregistrées en 2010/11 et des programmes étaient en préparation pour mieux encadrer la gestion des biens, notamment dans le contexte des plans établis par l'Administration pour la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public. Ces normes sont plus exigeantes en matière de gestion, de comptabilisation et de déclaration des actifs que les normes comptables du système des Nations Unies en vigueur actuellement. Le Comité fait aussi état dans le présent rapport de ses préoccupations concernant l'avancement des préparatifs au passage aux normes IPSAS en ce qui concerne la gestion des biens, qui restera un élément crucial dans les rapports du Comité à l'avenir.

Situation financière

Le montant total des recettes de l'exercice clos le 30 juin 2011 s'élève à 7,84 milliards de dollars, contre 8,10 milliards de dollars pour l'exercice précédent, cette diminution étant principalement imputable à une baisse des quotes-parts et des intérêts créditeurs. Le montant total des dépenses a également été ramené de 7,62 milliards de dollars à 7,57 milliards de dollars, d'où un excédent de 266 millions de dollars en 2010/11 contre 483 millions de dollars pour l'exercice précédent.

Vue d'ensemble

Le Comité prend acte des efforts faits par l'Administration pour répondre aux préoccupations qu'il avait exprimées dans ses précédents rapports et pour renforcer les contrôles financiers en vue de présenter des états financiers donnant une image fidèle de la situation financière et de maintenir de solides dispositifs de contrôle interne. Des améliorations continuent d'être régulièrement constatées dans certains domaines, s'agissant notamment de l'inventaire physique des biens ou de la gestion des engagements non réglés. Le Comité a cependant encore relevé des carences et des défaillances dans plusieurs domaines examinés dans le rapport, notamment :

- Des vérifications par sondage ont fait apparaître des défaillances au niveau de l'élaboration des budgets, qui pourraient avoir entraîné une surestimation de 68,43 millions de dollars du budget 2010/11;
- D'importantes carences, comme l'absence d'un dispositif de contrôle efficace permettant d'assurer un suivi rigoureux des achats et de l'utilisation des biens, peuvent avoir été source de gaspillages ou de pertes d'un montant estimatif de 136,6 millions de dollars;
- Des anomalies relatives à la construction de logements pour le personnel percevant l'indemnité de subsistance (missions) de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pourraient exposer la Mission à des gaspillages et accroître les risques opérationnels tout en nuisant à la réputation de l'Organisation;
- Des méthodes plus rigoureuses de gestion des risques doivent être appliquées dans de nombreux secteurs, notamment en ce qui concerne les achats, les travaux de construction, la stratégie globale d'appui aux missions et la clôture des missions.

Élaboration et gestion des budgets

Le budget est un outil essentiel de gestion financière et de contrôle, constituant l'élément central du dispositif de contrôle de la dimension financière des activités d'une organisation. Pour la période considérée, les crédits approuvés pour les opérations de maintien de la paix se chiffraient à 7,95 milliards de dollars. Le Comité a examiné le processus d'élaboration du budget et a relevé un certain nombre de carences. Ainsi, les hypothèses budgétaires devraient être affinées et appliquées de manière cohérente compte dûment tenu du mandat et des besoins de chaque mission, les méthodes de calcul des coûts améliorées et les prévisions de dépenses examinées dans le détail afin d'éviter toute erreur ou omission.

Sur la base de l'échantillon examiné, le Comité a calculé que ces carences pourraient avoir entraîné une surestimation de 68,43 millions de dollars du budget 2010/11. Alors que, normalement, le montant surestimé aurait pu rester disponible en tant qu'économie budgétaire, le Comité a constaté qu'au moins 22,1 millions de dollars (34 %) avaient été transférés au cours de l'exercice pour couvrir des dépassements dans d'autres groupes ou objets de dépense. Le Comité a également recensé des déficiences au niveau des transferts de ressources, notamment l'approbation a posteriori de certains transferts, ainsi que le volume et la fréquence de ces transferts.

Bien que le Comité n'ait pas examiné tous les aspects de la gestion des budgets des opérations de maintien de la paix, il a estimé que l'Administration devrait améliorer le processus d'élaboration de ces budgets de telle sorte que les projets de budget soumis à l'approbation de l'organe délibérant soient plus réalistes et mieux argumentés, et gérer de façon plus rigoureuse les transferts de crédits.

Gestion des biens

Au 30 juin 2011, la valeur des biens durables détenus par les opérations de maintien de la paix était de 2,23 milliards de dollars (calculée sur la base des coûts historiques), celle des biens non durables étant estimée à 440 millions de dollars. Tout en reconnaissant les progrès faits par l'Administration pour remédier aux déficiences signalées précédemment en la matière, le Comité a constaté que des carences subsistaient, notamment :

a) Quelque 23 243 articles d'une valeur de 136,56 millions de dollars détenus par 14 missions étaient en stock depuis plus d'un an et n'avaient jamais été utilisés au cours de l'exercice 2010/11. Sur ce total, 3 247 articles, d'une valeur de 13,74 millions de dollars, étaient « en mauvais état » ou en « instance de comptabilisation en pertes ». Le Comité a estimé que l'une des principales raisons de cette carence était l'absence d'un dispositif efficace de contrôle qui relie la gestion des biens et la fonction achats, afin de déterminer en toute connaissance de cause si un achat est approprié et nécessaire, notamment dans les cas où des articles analogues ou identiques sont en stock;

b) Le rapprochement tardif des écarts constatés par l'Administration, en particulier en ce qui concerne les biens « non encore localisés ». Au 30 juin 2011, seuls 35 % des quelque 50 547 écarts constatés par l'Administration lorsqu'elle avait procédé à son propre inventaire physique avaient été pleinement rapprochés. Le Comité a également noté que, pour 2010/11, 7 041 articles d'une valeur de 40,71 millions de dollars étaient « non encore localisés », tandis que 92 articles d'une valeur de 0,18 million de dollars avaient été déclarés perdus et comptabilisés en pertes. De l'avis du Comité, l'Administration devrait corriger rapidement les écarts constatés, s'agissant en particulier des biens « non encore localisés », afin d'assurer une saine gestion des biens et une juste évaluation des actifs dans les états financiers;

c) Malgré les améliorations constatées en ce qui concerne les biens durables, le Comité reste préoccupé par le fait que l'Administration ne soit pas encore en mesure d'en donner une évaluation complète et exacte.

Gestion des achats et des marchés

Dans un précédent rapport, le Comité avait relevé d'importantes anomalies dans le processus d'appel d'offres relatif à la construction de logements pour le personnel percevant l'indemnité de subsistance (missions) de la MINUAD. Pour la période à l'examen, le Comité a relevé de nouvelles anomalies concernant la gestion du projet. Ainsi, la MINUAD a diminué la capacité d'accueil des logements, la réduisant de 420 personnes pour la ramener à 1 526 personnes, et a fait construire pour le Représentant spécial conjoint une unité d'habitation supplémentaire qui n'était pas prévue dans le plan original, d'un standing et d'un coût bien supérieurs à ceux des logements destinés au personnel. La MINUAD n'a ni informé le Siège des importantes modifications apportées au projet ni demandé leur approbation. Cette

situation met en lumière l'absence d'un dispositif efficace qui serait chargé au Siège de contrôler la gestion de projets de cette nature.

Le Comité a relevé d'autres insuffisances dans la gestion des achats et des contrats, notamment l'adjudication de marchés par les missions sans tenir compte de l'évaluation des prestations des fournisseurs, et le fractionnement délibéré des marchés et le recours à la procédure d'urgence pour contourner le comité local des marchés.

Engagements non réglés

Pour la période à l'examen, le Comité, tout en notant une amélioration dans la gestion des engagements non réglés, a continué d'observer certaines carences. Ainsi, le Comité a recensé des engagements caducs se chiffrant à 3,61 millions de dollars, notant que l'Administration avait annulé des engagements d'un montant de quelque 2,44 millions de dollars. Le Comité a également noté qu'un nombre élevé d'engagements non réglés avaient été souscrits en fin d'exercice, ce qui montre que les missions doivent améliorer la gestion de leur budget et de leurs engagements de sorte que ceux-ci soient souscrits plus régulièrement tout au long de l'exercice. Par ailleurs, le Comité continue de s'inquiéter des taux élevés d'annulation d'engagements non réglés et souligne que l'Administration doit surveiller de plus près la gestion des engagements dans les missions.

Gestion des ressources humaines

Afin de couvrir, dans la limite des ressources existantes, le coût de la réforme relative à l'harmonisation des conditions d'emploi du personnel des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions a défini des critères pour déterminer les postes restés vacants depuis longtemps dont la suppression serait proposée. Cette stratégie a eu pour effet de réduire les taux de vacance de postes dans toutes les missions. Tout en reconnaissant que les critères de suppression de postes ont été établis pour absorber le coût de la réforme, le Comité considère que ces critères pourraient aussi être utilisés pour déterminer si des postes vacants depuis longtemps sont toujours nécessaires. Il ressort de l'analyse du Comité que l'on pourrait envisager de supprimer 61 postes selon les mêmes critères.

Malgré la mise en place d'un système de recrutement à l'aide d'un fichier de candidats, les délais de recrutement sont restés longs, ce qui montre que le système n'a pas encore produit tous les résultats attendus. Ainsi, en 2010/11, sur 2 553 membres du personnel recrutés sur le plan international, moins de la moitié, soit 1 238 candidats, ont été sélectionnés à partir du fichier.

Préparatifs en vue de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public

En juillet 2011, le Comité a publié un rapport sur l'état d'avancement des préparatifs en vue de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), qui portait notamment sur les problèmes qui se posaient pour les opérations de maintien de la paix. Le Comité a constaté certains progrès mais, faisant observer qu'il restait moins de 18 mois pour mettre en place le nouveau cadre de comptabilité et de présentation de l'information financière dans les opérations de maintien de la paix, noté : a) qu'aucune ressource n'était expressément allouée aux équipes chargées de l'application des normes IPSAS tant au Siège que

dans les missions; b) qu'il n'existait pas de plan détaillé de mise en application de ces normes dans les opérations de maintien de la paix; et c) qu'il n'existait pas non plus de plan d'action pour chacune des missions. Le Comité craint par ailleurs que les opérations de maintien de la paix n'invoquent les dispositions transitoires prévues pour la comptabilisation des immobilisations corporelles, retardant encore l'obtention des avantages économiques attendus de l'application des normes IPSAS selon lesquelles les actifs doivent être comptabilisés et inscrits dans les registres et dans les états financiers des opérations de maintien de la paix.

Retrait et liquidation des missions

À la suite du retrait et de la liquidation de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), le Comité a noté : a) qu'aucune procédure formelle et structurée d'identification et d'évaluation des risques n'avait été intégrée aux plans de réduction des effectifs et de liquidation; b) que le contrôle et la gestion des bons de commande en instance et des biens non livrés étaient insuffisants; c) que certains aspects de la cessation de service de membres du personnel n'ont pas été bien gérés, ce qui a entraîné des frais supplémentaires à la MINUS; et d) qu'il n'a pas été possible d'établir si on avait ou non optimisé sur le plan financier la liquidation des actifs de ces missions. Le Comité estime que l'Administration pourrait tirer des enseignements utiles du retrait et de la liquidation de ces missions, afin de mieux préparer les étapes correspondantes d'autres missions.

Restructuration du Département des opérations de maintien de la paix

Toute transformation radicale d'une activité doit s'appuyer sur un ensemble clairement défini et quantifiable d'avantages à obtenir, ainsi que sur un plan d'action visant à les mettre en œuvre et les réaliser. Bien que le Secrétaire général ait rendu compte dans son rapport global (A/65/624) des réalisations importantes accomplies grâce à la restructuration des opérations de maintien de la paix menée depuis 2007, le Comité n'a pas été en mesure d'évaluer objectivement si la réforme avait été une réussite, parce que l'Organisation n'avait pas défini clairement d'avantages escomptés ni d'objectifs de référence ou de niveaux de départ, même après que le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a relevé ce problème en 2009. Du fait de l'absence de définition claire des avantages visés et de niveaux de départ, le Comité peut difficilement déterminer si les réalisations citées dans le rapport du Secrétaire général proviennent de la restructuration ou d'autres initiatives de gestion.

Stratégie globale d'appui aux missions

La stratégie globale d'appui aux missions est un programme quinquennal visant à améliorer la qualité, l'efficacité et l'efficacé des services d'appui administratif apportés aux opérations de maintien de la paix selon une approche intégrée, responsable et transparente. Pour la période couverte par le présent rapport, le Comité a noté que le BSCI effectuait un audit global de la stratégie et que le rapport correspondant n'était pas encore disponible au moment de l'établissement du présent rapport. Le Comité a donc axé son examen sur les progrès accomplis à ce jour et la gestion de l'obtention des avantages escomptés et relevé les éléments suivants :

a) L'absence d'un plan d'action quinquennal distinct pour chaque volet de la stratégie, présentant clairement les principales activités, grandes étapes et résultats escomptés;

b) Une méthode d'évaluation inadéquate des avantages qualitatifs de la stratégie. Le Comité a également noté qu'il restait à définir précisément des indicateurs clefs de résultats correspondant aux volets création de modules, centre mondial de services et ressources humaines et à établir un système de gestion permettant de suivre, de synthétiser et de présenter la réalisation des indicateurs de résultat pour chacun des quatre volets;

c) Une prise en compte insuffisante des coûts lors de l'analyse coûts-avantages. Par exemple, les frais d'établissement et de fonctionnement apparentés n'avaient pas été intégralement pris en compte dans l'estimation des coûts du transfert des fonctions au Centre régional de services.

Le Comité continuera d'examiner l'état d'avancement et les incidences de la stratégie dans ses prochains rapports, en coordination avec le BSCI s'il y a lieu.

Suite donnée aux recommandations antérieures

Le Comité n'a globalement pas d'inquiétudes majeures concernant le degré d'application des recommandations qu'il a formulées dans son rapport pour 2009/10, sachant que 44 % d'entre elles ont été intégralement mises en œuvre (la proportion étant inchangée par rapport à l'exercice précédent) et 56 % l'ont été partiellement (contre 45 % l'année précédente). Le Comité a fait dans son précédent rapport des observations sur les recommandations d'exercices antérieurs encore en instance.

Recommandations

Le Comité a formulé un certain nombre de recommandations à l'issue de son audit. Ses principales recommandations à l'Administration et aux missions sont les suivantes :

a) Demander aux missions : a) de tenir des registres historiques complets et exacts des diverses activités et d'en tenir compte lors de l'établissement des futurs budgets; b) de déterminer le montant des ressources requises en utilisant une méthode de calcul appropriée qui reflète au plus près les réalités sur le terrain; et c) d'appliquer l'abattement pour délais de déploiement de manière cohérente et exacte dans les diverses catégories de dépenses relatives au matériel appartenant aux contingents (soutien logistique autonome);

b) Soumettre les projets de budget à des examens rigoureux dans une perspective d'exécution cohérente, rigoureuse et appropriée;

c) Demander aux missions de respecter strictement les instructions du Contrôleur qui leur imposent d'obtenir une autorisation de transfert budgétaire avant d'engager des dépenses;

d) Renforcer le suivi et l'examen des transferts budgétaires et s'assurer qu'ils sont pleinement justifiés au moment où ils sont demandés et avant que les dépenses soient engagées;

e) Contrôler strictement les biens jamais utilisés et publier ou diffuser des rapports périodiques à l'usage des missions sur leur disponibilité; et se rapprocher de la Division des achats afin d'examiner et contrôler périodiquement les plans d'achats et de les faire appliquer comme un outil propre à faciliter la gestion effective et efficace des acquisitions;

f) Instaurer des procédures pour que les missions identifient et déclarent en temps voulu au Siège leurs biens non utilisés; tiennent compte de leurs stocks existants lorsqu'elles établissent leurs plans d'achats; et déclarent en temps voulu leurs biens en excédent et procèdent rapidement à la comptabilisation en pertes et/ou à la cession des biens qui s'avèrent inutilisables;

g) Procéder sans attendre à l'examen et au rapprochement des données concernant les biens non encore localisés et réduire dans les meilleurs délais l'arriéré des écarts non expliqués;

h) Faire davantage intervenir le Siège de l'ONU dans le contrôle de la gestion des achats et des marchés liés au projet de construction de la MINUAD; établir dès le départ un cadre de gouvernance clair pour les grands projets de construction, repérer les problèmes qui risquent de se poser dans l'administration des marchés et la gestion des projets de construction et mettre en place des mesures de contrôle pour parer à ces problèmes et gérer les changements apportés aux contrats et aux cahiers des charges;

i) S'assurer que la MINUAD passe les écritures d'ajustement voulues au début du nouvel exercice comptable pour tenir compte des engagements caducs relevés par le Comité et demander aux missions de respecter les critères applicables à la souscription d'engagements, tels qu'énoncés dans le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies;

j) Effectuer une étude approfondie des postes vacants de longue date et élaborer des critères permettant de déterminer s'ils peuvent être supprimés ou transformés en postes à pourvoir par recrutement sur le plan national et demander aux missions de procéder à cette fin à un examen périodique;

k) Exiger des missions qu'elles justifient et expliquent en détail les recrutements effectués sans recours au fichier de candidats présélectionnés; et prendre les dispositions nécessaires pour tenir à jour le fichier;

l) Exiger de toutes les missions qu'elles établissent leur propre plan d'application des normes IPSAS assorti d'attributions clairement définies; prendre des mesures proactives pour définir les besoins spécifiques des opérations de maintien de la paix et collaborer étroitement avec l'équipe IPSAS du Secrétariat pour effectuer plus rapidement les travaux préalables à l'adoption des normes; et veiller, dans le cadre du budget IPSAS, à ce que les équipes d'appui à la mise en œuvre des normes disposent d'un personnel attiré et de compétences adéquates;

m) Procéder à une analyse approfondie des enseignements à tirer de la fermeture de la MINURCAT et de la MINUS; et exiger de toutes les missions en cours et des missions à venir qu'elles élaborent dans les grandes lignes, dès leur création dans le cas de ces dernières, une stratégie de retrait et un plan de liquidation;

n) Tirer les enseignements qui s'imposent de la restructuration des opérations de maintien de la paix afin d'en tenir compte lors de futures transformations d'activités et projets de gestion du changement, y compris la nécessité de disposer d'un plan d'obtention des avantages clairement défini et d'indicateurs et de niveaux de départ ou objectifs de référence adéquats permettant de suivre attentivement la réalisation des résultats escomptés;

o) Élaborer un plan détaillé exposant plus en détail les objectifs généraux, principales activités, grandes étapes et niveaux de départ et objectifs de référence correspondant à chacun des quatre volets de la stratégie globale d'appui aux missions, ainsi que la façon dont la stratégie globale d'appui aux missions sera mise en œuvre et les avantages escomptés obtenus; et faire figurer ces précisions dans le rapport d'étape annuel du Secrétaire général qui sera soumis à l'examen de l'Assemblée générale;

p) Définir des indicateurs clefs de résultats assortis d'objectifs à atteindre pour chacun des quatre grands volets de la stratégie globale d'appui aux missions, ainsi qu'un système permettant de suivre la réalisation de ces indicateurs et d'en rendre compte.

A. Mandat, étendue des vérifications et méthode

1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale. L'audit a été conduit conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux normes internationales d'audit.

2. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière des opérations de maintien de la paix au 30 juin 2011 et les résultats des activités et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Il s'agissait notamment de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour former une opinion sur les états financiers.

3. Conformément au paragraphe 6 de la résolution 47/211 de l'Assemblée générale, des activités d'audit du Comité ont couvert le Siège, 14 missions en cours, les comptes de 27 missions terminées et les 4 comptes spéciaux pour le maintien de la paix (Fonds de réserve pour le maintien de la paix, compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, compte de la Base de soutien logistique des Nations Unies et compte de l'assurance maladie après la cessation de service du personnel de maintien de la paix, voir annexe I).

4. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à différents examens de la gestion en application de l'article 7.5 du Règlement financier, selon lequel il doit formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable et les contrôles financiers internes des opérations de maintien de la paix et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion de leurs activités.

5. Comme par le passé, le Comité a présenté les résultats de ses contrôles à l'Administration, dans des lettres d'observations détaillant ses conclusions et recommandations, ce qui a donné lieu à des échanges suivis. Pour la période considérée, il y a eu 15 lettres d'observations.

6. Le Comité a organisé ses vérifications en coordination avec le BSCI afin d'éviter les travaux redondants et de déterminer dans quelle mesure il pouvait utiliser les conclusions des auditeurs.

7. En application du paragraphe 7 de la section A de la résolution 51/225 de l'Assemblée générale, le Comité a examiné la suite qui avait été donnée aux recommandations précédemment formulées. Les conclusions de cet examen sont présentées aux paragraphes 10 à 14 ci-après.

8. Après avoir examiné le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix pour l'exercice clos le 30 juin

2009 [A/64/5 (Vol. II)], le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a demandé, dans son rapport sur la question (A/64/708), que le Comité des commissaires aux comptes présente à l'avenir dans une annexe distincte les observations et recommandations s'appliquant à telle ou telle mission. Ce dernier a accédé à cette demande (voir annexe III). Cette disposition s'ajoute aux demandes antérieures du Comité consultatif, qui ont un caractère permanent.

9. Le présent rapport aborde des questions qui, de l'avis du Comité, méritent d'être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions du Comité ont fait l'objet de discussions avec l'Administration, dont les vues sont présentées autant que nécessaire dans le rapport.

B. Principales constatations et recommandations

1. Suite donnée aux recommandations antérieures du Comité

10. Sur un total de 52 recommandations portant sur l'exercice 2009/10, 23 (44 %) ont été appliquées intégralement et 29 (56 %) partiellement. À titre de comparaison, pour l'exercice précédent (2008/09), 44 % des recommandations avaient été appliquées intégralement, 45 % l'avaient été partiellement et 11 % ne l'avaient pas été du tout (voir annexe II).

11. Le Comité a noté que l'Administration surveillait mieux l'application de ses recommandations et donnait des instructions plus strictes aux missions au sujet des points signalés. Ainsi, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a établi au Bureau du Directeur de l'appui à la mission un Groupe de la conformité dont la principale fonction est de suivre et promouvoir la mise en œuvre de ses recommandations, qui sont de ce fait mieux appliquées. Le Comité se félicite des progrès accomplis par les missions et encourage l'Administration à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre ses recommandations.

Recommandations en cours d'application

12. La plupart des 29 recommandations appliquées partiellement étaient en cours de mise en œuvre; l'exécution était assortie d'échéances précises et les signes de progrès étaient manifestes. Le Comité n'a pas d'inquiétude particulière à leur sujet et encourage l'Administration à poursuivre l'application de ses recommandations. Ainsi, il avait recommandé que l'Administration procède à la vérification physique complète des biens durables. Pour la période à l'examen, l'Administration a effectivement amélioré les taux de vérification physique, avec une moyenne de plus de 90 % et un taux atteignant 100 % dans 10 missions.

13. Sur d'autres points, le Comité a toutefois constaté que, malgré ses recommandations antérieures, des carences persistaient dans diverses missions. À titre d'exemple, le Siège a récemment émis ou réémis des instructions à l'usage des missions sans parler des causes sous-jacentes des faiblesses repérées par le Comité et sans mettre en avant les mesures requises pour répondre aux préoccupations contenues dans les recommandations. À cet égard, le Comité a continué d'étudier avec l'Administration les moyens à mettre en œuvre pour améliorer le taux d'application de ses recommandations et s'attaquer à la racine des faiblesses identifiées.

Répartition chronologique des recommandations antérieures

14. Le Comité a analysé l'ancienneté de ses recommandations antérieures qui avaient été mises en œuvre partiellement ou ne l'avaient pas encore été (voir annexe II). Dix-huit des 29 recommandations partiellement mises en œuvre remontaient à l'exercice 2009/10, 3 à l'exercice 2008/09, 7 à l'exercice 2007/08, et 1 à l'exercice 2005/06. La plus ancienne concerne le contrôle des opérations de passation par profits et pertes et des cessions de biens durables dans les missions ainsi que la conclusion rapide de toutes les opérations de ce type en attente. Tout en notant que quelques initiatives avaient été prises, le Comité a constaté la persistance de certaines carences dans ce domaine.

2. Situation financière et gestion

15. Le montant total des recettes a diminué par rapport à l'exercice précédent, passant de 8,10 milliards à 7,84 milliards de dollars du fait de la diminution des contributions statutaires. Le montant total des dépenses est passé de 7,62 milliards à 7,57 milliards de dollars, d'où un excédent de 266 millions de dollars, contre 483 millions pour l'exercice précédent.

Engagements non réglés

16. Dans son rapport précédent, le Comité avait signalé des carences dans la gestion des engagements non réglés, avec notamment un fort pourcentage d'annulations, de nombreux engagements souscrits en fin d'exercice, et des engagements devenus caducs. En ce qui concerne la période considérée, il a noté des améliorations au chapitre des souscriptions d'engagement en fin d'exercice du fait de la forte diminution des engagements caducs, mais les annulations sont restées nombreuses.

Engagements souscrits en fin d'exercice

17. La souscription d'engagements en fin d'exercice peut être l'indice d'une gestion inadéquate du budget ou de difficultés à établir précisément le profil des dépenses pour l'ensemble de l'exercice. Le risque existe aussi que des missions souscrivent des engagements pour constituer sur le fonds/budget de l'exercice en cours une réserve à utiliser au cours de l'exercice suivant, une pratique qui risque de fausser le tableau des dépenses comptabilisées dans les états financiers.

18. Le Comité a analysé les engagements non réglés souscrits dans le dernier mois de l'exercice au regard du nombre total d'engagements non réglés au 30 juin 2011, et cela dans cinq missions. Le ratio moyen pour les cinq missions était de 31 % et dépassait même 40 % dans le cas du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) et de la MINUAD (voir tableau II.1). Dans un cas précis, celui de la Base de soutien logistique des Nations Unies, les économies de l'exercice 2010/11 ont été mises en réserve moyennant la souscription en fin d'exercice d'un engagement pour un projet d'une valeur de 65 000 dollars, ce qui signifiait que le projet pouvait être financé sur le budget de 2010/11. Pourtant, des crédits avaient déjà été ouverts pour le projet en question dans le budget 2011/12.

Tableau II.1

Engagements non réglés souscrits dans le dernier mois de l'exercice

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Engagements non réglés à la clôture de l'exercice en cours</i>	<i>Engagements non réglés souscrits dans le dernier mois de l'exercice en cours</i>	<i>Pourcentage</i>
UNSOA	55,31	22,80	41
MINUAD	125,94	50,98	40
MINUS	58,98	16,74	28
Base de soutien logistique	14,65	3,41	23
FINUL	10,91	2,31	21
Total	265,78	96,23	31

Note : Sur la base des analyses et vérifications faites sur place par le Comité.

Engagements devenus caducs

19. Le Comité avait souligné dans ses rapports antérieurs que certaines missions ne respectaient pas toujours les critères applicables à la souscription d'engagements. Pour l'exercice considéré, il a noté dans les échantillons étudiés une tendance à l'amélioration quant à la souscription d'engagements, mais a tout de même repéré des engagements caducs pour un montant de 3,61 millions de dollars qui ne respectaient pas les critères en matière de souscription, à la MINUS (2,36 millions de dollars), à la MINUAD (1,19 million de dollars), à la FINUL (69 096 dollars) et à la Base de soutien logistique des Nations Unies (8 323 dollars).

20. Le Comité réitère sa recommandation antérieure préconisant que le Département de l'appui aux missions demande aux missions de respecter les critères applicables à la souscription d'engagements, tels qu'énoncés dans le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

21. En réponse aux constatations du Comité, l'Administration a annulé des engagements d'un montant de quelque 2,44 millions de dollars et fait les ajustements comptables correspondants. Dans le cas de la MINUAD, elle a reconnu la caducité des engagements, sans toutefois ajuster les états financiers car de son point de vue le montant était immatériel.

22. Le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions s'assure que la MINUAD passe les écritures d'ajustement voulues au début du nouvel exercice comptable pour tenir compte des engagements caducs relevés par le Comité.

Taux élevés d'annulations d'engagements d'exercices antérieurs

23. Dans ses précédents rapports, le Comité avait relevé la forte incidence des annulations d'engagements d'exercices antérieurs non réglés et avait recommandé que l'Administration détermine les causes de cette situation et prenne les mesures voulues pour diminuer le nombre d'annulations. Pour l'exercice considéré, le montant total des annulations d'engagements d'exercices antérieurs a atteint

242,32 millions de dollars, soit une hausse de 29 % par rapport à l'exercice précédent; le ratio annulations d'engagements d'exercices antérieurs/engagements non réglés a augmenté de 17,5 % (voir tableau II.2). L'Administration a expliqué que la multiplication des annulations d'engagements non réglés en 2010/11 tenait essentiellement à des facteurs inévitables tels que la clôture de la MINURCAT et de la MINUS et les retards pris dans l'exécution des contrats en raison de l'évolution de la situation à la MINUSTAH.

24. Tout en reconnaissant que les annulations d'engagements ne peuvent pas être entièrement évitées, le Comité estime que leur nombre peut être l'indice d'une mauvaise gestion des engagements non réglés durant l'exercice précédent.

Tableau II.2

Analyse des annulations d'engagements non réglés au cours des quatre derniers exercices

(En millions de dollars des États-Unis)

	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11
Engagements non réglés à la clôture de l'exercice	1 389	1 500	1 384	1 152
Engagements d'exercices antérieurs annulés dans l'exercice suivant	128	170	188	242
Engagements d'exercices antérieurs annulés dans l'exercice suivant, en pourcentage des engagements non réglés d'exercices antérieurs	13,1	12,2	12,5	17,5

Note : Données extraites des états financiers vérifiés.

25. Le Comité continue de s'inquiéter de la gestion des engagements dans les missions de maintien de la paix. La grande quantité d'engagements souscrits en fin d'exercice, la multiplication des annulations d'engagements d'exercices précédents et les cas de souscriptions d'engagement irrégulières sont autant de signes que la gestion des engagements dans les missions devrait encore être améliorée.

Information sur les biens durables de la MINURCAT

26. Par sa résolution 1923 (2010), le Conseil de sécurité a mis fin au mandat de la MINURCAT, qui a donc été clôturée le 31 décembre 2010, avec une phase de liquidation courant jusqu'au 30 avril 2011. Les états financiers de 2010/11 montrent que la Mission détenait au 30 juin 2011 des biens durables pour un montant estimé à 90,4 millions de dollars (sur la base des coûts historiques), alors qu'elle avait quitté le Tchad en avril 2011. L'Administration a indiqué que, au 30 juin 2011, la MINURCAT avait encore des biens durables en cours de liquidation. Comme ces biens concernaient surtout les transports et n'avaient pas été entièrement acceptés par les destinataires (notamment d'autres missions et organismes des Nations Unies), l'Administration avait décidé de les inscrire au compte de la MINURCAT dans les états financiers. Tout en reconnaissant la rationalité de cette méthode, le Comité a estimé que les lecteurs des états financiers comprendraient mieux le statut de ces biens durables si une explication détaillée était fournie dans les notes afférentes.

27. Le Comité recommande que l'Administration : a) achève la liquidation méthodique des biens durables de la MINURCAT; et b) indique précisément le statut final de ces biens dans les états financiers une fois que la liquidation sera achevée, en déclarant notamment, mais pas uniquement, la valeur et la quantité des biens transférés à d'autres missions ou autres entités des Nations Unies, ou en attente de passation par profits et pertes ou cession.

3. Élaboration et gestion du budget

28. Le budget est un outil essentiel pour toute gestion et vérification financières efficaces; il reflète les caractéristiques financières des plans d'une opération donnée pour l'exercice à venir, et forme la composante centrale du processus qui fournit le tableau général des dimensions financières des activités de l'opération en question. Il est donc primordial que les missions présentent des demandes de crédits raisonnables et dûment justifiées pour s'acquitter de leur mandat, en s'appuyant sur des hypothèses et des approches budgétaires solides.

29. Les crédits approuvés pour les opérations de maintien de la paix n'ont cessé d'augmenter, passant de 2,5 milliards de dollars en 2002/03 à 7,95 milliards en 2010/11. Ces 7,95 milliards de dollars sont allés pour 62 % aux Groupes I et II (essentiellement dépenses de personnel – militaires, personnel de police et personnel civil), et pour 38 % au Groupe III (dépenses opérationnelles). Les dépenses de transport aérien, de carburant et de véhicules ont absorbé 44 % du budget opérationnel. Le Conseil a examiné les processus d'élaboration des budgets de ces grands groupes budgétaires en s'attachant plus spécifiquement à : a) déterminer si les budgets 2010/11 des opérations de maintien de la paix étaient réalistes et dûment argumentés; et b) réfléchir aux améliorations à apporter pour que les projets de budgets des missions soient plus réalistes. Il a en outre examiné les transferts budgétaires ainsi que le cadre de budgétisation axé sur les résultats et a relevé les carences ci-après.

Des hypothèses budgétaires insuffisamment étayées

30. Les hypothèses budgétaires ne doivent pas seulement servir à déterminer les futurs besoins; elles doivent aussi intégrer les tendances historiques et les facteurs prévisibles susceptibles d'avoir un impact sur le budget. Le Comité a noté des discordances entre les hypothèses budgétaires appliquées dans les projets de budget présentés par les missions et les données sur les tendances historiques pertinentes, mais les disparités sont très peu expliquées. Ainsi, l'abattement pour délais de déploiement (taux de vacance de postes) est l'une des hypothèses majeures des budgets des dépenses de personnel. Plus il est faible et plus la mission aura besoin de ressources. Comme les dépenses de personnel absorbent une part importante des budgets des opérations de maintien de la paix, la sous-estimation de ce taux, ne serait-ce que d'un pourcentage minime, aura un impact budgétaire non négligeable.

31. En règle générale, plus l'abattement est réduit et plus la mission aura besoin de ressources. Le Comité a constaté que les abattements utilisés par les missions pour élaborer leur budget n'étaient pas dûment justifiés. La MINUAD, par exemple, a appliqué un taux moyen de 43 % à la rubrique Police des Nations Unies dans son budget 2008/09, de 20 % (ramené ensuite à 17 % après examen) dans le budget 2009/10 et propose 5 % dans la version initiale de son budget 2010/11, et cela sans justification suffisamment documentée. Théoriquement, si l'abattement moyen réel

de 26 % avait été appliqué pour 2010/11, le montant du budget aurait diminué de quelque 18 millions de dollars. Le Comité a relevé d'autres cas d'utilisation incorrecte des taux d'abattement pour l'élaboration des budgets au titre des unités de police constituées à la MINUAD, de la Police des Nations Unies et des administrateurs recrutés sur le plan national dans le cas de la MINUS et de la MINUT, des unités de police constituées et des administrateurs recrutés sur le plan national à la MONUSCO. Ces surestimations budgétaires pourraient se chiffrer au total à quelque 29,79 millions de dollars (voir annexe IV).

32. Le Département de l'appui aux missions a expliqué que, dans le cas de la MINUAD, le déploiement effectif ne pouvait intervenir à cause essentiellement de retards dans la délivrance de visas aux observateurs militaires, du manque de préparation de l'unité de police constituée fournie par un État Membre, de l'annulation de déploiements d'unités de police envisagés et de l'avancement plus lent que prévu de la construction des centres de police de proximité. Le Département a ajouté que ces facteurs étaient difficilement prévisibles au moment de l'élaboration du budget.

33. L'Administration a fait observer que les budgets sont des schémas prévisionnels de besoins financiers. Dans ce contexte, l'environnement opérationnel extrêmement instable dans lequel sont déployées la plupart des missions de maintien de la paix devrait être pris en compte. Pour les missions qui ne sont pas dans leur phase de maturité mais plutôt dans une phase de déploiement (ce qui était le cas de la MINUAD durant l'exercice 2010/11), les tendances historiques doivent être mises en balance avec l'appréciation opérationnelle d'environnements très évolutifs et avec les efforts faits par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions pour mener à bien les déploiements. Si le Comité n'ignore pas qu'il faut prêter toute l'attention voulue à l'environnement opérationnel et à la phase de la mission, il estime que toute déviation par rapport aux taux d'abattement historiques et toute autre appréciation opérationnelle ayant des incidences budgétaires devraient être pleinement expliquées et si possible quantifiées.

34. Le Comité a noté des déficiences du même ordre dans l'élaboration des budgets opérationnels (voir annexe XIII). Leur impact sur la surestimation des budgets opérationnels pourrait se chiffrer au total à au moins 44,2 millions de dollars (voir tableau II.3).

Tableau II.3

Surestimations possibles de budgets opérationnels

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Rubriques du budget</i>	<i>Surestimations potentielles</i>
MINUAD	Transport aérien	18,2
MINUAD	Rations	26
FINUL	Transports terrestres	Chiffre non disponible
Total		44,2 (au moins)

Source : Analyse des budgets opérationnels des missions conduite par le Comité.

Des méthodes de calcul des coûts insatisfaisantes

35. Il faut donc des hypothèses réalistes, mais aussi une méthode de calcul fiable et parfaitement étayée pour élaborer un budget réaliste. Le Comité a examiné la méthode de calcul utilisée pour calculer les prévisions de dépenses en carburants et relevé un certain nombre de carences, à la MINUAD notamment :

a) La MINUAD a calculé ses dépenses en carburant en utilisant la moyenne arithmétique mensuelle des prix du carburant de mars à août 2009, malgré le fait que les prix des carburants fournis dans ses différents sites et les quantités livrées ont été extrêmement variables. Le Comité a estimé qu'il aurait été plus indiqué de se baser sur le prix moyen pondéré du carburant, qui reflète plus fidèlement le coût à l'unité. L'application de la moyenne pondérée aurait réduit les ressources demandées de quelque 3,7 millions de dollars par rapport à la moyenne arithmétique appliquée par la Mission. Le Département de l'appui aux missions a expliqué que la méthode de calcul du prix moyen du carburant était conforme aux procédures établies, mais qu'il réfléchissait à la possibilité d'appliquer la moyenne pondérée pour calculer les prix du carburant dans les futurs budgets;

b) Comme ses registres de consommation de carburant sont inexacts et incomplets, la MINUAD a utilisé l'unité standard de consommation et le kilométrage annuel moyen recommandés par les constructeurs automobiles pour calculer les besoins des véhicules en carburant. Elle a donc demandé dans son budget 12,5 millions de litres pour 3 927 véhicules appartenant à l'ONU et le matériel appartenant aux contingents. Elle a de même demandé 24,5 millions de litres de carburant pour les groupes électrogènes en se fondant sur la consommation standard à l'unité donnée dans les notices des fabricants. Le Comité est d'avis que la méthode adoptée pour estimer les besoins en carburant est inadéquate en ce sens qu'elle risque de fausser le montant du budget de carburant et de conduire par là à une utilisation inefficace des ressources.

Des hypothèses budgétaires discordantes et des prévisions de dépenses erronées

36. Les missions établissent leurs besoins en ressources par objets de dépense. Certaines hypothèses budgétaires, dont l'abattement pour délais de déploiement, doivent être appliquées uniformément à toutes les catégories. Le Comité a examiné un échantillon de budgets pour le matériel appartenant aux contingents (soutien logistique autonome); il a constaté que l'abattement pour délais de déploiement était parfois diversement appliqué aux différentes rubriques de ces budgets et que l'utilisation de chiffres erronés avait entraîné des erreurs de calcul, par exemple à la MINUAD :

a) Les abattements pour délais de déploiement appliqués pour les dépenses de personnel afférentes aux contingents militaires et aux unités de police constituées ont été de 10 % et 12,5 % respectivement, mais de 10 % et 5 %, respectivement, en ce qui concerne le matériel appartenant aux contingents (au titre du soutien logistique autonome – installations et infrastructures, communications, services médicaux et engins spéciaux);

b) Lorsque des abattements pour délais de déploiement ont été utilisés dans les calculs, le montant erroné a été repris et inscrit dans le récapitulatif des ressources demandées (voir annexe V).

37. Si les abattements pour délais de déploiement avaient été appliqués uniformément et avec précision, le montant total des dépenses relatives au matériel appartenant aux contingents (soutien logistique autonome) dans le budget de la MINUAD aurait pu être réduit de 8,9 millions de dollars (quelque 8 % du budget approuvé au titre du soutien logistique autonome). Des cas similaires ont été notés à la MINUS et la MINUL. L'Administration a reconnu que, dans le cas de la MINUAD et de la MINUS, les feuilles de calcul des dépenses avaient été remplies incorrectement car, faute de rapprochement automatique des registres, toute correction du taux d'abattement pour délais de déploiement devait être portée manuellement sur les feuilles de calcul des dépenses de personnel ce qui, compte tenu des délais serrés impartis à l'élaboration du budget, pouvait causer des erreurs involontaires. L'Administration a par ailleurs expliqué que, dans certains cas, des taux différents d'abattement pour délais de déploiement étaient délibérément appliqués aux diverses rubriques du budget pour le matériel appartenant aux contingents de manière à ajuster les prévisions de dépenses en fonction de la courbe historique des besoins en ressources.

38. Le Comité estime que les taux d'abattement pour délais de déploiement appliqués aux prévisions de dépenses relatives au matériel appartenant aux contingents (soutien logistique autonome) devraient être fondés sur les prévisions de déploiement effectif des contingents militaires et des unités de police constituées et rester les mêmes pour tous les objets de dépense. Ils ne devraient pas servir d'outil pour ajuster des demandes de crédits qui ne correspondent pas à la nature de l'abattement lui-même.

39. En résumé, le Comité a calculé que la surestimation du budget 2010/11 pouvait se chiffrer au total à 65,87 millions de dollars (29,79 millions de dollars pour les dépenses de personnel et 36,08 millions pour les dépenses opérationnelles) (tableau II.4). Il a également noté que 22,10 millions de dollars (34 %) au moins avaient été transférés au cours de l'exercice pour couvrir d'autres groupes ou objets de dépense.

Tableau II.4

Récapitulatif des surestimations budgétaires éventuelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Mission</i>	<i>Classe</i>	<i>Surestimation éventuelle du budget</i>
Budget personnel	MINUAD	PNU et UPC	20 699 500
	MINUS	PNU et ARN	2 949 733
	MINUT	PNU et ARN	3 313 540
	MONUSCO	CM, UPC et ARN	2 824 998
Total partiel			29 787 771
Budget opérationnel	MINUAD	Budget matériel contingents/ soutien autonome	8 869 252
	MINUS	Budget matériel contingents/ soutien autonome	3 329

<i>Catégorie</i>	<i>Mission</i>	<i>Classe</i>	<i>Surestimation éventuelle du budget</i>
	MINUAD	Budget rations	26 030 948
		Budget véhicules	n.d.
		Budget carburants	3 736 304
		Budget aviation	n.d.
Total partiel			38 639 833
Total			68 427 604

Abréviations : ARN= Administrateur recruté sur le plan national; CM = contingent militaire;
PNU = Police des Nations Unies; UPC = Unité de police constituée.

40. Pour que les carences identifiées puissent être corrigées, le Comité considère que les budgets doivent être formulés de manière plus réaliste et mieux argumentée, à savoir :

- Les missions doivent justifier clairement leurs hypothèses budgétaires en tenant compte des tendances historiques et des facteurs prévisibles et étudier plus attentivement leurs projets de budget avant de les communiquer au Siège pour examen;
- Les centres de coûts concernés, la Division du budget et des finances/le Département de l'appui aux missions ainsi que la Division du financement des opérations de maintien de la paix/le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité doivent examiner de plus près les budgets soumis par les missions afin de vérifier que les tendances historiques et tout facteur prévisible sont dûment pris en compte et que les prévisions sont solidement étayées, que les calculs sont justes et que les hypothèses sont appliquées uniformément.

41. **Le Comité recommande que l'Administration demande aux missions :**
a) de tenir des registres historiques complets et exacts des diverses activités et d'en tenir compte lors de l'établissement des futurs budgets; b) de déterminer le montant des ressources requises en utilisant une méthode de calcul appropriée qui reflète au plus près les réalités sur le terrain; et c) d'appliquer l'abattement pour délais de déploiement de manière cohérente et exacte dans les diverses catégories de dépenses relatives au matériel appartenant aux contingents (soutien logistique autonome).

42. **Le Comité recommande également que les missions et le Siège soumettent les projets de budget à des examens rigoureux dans une perspective d'exécution cohérente, rigoureuse et appropriée.**

43. L'Administration a expliqué que les abattements et les taux de vacance proposés étaient examinés avec attention et faisaient l'objet de larges consultations pour faire en sorte que les projets de budget soient aussi réalistes que possible. Elle a ajouté que l'exécution du budget était tributaire d'un certain nombre de facteurs, dont les décisions du Conseil de sécurité et des événements indépendants de la volonté des missions. Les écarts entre le budget approuvé et le budget exécuté sont notifiés à l'Assemblée générale dans les rapports sur l'exécution des budgets des

missions qui lui sont présentés, et il en est tenu compte lors de l'élaboration des budgets suivants.

44. En ce qui concerne la recommandation préconisant d'appliquer les abattements avec rigueur dans les diverses catégories de dépenses relatives au matériel appartenant aux contingents (soutien logistique autonome), l'Administration a indiqué qu'elle avait pris des mesures pour renforcer l'examen de l'application des abattements lors de l'établissement des budgets. Les réalités qui prévalent dans chaque mission peuvent toutefois dicter l'application d'autres séries d'abattement correspondant mieux à différents types de services de soutien autonome.

Transferts budgétaires

45. Les budgets des missions comportent trois groupes : Groupe I – dépenses de personnel (militaires et personnel de police), Groupe II – dépenses de personnel (personnel civil) et Groupe III – dépenses opérationnelles. Chaque groupe est à son tour subdivisé en postes et objets de dépense. Afin de pouvoir réaffecter des ressources au service de leurs résultats et de l'exécution de leurs mandats, les missions sont autorisées à transférer des crédits entre groupes, postes et objets de dépense, dans les limites des pouvoirs qui leur sont délégués. En vertu du mémorandum du Contrôleur daté du 28 juin 2002, les missions doivent obtenir l'approbation du Directeur de la Division du financement des opérations de maintien de la paix/Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité pour transférer des crédits entre les groupes, mais le chef de l'administration de la mission est habilité à autoriser les transferts à l'intérieur des postes ou objets de dépense.

46. Tout en souscrivant à la nécessité de transférer des crédits à l'intérieur des budgets approuvés des missions en raison de l'instabilité des environnements opérationnels et de facteurs indépendants de la volonté des missions, le Comité est d'avis que le nombre et le montant des transferts entre groupes ou postes de dépenses, ainsi que le non-respect de la procédure d'autorisation préalable traduisent peut-être des carences dans l'élaboration et la gestion des budgets, ce qui compromet l'utilisation des budgets comme un outil pour évaluer les résultats des missions et des opérations de maintien de la paix. Le Comité a examiné un échantillon de transferts budgétaires et y a repéré les anomalies ci-après :

a) *Transferts approuvés a posteriori.* Contrairement aux instructions formulées dans le mémorandum du Contrôleur, l'UNSOA n'a pas demandé l'approbation du Directeur de la Division du financement des opérations de maintien de la paix pour transférer des fonds entre groupes budgétaires avant d'engager des dépenses. A ainsi été autorisé a posteriori un transfert de 8,1 millions de dollars au Groupe III (dépenses opérationnelles) depuis les Groupes I et II. En ce qui concerne les transferts à l'intérieur d'un même groupe mais d'un poste de dépense à un autre, le Comité a noté, à l'UNSOA également, des dépenses engagées dans quatre postes avant que le chef de l'administration de la mission ait autorisé les transferts correspondants;

b) *Transferts fréquents et massifs.* À titre d'exemple, au 30 juin 2011, l'UNSOA avait transféré 41 % (soit 85,39 millions de dollars) du montant total de ses ressources pour l'exercice 2010/11, signe peut-être d'une formulation budgétaire irréaliste au départ. L'Administration a expliqué que le budget approuvé pour l'UNSOA ne pouvait avoir pris en compte les obligations découlant de la résolution

1964 (2010) par laquelle le Conseil de sécurité a demandé l'appui de 1 000 soldats supplémentaires, ce qui a obligé la Mission à gérer activement les ressources existantes en procédant à des transferts de fonds. Le Comité a aussi noté que d'autres missions telles que la MINUK, la MINURSO et la MINURCAT faisaient des transferts fréquents et massifs entre postes budgétaires, jusqu'à 100 % dans certains cas (voir annexe VI). L'Administration a répondu que les postes de dépense affichant des taux de transfert supérieurs à 80 % étaient peu nombreux et ne représentaient qu'une petite part des crédits ouverts pour la mission;

c) *Transferts d'un montant élevé.* Le Comité a remarqué quelques transferts d'un montant élevé. Ainsi, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a transféré 26,96 millions de dollars et 10,97 millions de dollars des dépenses opérationnelles aux dépenses de personnel, en juin et juillet 2011 respectivement. Selon le Département de l'appui aux missions, en 2010/11, la Mission a eu des activités non prévues à son programme dans la période qui a précédé et suivi les élections. Ses transferts visaient à faire face à des besoins tels que les primes de risque, les indemnités d'évacuation et les troupes supplémentaires. En examinant le montant net des transferts entre groupes inscrits dans les états financiers des différentes missions, le Comité a noté des transferts entre groupes d'un montant net supérieur à 10 millions de dollars (annexe VII) dans six missions (MONUSCO, MINUS, FINUL, MINUSTAH, ONUCI et MINURCAT), soit entre 1 % et 8 % du montant total alloué aux missions concernées.

47. S'il n'ignore pas que les nouveaux besoins opérationnels nécessitent assurément des budgets, le Comité est néanmoins d'avis que les transferts fréquents et d'un montant élevé peuvent être l'indice de carences dans la formulation et la gestion des budgets. Il estime que l'Administration devrait renforcer son mécanisme de surveillance existant afin de renforcer la gestion budgétaire, en particulier en ce qui concerne les transferts d'un montant élevé.

48. Le Comité recommande que l'Administration demande aux missions de respecter strictement les instructions du Contrôleur qui leur imposent d'obtenir une autorisation de transfert budgétaire avant d'engager des dépenses.

49. Le Comité recommande également que l'Administration renforce le suivi et l'examen des transferts budgétaires et s'assure qu'ils sont pleinement justifiés au moment où ils sont demandés et avant que les dépenses soient engagées.

Cadre budgétaire

50. Dans son rapport précédent, le Comité avait signalé l'absence de corrélations claires entre le cadre de budgétisation axée sur les résultats et les ressources demandées ainsi qu'un suivi insuffisant des progrès et des résultats en cours d'exercice. Ces carences ont considérablement affaibli la fonction qui doit être celle de ce cadre de budgétisation, à savoir être un outil de gestion qui permet à la direction de déterminer le degré d'exécution au regard des produits et des dépenses prévues et de prendre des mesures correctives si nécessaire.

51. Pour l'exercice considéré, le Comité s'est penché sur ces deux points et a noté que, sauf pour les dépenses de personnel, il n'existait toujours pas de corrélation directe entre la budgétisation axée sur les résultats et les ressources demandées.

L'Administration a réitéré sa réponse précédente selon laquelle cette situation découlait essentiellement de l'absence de système de comptabilité analytique, un autre système devant être mis en place avec le lancement du nouveau système de gestion intégré (Umoja) en 2014. Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité a également informé le Comité qu'il étudiait avec l'équipe Umoja la possibilité d'améliorer les articulations entre les cadres de budgétisation axés sur les résultats et les besoins en ressources durant les phases de conception, d'élaboration et d'établissement des budgets. En attendant le lancement du système Umoja, il appliquait certains principes de comptabilité analytique dans les domaines de la formation et de l'information, qui demandent des ressources supplémentaires, ce qui ne représentait toutefois pas plus de 1 % du budget global approuvé pour les opérations de maintien de la paix.

52. Dans son audit de la Base de soutien logistique des Nations Unies conduit l'année dernière, le Comité avait signalé l'absence d'outil de collecte, compilation et communication périodique des données sur les progrès accomplis et les résultats obtenus au regard des réalisations escomptées. Suite à la recommandation du Comité, la Base de soutien logistique a introduit un système de suivi du cadre de budgétisation axé sur les résultats en utilisant Lotus Notes. Chacun de ses services est tenu d'inscrire ses progrès dans ce système sur une base trimestrielle de sorte que, en examinant l'état d'avancement des activités par rapport aux résultats escomptés prescrits dans le cadre de budgétisation axé sur les résultats, la Base a une idée plus précise du chemin parcouru vers la réalisation de ses objectifs. Le Comité a estimé que son approche était particulièrement utile et riche d'enseignements pour les autres missions.

53. L'Administration a informé le Comité que la perspective d'amélioration fonctionnelle offerte par Umoja donnerait la possibilité de parfaire le cadre de budgétisation axée sur les résultats en faisant fond sur des données d'expérience telles que celles de la Base de soutien logistique.

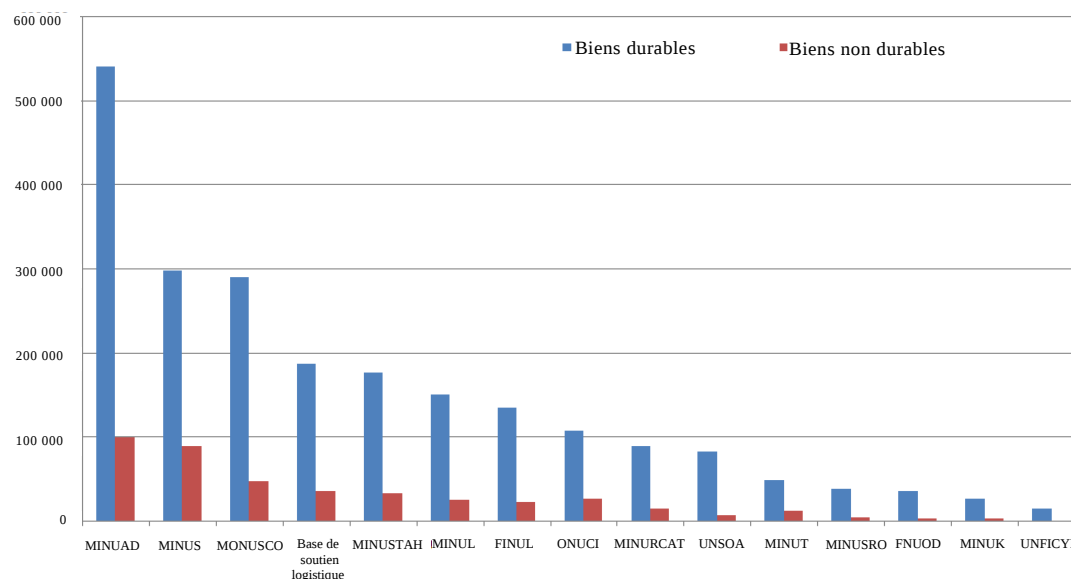
54. Le Comité recommande que l'Administration : a) reste en liaison avec l'équipe Umoja pour faire en sorte que la nécessité d'améliorer les articulations entre le cadre de budgétisation axée sur les résultats et les ressources demandées soit dûment prise en compte lors de la phase d'élaboration et d'établissement du module de budgétisation; et b) détermine de quelle manière les systèmes existants et l'Umoja peuvent être utilisés pour affiner les principes de la comptabilité analytique et les appliquer plus largement.

4. Gestion des biens

55. À la clôture de l'exercice 2010/11, 14 missions en cours et la Base de soutien logistique des Nations Unies possédaient des biens durables d'une valeur de 2,23 milliards de dollars (calculée sur la base des coûts historiques), soit une augmentation de 5 %, tandis que la valeur des biens non durables comptabilisés par l'Administration était estimée à 0,44 milliard de dollars, en augmentation de 9 % par rapport à l'exercice précédent (voir fig. II.1).

Figure II.1
Biens détenus par les missions au 30 juin 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)



Note : Les stocks de la base de soutien logistique, les stocks stratégiques pour déploiement rapide, les stocks de transbordement du Département des opérations de maintien de la paix et les stocks de réserve des Nations Unies se trouvent tous en Italie; ils sont comptabilisés comme faisant partie de la Base de soutien logistique des Nations Unies.

56. Le Comité avait précédemment introduit dans son opinion sur les états financiers un paragraphe intitulé « Autres questions » pour signaler des défaillances dans la gestion des biens durables et non durables. Mais les améliorations ont continué en 2010/11, et des programmes étaient en préparation pour mieux encadrer la gestion des biens, notamment grâce aux plans établis par l'Administration pour la mise en œuvre des normes comptables internationales pour le secteur public. Ces normes sont plus exigeantes en termes de gestion, de comptabilité et de déclaration des actifs que les normes comptables du système des Nations Unies en vigueur actuellement. Le Comité continuera d'examiner la gestion des biens, qui restera un élément critique étant donné que les normes IPSAS seront plus strictes.

57. En 2010/11 l'Administration a pris des mesures pour renforcer la gestion des biens et répondre aux préoccupations exprimées par le Comité, à savoir:

- Renforcer l'encadrement et le contrôle de la gestion des biens, avec notamment la création du Groupe chargé de veiller à l'utilisation rationnelle des ressources présidé par le Sous-Secrétaire général à l'appui aux missions, qui a pour tâche d'examiner les fonctions et la charge de travail des sections qui relèvent du Département de l'appui aux missions et d'identifier les possibilités d'économies et de gains d'efficacité;
- Améliorer les outils de gestion, par exemple en instituant un régime de communication trimestrielle des résultats au titre du plan de travail annuel du

Département de l'appui aux missions pour la gestion des biens et de la fonction de contrôle général assignée à la Division du soutien logistique;

- Mener à bien un projet de reclassement des biens durables et un projet d'optimisation de l'utilisation des stocks de réserve des Nations Unies.

58. Le Comité a en conséquence pu constater une amélioration de la gestion des biens. Ainsi, en 2010/11, toutes les missions, sauf la MINUSTAH et l'ONUCI (qui avaient subi de graves perturbations dument reconnues par le Comité) ont vérifié physiquement plus de 90 % de leurs biens durables, 10 missions atteignant même un taux de 100 %. Ce progrès est précieux pour l'Administration car il l'aidera à mieux garantir l'exactitude et l'exhaustivité de l'information sur les biens communiquée dans ses états financiers.

59. Le Comité a toutefois constaté de nouveau des carences déjà signalées dans ses rapports précédents, en particulier :

- Risque élevé de pertes/gaspillage des biens durables non utilisés;
- Couverture insuffisante de l'inventaire physique des biens non durables;
- Retards dans la correction des anomalies concernant les articles « non encore localisés »;
- Articles enregistrés au nom d'utilisateurs qui ont été rapatriés.

Risque élevé de perte/gaspillage des biens durables non utilisés

60. Pour assurer l'utilisation efficace et efficiente des ressources de l'ONU et éviter les pertes, le gaspillage, l'obsolescence et les détériorations, les biens doivent être utilisés dès que possible après leur entrée dans les stocks, exception faite des biens en réserve.

61. Le Comité a procédé à l'analyse des biens détenus par les missions en utilisant les informations mises à la disposition de la direction. Il est apparu que, à la clôture de l'exercice 2010/11, quelque 23 243 articles d'une valeur de 136,56 millions de dollars détenus par les missions en cours et à la Base de soutien logistique des Nations Unies (voir tableau II.5) étaient en stock depuis plus d'un an sans être utilisés. Trois mille deux cent quarante-sept de ces articles, d'une valeur de 13,74 millions de dollars, étaient en mauvais état ou en attente/instance de comptabilisation en pertes.

Tableau II.5

Récapitulatif des articles en stock depuis plus d'un an et non utilisés à la clôture de l'exercice 2010/11

<i>Missions et Base de soutien logistique</i>	<i>Nombre d'articles</i>		<i>Coût total</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Coût (dollars É.-U.)</i>	<i>Pourcentage</i>
MINUAD	12 949	55,71	59 390 847	43,49
MINUS	4 655	20,03	32 636 702	23,90
MINUSTAH	1 706	7,34	15 704 415	11,50
MINUL	904	3,89	6 943 871	5,08
UNSOA	893	3,84	8 760 570	6,41

<i>Missions et Base de soutien logistique</i>	<i>Nombre d'articles</i>		<i>Coût total</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Coût (dollars É.-U.)</i>	<i>Pourcentage</i>
MONUSCO	889	3,82	6 876 862	5,04
ONUCI	422	1,82	1 893 945	1,39
Base de soutien	181	0,78	1 624 517	1,19
FINUL	153	0,66	605 351	0,44
MINUT	140	0,60	709 222	0,52
MINURSO	123	0,53	549 015	0,40
UNFICYP	83	0,36	320 337	0,23
MINUK	82	0,35	363 886	0,27
FNUOD	63	0,27	185 256	0,14
Total	23 243		136 564 796	

Note : Compte tenu de la nature des stocks stratégiques pour déploiement rapide, des stocks de réserve des Nations Unies, du groupe Transbordements du Département des opérations de maintien de la paix et de la liquidation de la MINURCAT, ces stocks ne figurent pas dans le récapitulatif.

62. Le Département de l'appui aux missions a reconnu l'importance de la question et ses incidences en termes de coûts de possession des stocks et de risques de perte/gaspillage, tout en ajoutant que la plupart des biens non utilisés appartenaient à la MINUAD et à la MINUS, qui avaient des possibilités opérationnelles réduites. De son point de vue, la non-utilisation de certains biens signalée par le Comité tenait essentiellement à l'imprévisibilité permanente des délais d'approvisionnement et des procédures de dédouanement des produits importés, aux retards pris dans l'exécution des projets et à l'instabilité des conditions de sécurité. Le Département a également indiqué que l'utilisation plus efficace des ressources grâce à l'optimisation de la gestion du matériel dans les missions était l'une de ses grandes priorités et qu'il avait pris des mesures pour optimiser l'utilisation des stocks. Tout en prenant bonne note des explications fournies par l'Administration, le Comité a estimé que certaines carences constatées dans le processus d'achat et de gestion des biens étaient en grande partie à l'origine de la conservation dans les stocks d'articles non utilisés.

Risque élevé d'achats inutiles

63. Le Comité a découvert que la direction des missions n'avait pas toujours pris en compte les stocks existants avant de faire des achats. Le tableau II.6 montre à titre d'exemple trois cas d'achats massifs d'articles déjà en quantité suffisante dans les stocks selon les données du système de gestion des biens Galileo.

Tableau II.6
Évaluation des achats nécessaires
 (En dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Nom de l'article acheté</i>	<i>Nombre d'articles achetés</i>	<i>Montant du marché</i>	<i>Nombre d'articles déjà en stock quand le marché a été passé</i>	<i>Note</i>
MINUAD	Émetteur-récepteur VHF	539	2 093 903	Le ratio des stocks atteint 75 % à la clôture de l'exercice 2010/11.	Achetés en 2008/09 et jamais utilisés
	Émetteur-récepteur UHF	2 167	2 232 797	Le ratio des stocks atteint 62 % à la clôture de l'exercice 2010/11.	Achetés en 2009/10 et jamais utilisés
MINUS	Pneu taille 11 R22.5	106	183 182	915	Achetés le 28 juin et marché conclu le 9 juillet 2011
	Pneu taille 13 R22.5	240		597	
Base de soutien logistique	Conteneur	70	227 886	673	
	Imprimante laser	11	24 016	11	
Total			4 761 784		

Note : 51 des 539 émetteurs-récepteurs VHF étaient en mauvais état ou en attente de passation par profits et pertes.

64. Selon le Département de l'appui aux missions, les achats figurant dans le tableau II.6 étaient nécessaires. Au 31 décembre 2011, la MINUAD avait distribué 2 167 émetteurs-récepteurs UHF et 329 émetteurs-récepteurs VHF. Selon lui également, le nombre réel de pneus en stock à la MINUS était très inférieur au chiffre du tableau. Les achats de matériel à la Base de soutien logistique étaient calés sur les dates d'achèvement prévues de deux projets financés par des fonds préaffectés. Le Comité est cependant d'avis que le tableau indique que des achats de biens ont été faits alors que les mêmes articles étaient déjà dans les stocks, d'où une forte probabilité d'achats inutiles. Le Comité reviendra sur la question dans ses futurs audits.

Déclaration incomplète des biens en excédent

65. Pour assurer la pleine utilisation des stocks, les missions doivent impérativement déclarer en temps voulu leurs biens en excédent (c'est-à-dire dont la quantité dépasse sensiblement le ratio normal/standard des stocks fixé par le Département de l'appui aux missions). Selon un rapport sur l'indicateur de résultat « analyse des ratios de stocks d'articles en excédent éventuel » établi par l'Administration, le nombre d'articles excédentaires détenus par les missions au 30 juin 2011 était estimé à 20 936. Pourtant, seuls 2 443 de ces articles (environ 12 %) ont été déclarés excédentaires par les missions. Le pourcentage d'articles non utilisés traduit des carences graves dans la gestion des biens et augmente le risque de gaspillage, de perte et de mauvaise utilisation des fonds.

66. Le Département de l'appui aux missions a souscrit à la nécessité d'identifier et déclarer les biens qui sont excédentaires par rapport aux besoins et répondent au critère d'« excédent utile ». Il a également indiqué que, selon les critères établis, les biens qui sont stockés dans des quantités supérieures aux ratios-types fixés par la Division du soutien logistique ne sont pas tous excédentaires par rapport aux besoins et ne sont donc pas soumis à déclaration de surstockage. Nonobstant ces observations, le Département a détecté dans les processus de gestion des biens et notamment dans la gestion globale des excédents des faiblesses qu'il s'emploie à corriger pour l'instant par l'intermédiaire de son Groupe chargé de veiller à l'utilisation rationnelle des ressources.

67. Lors de ses entretiens dans les divers départements participant à la recherche des causes sous-jacentes de cet état de fait, le Comité a noté ce qui suit :

- Ni le Siège ni les missions ne tiennent pleinement compte des stocks existants lorsqu'ils passent des commandes;
- Aucun département du Siège n'est chargé spécifiquement d'examiner, analyser et contrôler intégralement les plans d'achat des missions, même si le Département de l'appui aux missions ou la Division des achats exercent individuellement certaines de ces fonctions;
- La gestion des achats des différents départements du Siège est mal coordonnée (notamment entre la Division des achats du Département de la gestion et la Division du soutien logistique de la coordination du Département de l'appui aux missions).

68. Compte tenu de l'analyse qui précède, le Comité est d'avis que l'absence de mécanisme efficace de contrôle des achats et de la gestion des biens est le principal facteur responsable des carences qu'il a observées.

69. **Le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions : a) contrôle strictement les biens jamais utilisés et publie/diffuse des rapports périodiques à l'usage des missions sur leur disponibilité; et b) se rapproche de la Division des achats afin d'examiner et contrôler périodiquement les plans d'achats et de les faire appliquer comme un outil propre à faciliter la gestion effective et efficace des acquisitions.**

70. **Le Comité recommande également que le Département de l'appui aux missions instaure des procédures pour que les missions : a) identifient et déclarent en temps voulu au Siège leurs biens non utilisés; b) tiennent compte de leurs stocks existants lorsqu'elles établissent leurs plans d'achats; et c) déclarent en temps voulu leurs biens en excédent et procèdent rapidement à la comptabilisation en pertes et/ou à la cession des biens qui s'avèrent inutilisables.**

71. Le Département de l'appui aux missions a reconnu que cet élément était important et avait des incidences en termes de coûts de possession des stocks. Il a indiqué que des mesures avaient été prises pour améliorer le contenu des stocks et que des solutions se mettaient en place pour faire des gains d'efficacité. Il avait donné des instructions aux missions pour la conduite des analyses de stocks, et des mesures d'amélioration permanente seraient incluses dans le plan de travail sur la gestion des biens pour l'exercice 2011/12.

Couverture insuffisante de l'inventaire physique des biens non durables

72. La couverture de l'inventaire physique des biens non durables a été insuffisante à la MINUS, à la Base de soutien logistique des Nations Unies, à la MINUS et à l'UNSOA, et les registres de la MINUT étaient inexacts. Ainsi, en ce qui concerne la MINUS et la Base de soutien logistique, cette couverture n'a été que de 27 % et 55 % respectivement, très en deçà de l'objectif de 100 % fixé par l'Administration elle-même, avec une marge de tolérance de 25 %. À l'UNSOA, la couverture de l'inventaire pour l'ensemble de la mission a atteint 80 %, mais avec des scores très faibles dans certaines sections, par exemple 29 % seulement à la section des technologies de l'information et des communications à Nairobi, 5 % au groupe du génie à Mogadiscio, 1 % au groupe des transports à Mombassa et 0 % au groupe des transports à Mogadiscio. Le Comité a noté qu'à la MINUT les quantités de neuf médicaments de catégorie enregistrées dans le système Galileo (représentant 82 % de tous les médicaments détenus), ne correspondaient pas aux chiffres qu'il avait vérifiés.

73. Le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions demande aux missions de conduire périodiquement des inventaires physiques de leurs biens non durables et d'en élargir la couverture de manière à garantir l'exactitude des données enregistrées dans le système Galileo.

74. Le Département de l'appui aux missions a déclaré que la Base de soutien logistique des Nations Unies avait procédé à la vérification physique complète de tous ses biens non durables mais avait omis par inadvertance de faire les mises à jour correspondantes dans le système de gestion de l'inventaire Galileo. L'erreur avait été rectifiée par la suite. La MINUT avait déjà pris des mesures correctives pour améliorer le contrôle de son inventaire et notamment pour actualiser en temps voulu les données du système Galileo.

Rapprochement tardif des écarts concernant les biens « non encore localisés »

75. Le rapport sur le rapprochement des écarts établi par le Département de l'appui aux missions a révélé que 35 % des quelque 50 547 écarts constatés étaient expliqués au 30 juin 2011. S'il constate que c'est là une amélioration de 5 % par rapport à l'exercice précédent (30 %), le Comité est néanmoins d'avis que les écarts non expliqués restent trop nombreux.

76. À l'examen de ces écarts, le Comité s'est particulièrement interrogé sur les biens « non encore localisés ». Dans son rapport précédent, il avait noté que 8 365 articles d'une valeur de 30,78 millions de dollars restaient introuvables au 30 juin 2010. L'Administration a lancé une procédure pour vérifier le statut de ces biens au 13 octobre 2011, après quoi elle a informé le Comité que 477 articles seulement (0,47 million de dollars) avaient été déclarés « perdus et comptabilisés en pertes » et que 455 (1,88 million de dollars) n'avaient pu être localisés. Le Comité a toutefois noté que, pour 2010/11, 7 041 articles d'une valeur de 40,71 millions étaient de nouveau « non encore localisés », en augmentation de 32 %. Au 13 octobre 2011, le nombre d'articles introuvables était de 3 264 (soit une valeur de 18,39 millions de dollars), et 92 articles d'une valeur de 0,18 million de dollars étaient déclarés perdus et comptabilisés en pertes (annexe X).

77. La plupart des articles non encore localisés ont été retrouvés par la suite et une partie seulement étaient effectivement perdus, mais le Comité estime que les

rapprochements d'inventaire ont beaucoup tardé. L'Administration a retrouvé la plupart des articles non encore localisés en octobre, soit trois mois après la clôture de l'exercice. Le Comité estime par conséquent que des mises en concordance des données sur les biens non encore localisés doivent être faites en cours d'exercice et que le nombre d'articles non retrouvés au moment de la clôture doit être réduit au minimum.

78. Le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions procède sans attendre à l'examen et au rapprochement des données concernant les biens non encore localisés et réduise dans les meilleurs délais l'arriéré des écarts non expliqués.

79. Le Département de l'appui aux missions a souscrit à la nécessité de corriger sans attendre les écarts et anomalies concernant les éléments tant opérationnels que financiers des déclarations. Il a ajouté que dans le cadre de son système de mesure des résultats en matière de gestion des biens, il avait établi trois indicateurs de résultat pour vérifier que les écarts étaient corrigés rapidement. Trente-huit pour cent des 7 041 articles non encore retrouvés à la fin de l'exercice 2010/11 étaient introuvables depuis un laps de temps supérieur de plus de 90 jours au délai fixé dans l'indicateur de résultat. Au 19 décembre 2011, 72 % des écarts faisant apparaître des objets non encore localisés avaient été corrigés, et il restait encore 1 996 cas non élucidés.

Biens au nom d'utilisateurs ayant été rapatriés

80. Il ressort de l'analyse des données faite par le Comité pour l'exercice 2010/11 que 345 biens durables d'une valeur de 2,42 millions de dollars détenus par sept missions étaient encore au nom de 97 utilisateurs qui avaient été rapatriés (annexe XI). L'Administration a par la suite informé le Comité que 220 articles (1,14 million de dollars) étaient détenus par des officiers de contingents militaires, et que 120 (1,25 million de dollars) étaient au nom de membres du personnel civil. Les détenteurs des cinq articles restants, d'une valeur de 27 500 dollars, n'étaient pas encore identifiés. Au 21 octobre 2011, l'Administration a fait savoir que 192 articles (2,07 millions de dollars) avaient été retrouvés, les 153 autres (0,35 million de dollars) étant donc toujours manquants.

81. Le Comité estime que des efforts doivent être faits pour améliorer la gestion de ces biens appartenant aux Nations Unies en réduisant la nécessité de perdre du temps à les localiser. Ainsi, les formalités de départ doivent être strictement respectées lors des rapatriements de personnel.

82. Le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions demande à toutes les missions : a) de mieux communiquer avec les contingents militaires pour obtenir des informations à jour sur le matériel appartenant aux Nations Unies; et b) de respecter les formalités de départ applicables à tous les membres du personnel de l'ONU qui sont rapatriés.

83. Le Département de l'appui aux missions a expliqué qu'il insisterait de nouveau auprès des missions concernées sur la nécessité de communiquer avec les contingents militaires afin de connaître le statut et les utilisateurs du matériel appartenant aux Nations Unies. Il a ajouté que dans certaines circonstances exceptionnelles – mort accidentelle ou évacuation sanitaire de membres du personnel, ou non-retour sur le terrain pour des raisons valables – les formalités de

départ ne pouvaient être strictement appliquées. Le Département était d'avis que les missions devaient effectivement continuer d'appliquer strictement et dans les règles les formalités de départ, et devaient traiter rapidement tout cas exceptionnel relevant de facteurs indépendants de leur volonté et nécessitant des dérogations de procédure. Au 19 décembre 2011, la résolution des anomalies ne concernait plus que 107 articles d'une valeur totale de 184 750,27 dollars.

Carences dans la comptabilisation en pertes de biens durables et non durables

84. La procédure de comptabilisation en pertes peut être déclenchée par des dommages, l'obsolescence, un excédent ou d'autres causes. Elle nécessite toujours l'autorisation des responsables hiérarchiques concernés et doit être conforme aux procédures fixées par l'Administration.

85. Lors de l'examen des états financiers, le Comité a constaté des carences dans les procédures de comptabilisation en pertes et de cession, à savoir :

a) *Comptabilisation en pertes/cessions tardives.* Le Comité a relevé que 6 674 articles d'une valeur de 31,36 millions de dollars étaient en instance de comptabilisation en pertes ou de cession depuis plus de 12 mois au 30 juin 2011 (annexes VIII et IX), soit six mois de plus que le délai de référence fixé par l'Administration. Les retards pris dans les comptabilisations en pertes et les cessions risquent non seulement d'accentuer la détérioration ou la dépréciation de ces articles, mais aussi d'entraîner des frais d'entretien et d'entreposage substantiels;

b) *Passations par profits et pertes/cessions sans autorisation.* Le Comité a noté que des employés d'entrepôt de la MINUT avaient directement passé par profits et pertes 1 919 biens non durables introuvables d'une valeur de 28 740 dollars, et cela sans en référer au chef de l'administration. Cette initiative témoigne d'un contrôle interne insuffisant des biens non durables, ce qui augmente d'autant les risques de pertes, de fraude et de détournement;

c) *Retards dans le changement des papiers des véhicules.* Le Comité a constaté que huit véhicules fournis à la FINUL par le Gouvernement d'un État Membre en 1991 au titre de matériel destiné aux contingents avaient conservé les mêmes papiers après remboursement intégral par l'ONU. Il a donc été difficile de déterminer à qui ils appartenaient lorsque la mission les a cédés en 2010.

86. Le Comité réitère sa recommandation antérieure préconisant que le Département de l'appui aux missions renforce le contrôle de la comptabilisation en pertes et de la cession des biens durables dans les missions et veille à ce que les mesures nécessaires soient prises pour traiter rapidement tous les dossiers en cours.

87. Le Comité recommande par ailleurs que l'Administration : a) détermine les causes des retards en vue de rationaliser le processus; et b) s'assure que les missions appliquent strictement les procédures approuvées pour la comptabilisation en pertes et les cessions.

88. Le Comité a traité les questions relatives à la cession des biens des missions en cours de liquidation à la section B.8 du présent rapport consacrée à la liquidation et au retrait des missions.

Lacunes de l'indicateur de résultat relatif au contrôle des stocks de biens durables et non durables

89. Depuis 2008, le Département de l'appui aux missions a publié une série d'indicateurs de résultats qui permettent d'évaluer l'efficiance et l'efficacité de la gestion des biens dans les missions. Ces trois dernières années, les rapports sur les indicateurs ont joué un rôle indispensable et important dans la gestion des biens et ils ont amené les missions à mieux gérer leurs biens, notamment durables. Le Comité pense toutefois que les responsables des missions peuvent encore améliorer l'outil des indicateurs.

a) *Les écarts de résultats devraient être pris en compte dans l'élaboration de l'indicateur de résultats relatif aux biens durables.* Le Comité a examiné la formule de l'indicateur de résultats « ratio des stocks de la Division du soutien logistique » et a noté que l'indicateur était simplement calculé en ratio moyen des stocks de cinq groupes responsables, sans prendre en considération les écarts qui allaient contrebalancer chacun des autres. Pour prendre un exemple, une mission ayant un ratio des stocks de 0 % dans le groupe de la communication, 1,1 % dans le groupe traitement électronique de l'information, 31 % dans le groupe du génie, 47,5 % dans le groupe de l'approvisionnement et 51 % dans le groupe des transports aurait un indicateur de résultats moyen de 26 %, autrement dit supérieur à l'objectif fixé par le Département du soutien logistique. Pourtant, le contrôle des stocks de cette mission laisse manifestement à désirer. Il faut prendre en considération les écarts entre les ratios des stocks pour obtenir une évaluation plus fidèle. Un nouvel indicateur de résultats indiquant le pourcentage du nombre de catégories de biens qui se situent dans la marge de tolérance du ratio permettrait de résoudre ce problème.

b) *Un dispositif de contrôle des niveaux minimum et maximum des stocks devrait être intégré dans l'indicateur de résultats relatif aux biens non durables.* La mise en place d'un contrôle du niveau de stocks minimum et maximum est primordiale pour réduire les besoins d'achats de biens non durables. Le Comité a constaté en analysant les données Galileo au Siège que la plupart des missions n'avaient pas de niveaux minimum et maximum de stocks de biens non durables à la fin de l'exercice 2010/11. Ainsi, la MINURCAT et la MINUS n'avaient établi aucun contrôle.

90. Le Comité est d'avis que, pour corriger cette lacune, le Département de l'appui aux missions doit mettre au point un indicateur spécifique correspondant mieux à l'indicateur de résultats et fixer des niveaux de stocks minimum et maximum des biens non durables de grande valeur afin de renforcer le contrôle de ces articles.

91. Le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions rende les indicateurs de résultats plus pratiques et complets en prenant en considération les écarts de ratios des stocks de biens durables et en ajoutant un indicateur de résultats permettant de contrôler les stocks de biens non durables.

92. Le Département de l'appui aux missions a répondu qu'il souscrivait en principe à la nécessité de contrôler le niveau minimum et maximum des stocks pour s'assurer que les achats de biens non durables obéissent aux principes d'économie et d'efficacité. Il a cependant indiqué que cette méthode de gestion des stocks ne pouvait en fait être utilisée que si les systèmes de gestion des stocks appuyaient

parfaitement cette fonctionnalité et lorsque les conditions opérationnelles se prêtaient à une rotation optimale des stocks. L'environnement instable qui caractérise souvent les opérations de maintien de la paix produit inévitablement des pics et des creux dans le volume des stocks. Avec la mise en place progressive de l'Umoja et de la stratégie globale d'appui aux missions, le Département de l'appui aux missions a appliqué et continue d'appliquer de nouvelles mesures destinées à renforcer la gestion des stocks dans l'environnement institutionnel actuel. L'indicateur de résultats proposé pour le contrôle des stocks serait introduit immédiatement après le lancement du système de codification Galileo des biens non durables à l'usage des missions.

93. Le Département a par ailleurs fait observer que son indicateur de résultats relatif au ratio des stocks était conçu pour surveiller à l'échelle mondiale la gestion et les tendances de la masse globale des biens et qu'il n'était pas destiné à l'analyse opérationnelle et au contrôle des stocks détenus dans chaque mission, au niveau de chaque groupe ou entrepôt. La gestion opérationnelle des stocks est exercée par les missions en vertu d'une délégation de pouvoirs qui leur est conférée. Nonobstant ce qui précède, le Département prévoit de demander à des consultants extérieurs de lui proposer des normes de référence de manière à renforcer le cadre de mesure des résultats en matière de gestion des biens, de valider les valeurs cibles des indicateurs de résultats, les marges de tolérance et les structures hiérarchiques en les alignant sur les pratiques en vigueur dans le secteur.

5. Gestion des achats et des marchés

94. Les achats sont une activité extrêmement importante des opérations de maintien de la paix; celles-ci doivent par conséquent suivre des procédures rigoureuses pour que la concurrence joue vraiment dans l'attribution des marchés de l'ONU et que la recherche du meilleur figure parmi les principaux paramètres. Le montant total des dépenses de fonctionnement engagées par les missions de maintien de la paix pendant l'exercice 2010/11 est de 2 763 millions de dollars (36 % du total). La plupart de ces dépenses ont trait à des achats. Lors de l'audit effectué cette année, le Comité a également relevé les problèmes décrits ci-après.

Construction de logements à la MINUAD

95. Pour améliorer les conditions de vie de son personnel et inciter davantage de personnes compétentes à travailler pour elle, la MINUAD a lancé en 2008 un projet de construction de logements pour le personnel percevant l'indemnité de subsistance doté d'un budget de 90 millions de dollars. Selon la description des travaux figurant dans l'invitation à soumissionner, les logements devaient accueillir 1 946 personnes.

96. Dans son précédent rapport, le Comité a relevé plusieurs anomalies dans le processus d'appel d'offres et a recommandé au BSCI d'effectuer une enquête approfondie. Cette année, il a été informé que le BSCI avait procédé à un audit approfondi des activités d'achat portant notamment sur le projet, mais qu'il n'avait pas encore fini de rédiger son rapport.

97. Le Comité s'est donc penché sur la façon dont le projet avait été géré depuis le démarrage des travaux de construction. Une bonne gouvernance, une gestion efficace et un contrôle minutieux par le Siège et la mission sont indispensables pour que le projet soit exécuté conformément au cahier des charges et au calendrier prévu. En examinant les marchés passés dans le cadre de ce projet, les modifications

apportées au projet et la correspondance entre la Mission et l'entreprise titulaire du marché, le Comité a relevé les importantes anomalies suivantes :

a) *Une réduction importante de la capacité d'accueil.* En cours d'exécution, la MINUAD a peu à peu modifié la répartition des logements. Au moment de l'audit la capacité d'accueil avait été réduite de 420 personnes et ramenée à 1 526 personnes. À cause de ces modifications, le projet répondait moins bien à l'objectif initial, qui était d'offrir au personnel des conditions de vie convenables. Or, elle n'avaient été mentionnées que dans la correspondance entre la Mission et l'entreprise; elles n'avaient pas été autorisées et n'étaient indiquées dans aucun document officiel (tel qu'un ordre d'exécution). La MINUAD a estimé à 1,8 million de dollars le montant des économies réalisées grâce aux changements apportés au projet;

b) *Des travaux de construction non prévus dans le plan original.* La MINUAD a consulté l'entreprise titulaire du marché au sujet de la construction de logements pour une personne destinés aux fonctionnaires de rang supérieur, qu'elle prévoyait de financer au moyen des économies réalisées grâce à la réduction du nombre de logements destinés au personnel percevant une indemnité de subsistance. Le Comité n'a trouvé dans la liste des projets de construction de la MINUAD aucun élément indiquant que les plans de logement pour une personne aient été approuvés. Quoi qu'il en soit, il n'a été construit qu'un seul logement de ce type, destiné au Représentant spécial conjoint, pour un coût de 613 614 dollars et sans l'autorisation du Siège. Selon la MINUAD, ce logement a été construit selon les normes applicables aux logements pour six personnes, mais le Comité a constaté qu'il fait en réalité 411 mètres carrés, alors qu'un logement pour six personnes ne mesurerait que 210 mètres carrés, ce qui représente une différence importante.

98. Le Comité estime qu'étant donné le coût élevé du projet, la Mission aurait dû rendre compte régulièrement de l'avancement du projet et demander l'autorisation du Siège pour toute modification importante (en particulier le nombre de logements à construire et les travaux non prévus dans le plan). Même si elle a fait des économies en réduisant l'envergure du projet, la Mission n'était pas censée utiliser les montants correspondants sans autorisation du Siège.

99. Étant donné la nature, l'envergure et le coût du projet, le Comité estime que le Siège devrait exercer un contrôle et un suivi plus rigoureux. Les projets de construction se sont multipliés ces dernières années, mais l'Administration n'a pas mis en place le dispositif qui permettrait de contrôler convenablement les grands projets d'équipement des opérations de maintien de la paix.

100. Le Département de l'appui aux missions a indiqué qu'il avait organisé plusieurs activités de formation sur la gestion des contrats de construction, la gestion du processus d'appel d'offres, les contrats-cadres et la gestion des installations de l'ONU, afin de donner au personnel chargé de la gestion des marchés et au personnel du génie les moyens de superviser l'exécution des grands projets de construction. Par ailleurs, selon l'Administration, l'examen stratégique des activités de la Division du soutien logistique actuellement effectué dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions montre que la Division s'efforce de définir un cadre de gouvernance clair pour le Siège, la Base de soutien logistique et les missions. La Division sera responsable de la validation des besoins d'un point de vue technique, tandis que la Base se chargera, avec les missions, de la gestion des marchés pour les grands projets de construction. Le Comité se félicite de cette

évolution mais attend des preuves tangibles qu'un système de gouvernance et de contrôle efficace a été mis en place.

101. Le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions :
a) fasse davantage intervenir le Siège de l'ONU dans le contrôle de la gestion des achats et des marchés liés au projet de construction de la MINUAD; et
b) établisse dès le départ un cadre de gouvernance clair pour les grands projets de construction, repère les problèmes qui risquent de se poser dans l'administration des marchés et la gestion des projets de construction et mette en place des mesures de contrôle pour parer à ces problèmes et gérer les changements apportés aux contrats et aux cahiers des charges.

Demandes d'achat ne tenant pas compte de l'existence des stocks stratégiques pour déploiement rapide

102. Afin d'accélérer la rotation des stocks stratégiques pour déploiement rapide et de maintenir tous ces stocks en bon état, il importe de vérifier, lorsqu'une demande d'achat de matériel est présentée, l'état et la quantité des stocks stratégiques pour déploiement rapide et de demander aux missions d'utiliser autant que possible le matériel en stock pour réduire les coûts. Le Comité a noté que d'après la directive sur la dotation en matériel et la rotation des stocks stratégiques pour déploiement rapide publiée par le Département de l'appui aux missions en décembre 2010, les missions doivent considérer les stocks stratégiques pour déploiement rapide comme la première source d'approvisionnement en matériel et consulter la Base de soutien logistique des Nations Unies (BSLB) et la Division du soutien logistique dans tous les cas pour se faire confirmer l'état de ces stocks et la disponibilité du matériel requis avant de présenter une demande d'achat au service responsable. Il ne doit y avoir d'approvisionnement sur le marché local qu'en cas d'urgence ou lorsque les besoins ne peuvent être satisfaits au moyen des stocks stratégiques pour déploiement rapide.

103. Le Comité a constaté ce qui suit :

- En 2010/11, la BSLB a acheté 282 articles, d'une valeur totale de 616 649 dollars qui auraient pu être prélevés sur les stocks stratégiques pour déploiement rapide. Elle n'a pas vérifié avant de faire la demande d'achat;
- Également en 2010/11, l'UNSOA a acheté à des fournisseurs extérieurs 982 articles, d'une valeur totale de 11,17 millions de dollars, qui étaient en stock (dont 133 conteneurs de 6 mètres pour expédition maritime). Il n'existe aucun document officiel indiquant que l'UNSOA ait consulté la Division du soutien logistique et la BSLB avant de faire ces achats.

104. Le Comité recommande, et l'Administration a accepté, que le Département de l'appui aux missions demande aux missions et à la BSLB de s'en tenir strictement à sa directive en utilisant autant que possible les stocks stratégiques pour déploiement rapide.

105. Le Département de l'appui aux missions a fait observer qu'il avait mis en place un mécanisme de contrôle interne prévoyant que pour tout achat de plus d'un million de dollars, la mission concernée doit obtenir l'autorisation du Département, même si le plan d'achats de la mission a déjà été approuvé. Par ailleurs, le Département avait révisé la procédure d'examen des achats locaux des missions de manière que les autorisations soient systématiquement supervisées par le

Département et ne soient accordées qu'après que l'état des stocks stratégiques pour déploiement rapide et leur rotation, les réserves de matériel de l'ONU et les contrats-cadres ont été pris en compte. En août 2011, la BSLB a publié une instruction administrative rappelant à tous les responsables de centre de coûts les procédures établies en matière de rotation des stocks stratégiques pour déploiement rapide. L'UNSOA a indiqué que tous les achats effectués après la diffusion de la directive du Département, c'est-à-dire après le 10 décembre 2010, avaient été coordonnés avec la BSLB et la Division du soutien logistique et après vérification des stocks stratégiques pour déploiement rapide.

Évaluation des prestations des fournisseurs

106. Pour obtenir le meilleur rapport qualité-prix, il est important d'évaluer régulièrement les prestations des fournisseurs, d'en rendre compte et de prendre certaines mesures le cas échéant. Le Comité a relevé les problèmes suivants :

a) *Utilisation de critères d'évaluation variables.* À la MINUT, le fournisseur A a été mal noté car trois commandes avaient été livrées en retard (107 jours, 95 jours et 22 jours), mais a reçu la mention « satisfaisante » pour l'ensemble de ses prestations. Par contre, le fournisseur B a été mal noté parce qu'il avait rempli une commande avec 111 jours de retard et une autre avec 18 jours de retard, mais a été rejeté dans le rapport final. Le Comité n'a trouvé aucune justification concernant cette différence. Les critères utilisés doivent être précisés et être appliqués de la même façon dans tous les cas, sans quoi l'exécution des contrats risque d'être compromise;

b) *Prorogation de contrats de fournisseurs aux prestations médiocres.* À la MINUL, les comptes rendus des réunions du comité local des marchés montrent que les fournisseurs de services de sécurité ne donnaient pas satisfaction, et pourtant leurs contrats ont été renouvelés. Le Département de l'appui aux missions a indiqué que les prestations des fournisseurs étaient évaluées par les services demandeurs et qu'il n'y avait eu aucune évaluation négative en 2010/11. Le Comité demeure préoccupé par le fait que les contrats des fournisseurs ont été renouvelés malgré le nombre croissant de vols signalés par la Mission.

107. Le Comité constate avec préoccupation que dans nombre de missions, des problèmes touchant les prestations des fournisseurs sont signalés depuis plusieurs années. Certains ont été mis en lumière, puis réglés dans certaines missions, mais sont apparus plus tard dans d'autres missions. Le Comité estime que l'Administration devrait aborder la question de l'évaluation des prestations des fournisseurs dans une optique globale et prendre des dispositions énergiques lorsque les prestations ne sont pas satisfaisantes.

108. Le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions demande à la MINUT d'établir une directive générale pour que les prestations des fournisseurs soient toujours évaluées selon les mêmes critères.

109. Le Comité recommande également que le Département de l'appui aux missions renforce systématiquement les procédures régissant la façon dont les missions gèrent les prestations des fournisseurs.

110. Le Département de l'appui aux missions a indiqué que la MINUT avait entrepris d'élaborer une directive générale visant à ce que les prestations des

fournisseurs soient toujours évaluées selon les mêmes critères, laquelle serait publiée au cours du premier trimestre de 2012.

Insuffisances dans l'adjudication des marchés

111. Le fractionnement des marchés, la présentation des dossiers a posteriori et l'octroi des contrats selon la procédure d'urgence permettent aux missions de faire des achats sans suivre les procédures normales, et accroissent donc considérablement les risques. Le Comité estime donc que les marchés passés de cette façon doivent faire l'objet d'un examen plus rigoureux.

112. Le Comité estime que les dossiers ne doivent être présentés a posteriori et les contrats attribués selon la procédure d'urgence que dans des cas très rares et uniquement si tous les critères sont remplis. Or, il a constaté que la MONUSCO, l'UNSOA et la MINUL avaient parfois recouru abusivement à l'une ou l'autre de ces méthodes pour éviter que les contrats ne soient dûment passés en revue et approuvés.

a) *Fractionnement délibéré des marchés pour contourner le comité local des marchés.* À la MONUSCO, un marché d'un montant total de 123 771 dollars a été délibérément fractionné en deux pour éviter que le comité local des marchés doive l'examiner, car il ne restait plus que deux jours avant la fin de l'exercice et que le montant dépassait celui que la Mission était autorisée à approuver. Ce cas dénote une mauvaise planification des achats. De plus, l'un des fournisseurs, qui n'était pas venu sur place comme le prévoyait l'appel d'offres et n'avait pas présenté tous les documents requis pour se faire enregistrer sur la liste des fournisseurs, s'est pourtant vu attribuer une part du marché.

b) *Demandes d'approbation a posteriori présentées séparément pour éviter l'intervention d'une autorité supérieure.* À l'UNSOA, un contrat de courte durée portant sur des services d'expédition a été délibérément évalué à 999 999 dollars, soit un dollar en deçà du montant pour lequel le Comité des marchés du Siège devrait donner son approbation. Ce contrat a été également prorogé six fois selon la procédure de demande d'approbation a posteriori, pour un montant total de 9,04 millions de dollars, jusqu'à ce que le contrat de longue durée soit finalement approuvé par le Siège en février 2011. De plus, 52 bons de commande relatifs aux opérations aériennes, représentant un coût total de 8,36 millions de dollars, ont été traités selon la même procédure, alors qu'ils portaient sur des sommes dépassant le montant de 500 000 dollars que la Mission était autorisée à approuver.

c) *Contrats passés selon la procédure d'urgence alors que les critères requis ne sont pas réunis.* À la MINUL, deux bons de commande représentant des montants de 128 778 dollars et de 139 990 dollars ont été émis selon la procédure d'urgence. Toutefois, les raisons consignées ne constituaient pas une situation d'urgence. Dans les deux cas, c'est en raison d'une mauvaise planification des achats qu'il n'y a pas eu d'appel d'offres.

113. Le Comité craint que les anomalies signalées plus haut, à savoir les cas où des marchés sont attribués selon la procédure de présentation des dossiers a posteriori ou la procédure d'urgence afin qu'il n'y ait pas d'examen et d'approbation préalables n'empêchent l'Organisation d'obtenir le meilleur rapport qualité prix pour les biens et services dont elle a besoin et accroissent le risque de fraude.

114. Le Comité recommande à l'Administration de renforcer systématiquement les mécanismes de contrôle des marchés fractionnés, des dossiers présentés a posteriori et des contrats attribués selon la procédure d'urgence, et de veiller à ce qu'ils soient conformes au *Manuel des achats*.

115. Le Comité recommande également que le Département de l'appui aux missions veille à ce que l'UNSOA agisse conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués en matière d'achats, dans le respect du *Manuel des achats* et des *Règlement financier et règles de gestion financière de l'ONU*.

116. Le Département de l'appui aux missions a indiqué que, dans une télécopie datée du 23 décembre 2011, il avait rappelé à toutes les missions, y compris la MONUSCO, la MINUL et l'UNSOA, de bien planifier les achats, en prévoyant suffisamment de temps pour pouvoir appliquer les règlements, règles et procédures en vigueur. La MINUL veillera à ce que les règles régissant l'attribution des contrats selon la procédure d'urgence soient rigoureusement suivies.

6. Gestion des ressources humaines

Vacances de poste et gestion des postes

117. Dans son précédent rapport (A/65/5, Vol. II), le Comité a mis en évidence des dysfonctionnements dans la gestion des postes vacants des missions et recommandé au Département de l'appui aux missions de réaliser une étude pour vérifier que les postes vacants de longue date restaient nécessaires.

118. Pour le présent exercice, le Comité a noté qu'afin de couvrir dans la limite des ressources existantes les coûts de la réforme visant à harmoniser les conditions d'emploi applicables au personnel des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions prévoyait de supprimer 349 postes vacants de longue date et de pourvoir 330 postes vacants subalternes par des agents recrutés sur le plan national dans 12 missions en cours et à la Base de soutien logistique. Ce type de réforme du personnel n'étant régi par aucune directive, le Département a lui-même défini les critères en fonction desquels il choisirait les postes à supprimer. À la fin du mois de juin 2011, quelque 660 postes avaient été supprimés ou pourvus par recrutement national.

119. Le Comité salue les efforts appréciables déployés par le Département de l'appui aux missions pour réaliser des économies et réduire les taux de vacance de postes des missions. Il a cependant noté qu'il restait des postes vacants de longue date aussi bien pour le personnel recruté sur le plan international que pour le personnel recruté sur le plan national à la Base de soutien logistique, à la MINUAD, à la FINUL, à la MINUSTAH, à la MONUSCO et à la MINUL. Il ressort d'une analyse des postes actuellement vacants depuis longtemps qu'après la suppression et la transformation de postes, il en restait 61 que l'on pourrait également envisager de supprimer ou de transformer selon les mêmes critères. Ces postes étaient vacants depuis 37,4 mois en moyenne (tableau II.7).

Tableau II.7
Analyse des postes pouvant faire l'objet de nouvelles réductions

<i>Critères</i>	<i>Postes</i>
Postes du Service mobile (Autres classes) vacants depuis plus de 2 ans	11
Postes P-2/1 vacants depuis plus de 2 ans	8
Postes P-3 vacants depuis plus de 2 ans.	36
Postes P-4 vacants depuis plus de 3 ans.	5
Postes P-5 vacants depuis plus de 4 ans.	1
Total	61

Note : D'après l'analyse effectuée par le Comité des données du Département de l'appui aux missions au 30 juin 2010.

120. Le Département de l'appui aux missions a expliqué que bon nombre de ces postes vacants de longue date demeuraient nécessaires mais qu'il arrivait parfois que les missions ne puissent les pourvoir en temps voulu pour des raisons administratives ou faute de candidats qualifiés. En outre, les postes civils étaient liés au déploiement de militaires et certains d'entre eux étaient maintenus lorsque l'effectif autorisé n'avait pas été atteint. Par ailleurs, les critères retenus par le Département avaient été définis dans le but de couvrir le coût des réformes de la gestion des ressources humaines, à savoir 83 millions de dollars, sans avoir d'incidence sur l'exécution du mandat des missions. L'objectif n'était pas de supprimer tous les postes restés longtemps vacants.

121. Le Comité considère que les missions peuvent encore réaliser des économies en supprimant davantage de postes vacants et en pourvoyant des postes de base par recrutement national. L'administration pourrait effectuer des analyses en vue de recenser ceux qui ne sont plus nécessaires et passer régulièrement en revue les postes vacants de longue date compte tenu des enseignements tirés des réductions précédentes.

122. Le Comité recommande au Département de l'appui aux missions d'effectuer une étude approfondie des postes vacants de longue date et d'élaborer les critères voulus pour déterminer si ces postes peuvent être supprimés ou pourvus par recrutement national, et de demander aux missions de procéder à cette fin à un examen périodique.

123. Le Département de l'appui aux missions a fait savoir qu'il prévoirait une étude plus approfondie pour examiner les possibilités concrètes de pourvoir certains postes par des agents recrutés sur le plan national, pour réduire les coûts et renforcer les capacités nationales.

Recrutement au moyen d'un fichier

124. Dans sa résolution 61/244, l'Assemblée générale a considéré que l'établissement de fichiers de candidats présélectionnés pouvait accélérer sensiblement le processus de recrutement au sein des Nations Unies. L'utilisation d'un tel système pourrait être bénéfique à bien des égards à l'Organisation, notamment sur les plans de l'efficacité, de la qualité, de la rapidité et de la

cohérence. Cependant, ces avantages ne se concrétiseront qu'à condition que les fichiers réunissent des candidatures adéquates et de qualité et soient tenus à jour.

125. La Direction du personnel considère qu'un fichier devrait contenir de 3 à 4 fois plus de candidatures que le nombre total de postes vacants, qui s'élevait à 1 705 au 30 juin 2011. Le Département a indiqué que tous ces postes étaient à pourvoir sur le plan international et que seuls 1 594 d'entre eux étaient « véritablement » vacants car le recrutement à 111 postes était bloqué pour des raisons administratives ou organisationnelles. Dans ce contexte, le Département de l'appui aux missions est parvenu à constituer un fichier d'environ 9 000 candidats présélectionnés.

126. Le Comité a salué les efforts déployés par le Département de l'appui aux missions afin de réduire les délais de recrutement dans la plupart des missions par rapport à l'exercice précédent. Il a constaté cependant ce qui suit :

- Au cours de l'exercice 2010/11, 2 553 fonctionnaires ont été recrutés sur le plan international, dont seulement 1 238 (soit moins de la moitié) au moyen du fichier;
- Dans certaines missions, le délai de recrutement demeurait nettement inférieur à l'objectif de 120 jours fixé par le Secrétaire général dans son rapport A/55/253. Par exemple, dans le cas du personnel de la MINUT recruté sur le plan international, le délai de recrutement était de 263 jours en moyenne et de 1 509 jours au maximum. Des observations analogues ont été faites à la Base de soutien logistique et à la FINUL;
- Le fichier comprenait notamment un certain nombre de candidats déjà en poste dans des opérations de maintien de la paix et qui souhaitaient obtenir un emploi de rang supérieur, ce qui signifiait que le recrutement éventuel de ces candidats par une mission ne réduirait par nécessairement le taux de vacance de postes de l'ensemble des opérations de maintien de la paix.

127. Le Comité a également observé que le taux de sélection des candidats figurant dans le fichier était faible. Les délais de recrutement demeurant longs, il estime que les mesures prises en la matière doivent être renforcées. La Division du personnel a fait savoir que le taux relativement bas de sélection à partir du fichier pouvait s'expliquer par le fait que des avis de vacance de poste génériques avaient donné lieu au recrutement de candidats n'ayant pas encore été approuvés pour figurer dans le fichier, par suite des mesures exceptionnelles de recrutement accéléré qu'avaient autorisées le Bureau de la gestion des ressources humaines. Parmi les postes pourvus sans recours au fichier, seule une minorité avait fait l'objet d'avis de vacance de poste spécifiques. Il a été signalé au Comité après l'audit que, dans le cas de fichiers adéquatement constitués, le taux de sélection était d'environ 90 %. Le Département de l'appui aux missions a en outre mis l'accent sur la diminution importante des taux de vacance des postes à pourvoir sur le plan international dans les missions de maintien de la paix, qui s'expliquait par la mise en place du système de recrutement par fichier. Le Comité évaluera de nouveau l'utilisation du fichier lors du prochain audit annuel.

128. Le Comité recommande au Département de l'appui aux missions :
a) d'exiger des missions qu'elles justifient et expliquent en détail les recrutements effectués sans recours au fichier; b) de prendre les dispositions nécessaires pour tenir à jour le fichier.

129. Le Département de l'appui aux missions a indiqué que dès la création des groupes d'experts et l'examen du Conseil central de contrôle pour le personnel des missions fin 2009, il a consacré un temps considérable à constituer des fichiers de candidats qualifiés. Maintenant que ces fichiers sont adéquatement fournis, les missions sont fortement encouragées à effectuer tous leurs recrutements à l'aide du fichier, à moins que des circonstances particulières ne les en empêchent. Du fait de la taille du fichier, il n'existe aucun mécanisme pratique permettant d'actualiser en permanence les informations relatives à la disponibilité des candidats. Dans la mesure du possible, les responsables de groupe professionnel envoient à une mission une liste de candidatures à examiner après avoir confirmé l'intérêt et la disponibilité des candidats concernés. Quand Inspira (le nouveau système de gestion des ressources humaines) sera utilisé dans les missions, les candidats auront la possibilité d'indiquer eux-mêmes s'ils sont encore disponibles.

Recrutement de personnel sur le plan national et de consultants

130. Selon la Division du personnel, c'est aux missions qu'il incombe de trouver, de recruter et de gérer le personnel recruté sur le plan national, les consultants et les vacataires. Dans sa résolution 61/244, l'Assemblée générale a reconnu la nécessité d'assurer la transparence et le respect du principe de responsabilité pour ce qui est du recrutement de personnel temporaire et de consultants. L'instruction administrative ST/AI/1999/7 en vigueur ne traite cependant pas spécifiquement des critères de sélection.

131. Le Comité a constaté que dans certains cas la MINUT n'avait gardé que les dossiers se rapportant aux candidats recrutés. Les documents relatifs aux autres candidats étaient introuvables. Dans certains cas, il n'y avait aucune trace écrite des résultats de tests écrits, des entretiens ou des contrats avec les candidats.

132. Le Comité estime qu'il importe de conserver les documents originaux pour favoriser l'intégrité et la transparence de la procédure de sélection. En l'absence de documents originaux et d'un véritable mécanisme de contrôle, le recrutement du personnel sur le plan national et des consultants pourrait faire l'objet de manipulations.

133. L'Administration a expliqué que le processus de sélection n'avait délibérément pas été abordé en détail dans l'instruction ST/AI/1999/7 car les consultants et vacataires étaient censés être recrutés rapidement pour s'acquitter de tâches spécifiques. Le Comité note cependant qu'il est stipulé au paragraphe 7.6 de l'instruction administrative ST/AI/2010/3 que « pour chaque poste vacant, le responsable du poste à pourvoir ou le responsable du groupe professionnel, selon le cas, établit un compte rendu motivé et étayé de l'évaluation des candidats recommandés au regard des critères d'évaluation applicables ».

134. Le Comité recommande au Département de l'appui aux missions de renforcer la sélection et la gestion des consultants et vacataires en respectant strictement les consignes à suivre en la matière, afin que l'ensemble de la procédure soit davantage concurrentiel, transparent et vérifiable.

7. Mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public

135. Le 17 août 2006, l'Assemblée générale a décidé dans sa résolution 60/283 que tous les organismes des Nations Unies adopteraient les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). À la fin de l'année 2009, l'Organisation a reporté de 2012 à 2014 la date escomptée d'adoption des normes IPSAS (y compris dans les opérations de maintien de la paix) en raison principalement de la mise en service retardée du progiciel de gestion intégré (Umoja).

136. Le Comité directeur du Comité de gestion continue de superviser directement l'adoption des normes IPSAS dans toutes les entités du Secrétariat de l'ONU, y compris les opérations de maintien de la paix. Les principales étapes de la réalisation du projet dans ces opérations sont intégrées dans le calendrier de mise en œuvre du Secrétariat. Il est prévu de passer aux normes IPSAS dans les opérations de maintien de la paix le 1^{er} juillet 2013, soit six mois plus tôt que dans les autres services du Secrétariat.

137. En juillet 2011, le Comité des commissaires aux comptes a établi son premier rapport intérimaire sur les progrès réalisés dans l'application des normes IPSAS. Il y a fait part des préoccupations ci-après concernant l'adoption des normes au Secrétariat de l'ONU et dans les opérations de maintien de la paix :

- Le projet Umoja avait pris du retard. On ne savait pas exactement comment il pourrait être rééchelonné de façon à appuyer la mise en application des normes IPSAS;
- Aucun plan « *bis* » de mise en œuvre des normes n'était prévu si le projet Umoja ne pouvait être rééchelonné;
- Les documents directifs portant sur l'adoption des normes dans les opérations de maintien de la paix et à l'ONU n'étaient pas achevés;
- Il n'existe pas de plan d'application détaillé des normes.

138. Au cours du présent audit, le Comité a examiné les progrès accomplis depuis juillet 2011 en ce qui concerne l'application des normes IPSAS dans les opérations de maintien de la paix. Il a salué les efforts et les avancées de l'Administration, notamment la réalisation d'une enquête sur l'application des normes, l'organisation d'un atelier destiné aux chefs des services financiers en vue d'élaborer le plan d'application détaillé et l'établissement au Siège d'une équipe chargée de l'application des normes dans les opérations de maintien de la paix, ainsi que l'exercice de préparation à la mise en œuvre des normes conduit à la FINUL.

139. Cependant, à la lecture du tableau fourni par l'Administration pour présenter les principales étapes, les échéances fixées et l'état d'avancement du projet en octobre 2011 (annexe XII), le Comité a de nouveau constaté certains retards par rapport aux principales étapes prévues et craint donc que les opérations de maintien de la paix ne parviennent à respecter le calendrier d'application des normes.

140. Bien que le Comité ait recommandé dans son précédent rapport, établi en juillet 2011, de suivre régulièrement l'obtention des avantages découlant de l'adoption des normes, aucun plan concret d'obtention de tels avantages dans les

opérations de maintien de la paix ne lui avait été communiqué à la date de la réalisation de l'audit.

Équipe IPSAS

141. Pour assurer la réalisation du projet dans les délais voulus, il est très important de disposer d'une équipe dotée des compétences et moyens nécessaires pour participer de façon dynamique et adéquate aux activités de mise en œuvre des normes. Afin d'améliorer la coordination avec l'équipe IPSAS de l'ONU, les opérations de maintien de la paix ont établi une équipe IPSAS relevant du Département de l'appui aux missions au Siège et une équipe d'appui située à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi. Elles étaient censées établir leur propre équipe IPSAS avant le 18 novembre 2011.

142. Le Comité a constaté que tous les membres de l'équipe IPSAS du Département de l'appui aux missions y étaient affectés à temps partiel et qu'aucune ressource n'avait été allouée spécifiquement aux activités de mise en œuvre des normes. En outre, l'équipe ne comprenait aucun spécialiste des normes, encore que le recrutement d'un tel spécialiste était en cours à la date de réalisation de l'audit.

143. Le Comité des commissaires aux comptes a également constaté que l'équipe IPSAS du Département de l'appui aux missions se contentait pour l'essentiel de suivre strictement les instructions données par le Comité directeur des normes IPSAS; il encourage cependant l'équipe du Département à entreprendre activement de définir les besoins propres aux opérations de maintien de la paix auxquels il convient de répondre pour tirer les avantages escomptés de l'adoption des normes et gérer le changement. Les délais étant serrés, le Comité considère qu'il est essentiel que le Département de l'appui aux missions définisse sans attendre son propre plan d'action afin de faire en sorte que toutes les questions propres au maintien de la paix soient prises en compte dans leur intégralité et que les changements nécessaires à la mise en œuvre des normes soient effectivement opérés dans les missions.

144. Compte tenu en outre du rôle important de l'équipe IPSAS du Département de l'appui aux missions et de la part importante des opérations de maintien de la paix dans le budget total prévu pour l'application des normes IPSAS (les dépenses prévisionnelles au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix s'élèvent à 11 millions de dollars – soit près de la moitié du budget total), le Comité estime qu'il convient de donner, dans le cadre du budget prévu pour l'application des normes, un degré de priorité élevé aux ressources à affecter spécifiquement à l'équipe IPSAS du Département.

145. Le Comité recommande au Département de l'appui aux missions :
a) d'exiger de toutes les missions qu'elles mettent toutes en place une équipe IPSAS en en définissant clairement les attributions; b) de prendre activement des mesures pour définir les besoins propres aux opérations de maintien de la paix et de collaborer étroitement avec l'équipe IPSAS du Secrétariat pour effectuer plus rapidement les préparatifs de la mise en œuvre des normes; et c) de veiller, dans le cadre du budget IPSAS, à ce que les équipes d'appui à la mise en œuvre des normes disposent d'un personnel attitré et de compétences adéquates.

146. Le Département de l'appui aux missions a indiqué, dans un mémorandum en date du 17 octobre 2011, qu'il avait demandé à toutes les missions d'établir un plan

d'application des normes IPSAS. Les missions ont confirmé que les équipes IPSAS avaient été constituées. Le Département fournit entre autre à chaque mission du matériel de formation, un programme de formation des instructeurs et un test pilote, qui a été effectué à la FINUL.

Plan d'application et plan d'action des missions détaillés

147. Pour assurer la mise en œuvre en temps voulu des normes IPSAS au niveau opérationnel, il est essentiel que les services chargés des opérations de maintien de la paix au Siège disposent d'un plan d'application détaillé et les missions d'un plan d'action. Le Comité a cependant constaté que ce plan d'application et ces plans d'action des missions n'avaient pas encore été élaborés.

148. Afin d'établir un modèle d'application pour toutes les missions de maintien de la paix, l'équipe IPSAS de l'ONU a effectué en août 2011 une analyse des lacunes de la validation de la valeur des avoirs à la FINUL, avec l'équipe IPSAS du Département de l'appui aux missions et l'équipe financière du projet UMOJA. Des recommandations ont alors été formulées en vue de remédier à des problèmes précis relatifs à l'application des normes IPSAS dans les opérations de maintien de la paix. Ces recommandations n'ont cependant pas encore été intégrées dans un plan d'application détaillé.

149. Tout en reconnaissant l'utilité de l'analyse des lacunes effectuée à la FINUL, le Comité a constaté que chaque mission se heurtait à divers obstacles qui lui étaient propres. C'est pourquoi il faut également élaborer un plan d'action distinct dans chaque mission. L'ONUCI a par exemple des difficultés à justifier les dépenses afférentes aux aéronefs, tandis que l'UNFICYP peine à comptabiliser le matériel loué pour différents types de véhicules.

150. Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que l'équipe de mise en œuvre des normes IPSAS de l'ONU, le Département de l'appui aux missions et les missions coopèrent étroitement en vue d'élaborer des plans d'application détaillés ainsi que des plans d'action pour toutes les missions, de façon à assurer la mise en œuvre des normes IPSAS dans les opérations de maintien de la paix.

151. L'Administration a fait savoir à ce sujet qu'il était prévu d'achever l'élaboration du plan d'application détaillé en décembre 2011 au plus tard et qu'elle avait communiqué au Comité des éléments d'information relatifs à la mise en œuvre des normes IPSAS. Les attributions de l'équipe du Département de l'appui aux missions et des équipes IPSAS locales avaient déjà été définies. L'Administration a en outre indiqué qu'un site Web du système de collaboration en ligne e-Room de l'ONU, comprenant des informations sur les normes IPSAS, avait été établi et que le Comité en avait été informé.

Dispositions transitoires prévues par les normes IPSAS

152. Les normes IPSAS prévoient une exemption de l'obligation de comptabilisation de l'ensemble des immobilisations corporelles pendant une période transitoire de cinq ans. Dans les opérations de maintien de la paix, les immobilisations corporelles, y compris les biens durables, les terrains, les bâtiments et les actifs produits par les missions, représentent une part importante de la valeur totale des actifs. Par exemple, dans les états financiers de l'exercice 2010/11, la

valeur des biens durables s'élevait à 2,2 milliards de dollars et celle des terrains et bâtiments à 1,7 milliard de dollars. Il existe également un nombre important d'actifs produits par les missions dont la valeur n'a pas encore été estimée. L'Administration n'a pas encore obtenu de données précises à ce sujet. Étant donné la valeur élevée des immobilisations corporelles, le Comité estime que se prévaloir de la disposition transitoire risque de nuire à l'obtention des avantages escomptés de l'application des normes IPSAS et considère donc qu'il importe d'achever sans tarder l'inventaire des biens durables sur le terrain. L'Administration devrait en outre établir une méthode appropriée d'évaluation des actifs produits par les missions et la communiquer au Comité.

153. Le Comité a constaté que bon nombre des recommandations formulées au terme de l'exercice de préparation à l'entrée en vigueur des normes mené à la FINUL pour remédier aux problèmes de valorisation des immobilisations corporelles et des biens non durables n'avaient pas été approuvées par le Comité directeur. Il a en outre appris que des instructions relatives aux immobilisations corporelles, y compris les actifs produits par les missions, seraient communiquées aux services à partir du troisième trimestre de l'année 2011. Toutefois, à la date de réalisation de l'audit, l'équipe IPSAS du Département de l'appui aux missions continuait de mettre au point le modèle comptable immobilier afin qu'il tienne compte des spécificités des opérations de maintien de la paix.

154. Le Comité a également constaté que la valeur estimative totale des biens non durables des missions dépassait 400 millions de dollars. Ce montant étant très élevé, il sera important de disposer d'informations exactes et conformes aux normes IPSAS pour présenter comme il convient les avoirs dans les états financiers. Le Comité a appris que l'Administration envisageait d'évaluer les biens non durables en fonction de leur coût de remplacement. À la date de l'établissement du présent rapport, aucune décision finale n'avait été prise à ce sujet. Étant donné l'importance des biens non durables et le peu de temps dont on dispose, il est urgent de prendre une décision afin de déterminer plus rapidement la valeur des biens non durables.

155. Le Comité recommande à l'Administration de prendre plus rapidement, en collaboration avec le Département de l'appui aux missions, les dispositions nécessaires pour confirmer la valeur des immobilisations corporelles et des biens non durables, de façon à éviter d'avoir à se prévaloir de la disposition transitoire, y compris la décision relative à la méthode à retenir pour déterminer la valeur des biens non durables.

156. L'Administration a fait savoir que le Comité directeur des normes IPSAS savait que les dispositions transitoires ne devaient être invoquées qu'à titre exceptionnel. Il est cependant parfois nécessaire de s'en prévaloir pour assurer le respect des normes IPSAS car les informations détaillées dont il faut disposer pour établir les soldes d'ouverture conformément aux normes ne sont pas disponibles dans certains domaines, les normes comptables du système des Nations Unies ne nécessitant pas des données aussi détaillées que les normes IPSAS. L'Administration a en outre indiqué qu'elle ne comptait pas se prévaloir des dispositions transitoires pour reporter l'application intégrale des normes ou repousser les travaux à mener à cette fin, mais plutôt pour mettre en conformité les activités concernées selon un plan de transition « réaliste ». Par exemple, s'il n'est pas possible de déterminer correctement la valeur des avoirs produits par les missions au moment de l'adoption initiale des normes IPSAS, l'Administration

compte faire figurer un inventaire complet de ces biens dans les notes des états financiers établis conformément aux normes.

8. Retrait et liquidation de mission

157. Le Comité a examiné les dispositions prises en vue du retrait et de la liquidation de la MINURCAT et de la MINUS pendant l'exercice considéré, y compris la planification et autres mesures visant à assurer un départ en bon ordre, la cessation de service du personnel recruté sur le plan national et la protection des avoirs de l'ONU de manière structurée et économique. Le Comité constate que les deux missions connaissaient des difficultés opérationnelles et devaient se retirer dans de brefs délais.

Stratégie de retrait et évaluation des risques

158. Une stratégie de retrait dûment planifiée, assortie d'un plan de retrait progressif et de liquidation s'appuyant sur une évaluation des risques et un suivi régulier et approfondi, est un outil indispensable pour gérer la cessation d'activité d'une mission. Le plan de liquidation et l'évaluation des risques ont pour principaux objectifs de : a) donner effet à la résolution du Conseil de sécurité; b) optimiser l'efficacité des moyens d'appui de plus en plus réduits de la mission en affectant les ressources disponibles à des domaines prioritaires; et c) servir de fondement à une liquidation efficace consistant, par exemple à rapatrier les contingents, à assurer la cessation de service ou la réaffectation du personnel, à éliminer ou céder les avoirs et à archiver les dossiers.

159. Lors du retrait progressif et de la liquidation de la MINURCAT et de la MINUS, le Comité a constaté qu'aucune procédure formelle et structurée de définition et d'évaluation des risques n'avait été intégrée au plan de liquidation. Reconnaître l'importance de telles procédures lors de l'exécution de projets complexes et en évolution rapide, tels que le retrait et la liquidation d'une mission, relève des bonnes pratiques. Le Comité s'attendait à ce qu'une mission en phase de liquidation établisse des procédures formelles et structurées d'identification et d'évaluation des risques. De telles procédures devraient être mises en place, et des fonctionnaires nommément chargés de gérer ces risques, les responsables hiérarchiques pouvant alors se consacrer en priorité aux domaines d'action essentiels. Dans son précédent rapport, le Comité avait recommandé à propos de la MINURCAT l'établissement d'un plan d'estimation et de réduction des risques pour chacune des principales activités de retrait et de liquidation, qui serait ensuite soumis à l'examen de la direction. Bien qu'elle ait été acceptée, cette recommandation n'a pas été mise en œuvre lors de la liquidation de la MINURCAT ni de celle de la MINUS. Le Comité considère que bon nombre des risques de nature générale rencontrés en phase de retrait progressif et de liquidation auraient pu être définis et pris en compte avant la fermeture des missions et y voit un enseignement important à tirer pour d'autres futures cessations d'activité de mission.

160. Le Comité est conscient des contacts réguliers entretenus avec le Siège et du rôle de supervision qu'a joué ce dernier lors de la phase de retrait progressif et de liquidation des missions pour régler le grand nombre de questions importantes qui se sont présentées au fur et à mesure de l'exécution des plans, et du fait que de nombreux aspects des risques ont été ainsi effectivement pris en compte. Il n'en considère pas moins qu'un suivi attentif ne saurait remplacer une gestion structurée

des risques. Il relève que l'Administration a renforcé les instructions pour la gestion des risques données dans le *Manuel relatif à la liquidation* mais estime que davantage d'efforts peuvent être faits pour préparer les missions à se retirer rapidement avec un bref préavis.

161. Le Comité recommande à l'Administration d'établir dès le début d'une opération un plan général d'évaluation et d'atténuation des risques en vue du désengagement et de la liquidation, ainsi que des stratégies éventuelles d'atténuation des risques, qui pourraient être intégrés au plan de liquidation, afin de permettre aux missions devant cesser leurs activités dans de brefs délais d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie efficace de gestion des risques.

Gestion des achats pendant la fermeture

162. Dès le début de la phase de retrait progressif d'une mission, la direction devrait examiner tous les contrats récemment conclus et déterminer quoi faire des biens récemment achetés et de ceux qui n'ont pas encore été livrés, en fonction de leur destination finale.

163. À la MINUS, des biens correspondant à 127 bons de commande d'une valeur totale de 8 855 645 dollars n'avaient pas été livrés au 31 août 2011. Des biens correspondant à 14 bons de commande d'une valeur totale de 365 043 dollars avaient pour destination finale Khartoum, où se trouvait alors le quartier général de la Mission. Cela signifiait que ces biens devraient être inspectés à Khartoum à leur arrivée, avant d'être réexpédiés à Djouba où serait transféré le quartier général, ce qui non seulement aurait une incidence sur la procédure de réception et d'inspection mais entraînerait également des frais de transport supplémentaires de Khartoum à Djouba.

164. L'Administration a indiqué avoir renégocié avec les fournisseurs de manière à faire livrer les biens à Djouba et prenait les dispositions nécessaires pour que les biens livrés à Khartoum soient reçus et inspectés en temps voulu.

Gérer la cessation de service du personnel

165. À la fin du mois de juin 2011, 1 470 agents de la MINUS recrutés sur le plan national travaillaient dans le Nord du Soudan; 199 d'entre eux étaient originaires du Soudan du Sud et pouvaient continuer à travailler pour la nouvelle mission établie au Soudan du Sud. Les 1 271 autres avaient dû être licenciés. À la fin du mois de juin 2011, la section des ressources humaines de la MINUS a examiné les contrats des agents recrutés sur le plan national et a prolongé jusqu'au 30 juin 2012 ceux qui seraient arrivés à expiration fin juin 2011.

166. Tout en reconnaissant la nécessité de garder pendant la phase de liquidation une partie du personnel recruté sur le plan national, le Comité considère que la Mission aurait dû prévoir fin juin 2011 qu'il n'était pas nécessaire de prolonger d'un an tous les contrats des membres du personnel recruté sur le plan national qui venaient à expiration. La Mission aurait pu réengager ces personnes avec des contrats de vacataire et sur une base mensuelle si besoin était et éviter ainsi de verser des salaires qui n'avaient pas à l'être. En juillet 2011, la MINUS a mis fin au service de 1 271 agents recrutés sur le plan national, auxquels elle a versé des indemnités de licenciement d'un montant équivalent à trois mois de salaire brut en moyenne. Le Comité estime que la MINUS a engagé ce faisant des dépenses

supplémentaires d'environ 6 millions de dollars. Elle a ensuite réengagé comme vacataires 874 agents qui devaient participer à la liquidation et renouvelé leur contrat mensuellement en fonction de ses besoins. Le Département de l'appui aux missions a expliqué que la décision de prolonger les contrats du personnel recruté sur le plan national avait été prise conformément à la politique établie pendant la liquidation de la MINURCAT et le retrait progressif de la MINUK, durant lesquels des incertitudes subsistaient quant à l'avenir du mandat de la Mission, en vue d'éviter de se défaire en grands nombres du personnel nécessaire.

167. À la MINURCAT, un plan et un calendrier détaillés de cessation de service ont été mis au point compte tenu des enseignements tirés des exercices précédents. La Mission a pris en compte les besoins de sûreté et la sécurité du personnel des bases avancées de la Mission au fur et à mesure de leur démantèlement, ainsi que des deux principales bases d'Abéché et de N'Djamena pendant la liquidation. Elle a en outre dû concilier d'une part la nécessité pour les membres du personnel de trouver un autre emploi et les dispositions relatives à la cessation de service et d'autre part ses prévisions de dépenses pendant la liquidation.

168. La Mission a élaboré un calendrier de cessation du personnel mois par mois, approuvé par la Division du personnel. En examinant l'état d'avancement de la liquidation, le Comité a constaté que des compétences et moyens supplémentaires étaient nécessaires pendant la phase de liquidation, à mesure que les plans étaient mis en œuvre et que la situation évoluait. Un certain nombre de fonctionnaires du Siège s'étaient rendus à la MINURCAT en avril 2011 pour appuyer les fonctions finance, ressources humaines et achats lors de la fermeture de la Mission et établir la cellule liquidation à Entebbe, où ont été temporairement détachés deux fonctionnaires. Le personnel de la Base de soutien logistique a également apporté son appui pendant la liquidation. Le Comité convient qu'il y a toujours des imprévus et que le Siège a réagi sans tarder dès qu'il s'est avéré nécessaire et urgent de disposer de compétences d'expert, mais estime néanmoins que l'ampleur des changements opérés indique qu'il faut mieux planifier tant la cessation de service d'une partie du personnel que les effectifs nécessaires pour continuer à assurer les fonctions opérationnelles et administratives essentielles.

169. La situation de la MINUS et de la MINURCAT montre qu'il convient de mieux prévoir la date de cessation de service des fonctionnaires, et notamment de garder ceux dont les compétences sont nécessaires pour achever la liquidation et de planifier longtemps à l'avance la cessation de service de l'ensemble du personnel de façon à éviter des dépenses inutiles.

170. Le Comité recommande au Département de l'appui aux missions d'exiger des missions qu'elles se préparent longtemps à l'avance à gérer d'éventuelles cessations de service du personnel recruté sur le plan local de manière à éviter d'avoir à verser inutilement des indemnités de licenciement.

Réalisation des actifs de l'ONU : classification des actifs

171. La cession ou l'élimination des actifs est une activité essentielle de la liquidation d'une mission et le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU comportent des dispositions précises applicables à la liquidation des actifs des opérations de maintien de la paix. D'après le Manuel du Département de l'appui aux missions relatif à la liquidation, les missions en phase de liquidation doivent classer leurs actifs en cinq grandes catégories. Il n'existe

cependant pas de critères concrets de classification. Les actifs sont classés principalement en fonction de leur degré d'utilité pour d'autres opérations de maintien de la paix et des discussions entre l'Administration et les entités susceptibles de les récupérer, compte tenu de divers facteurs, notamment leur état, leur valeur, leur importance stratégique, les frais de transport et la volonté de l'entité réceptrice de s'acquitter du montant requis. Pendant la phase de retrait progressif et de liquidation, certains actifs ont changé de catégorie parce que la méthode de liquidation retenue avait évolué en raison de circonstances nouvelles et de considérations d'ordre logistique. Dans la plupart des cas, les frais de transport jouent un rôle important dans la liquidation d'actifs. Il arrive que certaines entités ayant dans un premier temps accepté de recevoir des actifs changent d'avis du fait de ces coûts.

172. En tout, 483 avoirs d'un coût total d'achat de 7,9 millions de dollars ont été transférés de la MINURCAT à l'ONUCI. Cette dernière a fait savoir au Comité qu'elle avait des doutes quant à la qualité de certains actifs, dont des machines dont elle n'avait pas besoin (par exemple, un système de mise en bouteille de l'eau) et des articles qui étaient endommagés et ne pouvaient être réparés. De plus, l'ONUCI a eu du mal à déterminer précisément quels articles correspondaient à quelles expéditions car la MINURCAT n'avait pas fourni suffisamment d'indications pour lui faciliter la tâche. Il ressort de ces observations que l'expédition des actifs à céder par la MINURCAT pour satisfaire aux échéances de la liquidation a été insuffisamment planifiée.

173. Les avoirs relevant de la troisième catégorie sont ceux qui ne peuvent servir à des opérations de maintien de la paix en cours ou à venir ni à d'autres activités de l'Organisation des Nations Unies financées par des contributions statutaires. Ils ont été vendus à d'autres organismes des Nations Unies, à des organisations internationales ou à des organisations non gouvernementales. Il est ressorti de l'audit des documents relatifs à ces ventes que la plupart des actifs avaient été vendus au Programme alimentaire mondial, au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et à la Cour pénale internationale. Les contrats de vente portaient sur un montant convenu de 4,54 millions dollars au total, dont 0,6 millions de dollars avaient été perçus au 30 juin 2011 d'après les comptes des Missions. Le Département de l'appui aux missions a précisé que le montant final des ventes inscrit aux comptes était de 3,155 millions de dollars. Cet écart par rapport au montant convenu s'expliquait par le fait que certains actifs avaient été expédiés par erreur de la Mission et ne pouvaient donc plus être vendus. La vente de ces articles qui n'étaient plus disponibles avait donc été annulée.

174. Le Comité a évalué la mesure dans laquelle la classification des actifs avait été effectuée dans un souci d'optimisation des ressources. Il s'attendait à ce que les missions puissent prouver qu'elles avaient décidé de placer chaque actif, ou groupe d'actifs, dans telle ou telle catégorie en fonction de facteurs précis, tels que leur juste valeur, une estimation des frais de transport et tout autre facteur particulier, par exemple la nécessité de ne pas laisser certains actifs stratégiques, tels que des armements, dans le pays concerné.

175. L'Administration n'a pas pu fournir suffisamment d'informations sur la classification des actifs pour permettre au Comité d'établir que la MINURCAT avait effectivement optimisé les ressources lors de la liquidation de ses actifs. La situation était la même à la MINUS.

176. Le Comité recommande au Département de l'appui aux missions d'exiger à l'avenir des missions en phase de liquidation qu'elles conservent tous les documents nécessaires pour prouver que l'élimination ou le transfert de chaque actif, ou groupe d'actifs, a été optimisé sur le plan financier.

177. Le Département de l'appui aux missions a souscrit à cette recommandation et fait savoir qu'il appliquerait les mesures prises en vue de faire en sorte que les missions et le Siège examinent conjointement et avec le soin qui s'impose le Plan préliminaire de cession des actifs. Seront également pris en compte lors de cet examen une analyse des coûts et avantages de la valeur résiduelle des actifs devant être transférés, les frais de transport, le transport du matériel lourd et les délais de livraison de matériel similaire dans le cadre des contrats cadres en vigueur.

Conservation des documents pour l'audit

178. Le Comité pensait qu'après la liquidation de la MINURCAT, le 30 avril 2011, les principales pièces comptables justifiant les transactions seraient toutes conservées et mises à la disposition des commissaires aux comptes dans les délais habituels (généralement d'août à octobre). Les bordereaux de dépense ont été expédiés à Entebbe (Ouganda) pour y être triés et indexés, puis à New York pour y être archivés et les commissaires aux comptes n'ont pu les consulter avant le début de l'année 2012. Le Comité a pu achever ses vérifications avant d'émettre son opinion finale sur les états financiers mais il s'entretiendra avec le Département de l'appui aux missions de la nécessité de prendre des dispositions pour que les bordereaux nécessaires soient mis à la disposition des commissaires aux comptes dans des délais raisonnables lors de futures liquidations de missions.

Désaffectation de sites

179. Le BSCI a examiné la désaffectation et la décontamination des sites de la MINURCAT. Le Comité s'est fié aux travaux du BSCI et a noté qu'au moment de l'audit réalisé par le BSCI, en février 2011, la MINURCAT avait obtenu des certificats de conformité environnementale pour six des sites qui avaient été restitués. L'examen des certificats effectué par le BSCI a confirmé que : a) aucun représentant des autorités gouvernementales centrales n'ayant été présent lors des inspections, les certificats n'avaient pas été signés; et b) les certificats signés par les gouverneurs régionaux avaient été imprimés sur du papier à lettre à en-tête de la MINURCAT. Par conséquent, si des problèmes d'ordre environnemental apparaissaient à l'avenir, des doutes pourraient être émis quant à la validité de ces certificats, ce qui faisait courir à l'Organisation des risques pour sa réputation et ses finances. Les services des opérations de la paix du Siège examinent la question et le BSCI y donnera suite dans le cadre d'un futur audit de la liquidation de la MINURCAT. Le Comité soulève ce point car il juge important de remédier véritablement au problème que pose la non-validité des certificats de conformité environnementale.

Enseignements tirés de l'expérience

180. Le Comité sait que les missions sont d'une durée de plus en plus variable, qui est fonction de leur mandat, et qu'il est difficile de prédire quand une mission cessera ses activités, mais n'en considère pas moins que la fermeture de la MINURCAT et de la MINUS offre d'importants enseignements, énumérés ci-dessus,

pour de futures liquidations de mission. Le Département de l'appui aux missions et le Département des opérations de maintien de la paix pourraient, en s'appuyant sur les enseignements tirés de l'expérience acquise à la MINURCAT et à la MINUS, définir les principaux principes et critères qui permettraient aux missions d'élaborer dans les grandes lignes des stratégies de retrait et des plans de liquidation dès la mise en place des futures opérations de maintien de la paix. Le Comité juge qu'il serait sage d'élaborer des projets de stratégie de retrait et de plan de liquidation pour toutes les missions en cours.

181. Le Comité recommande au Département de l'appui aux missions : a) d'entreprendre une analyse détaillée des enseignements à tirer de la fermeture de la MINURCAT et de la MINUS; et b) d'exiger de toutes les missions en cours et des missions à venir qu'elles élaborent dans les grandes lignes, dès leur création dans le cas de ces dernières, une stratégie de retrait et un plan de liquidation.

182. Le Département de l'appui aux missions a signalé à ce sujet que toutes les missions étaient tenues d'établir un plan de crise. D'après le *Manuel relatif à la liquidation*, un plan de retrait et de liquidation éventuel doit être élaboré dès qu'une mission atteint le stade de la viabilité et mis à jour régulièrement à mesure que la mission progresse dans l'exécution de son mandat. Le Département tient également compte des enseignements tirés des missions en phase de liquidation, en se fondant sur les rapports hebdomadaires, les rapports de liquidation et les documents de l'Assemblée générale, et les met en pratique dès qu'une autre mission cesse ses activités. Les enseignements tirés de l'expérience ont été pris en compte dans le *Manuel relatif à la liquidation* et ont été mis à profit dans d'autres situations.

9. Restructuration des opérations de maintien de la paix

183. Ainsi que l'avait demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 61/256, le Secrétaire général a établi un rapport détaillé sur le renforcement de la capacité de l'Organisation dans le domaine des opérations de maintien de la paix (A/61/858), dans lequel il a présenté les modifications qu'il était proposé d'apporter aux organigrammes et aux tableaux d'effectifs, y compris la création du Département de l'appui aux missions. Il y indiquait que le Département des opérations de maintien de la paix continuerait d'assurer la planification, l'organisation, la gestion et l'encadrement politique et technique de toutes les opérations hors Siège, en se consacrant davantage aux questions d'ordre stratégique. Le Département de l'appui aux missions serait chargé de fournir l'appui requis aux opérations sur le terrain, notamment en ce qui concerne le personnel, les finances, les achats, la logistique, les communications, l'informatique et d'autres questions relatives à l'administration et à la gestion en général.

184. Le Département de l'appui aux missions a créé le 1^{er} juillet 2007 en application de la résolution 61/279 de l'Assemblée générale, dans laquelle le Secrétaire général était prié d'établir un rapport détaillé indiquant notamment si la nouvelle structure (constituée du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions) avait permis une exécution efficace et efficiente des mandats des missions, ainsi que sur l'exécution du programme et l'amélioration des procédures administratives et des modalités de gestion. Le Secrétaire général a établi trois rapports sur la restructuration depuis 2007. Il a fait état dans son rapport final (A/65/624) des résultats et effets avérés de la

restructuration, notamment en ce qui concerne la direction, le contrôle et la responsabilisation, l'unité de commandement et l'intégration des efforts, le renforcement de l'encadrement des opérations de maintien de la paix et de l'appui qui leur était apporté, ainsi que l'amélioration des procédures administratives et des modalités de gestion. Il y recensait également les insuffisances et les problèmes et proposait des ajustements structurels mineurs visant à consolider les acquis.

Gestion insuffisante de l'obtention d'avantages

185. Toute transformation radicale d'une activité doit s'appuyer sur un ensemble clairement défini et quantifiable d'avantages à obtenir, ainsi que sur un plan d'action visant à les mettre en œuvre et les réaliser. Dans le cas de la restructuration, qui constitue une transformation radicale des opérations de maintien de la paix, l'Administration était censée établir des modalités d'obtention des avantages qui permettent d'exploiter rapidement, de présenter correctement et d'évaluer exactement les avantages obtenus grâce à cette transformation. Ces modalités devaient être assorties d'objectifs réalistes et clairement définis, ainsi que des niveaux de départ et objectifs de référence voulus pour évaluer les progrès accomplis, et prévoir une méthode appropriée pour obtenir des informations exactes et suffisantes afin de rendre compte des avantages obtenus et suivre de près leur réalisation.

186. Le Secrétaire général a certes rendu compte dans son rapport (A/65/624) des grands progrès enregistrés grâce à la restructuration, mais le Comité a noté que l'Organisation n'avait pas défini clairement d'avantages escomptés ni d'objectifs de référence ou de niveaux de départ permettant d'évaluer les progrès réalisés lors de l'ensemble du processus de réforme. Le BSCI a également mis ce problème en évidence dans son rapport (A/63/827).

187. L'Administration a expliqué qu'en tant que processus politique et itératif, peu compatible avec des plans d'action statiques ou standardisés, la restructuration des opérations de maintien de la paix ne se prêtait pas à une description fixe et linéaire de buts, d'objectifs et d'avantages quantitatifs à mesurer. Aucun document n'avait donc été établi dans le but de présenter tous les avantages escomptés de la restructuration en fonction desquels les progrès accomplis auraient été évalués. Tout en prenant note de cette lacune, l'Administration a indiqué avoir cependant élaboré en octobre 2009 un plan de restructuration et affirmé que les progrès accomplis en vue d'obtenir les avantages de la restructuration avaient été observés et communiqués à l'Assemblée générale, qui en avait pris acte.

188. L'Administration a en outre expliqué que le rapport détaillé du Secrétaire général (A/65/624) constituait la synthèse la plus complète des avantages qui avaient été escomptés dans de nombreux rapports et résolutions de l'Assemblée générale et indiquait la mesure dans laquelle ces avantages avaient été obtenus, d'un point de vue quantitatif ou qualitatif selon le cas. L'Administration a fait observer qu'en l'absence d'un examen et de l'acceptation des modalités d'obtention des avantages comme norme de l'Organisation, elle n'était pas convaincue de l'utilité d'appliquer a posteriori un modèle différent de celui dont s'était servi le Secrétariat en s'appuyant sur l'examen initial de la restructuration effectué par le BSCI et qui avait été accepté par l'Assemblée générale tout au long de son examen triennal de la question.

189. Sachant que la restructuration des opérations de maintien de la paix s'effectue par itérations, le Comité considère que des modalités d'obtention des avantages sont d'autant plus importantes qu'il s'agit d'une réforme complexe à caractère itératif. Faute de quoi il sera très difficile, voire impossible, de se prononcer objectivement sur la réussite absolue ou relative de la restructuration. Si le Comité attire l'attention sur la question, ce n'est pas pour demander que des modalités d'obtention des avantages soient appliquées rétroactivement à la restructuration des opérations de maintien de la paix mais bien plutôt pour que l'Administration tire les enseignements de cet exercice et en tienne compte lors de futures réformes.

190. En ce qui concerne les avantages décrits dans le rapport A/65/624, le Comité a analysé les données utilisées pour établir celui-ci et dénombré 169 produits de la restructuration, dont 47 étaient quantitatifs et provenaient des statistiques ou des observations recueillies en novembre 2010 et 122 (soit 72 %) étaient qualitatifs. Vu le caractère et la prépondérance d'indicateurs qualitatifs relativement abstraits, le Comité peut difficilement évaluer si les produits de la restructuration ont été réalisés et de quelle manière.

191. S'agissant des indicateurs quantitatifs, le Comité a noté certains progrès accomplis dans la gestion des ressources humaines grâce à la restructuration. La Division du personnel des missions a procédé à une réforme du processus de recrutement sur fichier. Le nouveau système a permis au Département de l'appui aux missions de déployer plus rapidement du personnel, au cours des phases de démarrage, d'expansion ou de liquidation des missions ou en période de crise. En conséquence, les taux de vacance de postes entre le 30 juin 2009 et le 30 juin 2010 ont diminué, passant de 30 % à 15 % pour le personnel recruté sur le plan local et de 28 % à 24 % pour le personnel recruté sur le plan international. Le Comité juge utiles et quantifiables de tels indicateurs assortis de niveaux de départ.

192. Des niveaux de départ et objectifs de référence adéquatement définis permettent d'évaluer objectivement les avantages obtenus. Le Comité a constaté que la plupart des progrès quantitatifs cités dans le rapport du Secrétaire général (A/65/624) n'avaient pas été évalués par rapport à un niveau de départ préalable à la restructuration. Dans les exemples qui suivent, le degré de satisfaction des missions a été à plusieurs reprises présenté comme un produit de la restructuration, sans qu'un niveau de départ ait été défini :

- Section A du rapport (Direction, contrôle et responsabilisation) : 69 % des missions ayant participé à une enquête s'étaient déclarées satisfaites du fait que le Département de la gestion déléguait plus de pouvoirs au Département de l'appui aux missions dans les domaines de la gestion des ressources humaines et des achats;
- Section B (Unité de commandement et intégration des efforts consentis à l'appui des opérations de maintien de la paix des Nations Unies) : les missions avaient réagi favorablement à la restructuration, 81 % d'entre elles estimant que l'établissement de nouveaux rapports hiérarchiques permettait de mieux préciser les pouvoirs et responsabilités au niveau de la mission;
- Section C (Renforcement de l'encadrement des opérations de maintien de la paix et de l'appui qui leur est apporté) : les missions s'étaient déclarées à 37 % très satisfaites, ou relativement satisfaites, de l'efficacité et de la capacité de réaction des équipes opérationnelles intégrées ainsi que de la

rapidité de leur intervention mais elles étaient tout aussi nombreuses à se dire relativement insatisfaites.

193. L'Administration a indiqué avoir réalisé en novembre 2010 une enquête auprès de 17 missions ou entités relevant du Département des opérations de maintien de la paix, en reprenant les questions et la présentation de l'enquête menée en 2008 par le BSCI dans le cadre de son audit de la restructuration. L'enquête de 2008 fournissait donc des données de départ auxquelles les résultats de l'enquête de novembre 2010 pouvaient être comparées pour démontrer les effets de la restructuration. L'Administration a en outre fait savoir que les résultats de l'enquête de 2010 faisaient apparaître d'importants progrès réalisés dans certains domaines depuis la restructuration effectuée en 2007.

194. Le fait d'avoir retenu comme points de départ les résultats de l'enquête réalisée par le BSCI en 2008 conforte le Comité dans son opinion qu'il n'existait pas, au tout début de la restructuration, de plan d'obtention des avantages clairement défini. Le Comité relève en outre que, dans le rapport présenté à l'Assemblée générale (A/65/624), les résultats de l'enquête de 2010 n'ont dans la plupart des cas pas été comparés à ceux de l'enquête de 2008.

195. Du fait de l'absence de véritables modalités d'obtention des avantages, de la trop grande importance des indicateurs qualitatifs et du manque de niveaux de départ et d'objectifs de référence permettant d'effectuer une évaluation quantitative, le Comité peut se difficilement se prononcer en toute objectivité sur la réussite absolue ou relative de la restructuration.

196. Le Comité recommande à l'Administration de tirer les enseignements de la restructuration du Département des opérations de maintien de la paix afin d'en tenir compte lors des futurs exercices de transformation des processus et de gestion du changement, y compris la nécessité de disposer d'un plan d'obtention des avantages clairement défini ainsi que d'indicateurs, de niveaux de départ et d'objectifs de référence qui permettent de suivre attentivement la réalisation des résultats escomptés.

10. Stratégie globale d'appui aux missions

197. En 2010, dans son rapport publié sous la cote A/64/633, le Secrétaire général a présenté la stratégie globale d'appui aux missions dont l'objectif général était de réorganiser en profondeur la manière dont les services d'appui étaient assurés aux missions extérieures. La stratégie est un programme quinquennal visant à améliorer la qualité, l'efficacité et l'efficacité des services d'appui administratif apportés aux opérations de maintien de la paix selon une approche intégrée, responsable et transparente. Elle a également pour but de réduire l'empreinte des missions et leur exposition au risque et d'améliorer la sûreté et la sécurité ainsi que les conditions d'existence du personnel d'appui civil, ce qui aurait pour effet d'améliorer sa productivité et d'accroître les taux de rétention.

198. La stratégie globale d'appui aux missions compte quatre volets (ou axes) distincts mais intégrés :

- **Création de modules** : La création de modules de déploiement, afin d'accroître la rapidité et la prévisibilité du déploiement des composantes militaire, civile et de police des missions extérieures, principalement lors des phases de démarrage ou de montée en puissance;

- **Centres de services** : Le réaménagement des fonctions de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), qui deviendra un centre mondial de services et l'établissement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), qui fournira des services d'appui aux missions de la région;
- **Modèle de financement harmonisé** : La modification des mécanismes de financement des missions, afin d'accélérer le déploiement des moyens matériels et humains;
- **Capacités d'appui en matière de ressources humaines** : Le renforcement des capacités externes et internes, y compris des accords permettant, au besoin, de faire appel à des sociétés de services, des capacités d'appui militaire, des consultants engagés pour une période de courte durée et des prestataires de services individuels, des capacités de réserve pouvant être déployées rapidement (notamment pour les postes de haut rang et les fonctions hautement spécialisées).

199. Bien que la stratégie n'en soit qu'aux premiers stades de sa mise en œuvre et que des plans d'action détaillés et propositions d'initiatives soient encore en cours d'élaboration, le Comité a considéré qu'il serait utile d'en évaluer la planification, l'élaboration et les premières étapes du lancement et de définir les obstacles qui risquent d'en entraver l'exécution.

200. Lors de son examen, le Comité a noté que le BSCI effectuait une étude approfondie portant principalement sur l'analyse de la gestion des changements et des dispositifs de contrôle des programmes aux fins de la mise en œuvre de la stratégie. Il a donc axé son examen sur les progrès accomplis et la gestion de l'obtention des avantages escomptés. Il continuera, dans le cadre de son prochain rapport, à examiner les progrès réalisés.

Absence de plan d'action quinquennal pour chaque volet de la Stratégie

201. Alors que la stratégie globale d'appui aux missions s'étale sur cinq ans, les plans d'action adoptés ne portent que sur les deux premières années. Il n'existe aucun plan quinquennal distinct présentant clairement les principales activités, grandes étapes et résultats escomptés correspondant à chaque volet de la stratégie. Il n'y a pas non plus de conception claire et partagée du résultat final du projet. Le Comité craint que l'insuffisance de planification pour les trois dernières années du projet, notamment l'absence d'un échéancier indiquant clairement les principales activités, grandes étapes et résultats escomptés, entraîne des retards dans l'exécution du projet, ainsi que le non-respect des priorités de l'Organisation et un sentiment de confusion parmi le personnel concerné, et ait même une incidence financière.

202. L'Administration a fait savoir au Comité qu'elle élaborait un plan quinquennal indiquant les niveaux de référence, les activités principales et les grandes étapes du projet. Ce plan serait achevé en décembre 2011 et présenté dans le deuxième rapport interimaire annuel du Secrétaire général. Compte tenu de l'ampleur des activités à mener et de l'incidence de cette initiative de grande envergure, le Comité s'inquiète du fait que le projet ait été entrepris sans un plan d'action clair et détaillé qui favorise la transparence et l'application du principe de responsabilité.

203. Le Comité recommande à l'Administration : a) **d'élaborer un plan d'ensemble exposant plus en détail les objectifs généraux, principales activités,**

grandes étapes et niveaux de départ et objectifs de référence correspondant à chacun des quatre volets de la stratégie globale d'appui aux missions, ainsi que les modalités d'application de cette dernière et d'obtention des avantages escomptés; et b) d'énoncer ces précisions dans le rapport d'étape annuel du Secrétaire général qui sera soumis à l'examen de l'Assemblée générale.

204. Le Département de l'appui aux missions a fait observer qu'un plan général de haut niveau figurait à l'annexe I du rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui (A/65/643). Le plan relatif au Centre mondial de services et au Centre régional de services d'Entebbe a été présenté en détail dans trois rapports (A/65/696, A/65/760 et A/66/591). Ces renseignements détaillés continueront d'être mis à jour dans d'autres rapports intérimaires annuels. Le Comité maintient cependant que la planification et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie doivent s'effectuer avec plus de clarté et de manière plus détaillée.

Méthode d'évaluation inadéquate des avantages qualitatifs de la Stratégie

205. Le Comité considère que pour suivre et évaluer l'exécution de la stratégie il convient de définir plus précisément les avantages qualitatifs ou quantitatifs escomptés pour chaque grand volet et de mettre au point des méthodes d'évaluation pour déterminer la mesure dans laquelle les objectifs et avantages escomptés auront été réalisés.

206. À l'heure actuelle, les avantages escomptés de la stratégie sont principalement définis de manière qualitative. Chaque division concernée a établi des programmes de travail détaillés afin de mettre en œuvre les principales activités proposées et d'obtenir les avantages escomptés. Le Comité a pris acte des avantages qualitatifs attendus proposés par le Secrétaire général ainsi que des efforts déployés par le Département de l'appui aux missions pour les réaliser. Il juge cependant nécessaire d'établir des niveaux de départ et objectifs de référence pour évaluer les progrès accomplis et les améliorations qu'il est envisagé d'apporter à la fourniture de services. Sans niveaux de départ et objectifs de référence préalablement fixés, il sera difficile de déterminer objectivement si la stratégie a porté ses fruits.

207. Il convient en outre d'établir pour chaque volet des indicateurs clefs de résultat et de consigner et d'évaluer périodiquement les résultats obtenus. Il importe également de mettre en place un système qui permette de collecter, regrouper et présenter en permanence le degré de réalisation de ces indicateurs, afin de pouvoir, si besoin est, prendre sans tarder les mesures correctives nécessaires. Le Comité a noté qu'il restait à définir précisément des indicateurs clefs de résultats correspondant aux volets création de modules, centre mondial de services et ressources humaines et à établir un système de gestion pour suivre, synthétiser et présenter la réalisation des indicateurs de résultat pour chacun des quatre volets.

208. Le Comité recommande au Département de l'appui aux missions de définir des indicateurs clefs de résultats assortis d'objectifs à atteindre pour chacun des quatre volets de la stratégie globale d'appui aux missions, ainsi qu'un système permettant de suivre la réalisation de ces indicateurs et d'en rendre compte.

209. Le Département de l'appui aux missions a fait savoir à ce sujet que des indicateurs clefs de résultats assortis d'objectifs à atteindre avaient été définis pour les volets création de modules et centre régional de services et présentés dans le

rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions (A/66/591) en date du 7 décembre 2011. Des indicateurs sont en cours d'élaboration pour les autres volets et un système sera mis en place pour suivre la réalisation des indicateurs et en rendre compte.

Prise en compte insuffisante des coûts lors de l'analyse coûts-avantages

210. Le modèle de Centre régional de services est le seul des quatre grands volets pour lequel les avantages escomptés ont été quantifiés. Des économies d'un montant annuel total de 86,45 millions de dollars par an devraient être réalisées une fois que le Centre régional sera pleinement opérationnel (avec des effectifs d'environ 667 personnes). Le montant total des coûts annuels s'élevant à 16,67 millions de dollars, le montant net des économies annuelles escomptées est de 69,78 millions.

211. L'équipe chargée de la mise en œuvre de la stratégie a fait savoir au Comité que quatre fonctions avaient été, après approbation, transférées au Centre régional, à savoir le contrôle des arrivées et des départs, les indemnités pour frais d'études, le centre régional de formation et de conférence et le centre de contrôle intégré des transports et des mouvements. Le Comité a également appris que le transfert de ces fonctions avait, d'après les estimations, permis de réaliser des économies de 61,3 millions de dollars au 30 juin 2011 en ce qui concerne le centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et devrait permettre de réaliser en mars 2012 des économies supplémentaires de 4,75 millions de dollars au titre des dépenses de personnel liées à environ 190 postes.

212. Le Comité a pris acte des économies ainsi réalisées, en constatant toutefois qu'elles étaient inférieures au niveau fixé pour l'exercice 2010/11. En examinant l'analyse coûts-avantages détaillée fournie par le Secrétaire général dans son rapport, le Comité a noté que le fait de dispenser la formation au Centre régional de services d'Entebbe devait permettre de réaliser des économies d'un montant estimatif total de 3 340 000 dollars, dont 2 960 000 dollars au titre des frais de voyage et 380 000 dollars au titre de l'indemnité journalière de subsistance. Le Comité a constaté que les dépenses d'établissement et de fonctionnement connexes n'avaient pas été intégralement prises en compte dans l'estimation des coûts et que les avantages escomptés du transfert des fonctions au Centre avaient donc pu être surestimés. Le Comité consultatif pour les questions administratives a également signalé ce problème dans son rapport publié sous la cote A/64/633.

213. Le Comité recommande à l'Administration de tenir compte dans ses analyses coûts-avantages de l'ensemble des frais d'établissement et de fonctionnement du Centre régional de services afin d'estimer avec plus de prudence les avantages escomptés.

11. Gestion du parc de véhicules

214. La gestion du parc de véhicules représentant une part importante du budget des missions, le Comité y accorde souvent une attention particulière lors de ses audits. Pendant l'exercice considéré, le Comité s'est employé à déterminer si le nombre de véhicules légers de transport de passagers dont disposaient les missions se justifiait et si ces véhicules étaient utilisés de manière économique et rationnelle.

Dotation en véhicules

215. Le nombre de véhicules légers de transport de passagers auquel ont droit le personnel recruté sur le plan international, les contingents, la Police des Nations Unies et le personnel extérieur est calculé à l'aide de divers coefficients figurant dans le *Manuel des coûts standard*, compte tenu des tableaux d'effectifs. Le nombre de véhicules à affecter aux contingents et unités de police constituées, au contrôle des aptitudes à la conduite, à un usage collectif et aux réserves est déterminé soit par les mémorandums d'accord signés avec le gouvernement du pays hôte soit en fonction d'autres critères figurant dans le *Manuel*. Dans son rapport précédent, le Comité a mis en évidence certains dysfonctionnements concernant le calcul des dotations en véhicules. Pour ce qui est de la période à l'examen, le Comité a de nouveau observé des dysfonctionnements du même ordre. En voici les principaux :

a) Les taux de vacance des postes n'ayant pas été pris en compte lorsque l'Administration a calculé le nombre de véhicules auquel avaient droit les missions, celles-ci ont été dotées d'un nombre de véhicules supérieur à ce dont elles avaient besoin, ce qui a entraîné des frais de fonctionnement et d'entretien inutiles;

b) Le nombre de véhicules distribués au personnel recruté sur le plan international a été supérieur à la norme. Par exemple, au 30 juin 2011, la FINUL disposait de 185 véhicules légers de transport de passagers pour son personnel recruté sur le plan international, soit 43 véhicules de plus que ce à quoi elle aurait eu droit compte tenu des effectifs réels et 26 de plus que ce à quoi elle aurait eu droit compte tenu des effectifs autorisés. La FINUL a affirmé que ces 43 véhicules étaient utilisés aux fins des opérations de la mission et avaient été approuvés par le comité du parc automobile. Il est cependant ressorti de vérifications ponctuelles effectuées par le Comité que certains de ces véhicules n'étaient en réalité pas exclusivement utilisés à des fins opérationnelles;

c) Des véhicules étaient alloués de façon irrégulière à des tiers tandis que d'autres véhicules étaient loués : compte tenu du coefficient standard et du taux de vacance de postes, l'UNSOA devrait disposer de 70 véhicules. La mission en avait en fait 120, soit 50 de plus que ce à quoi elle avait droit. Outre un certain nombre de véhicules affectés à un usage collectif ou expédiés à l'AMISOM en application d'un mémorandum d'accord signé par les deux parties, le Comité a constaté que 17 véhicules avaient été envoyés à Mogadiscio pour être utilisés par des vacataires ou des consultants sans autorisation écrite d'un supérieur hiérarchique et sans justification suffisante. Parallèlement, pendant l'exercice 2010/11, l'UNSOA a loué 25 véhicules dans les bases d'appui de Nairobi et Mombasa à un coût de 740 000 dollars.

216. Compte tenu du caractère récurrent des dysfonctionnements constatés dans la dotation en véhicules, le Comité recommande au Département de l'appui aux missions d'effectuer un examen approfondi des dotations en véhicules des missions, afin de déterminer les économies qui pourraient être réalisées dans ce domaine.

217. Le Département de l'appui aux missions a fait observer que la FINUL prenait des mesures pour mieux surveiller l'usage de son parc automobile dans l'objectif d'en améliorer la rentabilité globale. Elle se sert principalement à cette fin du système CarLog et d'enquêtes sur l'occupation des véhicules et envisage également de modifier les possibilités de transport terrestre offertes à son personnel.

Utilisation des véhicules

218. Pour que les missions soient dotées d'un nombre de véhicules adéquat, il est important que ces véhicules soient utilisés de manière économique et rationnelle. Le Comité a évalué les pratiques de gestion de certaines missions et observé des dysfonctionnements sur le plan économique et en ce qui concerne l'utilisation de véhicules en dehors du service. Par exemple :

a) *Utilisation peu économique de véhicules* : D'après les rapports quotidiens établis par la FINUL au moyen du système CarLog du 13 au 25 juin 2011, le nombre moyen de véhicules légers de transport de passagers utilisés aux heures de pointe pour effectuer le trajet entre Tyr (lieu de résidence du personnel) et Naqoura (où est situé le quartier général de la FINUL) était de 67 le matin et de 40 le soir. Dans la plupart des cas, ces véhicules n'avaient qu'un seul occupant. L'équipe de direction ne semble pas avoir envisagé de mettre en place un système de partage de véhicules;

b) *Non-facturation aux fonctionnaires internationaux de l'usage de véhicules en dehors du service* : Le Comité a déjà souligné qu'il importait d'effectuer un contrôle de l'usage des véhicules en dehors du service. Pendant l'exercice considéré, des lacunes ont de nouveau été constatées. Par exemple, la MINUL a continué à ne pas établir de distinction entre les trajets effectués pour raison de service et ceux effectués à titre privé et à ne pas facturer aux agents recrutés sur le plan international l'usage de véhicules officiels en dehors du service;

c) *Utilisation peu rentable des voitures à usage collectif et des réserves de véhicule* : Compte tenu des coefficients standard, les missions affectent à diverses sections des véhicules légers de transport de passagers qui leur sont exclusivement destinés. Pour répondre aux besoins du public et faire face aux situations d'urgence, le Département de l'appui aux missions autorise également une mission à affecter certains véhicules à un usage collectif et à constituer par ailleurs des réserves de voitures. Le Comité a également noté, par exemple, à la FINUL, que seuls 22 des 45 véhicules destinés à un usage collectif avaient été utilisés en juin 2011, ce qui signifiait que la mission pourrait ne pas avoir besoin des 23 autres véhicules (soit 51 %). Le Comité considère qu'il serait plus judicieux de déployer des véhicules à l'échelle d'une mission plutôt que section par section tout en maintenant le nombre minimal de véhicules nécessaires à chaque section.

219. Le Comité considère que les missions pourraient améliorer l'utilisation des véhicules et les réaffecter de manière plus économique. Optimiser l'allocation des véhicules et renforcer le contrôle de l'utilisation qui en est faite en dehors du service permettraient de réaliser des économies. Le Comité estime également que CarLog est un système important de contrôle de l'utilisation des véhicules.

220. Le Comité recommande au Département de l'appui aux missions : a) de procéder à un examen approfondi des dotations en véhicules et de l'utilisation de ces derniers dans l'ensemble des missions afin de mettre en évidence les lacunes existantes et de modifier si besoin est les directives en la matière; et b) d'effectuer régulièrement en cours d'exercice un contrôle des dotations en véhicules dans les missions et de l'utilisation qui en est faite.

221. Le Comité recommande également au Département de l'appui aux missions d'exiger des missions qu'elles renforcent le contrôle de l'usage des véhicules en dehors du service en vérifiant régulièrement à l'aide des données

du système CarLog l'utilisation qui est faite des véhicules et en recouvrant si besoin est les frais y afférents.

222. Le Département de l'appui aux missions a indiqué qu'après l'audit la FINUL avait mis en service deux autobus supplémentaires pour la navette entre Tyr et Naqoura, ce qui avait permis d'améliorer le taux d'occupation des véhicules et de réduire le nombre de véhicules utilisés par le personnel pour se rendre au travail et en revenir. En décembre 2011, la FINUL a été autorisée par les autorités locales à faire construire un parc de stationnement à Tyr. Les travaux ont commencé et devraient s'achever à la fin du mois de juin 2012. Cela devrait faciliter la mise en place de services supplémentaires de navette entre Tyr et Naqoura, l'objectif étant de continuer à rationaliser l'utilisation de véhicules. La MINUL a fait savoir qu'un projet de directive et d'instruction administrative sur l'utilisation des véhicules de la Mission en dehors du service était en cours d'examen et serait ensuite adopté.

12. Autres questions

Maintien en place du bureau de la MINUSTAH à Saint-Domingue

223. Dans le cadre de l'intervention qu'elle a menée à la suite du séisme survenu en Haïti, la MINUSTAH a établi le Centre de liaison et d'appui de Saint-Domingue en République dominicaine, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/64/728. Le bureau sert de base d'opérations pour 200 fonctionnaires de la Mission, mais aussi de centre de coordination et de transport tant pour le matériel que pour le personnel quittant Haïti et y arrivant.

224. Le Comité a noté que, depuis l'établissement du Centre, un certain nombre de fonctions administratives essentielles (finances, achats, gestion des marchés, gestion budgétaire, ressources humaines, groupe des réclamations, informatique – un petit nombre de fonctionnaires spécialisés travaillent au Centre – et transports), naguère exécutées à Port-au-Prince, l'étaient désormais à Saint-Domingue.

225. Le Comité en est conscient, le fait que le Centre apporte un appui à la Mission pourrait présenter pour elle certains avantages, mais il n'a trouvé nulle trace d'un plan stratégique qui contiendrait un dossier de décision justifiant que le Centre demeure à Saint-Domingue (une fois l'intervention d'urgence postérieure au séisme menée à son terme) et que des fonctions essentielles continuent d'y être exercées. L'Administration a bien publié un « document de réflexion » qui a été approuvé par le précédent Représentant spécial du Secrétaire général. En réponse aux interrogations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) le 6 janvier 2011, l'Administration y détaillait les raisons qui avaient motivé l'établissement du Centre. Aux paragraphes 8 et 9, on pouvait lire ce qui suit : « la création du Centre de liaison et d'appui est conforme à l'ambition de la stratégie globale d'appui aux missions du Secrétaire général, qui est d'améliorer la prestation de services aux missions (A/64/633). Comme le Centre de services régional d'Entebbe, le Centre de liaison et d'appui a entre autres pour objectif de réduire le nombre de civils en poste en Haïti qui sont exposés à des risques et donc d'améliorer leurs conditions de vie, de renforcer la capacité de l'Organisation d'attirer du personnel et de le retenir à son service, mais aussi de réduire les taux de vacance de postes et de renouvellement du personnel dans les services administratifs. » Cependant, le Conseil n'a pu établir de lien entre le Centre et la stratégie globale d'appui aux missions (GFSS) sur la base du rapport du Secrétaire général susmentionné.

226. Le Département de l'appui aux missions a indiqué au Conseil que le concept du bureau en question était encore à l'étude, mais que les organes directeurs concernés connaissaient la nature des activités menées par le Centre et avaient de facto approuvé son existence en validant le budget. Toutefois, le Conseil estime que la décision d'autoriser le Centre à poursuivre l'exercice de ses fonctions actuelles, ou d'en revoir la teneur, une fois les opérations de secours consécutives au séisme parvenues à leur terme doit être approuvée officiellement par les organes directeurs. Une telle décision doit reposer sur une évaluation prenant en compte, globalement, les objectifs du maintien en place du Centre, les avantages qu'il présente et son incidence sur la Mission.

227. Lorsqu'il s'est penché sur cette question, le Comité a noté que le BSCI procédait de son côté à un examen approfondi du programme de gestion du changement du Centre, de ses indicateurs et mécanismes de suivi des résultats, de son dispositif de délégation de pouvoir et de son cadre réglementaire. Pour que cette tâche ne soit pas exécutée deux fois, le Comité s'est abstenu de procéder lui aussi à un tel examen approfondi.

228. Le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions fasse en sorte qu'il soit procédé par la MINUSTAH à un examen stratégique qui détermine quelles seront la situation et les fonctions du Centre de liaison et d'appui de Saint-Domingue une fois les activités de secours consécutives au séisme menées à leur terme; qu'un plan stratégique soit soumis à l'organe directeur pour approbation, de sorte que le meilleur appui possible soit apporté à la réalisation des objectifs de la Mission.

229. Le Département de l'appui aux missions a fait savoir que les responsables de la MINUSTAH insistaient sur le caractère indispensable du Centre de Saint-Domingue, tant sur le plan opérationnel que d'un point de vue stratégique. À la suite du séisme survenu en Haïti, il était impératif d'établir un bureau à Saint-Domingue. À mesure que la Mission se stabiliserait et que la normalité reviendrait, les responsables de la MINUSTAH devraient trouver le juste équilibre entre les objectifs et les fonctions des activités exécutées à Saint-Domingue et à Port-au-Prince, de sorte que la Mission s'acquitte de son mandat de la manière la plus économique, efficace et rationnelle possible. C'est précisément la raison pour laquelle il a été demandé au BSCI de procéder à un examen axé sur la gestion du changement et l'optimisation des systèmes au Centre de Saint-Domingue. Les responsables de la MINUSTAH réexamineront la dotation en effectifs du bureau de Saint-Domingue et ils établiront la liste des activités qu'il sera appelé à exécuter, mais demanderont aussi à une équipe du Département de l'appui aux missions de les aider à passer en revue et à analyser les fonctions du Centre, en prenant pour modèle le concept qui a fonctionné pour les services administratifs au Koweït.

ONUCI : maintien des contrôles financiers en situation d'urgence

230. À la suite de l'élection présidentielle de novembre 2010, la Côte d'Ivoire a été plongée dans la guerre civile et cette situation d'urgence a duré cinq mois. À l'exception de l'effectif minimal resté à Abidjan, le personnel d'appui recruté aux niveaux local et international de l'ONUCI a été transféré à Bouaké (dans le centre du pays) et à Banjul (en Gambie), d'où il a continué d'appuyer la mission.

231. Durant la période de crise, entre le 21 octobre 2010 et le 26 mai 2011, le Conseil de direction s'est réuni quotidiennement, voire plus souvent, pour examiner

les faits nouveaux et prendre les décisions clefs, notamment celles qui portaient sur les questions financières. S'agissant des principaux dispositifs de pointage des achats, des marchandises livrées et des services fournis, des paiements, de la trésorerie, des opérations diverses et de leur traitement au moyen du système comptable SUN, le Comité est d'avis que, malgré l'évacuation de services opérationnels essentiels, ils ont fonctionné correctement tout au long de la période considérée. En particulier, le service des achats a été en mesure de conserver un degré de contrôle élevé sur des marchés qui présentaient des risques importants.

232. Le Comité est d'avis que l'Administration peut tirer des enseignements de la manière dont l'ONUCI a continué d'exercer des contrôles en situation d'urgence. Le Département de l'appui aux missions a fait savoir qu'il réalisait actuellement avec le Département des opérations de maintien de la paix une étude dont l'objectif était de déterminer quelles leçons pouvaient être retenues de la façon dont la Mission a géré les multiples changements auxquels elle a dû faire face pendant la période considérée. La version préliminaire de cette étude a été achevée le 31 décembre 2011.

C. Éléments d'information communiqués par l'Administration

1. Comptabilisation en pertes d'espèces, d'effets à recevoir et de biens

233. L'Administration a informé le Conseil que des biens d'une valeur de 27,39 millions de dollars avaient été comptabilisés en pertes pendant l'exercice 2010/11 (contre 15,64 millions de dollars en 2009/10), principalement en raison d'accidents, de dysfonctionnements et autres. Conformément à la règle de gestion financière 106.8, elle a aussi comptabilisé en pertes des espèces et des créances d'une valeur de 303 620 dollars (contre 74 848 dollars en 2009/10), qui correspondaient à des sommes irrécouvrables.

2. Versements à titre gracieux

234. Comme le veut la règle de gestion financière 5.11, l'Administration a rendu compte au Comité de trois versements d'un montant total de 16 269 dollars, effectués à titre gracieux par les opérations de maintien de la paix au cours de l'exercice considéré : a) 5 000 dollars versés par la MINUSTAH aux familles de deux fonctionnaires recrutés sur le plan national qui avaient péri pendant le séisme de 2010; b) 8 000 dollars versés à deux agents recrutés sur le plan national et à deux vacataires de la MINUSTAH qui avaient perdu des membres de leur famille directe pendant le séisme de 2010; et c) 3 269 dollars versés à un ancien officier au titre de rations alimentaires complémentaires essentielles.

3. Cas de fraude et de présomption de fraude

235. Conformément aux dispositions du paragraphe 6 c) i) de l'annexe au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU, l'Administration a signalé au Comité 12 cas de fraude ou de présomption de fraude survenus dans quatre missions pendant l'exercice considéré, qui sont résumés ci-dessous :

a) La MINUSTAH a fait état de quatre cas de fraude (des vols). La première affaire signalée porte sur le vol de carburant, à trois reprises : au total, ce sont 207 939 litres de carburant, d'une valeur de 180 090 dollars, qui ont été dérobés ou

ont disparu. L'enquête se poursuit, mais aucune partie du carburant n'a été récupérée. Toutefois, des mesures ont été prises pour remédier à certaines carences. Les trois autres affaires concernent le vol de panneaux solaires, d'articles informatiques et de rouleaux de fil électrique d'une valeur totale de 123 910 dollars. Au moment de l'établissement du présent rapport, aucun des articles dérobés n'avait été retrouvé;

b) À la FINUL, il a été fait un usage abusif du permis de conduire d'un ancien membre du personnel par d'autres membres du personnel militaire, qui ont parcouru 4 278 kilomètres grâce à ce document. La mission a récupéré 48 dollars auprès de l'une des personnes qui avait utilisé abusivement le permis en question;

c) La MINUS a fait état de six cas, dont deux concernent des vacataires. Le premier honorait deux contrats simultanément; le second avait utilisé les coordonnées d'un tiers pour être engagé par la Mission. Deux des quatre autres cas portent sur des demandes de paiement frauduleuses : deux agents recrutés sur le plan national ont sollicité des frais de déplacement pour un voyage qui avait été annulé; un agent recruté sur le plan international a sollicité une bourse pour des activités éducatives qui n'ont jamais eu lieu. La cinquième affaire concerne des irrégularités en matière de gestion de fonds par des policiers des Nations Unies. La dernière concerne une fonctionnaire recrutée sur le plan national qui a falsifié les données relatives à sa classe et a ainsi perçu 2 156 dollars en sus de sa rémunération normale. Dans tous les cas, des mesures ont été prises pour recouvrer les pertes occasionnées ou remédier aux carences sous-jacentes;

d) Un ancien fonctionnaire recruté sur le plan national de l'UNSOA, actuellement employé par l'ONUN, avait mis sur pied une société fictive, imité des signatures, modifié le contenu de messages électroniques et fait état de supposées entrées et sorties. Le BSCI enquête sur cette affaire. La Mission a procédé à une remise à plat de tous les contrôles internes qui doivent être effectués en ce qui concerne toute dépense engagée directement.

236. Selon l'Administration, les cas susmentionnés ne représentaient pas la totalité des cas de fraude ou de présomption de fraude qui se sont produits, dans la mesure où il se pourrait que des bureaux ou des services poursuivent l'examen de certaines affaires, dont il serait donc prématuré de rendre compte au Comité.

D. Remerciements

237. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint à la gestion, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, le Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions, le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne et le Contrôleur de l'ONU et leurs collaborateurs, ainsi que le personnel des missions, de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Vérificateur général
des comptes de la Chine,
Président du Comité
des commissaires aux comptes,
Vérificateur principal
(Signé) **Liu Jiayi**

Le Vérificateur général des comptes
de l'Afrique du Sud
(Signé) Terence **Nombembe**

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
(Signé) Amyas **Morse**

17 janvier 2012

Annexe I

Missions dont les comptes ont été vérifiés

Opérations de maintien de la paix en cours

1. Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)
2. Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) (1973) et Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD)
3. Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)
4. Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)
5. Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)
6. Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO)
7. Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)
8. Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)
9. Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)
10. Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)
11. Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT)
12. Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT)
13. Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)
14. Appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie (appui à l'AMISOM)

Comptes spéciaux

1. Fonds de réserve pour le maintien de la paix
2. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix
3. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (BSLB)
4. Prestations d'assurance maladie après la cessation de service au titre du personnel des opérations de maintien de la paix

Opérations de maintien de la paix dont le mandat est achevé

1. Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB)
2. Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL)
3. Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) et Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO)
4. Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK)
5. Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH)

6. Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT)
7. Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH), Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH) et Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH)
8. Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA)
9. Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) et Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM)
10. Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU)
11. Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) et Groupe d'appui de la police civile
12. Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL)
13. Forces de paix des Nations Unies (FPNU)
14. Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA)
15. Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA)
16. Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) et Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MONUOR)
17. Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL)
18. Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ)
19. Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM)
20. Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge (UNMLT)
21. Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC)
22. Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT)
23. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII)
24. Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) (1956)
25. Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC)
26. Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)
27. Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG)

Annexe II

**État de la suite donnée aux recommandations formulées
par le Comité dans son rapport relatif à l'exercice biennal
clos le 30 juin 2010^a**

<i>Objet</i>	<i>Exercice budgétaire au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	Total
1. Engagements non réglés – grand nombre d'engagements souscrits, critères régissant la souscription appliqués de façon laxiste et annulations nombreuses	2007/08	Par. 33 en 2009/10				1
2. Comptes débiteurs – des sommes à recevoir sont comptabilisées depuis longtemps.	2008/09		Par. 38 en 2009/10			1
3. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix – deux études menées précédemment sur le compte d'appui n'ont pas abouti; une nouvelle étude est prévue.	2009/10	Par. 59				1
4. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix – certains postes d'appui aux opérations de maintien de la paix ne sont pas assortis de critères précis.	2009/10		Par. 77			1
5. Budgétisation axée sur les résultats – certains indicateurs et produits étaient imprécis et n'étaient pas mesurables, principalement faute d'une formation adaptée.	2009/10	Par. 84				1
6. Budgétisation axée sur les résultats – liens mal établis entre financement et produits, lacunes dans le suivi des résultats	2009/10		Par. 93			1
7. Budgétisation – heures de vol et véhicules donnés – MINUAD, MINUT	2009/10	Par. 98				1
8. Budgétisation – les décaissements au titre des projets à effet rapide ont été modestes.	2007/08		Par. 102 en 2009/10			1
9. Stratégie de retrait – le fait que le mandat de la mission a pris fin n'a pas été mentionné dans le rapport financier.	2009/10	Par. 109				1
10. Stratégie de retrait – il n'y avait ni évaluation des risques relatifs aux nombreuses mesures relatives aux activités de retrait et de liquidation ni plan d'atténuation des risques de	2009/10		Par. 112			1

<i>Objet</i>	<i>Exercice budgétaire au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	Total
nature à nuire au retrait et à la liquidation en bon ordre de la mission.						
11. Stratégie de retrait – le budget de la mission ne faisait pas apparaître les différentes phases et il n’y avait pas d’orientations détaillées concernant l’établissement d’un plan de retrait.	2009/10		Par. 119			1
12. Biens durables – les états financiers ne faisaient apparaître ni l’information relative à la comptabilisation en pertes des biens ni les biens en attente de liquidation, et il n’y a pas eu de vérification physique.	2007/08		Par. 130 en 2009/10			1
13. Biens durables – la séparation des fonctions concernant l’approbation, la remise de biens et la réception n’a pas été rigoureusement respectée.	2009/10		Par. 134			1
14. Biens durables – la comptabilisation en pertes et la liquidation ont parfois pris beaucoup de retard.	2005/06		Par. 138 en 2009/10			1
15. Biens durables – la réception et l’inspection des biens n’ont pas été effectuées comme il convenait.	2009/10	Par. 142 en 2009/10				1
16. Biens durables – dans certaines missions, les stocks se situaient à des niveaux élevés et certains articles restaient en stock pendant de longues périodes.	2008/09		Par. 147 en 2009/10			1
17. Biens durables – la valeur des biens non durables n’apparaissaient ni dans les états financiers ni dans les notes y relatives.	2007/08		Par. 154 en 2009/10			1
18. Biens durables – il n’y avait pas eu de dénombrement complet et des lacunes avaient été constatées en ce qui concernait la gestion des biens non durables.	2007/08		Par. 159 en 2009/10			1
19. Biens durables – on a observé des manquements en ce qui concerne les niveaux minimaux et maximaux des stocks et le seuil à partir duquel il fallait passer commande de nouveaux biens.	2008/09		Par. 163 en 2009/10			1

<i>Objet</i>	<i>Exercice budgétaire au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	Total
20. Stocks stratégiques pour déploiement rapide – la distribution des stocks stratégiques pour déploiement rapide était inefficace.	2009/10		Par. 167			1
21. Matériel appartenant aux contingents – il n'y a pas eu de dénombrement complet et des lacunes ont été constatées en ce qui concerne la gestion des biens non durables.	2009/10	Par. 170				1
22. Matériel appartenant aux contingents – les rapports de vérification ont été établis avant qu'il ait été procédé à l'inspection physique.	2009/10	Par. 173				1
23. Matériel appartenant aux contingents – les quantités portées dans les rapports de vérification étaient inférieures à celles arrêtées dans les mémorandums d'accord signés avec les pays fournisseurs de contingents.	2009/10		Par. 176			1
24. Gestion des achats et des marchés – les délais de présentation des offres étaient plus courts que le délai minimal prévu dans le Manuel des achats.	2007/08		Par. 181 en 2009/10			1
25. Gestion des achats et des marchés – les critères d'acceptation ou de rejet des offres reçues hors délais étaient imprécis et incohérents.	2009/10	Par. 185				1
26. Gestion des achats et des marchés – les prestations des fournisseurs n'étaient pas évaluées ou les rapports d'évaluation n'étaient pas établis; des fournisseurs qui n'avaient pas donné satisfaction continuaient à remporter des marchés sans justification écrite.	2009/10	Par. 188				1
27. Gestion des achats et des marchés – il n'existait pas de mécanisme bien établi permettant de suivre l'application des recommandations du Comité des marchés du Siège. À l'ONUCI, le comité local des marchés n'a pas su faire face à un certain nombre de risques majeurs.	2009/10		Par. 192			1

<i>Objet</i>	<i>Exercice budgétaire au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	Total
28. Gestion des achats et des marchés – bien qu'il y ait eu des retards dans l'exécution des contrats, le versement des dommages-intérêts déterminés contractuellement n'a pas été demandé, car les sections concernées ne s'accordaient pas à dire à qui revenait la responsabilité de lancer la procédure.	2009/10		Par. 197			1
29. Gestion des achats et des marchés – des biens et des services ont été achetés alors même qu'aucun contrat en bonne et due forme n'avait été conclu.	2009/10		Par. 200			1
30. Gestion des achats et des marchés – le Comité des marchés du Siège a été saisi d'un nombre accru de dossiers présentés a posteriori. Les mesures prises pour surveiller ce type de dossiers sont insuffisantes.	2009/10		Par. 207			1
31. Gestion des achats et des marchés – un marché présentant des risques élevés a été passé.	2009/10	Par. 213				1
32. Gestion des achats et des marchés – un marché présentant des risques élevés a été passé.	2009/10	Par. 214				1
33. Gestion des ressources humaines – le taux de vacance de postes était élevé et certains postes sont restés vacants pendant de longues périodes.	2009/10		Par. 219			1
34. Gestion des ressources humaines – les délais de recrutement étaient longs.	2007/08		Par. 222 en 2009/10			1
35. Gestion des ressources humaines – le classement des emplois prenait beaucoup de temps.	2008/09	Par. 227 en 2009/10				1
36. Gestion des ressources humaines – des membres du personnel n'avaient pas mis la dernière main à leur rapport d'évaluation et de notation, ce qui n'avait pas empêché certains d'entre eux d'obtenir une augmentation d'échelon ou une prorogation de leur engagement.	2007/08		Par. 232 en 2009/10			1
37. Gestion des ressources humaines – des membres du personnel n'avaient pas mis la dernière main à leur rapport d'évaluation et de	2007/08	Par. 233 en 2009/10				1

<i>Objet</i>	<i>Exercice budgétaire au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	Total
notation, ce qui n'avait pas empêché certains d'entre eux d'obtenir une augmentation d'échelon ou une prorogation de leur engagement.						
38. Opérations aériennes – dans certaines missions, les moyens aériens étaient sous-utilisés.	2009/10	Par. 244				1
39. Opérations aériennes – les dépenses incombant à d'autres organismes des Nations Unies n'étaient pas recouvrées.	2009/10		Par. 247			1
40. Opérations aériennes – les données concernant les opérations aériennes recelaient des erreurs.	2009/10		Par. 250			1
41. Opérations aériennes – le nombre de vols affrétés spécialement était élevé.	2009/10	Par. 253				1
42. Gestion du parc de véhicules – la gestion des véhicules ayant fait l'objet d'un don ou d'une cession laissait à désirer.	2009/10		Par. 258			1
43. Gestion du parc de véhicules – la MINUT disposait d'un nombre de véhicules plus élevé que la norme. Les recommandations de la Section du transport de surface concernant les projets de budget des missions n'étaient pas prises en compte comme il se devait.	2009/10	Par. 262				1
44. Gestion du parc de véhicules – des véhicules susceptibles d'être remis en état avaient été cannibalisés et il n'y avait pas eu d'analyse coûts-avantages afin de déterminer s'il y avait lieu de remplacer les véhicules.	2009/10		Par. 266			1
45. Gestion du parc de véhicules – il n'y avait pas de mécanisme permettant de tenir un état de tous les déplacements effectués à titre personnel.	2009/10		Par. 270			1
46. Gestion du carburant – la MINUL n'avait pas pris des mesures suffisantes pour recouvrer les dépenses de carburant auprès du personnel et des opérateurs aériens.	2008/09	Par. 274 en 2009/10				1

<i>Objet</i>	<i>Exercice budgétaire au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	Total
47. Gestion du carburant – la MINUL n'avait pas pris des mesures suffisantes pour recouvrer les dépenses de carburant auprès du personnel et des opérateurs aériens.	2008/09	Par. 275 en 2009/10				
48. Gestion des rations – les remises consenties pour l'achat de rations n'étaient pas réclamées.	2009/10	Par. 279				1
49. Gestion des rations – Les réserves de rations étaient insuffisantes.	2009/10	Par. 283				1
50. Informatique et télématique – aucun mécanisme bien établi ne permettait de suivre les opérations effectuées par les personnes autorisées à se connecter en qualité d'administrateur.	2009/10	Par. 286				1
51. Informatique et télématique – il n'y avait pas de plan de continuité des opérations et de reprise après sinistre.	2009/10	Par. 289				1
52. Informatique et télématique – l'environnement informatique n'était pas suffisamment protégé.	2009/10		Par. 292			1
Ventilation						
Recommandations figurant dans le rapport pour 2009/10						
Recommandations d'exercices précédents renouvelées dans le rapport portant sur 2009/10		5	11			16
Recommandations nouvelles formulées dans le rapport portant sur 2009/10		18	18			36
Nombre total de recommandations figurant dans le rapport portant sur 2009/10		23	29			52
Pourcentage du nombre total		44	56			100

^a Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-cinquième session, Supplément n° 5 [A/65/5 (Vol. II)], chap. II.

Annexe III

Observations, mission par mission

Constatations	Siège	MINUS	MINUAD	MINUT	UNSOA	FINUL	BSLB	MINUSTAH	MONUSCO	MINUK	MINUL	MINURCAT	MINURSO	FNUOD	UNFICYP	ONUCI
Proportion importante des engagements souscrite en fin d'exercice		X	X		X	X	X									
Engagements caducs		X	X			X	X									
Taux élevé d'annulation d'engagements d'exercices antérieurs	X															
Caractère insuffisant de l'information communiquée au sujet des biens durables de la MINURCAT												X				
Anomalies telles que les hypothèses, la méthode de calcul et le processus de formulation retenus pour l'établissement du budget	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Le Contrôleur avait demandé que le Directeur de la Division du financement des opérations de maintien de la paix approuve les réaffectations de ressources préalablement à l'engagement de dépenses : l'UNSOA n'a pas respecté cette instruction.					X											
Réaffectations fréquentes et généralisées d'une mission à une autre					X					X		X	X			
Montant élevé de certaines réaffectations au sein d'une même mission		X				X		X	X			X	X			X
Aucun lien direct n'est encore établi entre, d'une part, le cadre de budgétisation axée sur les résultats et les ressources nécessaires et, d'autre part, le mécanisme de collecte, de compilation et de publication des données portant sur les progrès et les résultats obtenus, mesurés à l'aune des réalisations escomptées.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Risque élevé de pertes/gaspillage en raison de la non-utilisation de biens durables		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Risque élevé que des achats inutiles soient effectués			X				X									

Constatations	Siège	MINUS	MINUAD	MINUT	UNSOA	FINUL	BSLB	MINUSTAH	MONUSCO	MINUK	MINUL	MINURCAT	MINURSO	FNUOD	UNFICYP	ONUCI
Déclaration incomplète du matériel en surplus	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
L'inventaire physique des biens durables n'est pas adéquat et les registres contiennent des inexactitudes.		X		X	X		X									
Retard dans l'analyse des écarts constatés à la rubrique des biens « introuvables »	X															
Biens enregistrés au nom d'utilisateurs qui ont été rapatriés		X	X		X			X	X		X					X
Imperfections dans les procédures de comptabilisation en pertes et de cession	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Imperfection des principaux indicateurs de résultats en matière de contrôle des stocks	X															
Pas de réduction notable de la capacité d'accueil et des prévisions de constructions supplémentaires par rapport au projet d'origine de la MINUAD			X													
La BSLB et l'UNSOA ont acheté des articles superflus compte tenu des stocks stratégiques existants.					X		X									
Manque de cohérence des critères d'évaluation des résultats (MINUT) et prorogation des contrats de fournisseurs ne donnant pas satisfaction (MINUL)				X							X					
Fractionnement délibéré de contrats adjugés afin de circonvenir le comité local des marchés (MONUSCO); dissociation a posteriori pour circonvenir l'autorité supérieure (UNSOA); marchés accordés sur la base des nécessités du service alors que les bénéficiaires ne remplissaient pas les critères en vigueur (MINUL)					X				X		X					
Au terme du processus de suppression, d'ouverture au recrutement national et de transfert de postes, 61 postes auraient pu être ajoutés à la liste selon les critères retenus.	X		X			X	X	X	X		X					
Le taux de sélection des candidats figurant sur les fichiers de candidatures préapprouvées est faible et la durée du processus de recrutement demeure excessive.	X			X		X	X									

<i>Constatations</i>	<i>Siège</i>	<i>MINUS</i>	<i>MINUAD</i>	<i>MINUT</i>	<i>UNSOA</i>	<i>FINUL</i>	<i>BSLB</i>	<i>MINUSTAH</i>	<i>MONUSCO</i>	<i>MINUK</i>	<i>MINUL</i>	<i>MINURCAT</i>	<i>MINURSO</i>	<i>FNUOD</i>	<i>UNFICYP</i>	<i>ONUCI</i>
Dans certains cas, les missions n'ont pas conservé de traces écrites des résultats des examens écrits, des entretiens ou des contacts établis.				X												
Au moment de l'audit, toutes les missions n'étaient pas dotées d'une équipe chargée de l'exécution; on n'y trouvait aucun employé à plein temps, ni aucune ressource allouée spécifiquement aux activités d'un tel personnel; l'action menée afin de définir les besoins spécifiques des opérations de maintien de la paix ne l'était pas avec assez de détermination.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Au moment de l'audit, il n'existait aucun plan d'exécution détaillé pour l'ONU ou pour l'ensemble des missions de maintien de la paix, ni aucun plan d'action spécifique pour telle ou telle mission.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Lenteur observée dans l'établissement et la validation de la valeur des immobilisations corporelles et des biens consommables	X															
Aucune procédure formalisée et structurée de détermination et de gestion des risques n'est intégrée dans le plan de liquidation.		X										X				
Prise en compte insuffisante des commandes en cours et des marchandises non livrées lors de la clôture de la mission		X														
En raison du caractère inapproprié des modalités régissant la cessation de service, la MINURCAT a manqué de ressources et la MINUS a dû effectuer des versements supplémentaires au titre de la rupture de contrats.		X										X				
Pas de critères concrets en place pour la classification des biens; absence de preuves que le principe de l'optimisation des ressources a été appliqué lors de la cession des biens durables		X										X				
Certaines lacunes constatées dans les certificats attestant le respect de l'environnement dans six des sites restitués par la MINURCAT												X				

<i>Constatations</i>	<i>Siège</i>	<i>MINUS</i>	<i>MINUAD</i>	<i>MINUT</i>	<i>UNSOA</i>	<i>FINUL</i>	<i>BSLB</i>	<i>MINUSTAH</i>	<i>MONUSCO</i>	<i>MINUK</i>	<i>MINUL</i>	<i>MINURCAT</i>	<i>MINURSO</i>	<i>FNUOD</i>	<i>UNFICYP</i>	<i>ONUCI</i>
La restructuration du DOMP n'était pas assortie d'un ensemble mesurable d'avantages ni d'un plan clair pour leur concrétisation.	X															
Absence de critères et de références pour l'évaluation des résultats obtenus en matière de gestion du processus de réforme	X															
Les axes du GFSS ne font pas l'objet d'un plan quinquennal.	X															
La méthode d'évaluation des avantages qualitatifs que présente le GFSS est inadéquate.	X															
Les coûts n'ont pas été pris en compte dans leur intégralité pour l'analyse coût-profit.	X															
Les taux de vacance de postes n'ont pas été pris en compte lorsque l'Administration a calculé le nombre des véhicules nécessaires; il en a été distribué un nombre supérieur à l'allocation prévue aux fonctionnaires recrutés sur le plan international; certains véhicules ont été alloués de façon inappropriée.	X				X	X										
L'utilisation des véhicules dans le cadre de la FINUL n'est pas rationnelle. Lorsqu'un fonctionnaire de la MINUL recruté sur le plan international utilise un véhicule après les heures de travail, cela doit lui être facturé, ce qui n'a pas été le cas. Il n'est peut-être ni efficace ni économique de mettre en commun des véhicules ou de constituer une réserve de véhicules.						X					X					
On note l'absence d'un plan stratégique mentionnant la décision de continuer à utiliser la méthodologie du cycle de gestion et de contrôle des projets informatiques.									X							
Bonne pratique de l'ONUCI, qui a continué d'effectuer les contrôles voulus en situation d'urgence																X

Annexe IV

Analyse de la surestimation possible du budget alloué au personnel

(Montants en dollars des États-Unis)

Missions	Classes	Moyenne constatée 2008/09 (pourcentage)	Budgétisation 2009/10 (pourcentage)	Budgétisation 2010/11 (pourcentage) (a)	Pourcentage réel 2010/11 (b)	Écart entre budgétisation et coefficient délais de déploiement effectif (pourcentage) (c) = (b) – (a)	Surestimation dans le budget/1 % du coefficient délais de déploiement tel que sous-estimé* (d)	Surestimation dans le budget (e) = (d) x (c)	Réaffectation
MINUAD	Police des Nations Unies	43	20	17	26	9	2 025 500	18 229 500	Non communiqué
	Unités de police constituées	65	30	16	20	4	617 500	2 470 000	Non communiqué
MINUS	Police des Nations Unies	8,6	7	1	6,3	5,3	372 700	1 987 733	1 200 000
	Administrateurs recrutés sur le plan national	33,9	40	20	26,7	6,7	144 300	962 000	Non communiqué
MINUT	Police des Nations Unies	8	5	5	11,3	6,3	485 800	3 060 540	2 722 000
	Fonctionnaires recrutés sur le plan national	28,3	15	10	20	10	25 300	253 000	Non communiqué
MONUSCO	Unités de police constituées	29	–	5	15,3	10,3	213 900	2 204 953	Non communiqué
	Fonctionnaires recrutés sur le plan national	36	30	20	27,7	7,7	80 700	620 045	Non communiqué
Total								29 787 771	3 922 000

* Note : Établi sur la base de l'état mensuel de l'occupation des postes.

Annexe V

Budget de la MINUAD au titre du soutien autonome : défauts de concordance dans l'application du coefficient délais de déploiement (CDD) à diverses catégories de matériel appartenant aux contingents

(En pourcentage)

		CDD appliqué pour le calcul des coûts : 2	CDD appliqué pour le calcul des coûts : 4	CDD appliqué pour le calcul des coûts : 13	CDD appliqué pour le calcul des coûts : 17	CDD appliqué pour le calcul des coûts : 19	CDD appliqué pour le calcul des coûts : 20				
Estimations de coûts	CDD utilisé	Contingents militaires	Unité de police constituée	Contingents militaires	Unité de police constituée	Contingents militaires	Unité de police constituée	Contingents militaires	Unité de police constituée	Contingents militaires	Unité de police constituée
Estimations de la Division du budget et des finances	CDD figurant dans le modèle-type de calcul des coûts	5	5	10	15	10	15	10	15	10	15
	CDD effectivement utilisé pour le calcul	5	5	10	10	10	10	10	10	10	10
Estimations finales après examen par la Division du financement des opérations de maintien de la paix	CDD figurant dans le modèle-type de calcul des coûts	10	12,5	10	5	10	5	10	5	10	5
	CDD effectivement utilisé pour le calcul	10	12,5	5	5	10	10	10	10	10	5

Note : Données fondées sur les feuilles des coûts fournies par la Division du budget et des finances et par la Division du financement des opérations de maintien de la paix.

Annexe VI

Réaffectations entre catégories de dépenses dans les missions de maintien de la paix (exercice budgétaire 2010/11)

Mission	Nombre de Moins catégories de 10 %		10-20 %	20-40 %	40-60 %	60-80 %	80-100 %	Plus de 100 %	Nombre de catégories pour lesquelles les réaffectations ont représenté plus de 20 % de l'allocation initiale	Pourcentage	Remarques*
MINUAD	22	17	2	1				2**	3	13,64	**628,72 % au titre de 227 consultants, et 108, 64 % au titre de voyages
MINUS	20	12	3	4	1				5	25,00	
MINUT	17	14		3					3	17,65	
FINUL	16	9	3	3	1				4	25,00	
UNSOA	14	4	4	1		1	3*	1**	6	42,86	*89,72 % au titre de 214 policiers des Nations Unies; 88,76 % au titre de 228 voyages; 98,66 % au titre de 236 examens médicaux; **3 945,38 % au titre de 227 consultants
BSLB	11	8	2					1**	1	9,09	**193,86 % au titre de 238 articles relevant des fournitures, services et matériels divers
MINURSO	18	7	3	6	1	1			8	44,44	
MONUSCO	21	13	5	3					3	14,29	
MINUK	14	7	1	2	2		1*	1**	6	42,86	*85,82 % au titre de 214 policiers des Nations Unies **146,83 % au titre de 238 articles relevant des fournitures, services et matériels divers
MINUL	21	12	5	3	1				4	19,05	
MINUSTAH	20	12	4	3	1				4	20,00	
ONUCI	21	12	4	2	2	1			5	23,81	
UNFICYP	13	7	4	2					2	15,38	
FNUOD	13	8	2	1	1	1			3	23,08	

<i>Mission</i>	<i>Nombre de catégories</i>	<i>Moins de 10 %</i>	<i>10-20 %</i>	<i>20-40 %</i>	<i>40-60 %</i>	<i>60-80 %</i>	<i>80-100 %</i>	<i>Plus de 100 %</i>	<i>Nombre de catégories pour lesquelles les réaffectations ont représenté plus de 20 % de l'allocation initiale</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Remarques*</i>
MINURCAT	19	4	7	1	3	2		2**	8	42,11	**451,73 % au titre de 224 membres du personnel temporaire (autre que pour les réunions); 123,91 % au titre de 228 voyages

Note : Fondé sur l'analyse réalisée par le Comité.

Annexe VII

Réaffectations entre groupes (exercice budgétaire 2010/11)

	Montants réaffectés d'un groupe à l'autre* (en dollars É.-U.)	Pourcentage des montants réaffectés par rapport à l'allocation initiale du groupe concerné
MONUSCO	13 435 000	2,50
MINUS	18 470 832	5,74
FINUL	16 073 350	5,44
MINUSTAH	11 721 000	3,91
MINUT	2 841 000	4,39
UNSOA	5 735 000	12,50
BSLB	524 500	1,51
MINURSO	1 961 600	9,84
MINUK	2 218 950	6,22
MINUL	9 627 600	5,97
ONUCI	10 786 000	4,10
UNFICYP	1 159 500	4,78
FNUOD	1 186 721	4,99
MINURCAT	18 816 000	13,10
MINUAD	0	0,00

* Note : Données tirées des états financiers.

Annexe VIII

Actifs à comptabiliser en pertes ou à céder, sur 12 mois, par état d'avancement de la procédure

<i>État d'avancement</i>	<i>Quantité</i>	<i>Coût (en dollars É.-U.)</i>
En attente d'approbation par la Section	655	1 355 173
En attente d'approbation par le responsable de la Section des achats	1 264	3 576 782
En attente d'approbation par le Comité local de contrôle du matériel	178	2 035 075
En attente d'approbation par le Directeur de l'appui à la mission/Chef de l'appui à la mission	102	81 298
En attente de cession	3 877	20 743 856
En attente de la mise en application par le Groupe de contrôle du matériel et des stocks	5	4 394
En attente d'approbation par le Comité central de contrôle du matériel	593	3 566 401
Total	6 674	31 362 979

Annexe IX

**Actifs à comptabiliser en pertes ou à céder
(inventaire portant sur 12 mois)**

<i>Mission</i>	<i>Quantité</i>	<i>Valeur (en dollars É.-U.)</i>
MINURCAT	7	11 702
MINURSO	1 532	5 667 805
MINUSTAH	1 128	4 137 886
MONUSCO	1 167	5 077 453
ONUCI	213	1 732 722
MINUAD	286	1 063 508
FNUOD	34	576 453
FINUL	2	8 160
BSLB	1 047	5 188 527
MINUK	146	1 240 661
MINUL	597	4 229 899
MINUS	424	1 309 817
MINUT	63	344 420
Réserve de matériel de l'ONU	28	773 967
Total	6 674	31 362 979

Annexe X

Biens détenus par les missions de maintien de la paix (exercice budgétaire 2010/11)

<i>Mission</i>	<i>Au 30 juin 2011</i>		<i>Au 13 octobre 2011</i>		<i>Diminution (au 13 octobre 2011)</i>		<i>Passés par profits et pertes ou cédés au 13 octobre 2011</i>	
	<i>Quantité (en dollars É.-U.)</i>	<i>Valeur</i>	<i>Quantité (en dollars É.-U.)</i>	<i>Valeur</i>	<i>Quantité (en dollars É.-U.)</i>	<i>Valeur</i>	<i>Quantité (en dollars É.-U.)</i>	<i>Valeur</i>
MINUSTAH	483	2 133 791	184	771 383	299	1 362 408		
MONUSCO	53	77 699	41	53 680	12	24 019		
ONUCI	833	6 111 300	303	2 270 954	530	3 840 346		
BSLB	1	629	—	—	1	629	1	629
MINUAD	2 288	17 274 434	1 603	11 246 346	685	6 028 088		
FNUOD	5	11 915	5	11 915	—	—		
UNFICYP	5	30 345	—	—	5	30 345		
FINUL	49	209 300	24	93 774	25	115 526		
MINUK	11	45 269	9	40 330	2	4 939		
MINUL	1 136	3 634 070	516	2 045 147	620	1 588 923	61	121 483
MINUS	1 958	10 486 056	469	1 439 696	1 489	9 046 360	29	52 635
MINUT	177	524 904	82	280 174	95	244 730	1	1 000
UNSOA	42	172 171	28	132 207	14	39 964		
Total	7 041	40 711 885	3 264	18 385 606	3 777	22 326 279	92	175 746

Annexe XI

Récapitulatif des biens enregistrés au nom d'utilisateurs agissant en dehors du service

<i>Mission</i>	<i>Nombre de biens</i>	<i>Coût (en dollars É.-U.)</i>
MINUSTAH	5	5 160
MONUSCO	55	970 074
ONUCI	2	2 135
MINUAD	2	3 878
MINUL	176	738 159
MINUS	104	679 589
UNSOA	1	19 547
Total	345	2 418 542

Annexe XII

Principaux jalons du projet IPSAS

<i>Jalons</i>	<i>Échéance</i>	<i>État d'avancement (informations fournies par l'Administration)</i>
Phase initiale		
1. Établissement du Comité directeur	Janvier 2007	Réalisé, mais deux postes restent à pourvoir
2. Constitution de l'équipe de projet	Juin 2011	Réalisé
3. Analyse des lacunes formalisée	Janvier 2011	Réalisé
4. Mise au point et application du plan de communication et du plan de formation	Juillet 2011	Partiellement réalisé La formation en ligne a été diffusée et environ 4 500 e-certificats ont été émis. Le plan de communication et les plans relatifs aux cours de formation animés par des formateurs sont en cours de redéfinition. La cybersalle de l'ONU sur les normes IPSAS a été mise en place. Deux séances de formation ont été menées en juillet et novembre 2011.
5. Achèvement du plan directeur pour les normes IPSAS	Septembre 2011	La version 1 du plan directeur a été achevée; la version 2 sera diffusée prochainement.
Phase de mise en œuvre		
6. Élaboration d'un plan de rechange pour le retard de deux ans dans la mise en service d'Umoja	Octobre 2011	Réalisé
7. Mise au point du format des états financiers	Décembre 2011	En cours d'application. Un projet de format des états financiers a été élaboré en 2010; il doit être mis à jour en fonction du plan directeur approuvé.
8. Élaboration et application du plan de mise en œuvre détaillé	Décembre 2011	En cours
9. Examen par le Comité des commissaires aux comptes des méthodes comptables	Mars 2012	En cours

<i>Jalons</i>	<i>Échéance</i>	<i>État d'avancement (informations fournies par l'Administration)</i>
10. Mise à jour et approbation du Règlement financier et des règles de gestion financière	Décembre 2012	Pas commencé
11. Mise à jour des circulaires administratives (ST/SGB), et des procédures et instructions financières	Mars 2014	Pas commencé
12. Incorporation progressive chaque année des obligations imposées par les normes IPSAS	Dans chacun des cycles budgétaires à venir	En cours
13. Élaboration d'un manuel des procédures comptables	Mars 2013	Pas commencé
Phase finale		
14. Calcul des soldes d'ouverture pour les opérations de maintien de la paix	Juin 2013	Pas commencé
15. Établissement à blanc d'états financiers sous IPSAS pour les opérations de maintien de la paix	Décembre 2013	Pas commencé
16. Établissement réussi des états financiers sous IPSAS	30 septembre 2014	Pas commencé

Annexe XIII

Lacunes dans l'élaboration de budgets opérationnels

<i>Budget</i>	<i>Exemples de constatations</i>	<i>Observations de l'Administration</i>
Budgets de transport aérien	À la MINUAD, le nombre réel d'heures de vol enregistrées en 2008/09 et le nombre d'heures de vol budgétisées pour 2009/10 s'élevaient respectivement à 22 012 et 31 500. Dans son budget pour 2010/11, la Mission a proposé 34 442 heures de vol, soit 12 430 et 2 942 de plus, respectivement que les heures de vol réelles de 2008/09 et le budget d'heures de vol approuvé pour 2009/10. Le montant réel des heures de vol pour 2010/11 était 27 272, 7 170 heures de moins que le montant budgétisé. Étant donné les écarts entre les heures de vol prévues au budget pour 2010/11, les données historiques et les heures de vol réalisées en 2010/11, le Comité estime que le budget pour les opérations aériennes de la Mission avait peut-être été surestimé, même si l'on tient compte des difficultés rencontrées dans l'obtention des habilitations de sécurité pour les vols auprès du Gouvernement hôte. Le Comité a aussi noté que quelque 18,2 millions de dollars destinés aux opérations aériennes avaient été réaffectés pour couvrir des dépenses effectuées dans d'autres rubriques de la même catégorie en 2010/11.	Le Département de l'appui aux missions a indiqué que la sous-utilisation des crédits prévus pour les opérations aériennes tenait aux restrictions imposées par le Gouvernement hôte à la circulation d'hélicoptères tactiques, ainsi qu'aux limites d'ancienneté qui avaient été ajoutées aux contraintes de navigabilité existantes pour différents aéronefs. Néanmoins, les prévisions relatives aux heures de vol figurant dans le budget pour 2012/13 tenaient compte de l'expérience acquise par la MINUAD en termes d'heures de vol réelles et de restrictions imposées par le Gouvernement du pays hôte. Concernant les prévisions pour 2010/11, il était prévu que les besoins de transport aérien continueraient de croître à mesure que la MINUAD avançait vers un déploiement complet, d'où une augmentation correspondante des heures de vol budgétisées.
Budgets pour les rations	La MINUAD a utilisé le nombre maximum de rations pouvant être livré aux consommateurs pour parvenir à un prix unitaire de 13,36 dollars comme base pour l'estimation du coût des rations fraîches. Mais les prestataires livrent souvent, après consultation avec les contingents et unités de police constituée, des articles de substitution qui sont soit meilleur	Le Département de l'appui aux missions a expliqué que le coût unitaire appliqué pour le budget rations avait été fixé par rapport à la moyenne des dépenses pour les 12 mois antérieurs, compte tenu des tendances en matière de livraisons.

<i>Budget</i>	<i>Exemples de constatations</i>	<i>Observations de l'Administration</i>
Budgets de transport terrestre	marché, soit fournis en quantités moins importantes que dans la commande. La dépense quotidienne moyenne réelle est par conséquent nettement inférieure à la dépense budgétisée. En 2010/11, la dépense quotidienne moyenne réelle n'a été que de 9,43 dollars, soit un écart de 3,93 dollars par rapport au coût unitaire budgétisé (13,36 dollars). En conséquence, la surestimation potentielle dans le budget rations de la MINUAD s'élève à 26 millions de dollars. En élaborant leurs budgets de transport terrestre pour 2010/11, les missions n'ont pas pris en compte le coefficient délais de déploiement, utilisant l'effectif autorisé plutôt que l'effectif pourvu comme base de calcul de leur dotation en véhicules. À la FINUL, par exemple, le nombre de postes de fonctionnaire recruté sur le plan international pour 2010/11 était 401, ce qui faisait que la Force avait droit à 159 véhicules légers de transport de passagers, conformément aux directives du Siège. Le Comité a cependant noté que l'effectif réel au 30 juin 2011 était de 349, donnant droit à 142 véhicules, soit 17 de moins que sur la base de l'effectif autorisé. Or, à cette même date, 185 véhicules avaient été distribués au personnel recruté sur le plan international, soit 43 de plus que les 142 véhicules auxquels la Force avait droit en fonction de l'effectif réel.	Le Département de l'appui aux missions a indiqué que les budgets de transport terrestre proposés par les missions étaient établis conformément aux procédures en vigueur, qui exigent que les missions calculent leur dotation en véhicules sur la base de l'effectif autorisé. Le Département a néanmoins partagé l'avis du Comité selon lequel il convenait de tenir compte du coefficient délais de déploiement pour calculer la dotation en véhicules des missions. En conséquence, il a donné pour consigne aux missions de prendre ce coefficient en compte dans l'élaboration de leurs budgets pour 2012/13.

Chapitre III

Certification des états financiers

1. Les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 ont été établis conformément à la règle de gestion financière 106.10.
2. Les principales conventions comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières de l'Organisation dans le domaine des opérations de maintien de la paix au cours de l'exercice considéré, lesquelles relèvent de la responsabilité administrative du Secrétaire général.
3. Je certifie que les états financiers I à XLVIII des opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui figurent ci-après sont corrects.

Le Sous-Secrétaire général et Contrôleur,
(Signé) Jun Yamazaki

29 septembre 2011

Chapitre IV

Opérations de maintien de la paix : rapport financier de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

A. Introduction

1. Le Secrétaire général a l'honneur de présenter ci-après son rapport financier sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (exercice 2010/11), qui donne un aperçu des résultats financiers de cet exercice.

B. Situation financière

2. Le tableau IV.1 donne une vue d'ensemble de la situation financière des opérations de maintien de la paix.

Tableau IV.1

Principaux indicateurs financiers

(En millions de dollars des États-Unis)

	2010	2011	Variation (en pourcentage)
Montant total des contributions mises en recouvrement	7 963,2	7 719,2	(3,1)
Contributions non acquittées^a			
Missions en cours	907,1	965,8	6,5
Missions achevées	548,3	547,3	(0,2)
Total	1 455,4	1 513,1	4,0
Montant total des dépenses	7 616,1	7 573,7	(0,6)
Situation de trésorerie : disponibilités moins total du passif^a			
Missions en cours	(333,2)	(507,6)	(52,3)
Missions achevées	64,3	(140,7)	(318,8)

^a Les données de 2010 ont été retraitées pour classer la MONUG parmi les missions achevées.

3. En ce qui concerne les missions en cours, les contributions mises en recouvrement en 2010/11 étaient en baisse de 3,1 % par rapport à l'exercice antérieur, tandis que les dépenses de l'exercice ont diminué de 0,6 %. Parallèlement, les montants des contributions non acquittées ont augmenté, d'où une détérioration de la situation de trésorerie générale des missions en cours. Celle des missions achevées s'est également détériorée du fait de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/293 de reverser 180 millions de dollars aux États Membres.

C. Contributions mises en recouvrement

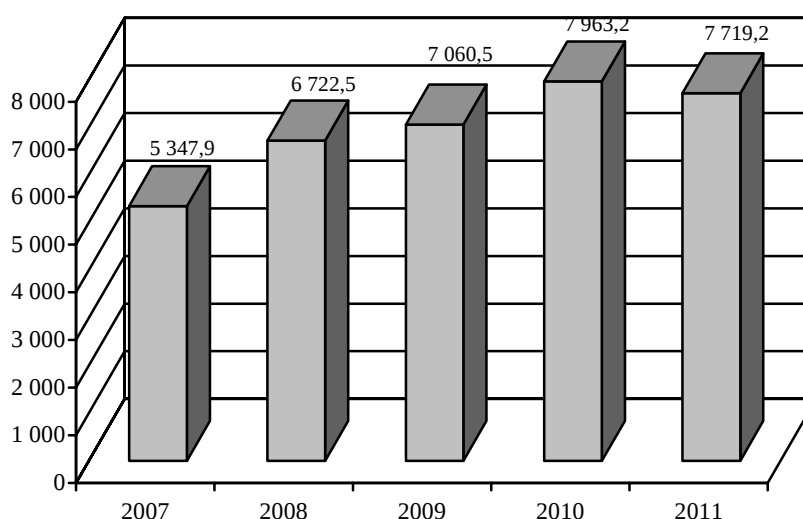
4. Les contributions mises en recouvrement ont diminué de 3,1 %, passant de 7 963,2 millions de dollars en 2009/10 à 7 719,2 millions de dollars en 2010/11. La diminution concerne principalement la MINURCAT, qui a été clôturée au cours de l'exercice, et la FINUL. Elle a été partiellement compensée par des augmentations des contributions relatives à la MINUAD, la MINUSTAH et la MINUS.

5. La figure IV.1 illustre l'évolution des contributions non acquittées au titre des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2010/11 et pour les quatre exercices antérieurs.

Figure IV.1

Contributions mises en recouvrement pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies

(En millions de dollars des États-Unis)

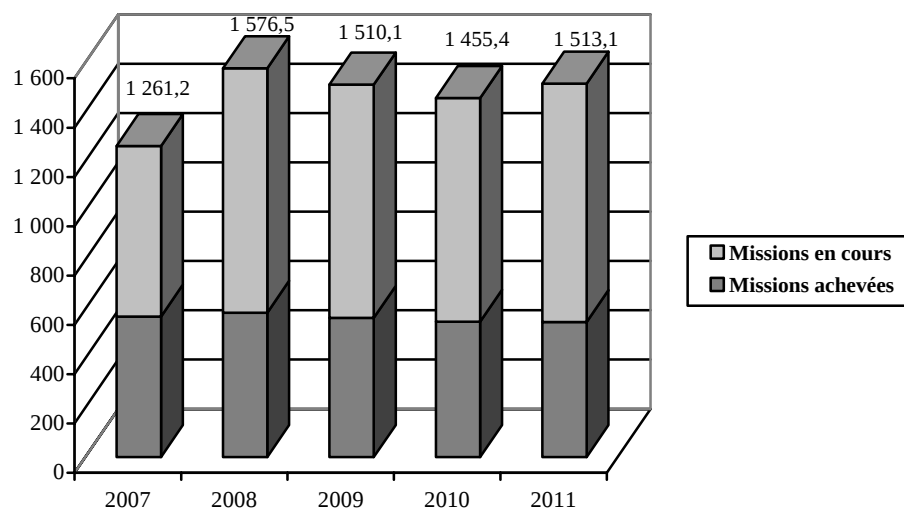


D. Contributions non acquittées

6. Les contributions non acquittées relatives aux missions de maintien de la paix en cours ont augmenté de 6,5 %, passant de 907,1 millions de dollars à la fin de l'exercice 2009/10 à 965,8 millions de dollars au 30 juin 2011. Les contributions non acquittées relatives aux missions achevées sont restées pratiquement inchangées, s'élevant à 547,3 millions de dollars au 30 juin 2011 contre 548,3 millions de dollars un an plus tôt. Le solde global des contributions non acquittées a augmenté de 4,0 %, passant de 1 455,4 millions de dollars à 1 513,1 millions de dollars.

7. La figure IV.2 montre l'évolution des contributions non acquittées au titre des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2010/11 et pour les quatre exercices antérieurs.

Figure IV.2
**Contributions non acquittées relatives aux opérations de maintien
 de la paix des Nations Unies**



8. Le tableau IV.2 donne le montant des contributions non acquittées pour chacune des opérations de maintien de la paix des Nations Unies à la fin de l'exercice considéré, ainsi que pour les quatre exercices antérieurs.

Tableau IV.2
Quotes-parts non acquittées
 (En millions de dollars des États-Unis)

Mission	30 juin 2007	30 juin 2008	30 juin 2009	30 juin 2010	30 juin 2011
Missions en cours^a					
UNFICYP	13,2	19,1	15,6	13,2	15,7
FNUOD	11,0	13,2	14,5	11,4	13,9
FINUL	145,9	137,0	33,1	28,0	35,7
MINURSO	43,9	48,5	48,2	48,9	49,5
MINUK	42,2	46,0	53,2	44,1	36,1
MONUSCO	170,3	137,8	165,3	177,5	188,1
MINUL	63,5	28,0	50,8	32,5	51,9
ONUCI	24,9	41,1	34,6	46,9	48,9
MINUSTAH	79,5	76,5	100,4	157,7	84,6
MINUS	62,1	29,3	85,8	102,8	183,0
MINUT	22,2	11,9	11,3	12,1	29,5
MINURCAT	—	44,7	136,1	79,4	45,3
MINUAD	—	344,6	126,1	120,6	161,5

Mission	30 juin 2007	30 juin 2008	30 juin 2009	30 juin 2010	30 juin 2011
Appui à l'AMISOM	–	–	57,4	18,4	22,1
BSLB (stocks stratégiques pour déploiement rapide)	13,6	13,6	13,6	13,6	–
Total partiel	692,3	991,3	946,0	907,1	965,8
Missions achevées^a					
MONUG	6,8	10,3	8,0	5,1	4,9
MINUEE	8,4	17,3	13,5	2,6	2,0
ONUB	3,4	2,0	1,0	0,9	0,8
MINUSIL/MONUSIL	7,3	6,8	2,1	0,8	0,8
MANUTO	25,0	33,1	29,1	28,9	28,8
MONUIK	0,7	0,7	0,5	0,5	0,5
MINUBH	35,3	35,2	34,1	34,1	34,0
MANUH/MITNUH/MIPONU	19,4	19,4	19,4	19,4	19,4
MINURCA	35,6	35,6	35,6	35,6	35,6
MONUA/UNAVEM	35,4	35,4	35,0	34,9	34,9
FORDEPRENU	1,3	1,3	1,3	1,2	1,3
ATNUSO	8,8	8,9	8,8	8,8	8,7
MONUL	–	–	–	–	–
FPNU	144,5	144,1	142,4	142,2	142,2
MINUGUA	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
MINUHA	0,1	0,1	–	–	–
MINUAR/MONUOR	1,5	1,5	1,3	1,3	1,4
ONUSAL	2,1	0,4	0,3	0,3	0,3
ONUMOS	16,9	16,9	16,7	16,7	16,7
ONUSOM	58,6	58,4	57,9	57,9	57,9
APRONUC	41,2	41,2	40,5	40,5	40,5
FUNU (1956)	42,6	42,6	42,6	42,6	42,6
ONUC	73,9	73,9	73,9	73,9	73,9
Total partiel	568,9	585,2	564,1	548,3	547,3
Total	1 261,2	1 576,5	1 510,1	1 455,4	1 513,1

^a La distinction entre missions en cours et missions achevées a été faite par rapport à la situation au 30 juin 2011, les données relatives aux exercices antérieurs ayant été retraitées en conséquence.

E. Dépenses

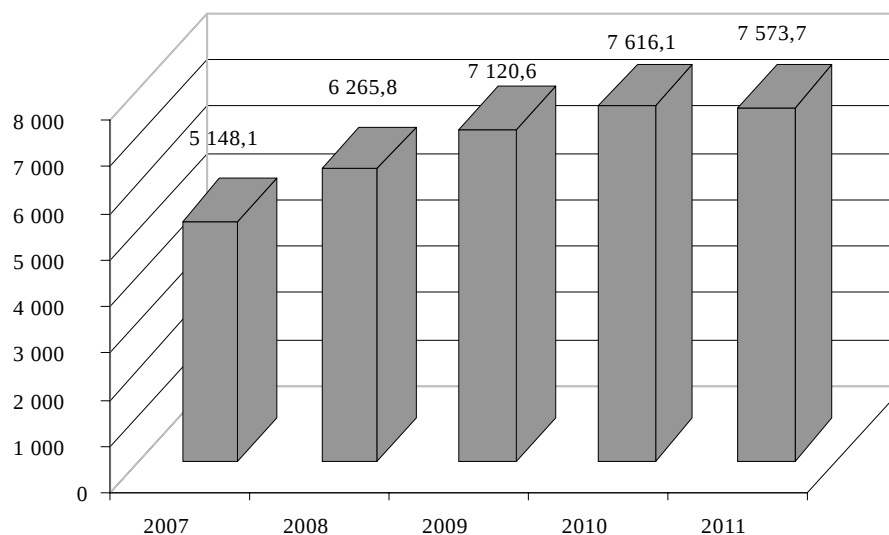
9. Les dépenses ont diminué de 0,6 %, pour atteindre un montant total de 7 573,7 millions de dollars au cours de l'exercice considéré, contre 7 616,1 millions de dollars au cours de l'exercice précédent. Cette diminution s'explique principalement par la clôture de la MINURCAT, partiellement compensée par des augmentations à la MINUSTAH, à l'ONUCI, à la MINUS et à la MINUAD.

10. La figure IV.3 montre l'évolution du montant total des dépenses engagées pour toutes les opérations de maintien de la paix au cours de l'exercice 2010/11 et des quatre exercices antérieurs.

Figure IV.3

Dépenses des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

(En millions de dollars des États-Unis)

**F. Situation de trésorerie : disponibilités moins total du passif****1. Missions en cours**

11. Le tableau IV.3 récapitule les disponibilités et le total du passif de chacune des opérations de maintien de la paix en cours, ainsi que les chiffres correspondants pour l'exercice 2010/11 à des fins de comparaison.

Tableau IV.3

Disponibilités et passif au 30 juin 2011 : missions en cours

(En millions de dollars des États-Unis)

Mission	Disponibilités ^a (1)	Passif ^b (2)	Excédent/(déficit) au 30 juin 2011 (1) – (2)	Excédent/(déficit) au 30 juin 2010
UNFICYP	5,9	(12,4)	(6,5)	(3,0)
FNUOD	15,8	(11,4)	4,4	7,6
FINUL	299,2	(264,3)	34,9	81,6
MINURSO	3,9	(30,5)	(26,6)	(23,2)
MINUK	4,1	(41,3)	(37,2)	(38,3)
MONUSCO	187,5	(393,4)	(205,9)	(180,6)

<i>Mission</i>	<i>Disponibilités^a</i> <i>(1)</i>	<i>Passif^b</i> <i>(2)</i>	<i>Excédent/(déficit)</i> <i>au 30 juin 2011</i> <i>(1) – (2)</i>	<i>Excédent/(déficit)</i> <i>au 30 juin 2010</i>
MINUL	92,8	(144,8)	(52,0)	(19,0)
ONUCI	52,2	(184,7)	(132,5)	(39,9)
MINUSTAH	205,5	(247,5)	(42,0)	(159,5)
MINUS	70,9	(258,4)	(187,5)	(78,5)
MINUT	17,8	(41,1)	(23,3)	(3,9)
MINURCAT	168,0	(75,6)	92,4	70,7
MINUAD	737,1	(610,1)	127,0	23,2
Appui à l'AMISOM	48,5	(101,3)	(52,8)	29,6
Total	1 909,2	(2 416,8)	(507,6)	(333,2)

^a Somme de l'encaisse et des dépôts à terme et de la part de la trésorerie commune.

^b Total du passif.

12. Le tableau IV.3 reflète une détérioration de la situation de liquidité des missions de maintien de la paix en cours, due à la diminution du montant des quotes-parts reçues en 2010/11 (comme indiqué aux paragraphes 3 et 6 ci-dessus). Au cours de l'exercice considéré, quatre missions en cours (MINUK, MINURSO, MONUSCO et UNFICYP) ont dû effectuer des emprunts sur les comptes de missions achevées pour faire face à leurs besoins opérationnels immédiats (voir tableau IV.6).

13. Le tableau IV.4 indique l'état au 30 juin 2011 des paiements effectués au titre des contingents, des unités de police constituées et du matériel appartenant aux contingents, en précisant la période couverte par le versement le plus récent. Du fait de la diminution des disponibilités, seules cinq missions ont pu effectuer les versements jusqu'à la période la plus récente, soit mai 2011 pour les contingents et les unités de police constituées et mars 2011 pour le matériel appartenant aux contingents. La situation de trésorerie s'est ensuite améliorée et, à la mi-octobre 2011, les versements étaient à jour pour toutes les missions en cours, à l'exception de la MINUL, de la MINURSO et de l'UNFICYP.

Tableau IV.4

État au 30 juin 2011 des paiements effectués au titre des contingents, des unités de police constituées et du matériel appartenant aux contingents

<i>Mission</i>	<i>Dernier mois de paiement</i> <i>(contingents et unités de police</i> <i>constituées)</i>	<i>Dernier mois de paiement</i> <i>(matériel appartenant aux contingents)</i>
UNFICYP	Mars 2011	Juin 2010
FNUOD	Mai 2011	Mars 2011
FINUL	Mai 2011	Mars 2011
MINURSO	Février 2011	Décembre 2010
MINUK	Mars 2009/paiement intégral	Mars 2009/paiement intégral

<i>Mission</i>	<i>Dernier mois de paiement (contingents et unités de police constituées)</i>	<i>Dernier mois de paiement (matériel appartenant aux contingents)</i>
MONUSCO	Mars 2011	Décembre 2010
MINUL	Mai 2011	Mars 2011
ONUCI	Avril 2011	Décembre 2010
MINUSTAH	Mai 2011	Mars 2011
MINUS	Février 2011	Décembre 2010
MINUT	Février 2011	Décembre 2010
MINURCAT	Décembre 2010/paiement intégral	Décembre 2010/paiement intégral
MINUAD	Mai 2011	Mars 2011
Appui à l'AMISOM	s.o.	s.o.

2. Missions achevées

14. Le tableau IV.5 donne le récapitulatif des disponibilités et du montant total du passif pour toutes les missions achevées. Le surplus global des missions présentant un excédent de trésorerie se montait à 39,1 millions de dollars, tandis que les autres missions présentaient un déficit cumulé de 179,8 millions de dollars. La détérioration de la situation de trésorerie des missions achevées par rapport à l'exercice antérieur découle de la décision de reverser aux États Membres un crédit de 180 millions de dollars conformément à la résolution 65/293 de l'Assemblée générale. Pour les missions accusant un déficit, la situation de trésorerie était essentiellement inchangée par rapport à l'exercice précédent.

Tableau IV.5

Disponibilités et passif au 30 juin 2011 : missions achevées

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Disponibilités^a (1)</i>	<i>Passif^b (2)</i>	<i>Excédent/(déficit) au 30 juin 2011 (1) – (2)</i>	<i>Excédent/(déficit) au 30 juin 2010</i>
<i>Mission présentant un excédent de trésorerie</i>				
MONUG	3,1	0,5	2,6	2,5
MINUEE	13,6	4,7	8,9	7,7
ONUB	4,8	4,3	0,5	0,4
MINUSIL/MONUSIL	17,5	16,9	0,6	7,6
MANUTO	7,3	7,2	0,1	6,9
MONUIK	3,3	3,2	0,1	2,6
MINUBH	16,7	16,4	0,3	16,4
MONUT	3,3	3,2	0,1	3,2
MONUA/UNAVEM	25,6	16,4	9,2	25,1

Mission	Disponibilités ^a (1)	Passif ^b (2)	Excédent/(déficit) au 30 juin 2011 (1) – (2)	
			Excédent/(déficit) au 30 juin 2010	
FORDEPRENU	14,3	14,0	0,3	11,4
ATNUSO	15,5	15,2	0,3	15,2
MONUL	5,3	5,2	0,1	5,2
FPNU	72,9	77,1	(4,2)	67,6
MINUHA	53,3	43,4	9,9	25,8
MINUAR/MONUOR	27,6	17,7	9,9	27,1
ONUSAL	4,1	4,0	0,1	3,9
ONUMOSZ	0,9	0,9	–	0,9
Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge	0,2	0,2	–	0,2
GANUPT	6,3	6,1	0,2	6,1
GOMNUH	5,3	5,2	0,1	5,2
Total partiel	300,9	261,8	39,1	241,0
<i>Missions présentant un déficit de trésorerie</i>				
MANUH/MITNUH/MIPONUH	0,2	7,5	(7,3)	(7,3)
MINURCA	–	23,8	(23,8)	(23,8)
MINUGUA	–	0,1	(0,1)	(0,1)
ONUSOM	0,1	15,6	(15,5)	(15,5)
APRONUC	–	40,1	(40,1)	(40,0)
FUNU (1956)	–	46,0	(46,0)	(43,2)
ONUC	–	47,0	(47,0)	(46,8)
Total partiel	0,3	180,1	(179,8)	(176,7)
Total	301,2	441,9	(140,7)	64,3

^a Somme de l'encaisse et des dépôts à terme et de la part de la trésorerie commune.

^b Non compris les recettes comptabilisées d'avance d'un montant de 127,4 millions de dollars, correspondant à des dépenses remboursables par les États Membres.

15. Les missions achevées présentant des excédents de trésorerie continuent d'être les seules sources de prêts pour les missions de maintien de la paix en cours. Pendant l'exercice considéré, de nouveaux emprunts d'un montant total de 88,9 millions de dollars ont été faits sur les comptes des FPNU, au profit de la MONUSCO (37,0 millions), de la MINURSO (26,9 millions), de la MINUK (21,0 millions) et de l'UNFICYP (4,0 millions). L'encours de prêts au 30 juin 2011 s'élevait à 52,3 millions de dollars, contre 22,8 millions au 30 juin 2010. Le tableau IV.6 donne le détail des emprunts et des remboursements.

Tableau IV.6

Emprunts sur les comptes de missions achevés

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Bénéficiaire</i>	<i>Source</i>	<i>Solde d'ouverture, 1^{er} juillet 2010</i>	<i>Montant de l'emprunt</i>	<i>Montant remboursé</i>	<i>Solde de clôture, 30 juin 2011</i>	<i>Date de l'emprunt</i>	<i>Date du remboursement</i>
MINURCA	MINUHA	3,2	–	–	3,2	Août 1999	–
MINURCA	FPNU	0,2	–	–	0,2	Août 1999	–
MANUH	MINUHA	7,4	–	–	7,4	Août 1999	–
MINURSO	FPNU	4,5	–	4,5	–	Décembre 2009	Septembre 2010
MINURSO	FPNU	3,5	–	3,5	–	Janvier 2010	Septembre 2010
MINURSO	FPNU	4,0	–	4,0	–	Février 2010	Septembre 2010
MINURSO	FPNU	–	6,4	6,4	–	Août 2010	Septembre 2010
MINURSO	FPNU	–	3,5	–	3,5	Janvier 2011	–
MINURSO	FPNU	–	3,0	–	3,0	Février 2011	–
MINURSO	FPNU	–	4,5	–	4,5	Avril 2011	–
MINURSO	FPNU	–	4,0	–	4,0	Mai 2011	–
MINURSO	FPNU	–	5,5	–	5,5	Juin 2011	–
UNFICYP	FPNU	–	4,0	4,0	–	Décembre 2010	Février 2011
MONUSCO	FPNU	–	37,0	37,0	–	Février 2011	Février 2011
MINUK	FPNU	–	6,5	–	6,5	Février 2011	–
MINUK	FPNU	–	7,0	–	7,0	Avril 2011	–
MINUK	FPNU	–	7,5	–	7,5	Juin 2011	–
Total		22,8	88,9	59,4	52,3		

G. Fonds de réserve pour le maintien de la paix

16. Aucun prêt n'a été effectué à partir du Fonds de réserve pour le maintien de la paix au cours de l'exercice 2010/11.

17. Au 30 juin 2011, le Fonds de réserve disposait d'un fonds de roulement de 150 millions de dollars et présentait un excédent cumulé de 5 851 300 dollars. Conformément à la résolution 65/290 de l'Assemblée générale, un montant de 3 377 000 dollars provenant de l'excédent cumulé, et correspondant au solde de l'excédent du Fonds au 30 juin 2010, sera affecté au financement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2011/12. L'Assemblée décidera de l'affectation du solde de l'excédent au 30 juin 2011, soit 2 474 300 dollars.

H. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

18. Le montant total des dépenses imputées au compte d'appui a augmenté de 22,9 millions de dollars (7,2 %), passant de 318,5 millions de dollars pour l'exercice 2008/09 à 341,4 millions de dollars pour l'exercice considéré, du fait principalement

d'une augmentation de 28,5 millions de dollars du financement du nouveau progiciel de gestion intégré (Umoja).

I. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)

19. La Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi gère notamment le matériel en surplus provenant de missions achevées ou réduites et les stocks stratégiques pour déploiement rapide. Au cours de l'exercice 2010/11, du matériel prélevé sur les stocks stratégiques, d'une valeur de remplacement estimée à 35,3 millions de dollars, a été expédié à diverses missions de maintien de la paix et missions politiques, permettant de dégager des fonds pour reconstituer ces stocks. En outre, un montant de 41,1 millions de dollars, représentant le solde excédentaire au titre des stocks stratégiques reporté au 30 juin 2010, était également disponible pour la reconstitution des stocks. Toutefois, les dépenses afférentes à cette reconstitution se sont chiffrées à 14,1 millions de dollars au cours de l'exercice 2010/11, laissant un montant de 62,3 millions de dollars disponible pour la reconstitution des stocks au cours de l'exercice suivant.

20. Au 30 juin 2011, la valeur des stocks stratégiques pour déploiement rapide s'établissait à 123,4 millions de dollars, dont 13,5 millions de dollars en biens non durables. Ce montant comprenait des stocks d'une valeur de 4,5 millions de dollars qui avaient été expédiés aux missions mais pas encore reçus et des stocks d'une valeur de 3,9 millions de dollars dont l'expédition avait été décidée, si bien que la valeur des stocks stratégiques pour déploiement rapide disponibles pour une expédition immédiate s'élevait à 115,0 millions de dollars.

J. Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite

21. Au 30 juin 2011, les engagements souscrits dans le cadre des opérations de maintien de la paix au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite s'élevaient au total à 709,8 millions de dollars, dont 118,2 millions pour les jours de congé accumulés, 152,6 millions pour les prestations liées au rapatriement et 439,0 millions pour l'assurance maladie après la cessation de service. Les engagements au titre des jours de congé accumulés et des prestations liées au rapatriement sont indiqués dans les états financiers de chaque mission, tandis que ceux relatifs à l'assurance maladie après la cessation de service apparaissent de façon globale dans l'état XXI.

22. Le montant total des engagements de l'Organisation au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, évalué selon des méthodes actuarielles, s'élevait à 2 302,5 millions de dollars au 31 décembre 2009, la partie concernant les opérations de maintien de la paix s'établissant à 365 millions de dollars. Après report au 30 juin 2011, les engagements à comptabiliser à cette date pour les opérations de maintien de la paix ont été estimés à 439,0 millions de dollars.

Annexe

Renseignements complémentaires

1. On trouvera dans la présente annexe les renseignements complémentaires que le Secrétaire général est tenu de communiquer.

Comptabilisation en pertes du montant des pertes en espèces et sur créances

2. Pour l'exercice clos le 30 juin 2011, des pertes en espèces et des créances irrécouvrables d'un montant de 303 620 dollars ont été comptabilisées en pertes, comme le prévoit la règle de gestion financière 106.8. Un récapitulatif des sommes concernées a été présenté au Comité des commissaires aux comptes, comme le veut ladite règle.

Comptabilisation en pertes du montant des pertes matérielles

3. Pour l'exercice clos le 30 juin 2011, des biens d'une valeur à l'achat de 27 385 241 dollars ont été comptabilisés en pertes, comme le prévoit la règle de gestion financière 106.9. Ils se répartissent comme suit :

(En dollars des États-Unis)

	<i>Coût d'achat</i>
Biens endommagés ou accidentés	10 044 386
Biens perdus ou volés	3 151 160
Matériel en mauvais état de fonctionnement	7 770 135
Écarts d'inventaire et problèmes divers	6 419 560
Total	27 385 241

4. La passation de ces écritures a rétabli la concordance entre l'inventaire comptable et l'inventaire physique.

5. Le coût d'achat des biens durables détenus au 30 juin 2011 s'élevait à 2 234 798 000 dollars, comme il est également indiqué dans la note 15 relative aux états financiers. Un récapitulatif des biens comptabilisés en pertes, avec indication de leur valeur à l'achat, a été communiqué au Comité des commissaires aux comptes, comme le veut la règle de gestion financière 106.9.

Chapitre V
États financiers de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010
au 30 juin 2011

État I

État récapitulatif des opérations de maintien de la paix des Nations Unies^aÉtat au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 31 juin 2011 et de la variation des réserves et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Total, opérations en cours	Fonds de réserve pour le maintien de la paix, appui aux programmes, BSLB et assurance maladie après la cessation de service	Total, opérations achevées	Élimination des comptes et opérations réciproques	Total pour l'exercice allant du	
					1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011	1 ^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010
Recettes						
Quotes-parts	7 719 190	–	–		7 719 190	7 963 227
Contributions volontaires	32 289	–	–		32 289	33 155
Quotes-parts prélevées sur d'autres fonds	–	453 261	–	(450 496)	2 765	1 430
Intérêts créditeurs	45 005	4 834	6 745		56 584	68 895
Autres recettes et recettes accessoires	30 034	1 936	(2 932)		29 038	32 620
Total des recettes	7 826 518	460 031	3 813	(450 496)	7 839 866	8 099 327
Total des dépenses	7 596 285^b	423 637	–	(446 192)	(22 555)	7 616 090
Excédent (déficit)	230 233	36 394	3 813	(4 304)	266 136	483 237
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (non budgétisés) ^c	(68 888)	(62 441)	30	–	(131 299)	(2 336)
Ajustements sur exercices antérieurs	(188)	–	(635)	–	(823)	(756)
Excédent (déficit) net	161 157	(26 047)	3 208	(4 304)	134 014	480 145
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	234 154	8 057	109	–	242 320	187 723
Sommes portées au crédit des États Membres	(496 907)	–	(223 816)	–	(720 723)	(354 019)
Virements à d'autres fonds	–	(4 304)	–	4 304	–	–
Réserves et solde du fonds en début de période	695 945^d	(223 848)	704 543^d	–	(223 848)	862 791
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	594 349	(246 142)	484 044	–	832 251	1 176 640

^a Voir note 5.^b Tableau 1.1.^c Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^d Chiffres retraités pour tenir compte du passage de la MONUG du statut de mission en cours à mission achevée au cours de l'exercice. Ainsi, les réserves et le solde du fonds de cette mission, d'un montant de 7 615 617 dollars au 1^{er} juillet 2010, ont été transférés de la colonne « Total, opérations en cours » à la colonne « Total, opérations achevées ».

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 1.1

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies**État au 30 juin 2010 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 afférentes aux opérations en cours**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	Crédit ouvert	Dépenses					Total des dépenses	Solde inutilisé
		Militaires et personnel de police	Personnel civil	Dépenses opérationnelles	Dépenses réparties afférentes à la BSLB et au compte d'appui	Contributions volontaires (budgétisées)		
UNFICYP	61 590	23 058	15 576	17 110	3 434	1 562	60 740	850
FNUOD	50 703	22 332	11 189	13 759	2 896	–	50 176	527
FINUL	550 149	279 542	104 821	134 329	31 439	–	550 131	18
MINURSO	63 513	6 681	21 889	28 532	3 475	2 552	63 129	384
MINUK	50 770	1 061	33 432	13 375	2 895	–	50 763	7
MONUSCO	1 451 734	517 116	280 245	558 766	82 734	2 667	1 441 528	10 206
MINUL	555 823	233 084	111 379	167 745	31 769	53	544 030	11 793
ONUCI	599 748	244 437	109 711	197 335	29 412	–	580 895	18 853
MINUSTAH	876 869	379 096	150 742	280 724	23 042	–	833 604	43 265
MINUS	1 064 907	302 114	260 056	436 607	56 880	–	1 055 657	9 250
MINUT	218 805	58 624	84 751	46 770	12 493	–	202 638	16 167
MINURCAT	252 127	54 021	59 599	122 632	13 031	–	249 283	2 844
MINUAD	1 917 751	705 328	293 051	585 070	109 624	–	1 693 073	224 678
UNSOA	220 773	40 063	23 597	146 429	10 549	–	220 638	135
Total partiel	7 935 262	2 866 557	1 560 038	2 749 183	413 673	6 834	7 596 285	338 977
BSLB – reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide	76 340 ^a	–	–	14 098	–	–	14 098	62 242
Total	8 011 602	2 866 557	1 560 038	2 763 281	413 673	6 834	7 610 383^b	401 219

^a Les crédits ouverts ne couvrent pas les activités relatives aux stocks stratégiques pour déploiement rapide. Ces stocks sont financés par le paiement des biens livrés au cours de l'exercice aux missions de maintien de la paix, aux missions politiques et à d'autres bureaux (35 283 786 dollars), et par le report du solde du fonds de l'exercice précédent (41 056 160 dollars).

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes du tableau 1.1)

	(En milliers de dollars É.-U.)
^b Dépenses totales indiquées dans le tableau 1.1	7 610 383
À déduire : Dépenses réparties afférentes à la BSLB et au compte d'appui (tableau 1.1)	(413 673)
À déduire : Reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide comptabilisés au titre des missions de maintien de la paix et de la BSLB	(32 519)
À ajouter : Dépenses effectives du compte d'appui et de la BSLB (tableaux 19.1 et 20.1)	409 538
À ajouter : Dépenses effectives du Fonds de réserve pour le maintien de la paix (état XVIII)	<u>1</u>
Dépenses totales indiquées dans l'état I	7 573 730

État II

État récapitulatif des opérations de maintien de la paix des Nations Unies^a

État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Total, opérations en cours	Fonds de réserve pour le maintien de la paix, appui aux programmes, BSLB et assurance maladie après la cessation de service	Total, opérations achevées	Élimination des comptes et opérations réciproques	Total	
					2011	2010
Actif						
Encaisse et dépôts à terme	54 194	250	772	–	55 216	36 263
Trésorerie commune ^b	1 855 056	252 201	300 422	–	2 407 679	2 426 674
États Membres – quotes-parts à recevoir ^c	965 805	3	547 301	–	1 513 109	1 455 390
Comptes spéciaux pour les quotes-parts non acquittées	55 552	–	11 962	–	67 514	67 514
Contributions volontaires à recevoir	9 178	–	–	–	9 178	9 360
États Membres – soldes débiteurs	6 622	169	135 820 ^d	–	142 611	140 921
Débiteurs divers	54 102	5 011	924	(14 183)	45 854	52 680
Soldes débiteurs interfonds	3 430	23 762	995	(28 187)	–	–
Fonds d'opérations de maintien de la paix – soldes débiteurs	–	12 820	52 316	(65 136)	–	–
Comptes de régularisation – actif	7 119	2 919	–	–	10 038	9 679
Autres éléments d'actif	95	–	2 849	–	2 944	2 901
Total de l'actif	3 011 153	297 135	1 053 361	(107 506)	4 254 143	4 201 382
Passif						
Contributions et autres paiements reçus d'avance	117 296	–	1 512	–	118 808	85 503
Engagements non réglés	1 120 636	30 942	56	–	1 151 634	1 384 107
États Membres – soldes créditeurs	667 379	–	355 027	–	1 022 406	538 227
Créditeurs divers	180 986	15 717	43	(14 183)	182 563	208 945
Soldes créditeurs interfonds	51 377	12 383	367	(28 187)	35 940	28 740
Fonds d'opérations de maintien de la paix – soldes créditeurs	41 500	–	23 636	(65 136)	–	–
Contributions volontaires inscrites sur un compte d'attente	11 985	–	–	–	11 985	11 985
Comptes de régularisation – passif	95	–	127 380 ^d	–	127 475	127 426
Dû au Compte spécial de l'ONU	–	–	3 329	–	3 329	3 329
Dû au compte Produit de la vente d'obligations de l'ONU	–	–	44 048	–	44 048	44 048
Autres éléments de passif	10	–	13 909	–	13 919	13 946

	Total, opérations en cours	Fonds de réserve pour le maintien de la paix, appui aux programmes, BSLB et assurance maladie après la cessation de service	Total, opérations achevées	Élimination des comptes et opérations réciproques	Total	
					2011	2010
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite ^e	225 540	484 235	10	–	709 785	578 486
Total du passif	2 416 804	543 277	569 317	(107 506)	3 421 892	3 024 742
Réserves et soldes des fonds						
Fonds de roulement	–	150 000	–	–	150 000	150 000
Excédent reporté	55 552	–	55 821	–	111 373	135 763
Excédent en attente de virement	–	–	–	–	–	43 744
Excédent cumulé – stocks stratégiques pour déploiement rapide	–	65 597	–	–	65 597	41 056
Excédent cumulé	764 337	22 496	428 233	–	1 215 066	1 384 563
Déficit – prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	(225 540)	(484 235)	(10)	–	(709 785)	(578 486)
Total des réserves et des soldes des fonds	594 349	(246 142)	484 044	–	832 251	1 176 640
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds	3 011 153	297 135	1 053 361	(107 506)	4 254 143	4 201 382

^a Voir note 5.^b Voir note 2 l) ii) et note 12.^c Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^d Conformément à la résolution 51/12 A de l'Assemblée générale, ce montant comprend 127 379 954 dollars de dépenses, qui doivent être remboursées par certains États Membres (voir le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/54/803). Un montant identique est également comptabilisé à la rubrique Comptes de régularisation – passif (voir l'état XXXVI).^e Engagements au titre des congés annuels accumulés (118 209 284 dollars), des prestations liées au rapatriement (152 596 916 dollars) et de l'assurance maladie après la cessation de service (438 979 000 dollars). Voir note 16.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État III

État récapitulatif des opérations de maintien de la paix des Nations Unies^aÉtat au 30 juin 2011 des flux de trésorerie de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Exercice allant du	
	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011	1 ^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010
Flux de trésorerie afférents aux activités opérationnelles		
Excédent (déficit) net (état I)	134 014	480 145
(Augmentation) diminution des quotes-parts à recevoir	(57 719)	54 764
(Augmentation) diminution des contributions volontaires à recevoir	182	223
(Augmentation) diminution des soldes débiteurs des États Membres	(1 690)	(569)
(Augmentation) diminution des comptes débiteurs divers	6 826	(16 287)
(Augmentation) diminution des comptes de régularisation – actif	(359)	(3 079)
(Augmentation) diminution des autres éléments d'actif	(43)	1 002
Augmentation (diminution) des contributions et autres paiements reçus d'avance	33 305	48 476
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	(232 473)	(115 612)
Augmentation (diminution) des soldes créditeurs des États Membres	484 179	(686 307)
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs divers	(26 382)	68 744
Augmentation (diminution) des soldes créditeurs interfonds	7 200	(16 712)
Augmentation (diminution) des comptes de régularisation – passif	49	(1 272)
Augmentation (diminution) des autres éléments de passif	(27)	(123)
Augmentation (diminution) des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite	131 299	2 336
À déduire : Intérêts créditeurs	(56 584)	(68 895)
Flux nets de trésorerie afférents aux activités opérationnelles	421 777	(253 166)
Flux de trésorerie afférents aux activités de placement		
Intérêts créditeurs	56 584	68 895
Flux nets de trésorerie afférents aux activités de placement	56 584	68 895
Flux de trésorerie afférents aux activités de financement		
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	242 320	187 723
Sommes portées au crédit des États Membres	(720 723)	(354 019)
Flux nets de trésorerie afférents aux activités de financement	(478 403)	(166 296)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme et de la trésorerie commune	(42)	(350 567)
Encaisse et dépôts à terme et trésorerie commune en début d'exercice	2 462 937	2 813 504
Encaisse et dépôts à terme et trésorerie commune en fin d'exercice	2 462 895	2 462 937

^a Voir note 5.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État IV

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)^a**État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et de la variation des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	34 305	32 221
Contributions volontaires ^c	27 017	25 902
Intérêts créditeurs	138	322
Autres recettes et recettes accessoires	599	109
Total des recettes	62 059	58 554
Total des dépenses (tableau 4.1)	60 740	57 009
Excédent (déficit)	1 319	1 545
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^d	(688)	(53)
Ajustements sur exercices antérieurs	—	(18)
Excédent (déficit) net	631	1 474
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	486	962
Sommes portées au crédit des États Membres ^e	(2 488)	(944)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	20 173	18 681
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice^f	18 802	20 173

État IV (suite et fin)

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)**État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	539	1 477
Trésorerie commune ^g	5 316	4 451
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	15 653	13 185
États Membres – contributions volontaires à recevoir ^h	9 178	9 360
États Membres – soldes débiteurs	134	55
Débiteurs divers	185	195
Comptes de régularisation – actif	181	325
Total de l'actif	31 186	29 048
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	2	39
Engagements non réglés – exercice considéré	4 030	4 698
Engagements non réglés – exercices antérieurs	–	58
États Membres – soldes créditeurs	4 133	940
Créditeurs divers	237	269
Soldes créditeurs interfonds	888	465
Prestations dues à la cessation de service ⁱ	3 094	2 406
Total du passif	12 384	8 875
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	21 896	22 579
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(3 094)	(2 406)
Total des réserves et du solde du fonds	18 802	20 173
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	31 186	29 048

^a Voir les notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Y compris 18 954 592 dollars et 6,5 millions de dollars de contributions volontaires en espèces à recevoir respectivement de Chypre et de la Grèce, dont il a été tenu compte dans le budget de la Force. Celle-ci a également reçu de Chypre des contributions volontaires en nature d'une valeur de 1 562 053 dollars (personnel d'entretien, matériaux et rations), qui ont également été prises en compte dans le budget.

^d Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état IV)

^e Conformément à la résolution 65/295 de l'Assemblée générale, un montant global de 2 488 300 dollars a été porté au crédit des États Membres pour l'exercice clos le 30 juin 2010. Sur ce total, 1 361 709 dollars ont été déduits des contributions mises en recouvrement et le solde a été reversé à Chypre (828 604 dollars) et à la Grèce (297 987 dollars), compte tenu du montant de leurs contributions volontaires en espèces.

^f En application des dispositions de la résolution 47/236 de l'Assemblée générale, confirmées par la résolution 61/233 B, pour la période allant du 27 mars 1964 au 15 juin 1993, les engagements imputés au compte de la Force sont limités au montant des contributions volontaires versées au compte spécial. Pour la période allant de la création de la Force au 15 juin 1993, le montant cumulé des engagements financés de la sorte s'élève à 227 042 965 dollars au 30 juin 2011. La variation par rapport au chiffre correspondant au 30 juin 2010 est due aux fluctuations des taux de change. Voir note 6.

^g Part de la trésorerie commune. Comprend 1 276 509 dollars de dépôts à vue ou à terme, 1 522 548 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 1 528 787 dollars), 2 505 743 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 2 512 071 dollars) et 11 061 dollars d'intérêts courus à recevoir. Voir note 12.

^h Soit 3 222 846 dollars de contributions volontaires en espèces à recevoir de la Grèce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011 et 2 707 500 dollars et 16 930 100 couronnes danoises (équivalent de 3 247 669 dollars) de contributions volontaires à recevoir respectivement de l'Autriche et du Danemark, au titre de la période antérieure au 15 juin 1993.

ⁱ Engagements au titre des congés annuels accumulés (1 760 870 dollars) et des prestations liées au rapatriement (1 332 696 dollars). Voir note 16.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 4.1

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)**État au 30 juin 2011 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses			Solde (3 – 6)
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décassements (4)	Engagements non réglés (5)	Total des dépenses (6)	
Militaires et personnel de police	24 249	(1 159)	23 090	22 078	980	23 058	32
Personnel civil	15 682	357	16 039	15 565	11	15 576	463
Dépenses opérationnelles	16 394	802	17 196	14 071	3 039	17 110	86
Total partiel	56 325	–	56 325	51 714	4 030	55 744	581
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	526	–	526	526	–	526	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	2 908	–	2 908	2 908	–	2 908	–
Total partiel	3 434	–	3 434	3 434	–	3 434	–
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 831	–	1 831	1 562	–	1 562	269
Total	61 590	–	61 590	56 710	4 030	60 740	850

^a Conformément à la résolution 64/274 de l'Assemblée générale.

État V

Force d'urgence des Nations Unies (FONU) 1973 et Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD)^a**État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de la période allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et de la variation des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	50 703	47 020
Intérêts créditeurs	318	457
Autres recettes et recettes accessoires	269	156
Total des recettes	51 290	47 633
Total des dépenses (tableau 5.1)	50 176	47 020
Excédent (déficit)	1 114	613
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^c	(483)	(2)
Ajustements sur exercices antérieurs	—	(1)
Excédent (déficit) net	631	610
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	103	240
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(853)	(1 933)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	55 667	56 750
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	55 548	55 667

État V (suite et fin)

Force d'urgence des Nations Unies (FONU) 1973 et Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD)**État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Encaisse et dépôts à terme ^e	1 174	253
Trésorerie commune ^f	14 659	17 595
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	13 949	11 417
Compte spécial pour les quotes-parts non acquittées (résolution 36/116 A de l'Assemblée générale) ^g	35 987	35 987
États Membres – soldes débiteurs	232	229
Débiteurs divers	725	284
Comptes de régularisation – actif	200	105
Total de l'actif	66 926	65 870
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	–	3
Engagements non réglés – exercice considéré	5 836	4 161
Engagements non réglés – exercices antérieurs	37	16
États Membres – soldes créditeurs	1 627	2 475
Créditeurs divers	822	1 134
Soldes créditeurs interfonds	842	683
Prestations dues à la cessation de service ^h	2 214	1 731
Total du passif	11 378	10 203
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ⁱ	35 987	35 987
Excédent cumulé	21 775	21 411
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(2 214)	(1 731)
Total des réserves et du solde du fonds	55 548	55 667
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	66 926	65 870

^a Voir notes 2, 3 et 4.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^d Conformément à la résolution 65/302 de l'Assemblée générale, un montant global de 852 500 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2010, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.^e Y compris l'équivalent de 123 860 dollars en livres syriennes non convertibles.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état V)

^f Part de la trésorerie commune. Comprend 3 520 080 dollars de dépôts à vue ou à terme, 4 198 555 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 4 215 758 dollars), 6 909 797 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 6 927 248 dollars) et 30 500 dollars d'intérêts courus à recevoir. Voir note 12.

^g Voir note 4 b).

^h Engagements au titre des congés annuels accumulés (907 021 dollars) et des prestations liées au rapatriement (1 306 380 dollars). Voir note 16.

ⁱ Voir note 7.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 5.1

Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD)**État au 30 juin 2011 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>			<i>Solde (3 – 6)</i>
	<i>Répartition initiale^a (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>	<i>Total des dépenses (6)</i>	
Militaires et personnel de police	23 778	(1 187)	22 591	21 427	905	22 332	259
Personnel civil	10 473	727	11 200	11 063	126	11 189	11
Dépenses opérationnelles	13 556	460	14 016	8 954	4 805	13 759	257
Total partiel	47 807	–	47 807	41 444	5 836	47 280	527
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	443	–	443	443	–	443	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	2 453	–	2 453	2 453	–	2 453	–
Total partiel	2 896	–	2 896	2 896	–	2 896	–
Total	50 703	–	50 703	44 340	5 836	50 176	527

^a Conformément à la résolution 64/281 de l'Assemblée générale.

État VI

Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)^a

**État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de la période
allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et de la variation des réserves
et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	550 149	615 775
Intérêts créditeurs	7 280	9 925
Autres recettes et recettes accessoires	1 295	1 413
Total des recettes	558 724	627 113
Total des dépenses (tableau 6.1)	550 131	568 087
Excédent (déficit)	8 593	59 026
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^c	(4 443)	(1 344)
Ajustements sur exercices antérieurs	(10)	(1)
Excédent (déficit) net	4 140	57 681
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	20 293	3 927
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(62 952)	(101 749)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	135 038	175 179
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	96 519	135 038

État VI (*suite et fin*)**Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)****État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	2 336	2 004
Trésorerie commune ^e	296 905	392 907
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	35 706	27 986
Compte spécial pour les quotes-parts non acquittées (résolution 36/116 A de l'Assemblée générale) ^f	19 565	19 565
États Membres – soldes débiteurs	4 246	3 744
Débiteurs divers	1 182	1 616
Comptes de régularisation – actif	858	540
Autres éléments d'actif	1	3
Total de l'actif	360 799	448 365
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	23 510	42
Engagements non réglés – exercice considéré	80 830	99 371
Engagements non réglés – exercices antérieurs	37 939	52 231
États Membres – soldes créditeurs	75 514	126 840
Créditeurs divers	4 237	5 353
Soldes créditeurs interfonds	12 455	4 138
Contributions volontaires inscrites sur un compte d'attente ^g	11 985	11 985
Prestations dues à la cessation de service ^h	17 810	13 367
Total du passif	264 280	313 327
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ⁱ	19 565	19 565
Excédent cumulé	94 764	128 840
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(17 810)	(13 367)
Total des réserves et du solde du fonds	96 519	135 038
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	360 799	448 365

^a Voir notes 2, 3 et 4.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^d Conformément à la résolution 65/303 de l'Assemblée générale, un montant global de 62 951 500 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2010, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état VI)

^e Part de la trésorerie commune. Comprend 71 296 471 dollars de dépôts à vue ou à terme, 85 038 453 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 85 386 888 dollars), 139 952 543 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 140 305 994 dollars) et 617 760 dollars d'intérêts courus à recevoir. Voir note 12.

^f Voir note 4 c).

^g Contributions reçues de Chypre, du Koweït, du Luxembourg, d'Oman, des Seychelles et de la Suisse.

^h Engagements au titre des congés annuels accumulés (8 738 495 dollars) et des prestations liées au rapatriement (9 071 569 dollars). Voir note 16.

ⁱ Voir note 8.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 6.1

Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)**État au 30 juin 2011 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>			<i>Solde (3 – 6)</i>
	<i>Répartition initiale^a (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>	<i>Total des dépenses (6)</i>	
Militaires et personnel de police	295 615	(16 073)	279 542	253 854	25 688	279 542	–
Personnel civil	90 964	13 870	104 834	104 156	665	104 821	13
Dépenses opérationnelles	132 131	2 203	134 334	79 852	54 477	134 329	5
Total partiel	518 710	–	518 710	437 862	80 830	518 692	18
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	4 813	–	4 813	4 813	–	4 813	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	26 626	–	26 626	26 626	–	26 626	–
Total partiel	31 439	–	31 439	31 439	–	31 439	–
Total	550 149	–	550 149	469 301	80 830	550 131	18

^a Conformément à la résolution 64/282 de l'Assemblée générale.

État VII

**Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum
au Sahara occidental (MINURSO)^a****État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et de la variation des réserves
et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	60 605	55 877
Contributions volontaires ^c	2 552	2 848
Intérêts créditeurs	108	124
Autres recettes et recettes accessoires	93	87
Total des recettes	63 358	58 936
Total des dépenses (tableau 7.1)	63 129	57 133
Excédent (déficit)	229	1 803
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^d	(1 307)	(453)
Ajustements sur exercices antérieurs	(4)	—
Excédent (déficit) net	(1 082)	1 350
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	913	585
Sommes portées au crédit des États Membres ^e	(2 387)	(1 639)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	26 326	26 030
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	23 770	26 326

État VII (*suite et fin*)**Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)****État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	614	179
Trésorerie commune ^f	3 315	1 422
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	49 546	48 916
États Membres – soldes débiteurs	470	299
Débiteurs divers	283	239
Comptes de régularisation – actif	37	38
Total de l'actif	54 265	51 093
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	3	68
Engagements non réglés – exercice considéré	2 165	4 951
Engagements non réglés – exercices antérieurs	–	169
États Membres – soldes créditeurs	614	3 395
Créditeurs divers	2 704	1 344
Soldes créditeurs interfonds	765	403
Dû aux Forces de paix des Nations Unies	20 500	12 000
Prestations dues à la cessation de service ^g	3 744	2 437
Total du passif	30 495	24 767
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	27 514	28 763
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(3 744)	(2 437)
Total des réserves et du solde du fonds	23 770	26 326
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	54 265	51 093

^a Voir les notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Contributions volontaires en nature du Maroc (2 191 333 dollars), de l'Algérie (324 269 dollars) et du Front Polisario (36 119 dollars) inscrites au budget au titre des repas, des services collectifs de distribution et des autres services divers.^d Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^e Conformément à la résolution 65/304 de l'Assemblée générale, un montant global de 2 386 700 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2010, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état VII)

^f Part de la trésorerie commune. Comprend 795 951 dollars de dépôts à vue ou à terme, 949 367 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 953 256 dollars), 1 562 426 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 1 566 372 dollars) et 6 897 dollars d'intérêts courus à recevoir. Voir note 12.

^g Engagements au titre des congés annuels accumulés (1 095 234 dollars) et des prestations liées au rapatriement (2 648 899 dollars). Voir note 16.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 7.1

Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)
État au 30 juin 2011 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses			Solde (3 – 6)
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)	Total des dépenses (6)	
Militaires et personnel de police	6 816	(134)	6 682	6 145	536	6 681	1
Personnel civil	19 929	1 962	21 891	21 813	76	21,889	2
Dépenses opérationnelles	30 385	(1 828)	28 557	26 979	1 553	28,532	25
Total partiel	57 130	–	57 130	54 937	2 165	57,102	28
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	532	–	532	532	–	532	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	2 943	–	2 943	2 943	–	2 943	–
Total partiel	3 475	–	3 475	3 475	–	3 475	–
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	2 908	–	2 908	2 552	–	2 552	356
Total	63 513	–	63 513	60 964	2 165	63 129	384

^a Conformément à la résolution 64/284 de l'Assemblée générale.

État VIII

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)^a**État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de la période allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et de la variation des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	50 770	48 865
Intérêts créditeurs	110	286
Autres recettes et recettes accessoires	1 188	5 754
Total des recettes	52 068	54 905
Total des dépenses (tableau 8.1)	50 763	48 716
Excédent (déficit)	1 305	6 189
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^c	(1 259)	838
Ajustements sur exercices antérieurs	(41)	(15)
Excédent (déficit) net	5	7 012
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	245	2 123
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(8 297)	(38 623)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	7 386	36 874
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	(661)	7 386

État VIII (*suite et fin*)**Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)****État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	836	1 862
Trésorerie commune ^e	3 262	6 033
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	36 063	44 097
États Membres – soldes débiteurs	7	22
Débiteurs divers	422	1 535
Comptes de régularisation – actif	31	81
Total de l'actif	40 621	53 630
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	343	13
Engagements non réglés – exercice considéré	3 068	2 111
Engagements non réglés – exercices antérieurs	218	262
États Membres – soldes créditeurs	7 159	32 429
Créditeurs divers	2 629	6 397
Dû aux Forces de paix des Nations Unies	21 000	–
Soldes créditeurs interfonds	1 114	540
Prestations dues à la cessation de service ^f	5 751	4 492
Total du passif	41 282	46 244
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	5 090	11 878
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(5 751)	(4 492)
Total des réserves et du solde du fonds	(661)	7 386
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	40 621	53 630

^a Voir les notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^d Conformément à la résolution 65/300 de l'Assemblée générale, un montant global de 8 297 100 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2010, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.^e Part de la trésorerie commune. Comprend 783 238 dollars de dépôts à vue ou à terme, 934 202 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 938 030 dollars), 1 537 469 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 1 541 352 dollars) et 6 786 dollars d'intérêts courus à recevoir. Voir note 12.^f Engagements au titre des congés annuels accumulés (2 041 739 dollars) et des prestations liées au rapatriement (3 708 992 dollars). Voir note 16.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 8.1

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)**État au 30 juin 2011 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses			Solde (3 – 6)
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)	Total des dépenses (6)	
Militaires et personnel de police	805	256	1 061	670	391	1 061	–
Personnel civil	35 651	(2 219)	33 432	33 280	152	33 432	–
Dépenses opérationnelles	11 419	1 963	13 382	10 850	2 525	13 375	7
Total partiel	47 875	–	47 875	44 800	3 068	47 868	7
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	443	–	443	443	–	443	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	2 452	–	2 452	2 452	–	2 452	–
Total partiel	2 895	–	2 895	2 895	–	2 895	–
Total	50 770	–	50 770	47 695	3 068	50 770	7

^a Conformément à la résolution 64/279 de l'Assemblée générale.

État IX

**Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation
en République démocratique du Congo (MONUSCO)^a****État au 30 juin 2010 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et de la variation des réserves
et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	1 447 735	1 405 912
Contributions volontaires ^c	2 667	3 481
Intérêts créditeurs	3 793	6 152
Autres recettes et recettes accessoires	1 936	2 878
Total des recettes	1 456 131	1 418 423
Total des dépenses (tableau 9.1)	1 441 528	1 408 032
Excédent (déficit)	14 603	10 391
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^d	(13 769)	(14 745)
Ajustements sur exercices antérieurs	(49)	(20)
Excédent (déficit) net	785	(4 374)
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	20 209	24 704
Sommes portées au crédit des États Membres ^e	(35 076)	(51 863)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	5 650	37 183
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	(8 432)	5 650

État IX (suite et fin)

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO)**État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	3 252	1 961
Trésorerie commune ^f	184 296	103 645
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	188 133	177 510
États Membres – soldes débiteurs	345	309
Débiteurs divers	7 656	7 243
Comptes de régularisation – actif	1 275	1 125
Autres éléments d'actif	80	40
Total de l'actif	385 037	291 833
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	16	16
Engagements non réglés – exercice considéré	171 159	192 011
Engagements non réglés – exercices antérieurs	19 296	13 431
États Membres – soldes créditeurs	122 353	24 898
Créditeurs divers	36 649	25 584
Soldes créditeurs interfonds	563	563
Comptes de régularisation – passif	50	35
Autres éléments de passif	6	37
Prestations dues à la cessation de service ^g	43 377	29 608
Total du passif	393 469	286 183
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	34 945	35 258
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(43 377)	(29 608)
Total des réserves et du solde du fonds	(8 432)	5 650
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	385 037	291 833

^a Par sa résolution 1925 (2010), le Conseil de sécurité a changé le nom de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), le remplaçant par « Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUSCO) », avec effet au 1^{er} juillet 2010. Voir notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Contributions volontaires en nature de la Fondation Hirondelle, inscrites au budget au titre de l'aide au fonctionnement de Radio Okapi.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état IX)

^d Augmentation nette au cours de l'exercice considéré

^e Conformément à la résolution 65/296 de l'Assemblée générale, un montant global de 35 075 700 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2010, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

^f Part de la trésorerie commune. Comprend 44 255 458 dollars de dépôts à vue ou à terme, 52 785 441 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 53 001 723 dollars), 86 871 955 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 87 091 351 dollars) et 383 459 dollars d'intérêts courus à recevoir. Voir note 12.

^g Engagements au titre des congés annuels accumulés (20 061 580 dollars) et des prestations liées au rapatriement (23 315 204 dollars). Voir note 16.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 9.1

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO)
État au 30 juin 2011 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses			Solde (3 – 6)
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décassements (4)	Engagements non réglés (5)	Total des dépenses (6)	
Militaires et personnel de police	533 621	(13 435)	520 186	476 429	40 687	517 116	3 070
Personnel civil	278 704	2 675	281 379	277 243	3 002	280 245	1 134
Dépenses opérationnelles	552 675	10 760	563 435	431 296	127 470	558 766	4 669
Total partiel	1 365 000	–	1 365 000	1 184 968	171 159	1 356 127	8 873
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	12 665	–	12 665	12 665	–	12 665	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	70 069	–	70 069	70 069	–	70 069	–
Total partiel	82 734	–	82 734	82 734	–	82 734	–
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	4 000	–	4 000	2 667	–	2 667	1 333
Total	1 451 734	–	1 451 734	1 270 369	171 159	1 441 528	10 206

^a Conformément à la résolution 64/275 de l'Assemblée générale.

État X

Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)^a

**État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de la période
allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et de la variation des réserves
et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	555 770	585 682
Contributions volontaires ^c	53	53
Intérêts créditeurs	2 733	3 300
Autres recettes et recettes accessoires	2 075	1 723
Total des recettes	560 631	590 758
Total des dépenses (tableau 10.1)	544 030	566 566
Excédent (déficit)	16 601	24 192
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^d	(5 131)	(2 863)
Ajustements sur exercices antérieurs	—	(10)
Excédent (déficit) net	11 470	21 319
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	5 710	8 593
Sommes portées au crédit des États Membres ^e	(32 776)	(23 809)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	21 543	15 440
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	5 947	21 543

État X (suite et fin)

Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)

État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1 278	893
Trésorerie commune ^f	91 495	105 909
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	51 911	32 516
Débiteurs divers	4 203	5 531
Soldes débiteurs interfonds	1 324	2 051
Comptes de régularisation – actif	489	405
Total de l'actif	150 700	147 305
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	15 886	14 108
Engagements non réglés – exercice considéré	55 991	52 696
Engagements non réglés – exercices antérieurs	297	1 401
États Membres – soldes créditeurs	45 626	32 032
Créditeurs divers	10 579	14 281
Comptes de régularisation – passif	–	1
Prestations dues à la cessation de service ^g	16 374	11 243
Total du passif	144 753	125 762
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	22 321	32 786
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(16 374)	(11 243)
Total des réserves et du solde du fonds	5 947	21 543
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	150 700	147 305

^a Voir les notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Contributions volontaires en nature de l'Allemagne (locaux), qui étaient inscrites au budget.^d Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^e Conformément à la résolution 65/301 de l'Assemblée générale, un montant global de 32 775 600 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2010, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.^f Part de la trésorerie commune. Comprend 21 970 963 dollars de dépôts à vue ou à terme, 26 205 739 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 26 313 114 dollars), 43 128 251 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 43 237 172 dollars) et 190 371 dollars d'intérêts courus à recevoir. Voir note 12.^g Engagements au titre des congés annuels accumulés (5 537 197 dollars) et des prestations liées au rapatriement (10 837 347 dollars). Voir note 16.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 10.1

Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)**État au 30 juin 2011 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses			Solde (3 – 6)
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)	Total des dépenses (6)	
Militaires et personnel de police	238 914	(1 168)	237 746	213 326	19 758	233 084	4 662
Personnel civil	123 797	(8 460)	115 337	110 005	1 374	111 379	3 958
Dépenses opérationnelles	161 290	9 628	170 918	132 886	34 859	167 745	3 173
Total partiel	524 001	–	524 001	456 217	55 991	512 208	11 793
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	4 863	–	4 863	4 863	–	4 863	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	26 906	–	26 906	26 906	–	26 906	–
Total partiel	31 769	–	31 769	31 769	–	31 769	–
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	53	–	53	53	–	53	–
Total	555 823	–	555 823	488 039	55 991	544 030	11 793

^a Conformément à la résolution 64/280 de l'Assemblée générale.

État XI

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)^a**État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de la période allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et de la variation des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	514 490	513 443
Intérêts créditeurs	1 708	2 512
Autres recettes et recettes accessoires	474	595
Total des recettes	516 672	516 550
Total des dépenses (tableau 11.1)	580 895	495 227
Excédent (déficit)^c	(64 223)	21 323
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^d	(6 950)	(5 280)
Ajustements sur exercices antérieurs	–	(13)
Excédent (déficit) net	(71 173)	16 030
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	5 450	3 733
Sommes portées au crédit des États Membres ^e	(25 042)	(7 017)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	13 118	372
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	(77 647)	13 118

État XI (suite et fin)

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)

État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	365	3 538
Trésorerie commune ^f	51 816	35 434
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	48 926	46 939
États Membres – soldes débiteurs	182	207
Débiteurs divers	5 131	5 084
Soldes débiteurs interfonds	–	190
Comptes de régularisation – actif	623	610
Total de l'actif	107 043	92 002
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	1 637	260
Engagements non réglés – exercice considéré	79 261	48 076
Engagements non réglés – exercices antérieurs	1 283	1 163
États Membres – soldes créditeurs	62 819	9 163
Créditeurs divers	12 797	8 287
Soldes créditeurs interfonds	8 010	–
Comptes de régularisation – passif	2	4
Prestations dues à la cessation de service ^g	18 881	11 931
Total du passif	184 690	78 884
Réserves et solde du fonds		
Excédent (déficit) cumulé	(58 766)	25 049
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(18 881)	(11 931)
Total des réserves et du solde du fonds	(77 647)	13 118
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	107 043	92 002

^a Voir les notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Le déficit est dû à l'expansion des activités opérationnelles de l'ONUCI, pour laquelle le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a approuvé la prise d'engagements d'un montant de 85 257 300 dollars. Ce déficit sera communiqué à l'Assemblée générale dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2010/11, et un financement sera demandé.^d Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état XI)

^e Conformément à la résolution 65/294 de l'Assemblée générale, un montant global de 25 042 400 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2010, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

^f Part de la trésorerie commune. Comprend 12 442 555 dollars de dépôts à vue ou à terme, 14 840 785 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 14 901 594 dollars), 24 424 311 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 24 485 995 dollars) et 107 811 dollars d'intérêts courus à recevoir. Voir note 12.

^g Engagements au titre des congés annuels accumulés (9 434 318 dollars) et des prestations liées au rapatriement (9 446 645 dollars). Voir note 16.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 11.1

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)**État au 30 juin 2011 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses			Solde (3 – 6)
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)	Total des dépenses (6)	
Militaires et personnel de police	263 314	(10 786)	252 528	221 987	22 450	244 437	8 091
Personnel civil	110 281	4 161	114 442	106 196	3 515	109 711	4 731
Dépenses opérationnelles	196 741	6 625	203 366	144 039	53 296	197 335	6 031
Total partiel	570 336	–	570 336	472 222	79 261	551 483	18 853
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	4 502	–	4 502	4 502	–	4 502	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	24 910	–	24 910	24 910	–	24 910	–
Total partiel	29 412	–	29 412	29 412	–	29 412	–
Total	599 748	–	599 748	501 634	79 261	580 895	18 853

^a Correspond à des crédits de 514 490 400 dollars ouverts par la résolution 64/273 de l'Assemblée générale, et à une autorisation d'engagement de dépenses de 85 257 300 dollars pour laquelle l'approbation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été obtenue.

État XII

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)^aÉtat au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de la période allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Exercice allant du	
	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011	1 ^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010
Recettes		
Quotes-parts ^b	876 869	759 348
Intérêts créditeurs	2 734	2 394
Autres recettes et recettes accessoires	3 124	963
Total des recettes	882 727	762 705
Total des dépenses (tableau 12.1)	833 604	740 696
Excédent (déficit)	49 123	22 009
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^c	(6 571)	(6 145)
Ajustements sur exercices antérieurs	(42)	(7)
Excédent (déficit) net	42 510	15 857
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	24 209	4 753
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(26 756)	(9 039)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	13 194	1 623
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	53 157	13 194

État XII (suite et fin)

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)

État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	2 165	2 625
Trésorerie commune ^e	203 328	38 947
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	84 604	157 727
États Membres – soldes débiteurs	200	106
Débiteurs divers	9 918	13 370
Comptes de régularisation – actif	444	1 539
Total de l'actif	300 659	214 314
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	10	372
Engagements non réglés – exercice considéré	172 635	120 116
Engagements non réglés – exercices antérieurs	6 134	3 877
États Membres – soldes créditeurs	25 393	14 678
Créditeurs divers	12 748	13 938
Soldes créditeurs interfonds	10 402	34 563
Comptes de régularisation – passif	38	5
Prestations dues à la cessation de service ^f	20 142	13 571
Total du passif	247 502	201 120
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	73 299	26 765
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(20 142)	(13 571)
Total des réserves et du solde du fonds	53 157	13 194
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	300 659	214 314

^a Voir les notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^d Conformément à la résolution 65/256 B de l'Assemblée générale, un montant global de 26 755 500 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2010, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.^e Part de la trésorerie commune. Comprend 48 825 608 dollars de dépôts à vue ou à terme, 58 236 462 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 58 475 078 dollars), 95 843 004 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 96 085 057 dollars) et 423 057 dollars d'intérêts courus à recevoir. Voir note 12.^f Engagements au titre des congés annuels accumulés (7 640 039 dollars) et des prestations liées au rapatriement (12 502 409 dollars). Voir note 16.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 12.1

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)**État au 30 juin 2011 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses			Solde (3 – 6)
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)	Total des dépenses (6)	
Militaires et personnel de police	396 341	(11 388)	384 953	329 647	49 449	379 096	5 857
Personnel civil	157 429	(333)	157 096	146 983	3 759	150 742	6 354
Dépenses opérationnelles	300 057	11 721	311 778	161 297	119 427	280 724	31 054
Total partiel	853 827	–	853 827	637 927	172 635	810 562	43 265
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	3 527	–	3 527	3 527	–	3 527	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	19 515	–	19 515	19 515	–	19 515	–
Total partiel	23 042	–	23 042	23 042	–	23 042	
Total	876 869	–	876 869	660 969	172 635	833 604	43 265

^a Correspond à des crédits de 23 041 700 dollars (résolution 64/278 de l'Assemblée générale) et de 853 827 400 dollars (résolution 65/256 de l'Assemblée).

État XIII

Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)^a

**État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de la période
allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et de la variation des réserves
et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	1 064 907	1 000 578
Intérêts créditeurs	4 426	5 319
Autres recettes et recettes accessoires	1 399	3 742
Total des recettes	1 070 732	1 009 639
Total des dépenses (tableau 13.1)	1 055 657	974 680
Excédent (déficit)	15 075	34 959
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^c	(16 620)	(10 447)
Ajustements sur exercices antérieurs	–	(41)
Excédent (déficit) net	(1 545)	24 471
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	23 389	17 134
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(52 052)	(48 487)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	31 660	38 542
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	1 452	31 660

État XIII (*suite et fin*)

Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)

État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	28 246	7 726
Trésorerie commune ^e	42 672	125 355
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	183 016	102 748
États Membres – soldes débiteurs	208	69
Débiteurs divers	4 285	6 254
Comptes de régularisation – actif	1 454	1 129
Total de l'actif	259 881	243 281
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	61	1 406
Engagements non réglés – exercice considéré	100 045	136 282
Engagements non réglés – exercices antérieurs	4 886	5 209
États Membres – soldes créditeurs	83 434	23 936
Créditeurs divers	27 804	20 097
Soldes créditeurs interfonds	5 168	4 284
Comptes de régularisation – passif	5	1
Prestations dues à la cessation de service ^f	37 026	20 406
Total du passif	258 429	211 621
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	38 478	52 066
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(37 026)	(20 406)
Total des réserves et du solde du fonds	1 452	31 660
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	259 881	243 281

^a Voir les notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^d Conformément à la résolution 65/257 B de l'Assemblée générale, un montant global de 52 052 100 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2010, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.^e Part de la trésorerie commune. Comprend 10 246 975 dollars de dépôts à vue ou à terme, 12 222 021 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 12 272 099 dollars), 20 114 463 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 20 165 263 dollars) et 88 787 dollars d'intérêts courus à recevoir. Voir note 12.^f Engagements au titre des congés annuels accumulés (16 962 704 dollars) et des prestations liées au rapatriement (20 063 299 dollars). Voir note 16.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 13.1

Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)**État au 30 juin 2011 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses			Solde (3 – 6)
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)	Total des dépenses (6)	
Militaires et personnel de police	321 649	(18 470)	303 179	279 048	23 066	302 114	1 065
Personnel civil	245 666	14 427	260 093	258 329	1 727	260 056	37
Dépenses opérationnelles	440 712	4 043	444 755	361 355	75 252	436 607	8 148
Total partiel	1 008 027	–	1 008 027	898 732	100 045	998 777	9 250
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	8 707	–	8 707	8 707	–	8 707	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	48 173	–	48 173	48 173	–	48 173	–
Total partiel	56 880	–	56 880	56 880	–	56 880	–
Total	1 064 907	–	1 064 907	955 612	100 045	1 055 657	9 250

^a Correspond à des crédits de 994 880 200 dollars (résolution 64/283 de l'Assemblée générale) et de 70 026 300 dollars (résolution 65/257 de l'Assemblée).

État XIV

Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT)^a**État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de la période allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et de la variation des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	218 805	215 012
Intérêts créditeurs	688	835
Autres recettes et recettes accessoires	459	821
Total des recettes	219 952	216 668
Total des dépenses (tableau 14.1)	202 638	200 191
Excédent (déficit)	17 314	16 477
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^c	(4 410)	(3 544)
Ajustements sur exercices antérieurs	(2)	(1)
Excédent (déficit) net	12 902	12 932
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	2 223	1 320
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(17 796)	(6 779)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	10 262	2 789
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	7 591	10 262

État XIV (*suite et fin*)

Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT)

État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1 456	1 109
Trésorerie commune ^e	16 336	39 366
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	29 540	12 059
États Membres – soldes débiteurs	58	46
Débiteurs divers	835	1 793
Soldes débiteurs interfonds	–	183
Comptes de régularisation – actif	440	110
Total de l'actif	48 665	54 666
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	4	7 879
Engagements non réglés – exercice considéré	10 116	17 345
Engagements non réglés – exercices antérieurs	179	433
États Membres – soldes créditeurs	14 299	9 523
Créditeurs divers	3 456	1 691
Soldes créditeurs interfonds	1 077	–
Prestations dues à la cessation de service ^f	11 943	7 533
Total du passif	41 074	44 404
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	19 534	17 795
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(11 943)	(7 533)
Total des réserves et du solde du fonds	7 591	10 262
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	48 665	54 666

^a Voir les notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^d Conformément à la résolution 65/297 de l'Assemblée générale, un montant global de 17 795 500 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2010, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.^e Part de la trésorerie commune. Comprend 3 922 781 dollars de dépôts à vue ou à terme, 4 678 875 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 4 698 046 dollars), 7 700 286 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 7 719 733 dollars) et 33 990 dollars d'intérêts courus à recevoir. Voir note 12.^f Engagements au titre des congés annuels accumulés (3 895 198 dollars) et des prestations liées au rapatriement (8 048 551 dollars). Voir note 16.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 14.1

Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT)**État au 30 juin 2011 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses			Solde (3 – 6)
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)	Total des dépenses (6)	
Militaires et personnel de police	64 701	(2 841)	61 860	56 535	2 089	58 624	3 236
Personnel civil	87 721	2 666	90 387	83 740	1 011	84 751	5 636
Dépenses opérationnelles	53 890	175	54 065	39 754	7 016	46 770	7 295
Total partiel	206 312	–	206 312	180 029	10 116	190 145	16 167
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	1 913	–	1 913	1 913	–	1 913	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	10 580	–	10 580	10 580	–	10 580	–
Total partiel	12 493	–	12 493	12 493	–	12 493	–
Total	218 805	–	218 805	192 522	10 116	202 638	16 167

^a Conformément à la résolution 64/276 de l'Assemblée générale.

État XV

**Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
(MINURCAT)^a****État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de la période
allant du 1^{er} juillet 2010 au 31 décembre 2010 et de la variation des réserves
et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	191 464	721 167
Intérêts créditeurs	3 877	4 200
Autres recettes et recettes accessoires	11 675	3 401
Total des recettes	207 016	728 768
Total des dépenses (tableau 15.1)	249 283	571 220
Excédent (déficit)^c	(42 267)	157 548
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^d	9 788	(6 053)
Ajustements sur exercices antérieurs	(40)	–
Excédent (déficit) net	(32 519)	151 495
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	31 033	5 866
Sommes portées au crédit des États Membres	–	(31 271)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	153 014	26 924
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	151 528	153 014

État XV (suite et fin)

Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT)**État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	7 398	5 230
Trésorerie commune ^e	160 610	223 333
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	45 248	79 424
États Membres – soldes débiteurs	99	2
Débiteurs divers	11 688	2 587
Soldes débiteurs interfonds	2 106	–
Comptes de régularisation – actif	–	299
Total de l'actif	227 149	310 875
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	13 494	3 384
Engagements non réglés – exercice considéré	36 130	100 298
Engagements non réglés – exercices antérieurs	14 050	15 971
États Membres – soldes créditeurs	4 300	6 418
Créditeurs divers	7 027	19 583
Soldes créditeurs interfonds	–	1 799
Prestations dues à la cessation de service ^f	620	10 408
Total du passif	75 621	157 861
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	152 148	163 422
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(620)	(10 408)
Total des réserves et du solde du fonds	151 528	153 014
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	227 149	310 875

^a Par sa résolution 1923 (2010), le Conseil de sécurité n'a prorogé le mandat de la Mission que jusqu'au 31 décembre 2010. Par conséquent, dans sa résolution 65/254, l'Assemblée générale a autorisé des dépenses pour l'entretien de la Mission jusqu'à cette date, et pour sa liquidation administrative au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 avril 2011. Voir notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Vu l'achèvement de la Mission, l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution 65/254, de retarder la mise en recouvrement de quotes-parts supplémentaires pour la période se terminant le 30 juin 2011. En conséquence, les recettes provenant des quotes-parts pour la période terminée le 30 juin 2011 sont inférieures aux dépenses, d'où un déficit.

^d Diminution nette au cours de l'exercice considéré.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'État XV)

^e Part de la trésorerie commune. Comprend 38 567 743 dollars de dépôts à vue ou à terme, 46 001 452 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 46 189 937 dollars), 75 707 165 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 75 898 364 dollars) et 334 176 dollars d'intérêts courus à recevoir. Voir note 12.

^f Engagements au titre des congés annuels accumulés (67 007 dollars) et des prestations liées au rapatriement (553 375 dollars). Voir note 16.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 15.1

Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT)**État au 30 juin 2011 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses			Solde (3 – 6)
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)	Total des dépenses (6)	
Militaires et personnel de police	50 625	3 817	54 442	46 301	7 720	54 021	421
Personnel civil	44 748	14 999	59 747	58 680	919	59 599	148
Dépenses opérationnelles	143 723	(18 816)	124 907	95 141	27 491	122 632	2 275
Total partiel	239 096	–	239 096	200 122	36 130	236 252	2 844
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	1 995	–	1 995	1 995	–	1 995	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	11 036	–	11 036	11 036	–	11 036	–
Total partiel	13 031	–	13 031	13 031	–	13 031	–
Total	252 127	–	252 127	213 153	36 130	249 283	2 844

^a Correspond à des crédits de 215 millions de dollars pour le financement de la Mission et de 13 030 800 dollars pour les dépenses réparties, ouverts par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/286. Le montant de 215 millions de dollars a ensuite été ajusté dans la résolution 65/254 de l'Assemblée, qui a fixé à 239 096 600 dollars le montant des crédits ouverts pour le financement de la Mission.

État XVI

Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)^a**État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et de la variation des réserves
et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	1 917 751	1 730 045
Intérêts créditeurs	15 600	13 047
Autres recettes et recettes accessoires	5 299	6 283
Total des recettes	1 938 650	1 749 375
Total des dépenses (tableau 16.1)	1 693 073	1 618 311
Excédent (déficit)	245 577	131 064
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^c	(15 170)	(14 850)
Excédent (déficit) net	230 407	116 214
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	89 936	105 558
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(175 974)	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	151 051	(70 721)
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	295 420	151 051

État XVI (*suite et fin*)**Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)****État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1 243	3 881
Trésorerie commune ^e	735 807	567 883
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	161 448	120 588
États Membres – soldes débiteurs	8	6
Débiteurs divers	6 135	6 740
Comptes de régularisation – actif	883	561
Autres éléments d'actif	7	9
Total de l'actif	905 531	699 668
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	62 306	47 881
Engagements non réglés – exercice considéré	213 899	327 679
Engagements non réglés – exercices antérieurs	42 089	38 464
États Membres – soldes créditeurs	186 631	24 603
Créditeurs divers	57 433	80 717
Soldes créditeurs interfonds	7 659	4 349
Prestations dues à la cessation de service ^f	40 094	24 924
Total du passif	610 111	548 617
Réserves et solde du fonds		
Excédent (déficit) cumulé	335 514	175 975
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(40 094)	(24 924)
Total des réserves et du solde du fonds	295 420	151 051
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	905 531	699 668

^a Voir les notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^d Conformément à la résolution 65/305 de l'Assemblée générale, un montant global de 175 974 100 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2010, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.^e Part de la trésorerie commune. Comprend 176 690 878 dollars de dépôts à vue ou à terme, 210 747 021 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 211 610 531 dollars), 346 838 170 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 347 714 113 dollars) et 1 530 966 dollars d'intérêts courus à recevoir. Voir note 12.^f Engagements au titre des congés annuels accumulés (16 241 546 dollars) et des prestations liées au rapatriement (23 851 954 dollars). Voir note 16.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 16.1

Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)**État au 30 juin 2011 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses			Solde (3 – 6)
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)	Total des dépenses (6)	
Militaires et personnel de police	774 290	–	774 290	634 033	71 295	705 328	68 962
Personnel civil	356 723	–	356 723	287 490	5 561	293 051	63 672
Dépenses opérationnelles	677 114	–	677 114	448 027	137 043	585 070	92 044
Total partiel	1 808 127	–	1 808 127	1 369 550	213 899	1 583 449	224 678
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	16 782	–	16 782	16 782	–	16 782	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	92 842	–	92 842	92 842	–	92 842	–
Total partiel	109 624	–	109 624	109 624	–	109 624	–
Total	1 917 751	–	1 917 751	1 479 174	213 899	1 693 073	224 678

^a Conformément à la résolution 64/285 de l'Assemblée générale.

État XVII

Appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie^a**État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et de la variation des réserves
et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	184 867	219 682
Contributions volontaires	—	871
Intérêts créditeurs	1 492	1 912
Autres recettes et recettes accessoires	149	350
Total des recettes	186 508	222 815
Total des dépenses (tableau 17.1)	220 638	171 252
Excédent (déficit)^c	(34 130)	51 563
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^d	(1 875)	(1 882)
Excédent (déficit) net	(36 005)	49 681
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	9 955	2 895
Sommes portées au crédit des États Membres ^e	(54 458)	(3 733)
Réserves et solde du fonds en début de période	51 863	3 020
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	(28 645)	51 863

État XVII (suite et fin)

Appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie^a

État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	3 292	1 022
Trésorerie commune ^f	45 239	104 089
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	22 062	18 341
États Membres – soldes débiteurs	433	–
Débiteurs divers	1 454	3 723
Comptes de régularisation – actif	204	199
Autres éléments d'actif	7	–
Total de l'actif	72 691	127 374
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	24	2 982
Engagements non réglés – exercice considéré	59 063	64 942
Engagements non réglés – exercices antérieurs	–	396
États Membres – soldes créditeurs	33 477	9
Créditeurs divers	1 864	1 923
Soldes créditeurs interfonds	2 434	2 664
Autres éléments de passif	4	–
Prestations dues à la cessation de service ^g	4 470	2 595
Total du passif	101 336	75 511
Réserves et solde du fonds		
Excédent (déficit) cumulé	(24 175)	54 458
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(4 470)	(2 595)
Total des réserves et du solde du fonds	(28 645)	51 863
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	72 691	127 374

^a Voir les notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Le déficit est principalement dû à l'expansion des activités de l'UNSOA, pour laquelle le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a donné son assentiment à la prise d'engagements d'un montant de 35 905 600 dollars. Ce déficit sera communiqué à l'Assemblée générale dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2010/11, et un financement sera demandé.^d Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état XVII)

^e Conformément à la résolution 65/306 de l'Assemblée générale, un montant global de 54 457 900 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2010, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

^f Part de la trésorerie commune. Comprend 10 863 252 dollars de dépôts à vue ou à terme, 12 957 081 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 13 010 171 dollars), 21 324 194 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 21 378 048 dollars) et 94 126 dollars d'intérêts courus à recevoir. Voir note 12.

^g Engagements au titre des congés annuels accumulés (1 639 924 dollars) et des prestations liées au rapatriement (2 830 316 dollars). Voir note 16.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 17.1

Appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie**État au 30 juin 2011 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses			Solde (3 – 6)
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)	Total des dépenses (6)	
Militaires et personnel de police	45 889	(5 735)	40 154	32 712	7 351	40 063	91
Personnel civil	23 577	22	23 599	23 581	16	23 597	2
Dépenses opérationnelles	140 758	5 713	146 471	94 733	51 696	146 429	42
Total partiel	210 224	–	210 224	151 026	59 063	210 089	135
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	1 615	–	1 615	1 615	–	1 615	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	8 934	–	8 934	8 934	–	8 934	–
Total partiel	10 549	–	10 549	10 549	–	10 549	–
Total	220 773	–	220 773	161 575	59 063	220 638	135

^a Correspond à des crédits de 184 866 900 dollars ouverts par la résolution 64/287 de l'Assemblée générale et à une autorisation d'engagement de dépenses de 35 905 600 dollars pour laquelle l'approbation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été obtenue.

État XVIII

Fonds de réserve pour le maintien de la paix^a**État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et de la variation des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>
Recettes		
Intérêts créditeurs	2 477	3 377
Total des recettes	2 477	3 377
Total des dépenses	1	1
Excédent (déficit) net	2 476	3 376
Virements à d'autres fonds ^b	(4 304)	(7 323)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	157 679	161 626
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	155 851	157 679

État XVIII (suite et fin)

Fonds de réserve pour le maintien de la paix**État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	46	46
Trésorerie commune ^c	142 982	144 805
États Membres – quotes-parts à recevoir ^d	3	8
Mission des Nations Unies en République centrafricaine – soldes débiteurs	12 820	12 820
Total de l'actif	155 851	157 679
Réserves et solde du fonds		
Fonds de roulement	150 000	150 000
Excédent cumulé ^e	5 851	7 679
Total des réserves et du solde du fonds	155 851	157 679
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	155 851	157 679

^a Voir les notes 2 et 3.^b Conformément à la résolution 64/271 de l'Assemblée générale, le solde de l'excédent pour l'exercice clos le 30 juin 2009, d'un montant de 4 303 500 dollars, a été affecté au financement des dépenses inscrites au budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 34 334 550 dollars de dépôts à vue ou à terme, 40 952 335 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 41 120 132 dollars), 67 397 550 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 67 567 763 dollars) et 297 497 dollars d'intérêts courus à recevoir. Voir note 12.^d Contributions mises en recouvrement auprès des États Membres qui sont devenus Membres de l'Organisation des Nations Unies après l'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution 47/217 portant création du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix.^e Conformément à la résolution 65/290 de l'Assemblée générale, le solde de l'excédent pour l'exercice clos le 30 juin 2010, d'un montant de 3 377 000 dollars, sera affecté au financement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XIX

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix^a**État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et de la variation des réserves
et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>
Recettes^b		
Quotes-parts prélevées sur d'autres fonds ^c	354 651	278 975
Intérêts créditeurs	1 026	2 161
Autres recettes et recettes accessoires	615	1 359
Total des recettes	356 292	282 495
Total des dépenses (tableau 19.1)	341 421	318 476
Excédent (déficit)	14 871	(35 981)
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^d	(9 562)	(606)
Excédent (déficit) net	5 309	(36 587)
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	4 457	2 528
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	(39 009)	(4 950)
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	(29 243)	(39 009)

État XIX (suite et fin)

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	21	1
Trésorerie commune ^e	40 233	26 154
États Membres – soldes débiteurs	36	5
Débiteurs divers	1 725	2 675
Comptes de régularisation – actif	2 578	2 486
Total de l'actif	44 593	31 321
Passif		
Engagements non réglés – exercice considéré	9 278	23 164
Engagements non réglés – exercices antérieurs	1	7
Créditeurs divers	12 946	7 451
Soldes créditeurs interfonds	12 383	10 042
Prestations dues à la cessation de service ^f	39 228	29 666
Total du passif	73 836	70 330
Réserves et solde du fonds		
Excédent (déficit) cumulé	9 985	(9 343)
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(39 228)	(29 666)
Total des réserves et du solde du fonds	(29 243)	(39 009)
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	44 593	31 321

^a Voir les notes 2 et 3.^b Les recettes ne comprennent pas un montant de 9 054 000 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2009, qui a été alloué aux ressources du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice clos le 30 juin 2011, conformément à la résolution 64/271 de l'Assemblée générale.^c Conformément à la résolution 64/271 de l'Assemblée générale, un montant de 342 675 500 dollars a été réparti au prorata entre les budgets des missions de maintien de la paix en cours, et un montant de 4 303 500 dollars, provenant de l'excédent du Fonds de réserve par rapport à son montant autorisé pour l'exercice clos le 30 juin 2009, a été affecté au financement du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011. En outre, conformément à la résolution 64/288 de l'Assemblée, un montant de 7 672 300 dollars a été réparti au prorata entre les budgets des missions de maintien de la paix en cours.^d Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^e Part de la trésorerie commune. Comprend 9 661 242 dollars de dépôts à vue ou à terme, 11 523 390 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 11 570 606 dollars), 18 964 688 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 19 012 584 dollars) et 83 711 dollars d'intérêts courus à recevoir. Voir note 12.^f Engagements au titre des congés annuels accumulés (18 652 876 dollars) et des prestations liées au rapatriement (20 575 248 dollars). Voir note 16.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 19.1

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix**État au 30 juin 2011 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>			<i>Solde (3 – 6)</i>
	<i>Répartition initiale^a (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>	<i>Total des dépenses (6)</i>	
Personnel civil	227 563	(1 955)	225 608	209 569	789	210 358	15 250
Dépenses opérationnelles	136 249	1 955	138 204	122 574	8 489	131 063	7 141
Total	363 812	–	363 812	332 143	9 278	341 421	22 391

^a Correspond à des crédits de 356 033 000 dollars (résolution 64/271 de l'Assemblée générale) et de 7 672 300 dollars (résolution 64/288 de l'Assemblée). En outre, des crédits de 106 206 dollars ont été ouverts par l'Assemblée dans sa résolution 65/259.

État XX

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (BSLB)^a**État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et de la variation des réserves
et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Stocks stratégiques pour déploiement rapide</i>	<i>Autres activités de la Base</i>	<i>Total 2011</i>	<i>Total 2010</i>
Recettes				
Quotes-parts prélevées sur d'autres fonds	35 284 ^b	63 326 ^c	98 610	91 925
Intérêts créditeurs	–	1 331	1 331	2 037
Autres recettes et recettes accessoires	–	1 321	1 321	296
Total des recettes	35 284	65 978	101 262	94 258
Total des dépenses (tableau 20.1)	14 098	68 117	82 215	124 624
Excédent (déficit)	21 186	(2 139)^d	19 047	(30 366)
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^e	–	(2 500)	(2 500)	(581)
Excédent (déficit) net	21 186	(4 639)	16 547	(30 947)
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	3 355	245	3 600	615
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	41 056	5 026	46 082	76 414
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	65 597^f	632	66 229	46 082

État XX (suite et fin)

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (BSLB)**État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	183	1 720
Trésorerie commune ^g	68 986	62 284
États Membres – quotes-parts à recevoir	–	13 573
États Membres – soldes débiteurs	133	2
Débiteurs divers	3 286	1 596
Soldes débiteurs interfonds	23 762	32 718
Comptes de régularisation – actif	341	127
Total de l'actif	96 691	112 020
Passif		
Engagements non réglés – exercice considéré	21 663	52 931
Créditeurs divers	2 771	9 479
Prestations dues à la cessation de service ^h	6 028	3 528
Total du passif	30 462	65 938
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé – stocks stratégiques pour déploiement rapide	65 597	41 056
Excédent cumulé – autres activités de la Base	6 660	8 554
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(6 028)	(3 528)
Total des réserves et du solde du fonds	66 229	46 082
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	96 691	112 020

^a Voir les notes 2 et 3.^b Sommes versées par des missions de maintien de la paix, des missions politiques et d'autres bureaux, correspondant à la valeur de remplacement de stocks stratégiques pour déploiement rapide qui leur ont été livrés.^c Conformément à la résolution 64/270 de l'Assemblée générale, une partie du montant prévu des dépenses (63 326 300 dollars) a été répartie entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours.^d Conformément à la résolution 64/270 de l'Assemblée générale, un montant de 4 844 300 dollars, correspondant au solde inutilisé et aux recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2009, a été alloué au financement des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011. Ce montant, qui n'est pas comptabilisé dans les recettes de l'exercice en cours, est donc suffisant pour combler le déficit.^e Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^f Voir note 11.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état XX)

^g Part de la trésorerie commune. Comprend 16 565 681 dollars de dépôts à vue ou à terme, 19 758 620 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 19 839 578 dollars), 32 517 866 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 32 599 990 dollars) et 143 536 dollars d'intérêts courus à recevoir. Voir note 12.

^h Engagements au titre des congés annuels accumulés (3 523 713 dollars) et des prestations liées au rapatriement (2 504 032 dollars). Voir note 16.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 20.1

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (BSLB)**État au 30 juin 2011 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses			
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)	Total des dépenses (6)	Solde (3 – 6)
Activités relatives aux stocks stratégiques pour déploiement rapide							
Reconstitution des stocks (remplacement des biens livrés à des missions de maintien de la paix, des missions politiques et d’autres entités)	76 340	–	76 340	6 999	7 099	14 098	62 242
Total partiel	76 340	–	76 340	6 999	7 099	14 098	62 242
Autres activités de la Base							
Personnel civil	34 738	(525)	34 213	34 007	179	34 186	27
Dépenses opérationnelles	33 432	525	33 957	19 546	14 385	33 931	26
Total partiel	68 170	–	68 170	53 553	14 564	68 117	53
Total	144 510	–	144 510	60 552	21 663	82 215	62 295

^a Les crédits ouverts ne couvrent pas les activités relatives aux stocks stratégiques pour déploiement rapide. Ces stocks sont financés par le paiement des biens livrés au cours de l'exercice aux missions de maintien de la paix, aux missions politiques et à d'autres bureaux (35 283 786 dollars), et par le report du solde du fonds de l'exercice précédent (41 056 160 dollars). Les crédits ouverts au titre des autres activités de la Base ont été autorisés par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/270.

État XXI

**Assurance maladie après la cessation de service pour le personnel
des opérations de maintien de la paix^a****État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et de la variation des réserves
et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>
Recettes	—	—
Total des recettes	—	—
Total des dépenses	—	—
Excédent (déficit)	—	—
Engagements au titre des prestations dues après le départ à la retraite (non budgétisés) ^b	(50 379)	63 732
Excédent (déficit) net	(50 379)	63 732
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	(388 600)	(452 332)
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	(438 979)	(388 600)

État XXI (*suite et fin*)

**Assurance maladie après la cessation de service pour le personnel
des opérations de maintien de la paix**

État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif	–	–
Total de l'actif	–	–
Passif		
Prestations dues après le départ à la retraite ^c	438 979	388 600
Total du passif	438 979	388 600
Réserves et solde du fonds		
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(438 979)	(388 600)
Total des réserves et du solde du fonds	(438 979)	(388 600)
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	–	–

^a Voir les notes 2 et 3.

^b Diminution nette au cours de l'exercice considéré.

^c Voir note 16.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXII

Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG)^a

**État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de la période
allant du 24 août 1993 au 31 octobre 2009 et de la variation des réserves
et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	24 août 1993 au 30 juin 2010	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011	1 ^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010
Recettes			
Quotes-parts ^b	435 444	—	12 600
Contributions volontaires	4 063	—	—
Intérêts créditeurs	4 074	65	69
Autres recettes et recettes accessoires	2 387	12	488
Total des recettes	445 968	77	13 157
Total des dépenses	408 158	—	10 933
Excédent (déficit)	37 810	77	2 224
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^c	971	4	1 790
Ajustements sur périodes antérieures ^d	(195)	(145)	—
Excédent (déficit) net	38 586	(64)	4 014
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	10 221	12	585
Sommes portées au crédit des États Membres	(39 681)	—	(822)
Virements à d'autres fonds	(530)	—	—
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds	(980)	—	—
Réserves et solde du fonds en début de période	—	7 616	3 839
Réserves et solde du fonds en fin de période	7 616	7 564	7 616

État XXII (suite et fin)

Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG)

État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	10	37
Trésorerie commune ^e	3 123	3 690
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	4 918	5 106
Débiteurs divers	4	14
Soldes débiteurs interfonds	–	18
Total de l'actif	8 055	8 865
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	460	1 081
Engagements non réglés – exercice considéré	–	34
Créditeurs divers	25	125
Soldes créditeurs interfonds	1	–
Prestations dues à la cessation de service ^f	5	9
Total du passif	491	1 249
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	7 569	7 625
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(5)	(9)
Total des réserves et du solde du fonds	7 564	7 616
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	8 055	8 865

^a Voir les notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Diminution nette au cours de l'exercice considéré.^d Dépenses de périodes antérieures relatives aux frais d'audit externe (75 782 dollars), aux frais de personnel (68 706 dollars) et à des frais bancaires (940 dollars).^e Part de la trésorerie commune. Comprend 749 907 dollars de dépôts à vue ou à terme, 894 447 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 898 112 dollars), 1 472 041 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 1 475 759 dollars) et 6 498 dollars d'intérêts courus à recevoir. Voir note 12.^f Engagements au titre des congés annuels accumulés (5 239 dollars). Voir note 16.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXIII

Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)^a

**État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de la période
allant du 31 juillet 2000 au 31 juillet 2008 et de la variation des réserves
et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	31 juillet 2000 au 30 juin 2010	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011	1 ^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 530 833	–	–
Intérêts créditeurs	18 738	278	431
Autres recettes et recettes accessoires	5 606	104	1 158
Total des recettes	1 555 177	382	1 589
Total des dépenses	1 406 498	–	–
Excédent (déficit)	148 679	382	1 589
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^c	2 044	25	149
Ajustements sur périodes antérieures	(162)	(15)	(39)
Excédent (déficit) net	150 561	392	1 699
Annulation d'engagements de périodes antérieures	62 022	97	1 421
Sommes portées au crédit des États Membres	(199 964)	–	(16 495)
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds	(2 074)	–	–
Réserves et solde du fonds en début de période	–	10 545	23 920
Réserves et solde du fonds en fin de période	10 545	11 034	10 545

État XXIII (*suite et fin*)**Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)****État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Encaisse et dépôts à terme ^d	216	179
Trésorerie commune ^e	13 430	19 845
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	2 042	2 638
Débiteurs divers	51	150
Total de l'actif	15 739	22 812
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	33	189
Engagements non réglés – exercices antérieurs	56	153
États Membres – soldes créditeurs	4 553	11 610
Créditeurs divers	3	121
Soldes créditeurs interfonds	55	164
Prestations dues à la cessation de service ^f	5	30
Total du passif	4 705	12 267
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	11 039	10 575
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(5)	(30)
Total des réserves et du solde du fonds	11 034	10 545
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	15 739	22 812

^a Voir les notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Diminution nette au cours de l'exercice considéré.^d Comprend des montants en nakfa et en birr non convertibles équivalant à 57 250 dollars et 87 768 dollars, respectivement.^e Part de la trésorerie commune. Comprend 3 225 057 dollars de dépôts à vue ou à terme, 3 846 669 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 3 862 430 dollars), 6 330 678 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 6 346 666 dollars) et 27 944 dollars d'intérêts courus à recevoir. Voir note 12.^f Engagements au titre des congés annuels accumulés (4 583 dollars). Voir note 16.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXIV

Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB)^a

**État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de la période
allant du 21 avril 2004 au 31 décembre 2006 et de la variation des réserves
et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	21 avril 2004 au 30 juin 2010	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011	1 ^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010
Recettes			
Quotes-parts ^b	819 080	–	–
Intérêts créditeurs	17 701	473	1 460
Autres recettes et recettes accessoires	1 581	4	–
Total des recettes	838 362	477	1 460
Total des dépenses	720 257	–	–
Excédent (déficit)	118 105	477	1 460
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés) ^c	931	1	3
Ajustements sur périodes antérieures ^d	(2 085)	(98)	(309)
Excédent (déficit) net	116 951	380	1 154
Annulation d'engagements de périodes antérieures	35 762	–	155
Sommes portées au crédit des États Membres ^e	(150 377)	(415)	(9 523)
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds	(932)	–	–
Réserves et solde du fonds en début de période	–	1 404	9 618
Réserves et solde du fonds en fin de période	1 404	1 369	1 404

État XXIV (suite et fin)

Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB)

État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	10	41
Trésorerie commune ^f	4 831	43 033
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	811	884
États Membres – soldes débiteurs	15	15
Débiteurs divers	2	90
Total de l'actif	5 669	44 063
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	970	5 689
États Membres – soldes créditeurs	3 314	36 952
Créditeurs divers	15	15
Soldes créditeurs interfonds	1	2
Prestations dues à la cessation de service	–	1
Total du passif	4 300	42 659
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	1 369	1 405
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	–	(1)
Total des réserves et du solde du fonds	1 369	1 404
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	5 669	44 063

^a Voir les notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Diminution nette au cours de l'exercice considéré.^d Dépenses de périodes antérieures relatives aux frais de personnel (90 193 dollars), à une demande d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité (7 000 dollars) et à des frais bancaires (958 dollars).^e En application de la résolution 65/293 de l'Assemblée générale, il a été porté au crédit des États Membres le montant net des liquidités disponibles au 30 juin 2010 (415 000 dollars).^f Part de la trésorerie commune. Comprend 1 160 067 dollars de dépôts à vue ou à terme, 1 383 664 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 1 389 333 dollars), 2 277 173 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 2 282 924 dollars) et 10 052 dollars d'intérêts courus à recevoir. Voir note 12.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXV

Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL)^a**État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de la période allant du 13 juillet 1998 au 31 décembre 2005 et de la variation des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>13 juillet 1998 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	3 057 562	–	–
Contributions volontaires	3 391	–	–
Intérêts créditeurs	73 060	770	1 527
Autres recettes et recettes accessoires	12 623	–	130
Total des recettes	3 146 636	770	1 657
Total des dépenses	2 915 326	–	–
Excédent (déficit)	231 310	770	1 657
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés)	51	–	–
Ajustements sur périodes antérieures ^c	(4 924)	(227)	(81)
Excédent (déficit) net	226 437	543	1 576
Annulation d'engagements de périodes antérieures	217 400	–	24
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(434 965)	(7 582)	–
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds	(51)	–	–
Réserves et solde du fonds en début de période	–	8 821	7 221
Réserves et solde du fonds en fin de période	8 821	1 782	8 821

État XXV (suite et fin)

Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL)**État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	40	4
Trésorerie commune ^e	17 412	55 037
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	758	790
États Membres – soldes débiteurs	11	11
Débiteurs divers	435	438
Total de l'actif	18 656	56 280
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	22	45
États Membres – soldes créditeurs	16 832	47 337
Créditeurs divers	–	65
Soldes créditeurs interfonds	20	12
Total du passif	16 874	47 459
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	1 782	8 821
Total des réserves et du solde du fonds	1 782	8 821
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	18 656	56 280

^a Voir les notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Dépenses de périodes antérieures relatives aux rations (196 833 dollars), à des demandes d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité de militaires (10 000 dollars), à des frais de personnel (19 928 dollars) et à des frais bancaires (930 dollars).^d En application de la résolution 65/293 de l'Assemblée générale, il a été porté au crédit des États Membres le montant net des liquidités disponibles au 30 juin 2010 (7 582 000 dollars).^e Part de la trésorerie commune. Comprend 4 181 174 dollars de dépôts à vue ou à terme, 4 987 071 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 5 007 505 dollars), 8 207 502 dollars de placement à long terme (valeur de réalisation : 8 228 230 dollars) et 36 228 dollars d'intérêts courus à recevoir. Voir note 12.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXVI

**Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO)
et Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO)^a****État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de la période
allant du 1^{er} décembre 1999 au 20 mai 2005 et de la variation
des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	1 ^{er} décembre 1999 au 30 juin 2010	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011	1 ^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 999 127	—	—
Contributions volontaires	300	—	—
Intérêts créditeurs	27 073	130	327
Autres recettes	9 588	1	—
Total des recettes	2 036 088	131	327
Total des dépenses	1 884 556	—	—
Excédent (déficit)	151 532	131	327
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisés)	23	—	—
Ajustements sur périodes antérieures	(810)	(22)	(114)
Excédent (déficit) net	150 745	109	213
Annulation d'engagements de périodes antérieures	82 812	—	—
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(197 443)	(6 879)	—
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds	(23)	—	—
Réserves et solde du fonds en début de période	—	36 091	35 878
Réserves et solde du fonds en fin de période	36 091	29 321	36 091

État XXVI (*suite et fin*)**Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO)
et Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO)****État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	30	48
Trésorerie commune ^d	7 294	7 665
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	28 828	28 875
États Membres – soldes débiteurs	337	337
Total de l'actif	36 489	36 925
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	8	26
États Membres – soldes créditeurs	7 136	808
Soldes créditeurs interfonds	24	–
Total du passif	7 168	834
Réserves et soldes du fonds		
Excédent cumulé	29 321	36 091
Total des réserves et du solde du fonds	29 321	36 091
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	36 489	36 925

^a Voir les notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c En application de la résolution 65/293 de l'Assemblée générale, il a été porté au crédit des États Membres le montant net des liquidités disponibles au 30 juin 2010 (6 879 000 dollars).^d Part de la trésorerie commune. Comprend 1 751 643 dollars de dépôts à vue ou à terme, 2 089 262 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 2 097 822 dollars), 3 438 415 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 3 447 099 dollars) et 15 177 dollars d'intérêts courus à recevoir. Voir note 12.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXVII

Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK)^a**État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de la période allant du 9 avril 1991 au 31 octobre 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>9 avril 1991 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	373 899	–	–
Contributions volontaires	339 827	–	–
Intérêts créditeurs	26 159	63	107
Autres recettes et recettes accessoires	7 254	–	–
Total des recettes	747 139	63	107
Total des dépenses	647 152	–	–
Excédent (déficit)	99 987	63	107
Ajustements sur périodes antérieures	(683)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	99 304	62	106
Annulation d'engagements de périodes antérieures	23 512	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(119 689)	(2 601)	(292)
Réserves et solde du fonds en début de période		3 127	3 313
Réserves et solde du fonds en fin de période	3 127	588	3 127

État XXVII (suite et fin)

Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK)**État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	40	10
Trésorerie commune ^d	3 259	4 257
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	526	526
Total de l'actif	3 825	4 793
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	18	19
États Membres – soldes créditeurs	3 218	1 647
Soldes créditeurs interfonds	1	–
Total du passif	3 237	1 666
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	588	3 127
Total des réserves et du solde du fonds	588	3 127
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	3 825	4 793

^a Voir les notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c En application de la résolution 65/293 de l'Assemblée générale, il a été porté au crédit des États Membres le montant net des liquidités disponibles au 30 juin 2010 (2 601 000 dollars).^d Part de la trésorerie commune. Comprend 782 471 dollars de dépôts à vue ou à terme, 933 288 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 937 112 dollars), 1 535 964 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 1 539 843 dollars) et 6 780 dollars d'intérêts courus à recevoir. Voir note 12.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXVIII

Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH)^a

**État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de la période
allant du 1^{er} janvier 1996 au 30 juin 2003 et de la variation
des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	1 ^{er} janvier 1996 au 30 juin 2010	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011	1 ^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 127 149	–	–
Contributions volontaires	158	–	–
Intérêts créditeurs	21 136	286	376
Autres recettes et recettes accessoires	20 312	–	–
Total des recettes	1 168 755	286	376
Total des dépenses	986 685	–	–
Excédent (déficit)	182 070	286	376
Ajustements sur périodes antérieures	(1 102)	(1)	(31)
Excédent (déficit) net	180 968	285	345
Annulation d'engagements de périodes antérieures	26 305	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(156 864)	(16 359)	–
Réserves et solde du fonds en début de période	–	50 409	50 064
Réserves et solde du fonds en fin de période	50 409	34 335	50 409

État XXVIII (suite et fin)

Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH)**État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	14	9
Trésorerie commune ^d	16 711	16 350
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	33 968	34 049
États Membres – soldes débiteurs	1	1
Total de l'actif	50 694	50 409
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	16 359	–
Total du passif	16 359	–
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^e	–	7 182
Excédent cumulé	34 335	43 227
Total des réserves et du solde du fonds	34 335	50 409
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	50 694	50 409

^a Voir les notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c En application de la résolution 65/293 de l'Assemblée générale, il a été porté au crédit des États Membres le montant net des liquidités disponibles au 30 juin 2010 (16 359 000 dollars).^d Part de la trésorerie commune. Comprend 4 012 744 dollars de dépôts à vue ou à terme, 4 786 177 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 4 805 788 dollars), 7 876 880 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 7 896 773 dollars) et 34 769 dollars d'intérêts courus à recevoir. Voir note 12.^e Voir note 9.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXIX

Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT)^a**État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de la période allant du 16 décembre 1994 au 15 mai 2000 et de la variation des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>16 décembre 1994 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	72 145	–	–
Contributions volontaires	2 057	–	–
Intérêts créditeurs	4 599	66	94
Autres recettes et recettes accessoires	796	–	–
Total des recettes	79 597	66	94
Total des dépenses	59 414	–	–
Excédent (déficit)	20 183	66	94
Ajustements sur périodes antérieures	(1 007)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	19 176	65	93
Annulation d'engagements de périodes antérieures	4 601	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(20 556)	(3 219)	–
Réserves et solde du fonds en début de période	–	3 221	3 128
Réserves et solde du fonds en fin de période	3 221	67	3 221

État XXIX (suite et fin)

Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT)**État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	16	9
Trésorerie commune ^d	3 270	4 104
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	1	2
Total de l'actif	3 287	4 115
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	3 220	894
Total du passif	3 220	894
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	67	3 221
Total des réserves et du solde du fonds	67	3 221
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	3 287	4 115

^a Voir les notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c En application de la résolution 65/293 de l'Assemblée générale, il a été porté au crédit des États Membres le montant net des liquidités disponibles au 30 juin 2010 (3 219 000 dollars).^d Part de la trésorerie commune. Comprend 785 382 dollars de dépôts à vue ou à terme, 936 760 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 940 598 dollars), 1 541 679 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 1 545 572 dollars) et 6 805 dollars d'intérêts courus à recevoir. Voir note 12.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXX

Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH), Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH) et Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH)^a

État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de la période allant du 1^{er} juillet 1996 au 15 mars 2000 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>1^{er} juillet 1996 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	133 035	–	–
Contributions volontaires	4 766	–	–
Intérêts créditeurs	3 768	4	4
Autres recettes et recettes accessoires	3 943	–	–
Total des recettes	145 512	4	4
Total des dépenses	123 566	–	–
Excédent (déficit)	21 946	4	4
Ajustements sur périodes antérieures	(294)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	21 652	3	3
Annulation d'engagements de périodes antérieures	4 630	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(14 127)	–	–
Réserves et solde du fonds en début de période	–	12 155	12 152
Réserves et solde du fonds en fin de période	12 155	12 158	12 155

État XXX (suite et fin)**Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH), Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH) et Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH)****État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	18	17
Trésorerie commune ^c	183	180
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	19 394	19 395
États Membres – soldes débiteurs	43	43
Total de l'actif	19 638	19 635
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	–	–
États Membres – soldes créditeurs	114	114
Dû à la Mission des Nations Unies en Haïti	7 366	7 366
Total du passif	7 480	7 480
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^d	11 186	11 186
Excédent cumulé	972	969
Total des réserves et du solde du fonds	12 158	12 155
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	19 638	19 635

^a Voir les notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 43 936 dollars de dépôts à vue ou à terme, 52 405 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 52 620 dollars), 86 246 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 86 464 dollars) et 381 dollars d'intérêts courus à recevoir. Voir note 12.^d Voir note 9.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXI

Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA)^a

**État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de la période
allant du 15 avril 1998 au 15 février 2000 et de la variation des réserves
et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	15 avril 1998 au 30 juin 2010	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011	1 ^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010
Recettes			
Quotes-parts ^b	123 075	–	–
Contributions volontaires	4 527	–	–
Intérêts créditeurs	991	–	1
Autres recettes et recettes accessoires	765	–	–
Total des recettes	129 358	–	1
Total des dépenses	121 423	–	–
Excédent (déficit)	7 935	–	1
Ajustements sur périodes antérieures	(164)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	7 771	(1)	–
Annulation d'engagements de périodes antérieures	10 237	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(6 284)	–	–
Réserves et solde du fonds en début de période	–	11 724	11 724
Réserves et solde du fonds en fin de période	11 724	11 723	11 724

État XXXI (*suite et fin*)**Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA)****État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	17	1
Trésorerie commune ^c	26	26
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	35 546	35 546
Total de l'actif	35 589	35 573
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	7 480	7 480
Soldes créditeurs interfonds	116	99
Dû au Fonds de réserve pour le maintien de la paix	12 820	12 820
Dû à la Mission des Nations Unies en Haïti	3 200	3 200
Dû aux Forces de paix des Nations Unies	250	250
Total du passif	23 866	23 849
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^d	6 236	6 236
Excédent cumulé	5 487	5 488
Total des réserves et du solde du fonds	11 723	11 724
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	35 589	35 573

^a Voir les notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 6 267 dollars de dépôts à vue ou à terme, 7 475 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 7 506 dollars), 12 302 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 12 333 dollars) et 54 dollars d'intérêts courus à recevoir. Voir note 12.^d Voir note 9.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXII

**Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA)
et Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM)^a****État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de la période
allant du 3 janvier 1989 au 26 février 1999 et de la variation des réserves
et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>3 janvier 1989 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 267 792	—	—
Intérêts créditeurs	42 916	440	574
Autres recettes et recettes accessoires	31 545	—	130
Total des recettes	1 342 253	440	704
Total des dépenses	1 205 792	—	—
Excédent (déficit)	136 461	440	704
Ajustements sur périodes antérieures	(24 958)	(1)	(3)
Excédent (déficit) net	111 503	439	701
Annulation d'engagements de périodes antérieures	52 699	—	—
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(95 681)	(16 394)	—
Réserves et solde du fonds en début de période	—	68 521	67 820
Réserves et solde du fonds en fin de période	68 521	52 566	68 521

État XXXII (suite et fin)

**Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA)
et Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM)**

État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	15	16
Trésorerie commune ^d	25 568	25 129
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	34 913	34 913
États Membres – soldes débiteurs	8 032	8 032
Débiteurs divers	432	432
Total de l'actif	68 960	68 522
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	16 394	1
Total du passif	16 394	1
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	52 566	68 521
Total des réserves et du solde du fonds	52 566	68 521
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	68 960	68 522

^a Voir les notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c En application de la résolution 65/293 de l'Assemblée générale, il a été porté au crédit des États Membres le montant net des liquidités disponibles au 30 juin 2010 (16 393 600 dollars).

^d Part de la trésorerie commune. Comprend 6 139 664 dollars de dépôts à vue ou à terme, 7 323 049 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 7 353 054 dollars), 12 051 951 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 12 082 388 dollars) et 53 198 dollars d'intérêts courus à recevoir. Voir note 12.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXIII

Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU)^a**État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de la période allant du 1^{er} janvier 1996 au 15 octobre 1999 et de la variation des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>1^{er} janvier 1996 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	166 563	–	–
Contributions volontaires	2	–	–
Intérêts créditeurs	22 350	245	321
Autres recettes et recettes accessoires	3 984	–	–
Total des recettes	192 899	245	321
Total des dépenses	152 276	–	–
Excédent (déficit)	40 623	245	321
Ajustements sur périodes antérieures	(261)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	40 362	244	320
Annulation d'engagements de périodes antérieures	10 788	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(38 489)	(11 421)	–
Réserves et solde du fonds en début de période	–	12 661	12 341
Réserves et solde du fonds en fin de période	12 661	1 484	12 661

État XXXIII (suite et fin)

Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU)**État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	32	30
Trésorerie commune ^d	14 223	13 979
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	1 238	1 240
Total de l'actif	15 493	15 249
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	14 009	2 588
Total du passif	14 009	2 588
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	1 484	12 661
Total des réserves et du solde du fonds	1 484	12 661
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	15 493	15 249

^a Voir les notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c En application de la résolution 65/293 de l'Assemblée générale, il a été porté au crédit des États Membres le montant net des liquidités disponibles au 30 juin 2010 (11 421 000 dollars).^d Part de la trésorerie commune. Comprend 3 415 493 dollars de dépôts à vue ou à terme, 4 073 810 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 4 090 502 dollars), 6 704 497 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 6 721 429 dollars) et 29 594 dollars d'intérêts courus à recevoir. Voir note 12.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXIV

**Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale,
la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) et Groupe d'appui
de la police civile^a**

**État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de la période allant
du 15 janvier 1996 au 30 novembre 1998 et de la variation des réserves
et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>15 janvier 1996 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	517 546	–	–
Contributions volontaires	298	–	–
Intérêts créditeurs	33 570	265	346
Autres recettes et recettes accessoires	4 300	–	132
Total des recettes	555 714	265	478
Total des dépenses	461 345	–	–
Excédent (déficit)	94 369	265	478
Ajustements sur périodes antérieures	(3 960)	–	(1)
Excédent (déficit) net	90 409	265	477
Annulation d'engagements de périodes antérieures	32 771	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(99 234)	(15 204)	–
Réserves et solde du fonds en début de période	–	23 946	23 469
Réserves et solde du fonds en fin de période	23 946	9 007	23 946

État XXXIV (suite et fin)

Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) et Groupe d'appui de la police civile

État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1	44
Trésorerie commune ^d	15 476	15 160
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	8 734	8 742
Total de l'actif	24 211	23 946
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	15 204	–
Total du passif	15 204	–
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	9 007	23 946
Total des réserves et du solde du fonds	9 007	23 946
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	24 211	23 946

^a Voir les notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c En application de la résolution 65/293 de l'Assemblée générale, il a été porté au crédit des États Membres le montant net des liquidités disponibles au 30 juin 2010 (15 204 000 dollars).

^d Part de la trésorerie commune. Comprend 3 716 222 dollars de dépôts à vue ou à terme, 4 432 501 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 4 450 663 dollars), 7 294 816 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 7 313 239 dollars) et 32 200 dollars d'intérêts courus à recevoir. Voir note 12.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXV

Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL)^a

**État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de la période
allant du 22 septembre 1993 au 30 juin 1998 et de la variation des réserves
et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>22 septembre 1993 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	141 984	—	—
Intérêts créditeurs	6 178	100	139
Autres recettes et recettes accessoires	1 270	—	33
Total des recettes	149 432	100	172
Total des dépenses	97 401	—	—
Excédent (déficit)	52 031	100	172
Ajustements sur périodes antérieures	(811)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	51 220	99	171
Annulation d'engagements de périodes antérieures	5 302	—	—
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(51 329)	(5 185)	—
Réserves et solde du fonds en début de période	—	5 193	5 022
Réserves et solde du fonds en fin de période	5 193	107	5 193

État XXXV (*suite et fin*)**Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL)****État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	41	33
Trésorerie commune ^d	5 246	6 036
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	6	8
Total de l'actif	5 293	6 077
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	1	1
États Membres – soldes créditeurs	5 185	883
Total du passif	5 186	884
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	107	5 193
Total des réserves et du solde du fonds	107	5 193
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	5 293	6 077

^a Voir les notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c En application de la résolution 65/293 de l'Assemblée générale, il a été porté au crédit des États Membres le montant net des liquidités disponibles au 30 juin 2010 (5 185 000 dollars).^d Part de la trésorerie commune. Comprend 1 259 759 dollars de dépôts à vue ou à terme, 1 502 570 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 1 508 727 dollars), 2 472 864 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 2 479 110 dollars) et 10 915 dollars d'intérêts courus à recevoir. Voir note 12.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXVI

Forces de paix des Nations Unies (FPNU)^a**État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de la période allant du 12 janvier 1992 au 30 juin 1997 et de la variation des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>12 janvier 1992 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	5 082 587	—	—
Contributions volontaires	37 360	—	—
Intérêts créditeurs	78 204	1 701	2 189
Autres recettes et recettes accessoires	91 776	—	17
Total des recettes	5 289 927	1 701	2 206
Total des dépenses	4 867 418	—	—
Excédent (déficit)	422 509	1 701	2 206
Ajustements sur périodes antérieures	(2 613)	(10)	(1)
Excédent (déficit) net	419 896	1 691	2 205
Annulation d'engagements de périodes antérieures	275 263	—	—
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(325 456)	(73 707)	(1)
Virements à d'autres fonds	(118 003)	—	—
Réserves et solde du fonds en début de période	—	251 700	249 496
Réserves et solde du fonds en fin de période	251 700	179 684	251 700

État XXXVI (suite et fin)

Forces de paix des Nations Unies (FPNU)**État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	40	34
Trésorerie commune ^d	72 836	100 631
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	142 199	142 219
États Membres – soldes débiteurs ^e	127 380	127 380
Mission des Nations Unies en République centrafricaine – soldes débiteurs	250	250
Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental – soldes débiteurs	20 500	12 000
Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo – soldes débiteurs	21 000	–
Total de l'actif	384 205	382 514
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	77 141	3 434
Comptes de régularisation – passif ^c	127 380	127 380
Total du passif	204 521	130 814
Réserves et solde du fonds		
Excédent en attente de virement ^f	–	29 634
Excédent cumulé	179 684	222 066
Total des réserves et du solde du fonds	179 684	251 700
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	384 205	382 514

^a Voir les notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c En application de la résolution 65/293 de l'Assemblée générale, il a été porté au crédit des États Membres le montant net des liquidités disponibles au 30 juin 2010 (44 072 400 dollars). En outre, conformément à la résolution 56/292 de l'Assemblée générale, un montant de 29 634 404 dollars a été reversé à un État Membre après que celui-ci a réglé sa quote-part du financement des stocks stratégiques pour déploiement rapide. Voir note 10.^d Part de la trésorerie commune. Comprend 17 490 246 dollars de dépôts à vue ou à terme, 20 861 390 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 20 946 867 dollars), 34 332 757 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 34 419 465 dollars) et 151 547 dollars d'intérêts courus à recevoir. Voir note 12.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'État XXXVI)

^e Conformément à la résolution 51/12 A de l'Assemblée générale, ce montant comprend 127 379 954 dollars de dépenses, qui doivent être remboursées par certains États Membres (voir le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/54/803). Un montant identique est également comptabilisé à la rubrique Comptes de régularisation

– passif.

^f Au cours de l'exercice, un État Membre a réglé sa quote-part du financement des stocks stratégiques pour déploiement rapide. Conformément à la résolution 56/292 de l'Assemblée générale, un montant de 29 634 404 dollars a été versé à son crédit. Voir note 10.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXVII

**Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification
des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA)^a****État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de la période allant
du 15 février 1997 au 31 mai 1997 et de la variation des réserves
et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>15 février 1997 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	4 000	—	—
Intérêts créditeurs	48	—	—
Autres recettes et recettes accessoires	83	—	—
Total des recettes	4 131	—	—
Total des dépenses	3 946	—	—
Excédent (déficit)	185	—	—
Ajustements sur périodes antérieures	(11)	—	—
Excédent (déficit) net	174	—	—
Annulation d'engagements de périodes antérieures	138	—	—
Sommes portées au crédit des États Membres	(292)	—	—
Réserves et solde du fonds en début de période	—	20	20
Réserves et solde du fonds en fin de période	20	20	20

État XXXVII (*suite et fin*)**Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification
des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA)****État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	145	145
Total de l'actif	145	145
Passif		
Soldes créditeurs interfonds	125	125
Total du passif	125	125
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^c	18	18
Excédent cumulé	2	2
Total des réserves et du solde du fonds	20	20
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	145	145

^a Voir les notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Voir note 9.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXVIII

Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA)^a**État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de la période allant du 23 septembre 1993 au 31 juillet 1996 et de la variation des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>23 septembre 1993 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	357 541	–	–
Contributions volontaires	1	–	–
Intérêts créditeurs	43 643	931	1 234
Autres recettes et recettes accessoires	3 058	–	36
Total des recettes	404 243	931	1 270
Total des dépenses	306 156	–	–
Excédent (déficit)	98 087	931	1 270
Ajustements sur périodes antérieures	(1 850)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	96 237	930	1 269
Annulation d'engagements de périodes antérieures	34 801	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(54 766)	(30 917)	–
Virements à d'autres fonds	(25 815)	–	–
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds	22	–	–
Réserves et solde du fonds en début de période	–	50 479	49 210
Réserves et solde du fonds en fin de période	50 479	20 492	50 479

État XXXVIII (suite et fin)
Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA)

État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	25	24
Trésorerie commune ^d	53 249	53 768
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	24	24
États Membres – soldes débiteurs	1	1
Mission de Police civile des Nations Unies en Haïti – soldes débiteurs	7 366	7 366
Mission des Nations Unies en République centrafricaine – soldes débiteurs	3 200	3 200
Total de l'actif	63 865	64 383
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	43 373	13 904
Total du passif	43 373	13 904
Réserves et solde du fonds		
Excédent en attente de virement ^c	–	14 110
Excédent cumulé	20 492	36 369
Total des réserves et du solde du fonds	20 492	50 479
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	63 865	64 383

^a Voir les notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c En application de la résolution 65/293 de l'Assemblée générale, il a été porté au crédit des États Membres le montant net des liquidités disponibles au 30 juin 2010 (16 806 900 dollars). En outre, conformément à la résolution 56/292 de l'Assemblée générale, un montant de 14 109 949 dollars a été reversé à un État Membre après que celui-ci a réglé sa quote-part du financement des stocks stratégiques pour déploiement rapide. Voir note 10.

^d Part de la trésorerie commune. Comprend 12 786 749 dollars de dépôts à vue ou à terme, 15 251 320 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 15 313 811 dollars), 25 099 952 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 25 163 342 dollars) et 110 793 dollars d'intérêts courus à recevoir. Voir note 12.

^e Au cours de l'exercice, un État Membre a réglé sa quote-part du financement des stocks stratégiques pour déploiement rapide. Conformément à la résolution 56/292 de l'Assemblée générale, un montant de 14 109 949 dollars a été versé à son crédit. Voir note 10.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXIX

**Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR)
et Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda
(MONUOR)^a**

**État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de la période
allant du 22 juin 1993 au 19 avril 1996 et de la variation des réserves
et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>22 juin 1993 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	512 318	–	–
Contributions volontaires	477	–	–
Intérêts créditeurs	25 738	474	621
Autres recettes et recettes accessoires	6 999	–	15
Total des recettes	545 532	474	636
Total des dépenses	435 657	–	–
Excédent (déficit)	109 875	474	636
Ajustements sur périodes antérieures	(27 184)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	82 691	473	635
Annulation d'engagements de périodes antérieures	20 919	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(37 111)	(17 664)	–
Virements à d'autres fonds	(38 068)	–	–
Réserves et solde du fonds en début de période	–	28 431	27 796
Réserves et solde du fonds en fin de période	28 431	11 240	28 431

État XXXIX (suite et fin)

**Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR)
et Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MONUOR)**

État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	3	3
Trésorerie commune ^d	27 562	27 089
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	1 339	1 339
Total de l'actif	28 904	28 431
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	17 664	–
Total du passif	17 664	–
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	11 240	28 431
Total des réserves et du solde du fonds	11 240	28 431
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	28 904	28 431

^a Conformément à la résolution 846 (1993) du Conseil de sécurité, les comptes de la MINUAR et de la MONUOR ont été regroupés à partir du 23 décembre 1993. Voir aussi les notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c En application de la résolution 65/293 de l'Assemblée générale, il a été porté au crédit des États Membres le montant net des liquidités disponibles au 30 juin 2010 (17 663 700 dollars).

^d Part de la trésorerie commune. Comprend 6 618 546 dollars de dépôts à vue ou à terme, 7 894 233 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 7 926 578 dollars), 12 991 981 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 13 024 792 dollars) et 57 347 dollars d'intérêts courus à recevoir. Voir note 12.

État XL

Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL)^a**État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de la période allant du 7 novembre 1989 au 31 mai 1995 et de la variation des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>7 novembre 1989 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	238 987	–	–
Contributions volontaires	1 641	–	–
Intérêts créditeurs	5 561	99	152
Autres recettes et recettes accessoires	2 612	–	–
Total des recettes	248 801	99	152
Total des dépenses	199 484	–	–
Excédent (déficit)	49 317	99	152
Ajustements sur périodes antérieures	(1 092)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	48 225	98	151
Annulation d'engagements de périodes antérieures	5 176	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(48 868)	(3 958)	–
Virement au Fonds de réserve pour le maintien de la paix	(258)	–	–
Réserves et solde du fonds en début de période	–	4 275	4 124
Réserves et solde du fonds en fin de période	4 275	415	4 275

État XL (*suite et fin*)**Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL)****État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	28	7
Trésorerie commune ^d	4 028	6 628
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	317	317
Total de l'actif	4 373	6 952
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	3 958	2 677
Total du passif	3 958	2 677
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	415	4 275
Total des réserves et du solde du fonds	415	4 275
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	4 373	6 952

^a Conformément à la résolution 47/223 de l'Assemblée générale, les activités du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale ont été incorporées dans celles de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador. Voir aussi les notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c En application de la résolution 65/293 de l'Assemblée générale, il a été porté au crédit des États Membres le montant net des liquidités disponibles au 30 juin 2010 (3 958 000 dollars).

^d Part de la trésorerie commune. Comprend 967 209 dollars de dépôts à vue ou à terme, 1 153 633 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 1 158 360 dollars), 1 898 599 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 1 903 394 dollars) et 8 381 dollars d'intérêts courus à recevoir. Voir note 12.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLI

Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ)^a

État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 octobre 1992 au 31 mars 1995 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	15 octobre 1992 au 30 juin 2010	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011	1 ^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010
Recettes			
Quotes-parts ^b	561 098	—	—
Intérêts créditeurs	8 225	16	21
Autres recettes et recettes accessoires	4 334	—	—
Total des recettes	573 657	16	21
Total des dépenses	492 556	—	—
Excédent (déficit)	81 101	16	21
Ajustements sur périodes antérieures	(9 750)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	71 351	15	20
Annulation d'engagements de périodes antérieures	24 501	—	—
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(78 242)	(897)	—
Réserves et solde du fonds en début de période	—	17 610	17 590
Réserves et solde du fonds en fin de période	17 610	16 728	17 610

État XLI (suite et fin)

Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ)

État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	21	22
Trésorerie commune ^d	922	906
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	16 713	16 713
Total de l'actif	17 656	17 641
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	928	31
Total du passif	928	31
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^e	–	17 208
Excédent cumulé	16 728	402
Total des réserves et du solde du fonds	16 728	17 610
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	17 656	17 641

^a Voir les notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c En application de la résolution 65/293 de l'Assemblée générale, il a été porté au crédit des États Membres le montant net des liquidités disponibles au 30 juin 2010 (897 000 dollars).^d Part de la trésorerie commune. Comprend 221 335 dollars de dépôts à vue ou à terme, 263 996 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 265 078 dollars), 434 473 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 435 570 dollars) et 1 918 dollars d'intérêts courus à recevoir. Voir note 12.^e Voir note 9.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLII

Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM)^a

**État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de la période allant
du 1^{er} mai 1992 au 28 février 1995 et de la variation des réserves
et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période allant du		
	1 ^{er} mai 1992 au 30 juin 2010	1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011	1 ^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 738 202	–	–
Intérêts créditeurs	10 009	2	2
Autres recettes et recettes accessoires	7 076	–	–
Total des recettes	1 755 287	2	2
Total des dépenses	1 668 175	–	–
Excédent (déficit)	87 112	2	2
Ajustements sur périodes antérieures	(9 679)	(8)	(1)
Excédent (déficit) net	77 433	(6)	1
Annulation d'engagements de périodes antérieures	48 789	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(83 930)	–	–
Virements à d'autres fonds	103	–	–
Réserves et solde du fonds en début de période	–	42 395	42 394
Réserves et solde du fonds en fin de période	42 395	42 389	42 395

État XLII (*suite et fin*)**Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM)****État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	39	19
Trésorerie commune ^c	92	90
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	57 842	57 846
Total de l'actif	57 973	57 955
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	15 560	15 560
Soldes créditeurs interfonds	24	–
Total du passif	15 584	15 560
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^d	37 563	37 563
Excédent cumulé	4 826	4 832
Total des réserves et du solde du fonds	42 389	42 395
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	57 973	57 955

^a Voir les notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la trésorerie commune. Comprend 22 021 dollars de dépôts à vue ou à terme, 26 265 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 26 373 dollars), 43 225 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 43 335 dollars) et 191 dollars d'intérêts courus à recevoir. Voir note 12.

^d Voir note 9.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLIII

Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge (UNMLT)^a**État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 novembre 1993 au 15 novembre 1994 et de la variation des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>15 novembre 1993 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	910	—	—
Intérêts créditeurs	142	5	6
Autres recettes et recettes accessoires	91	—	—
Total des recettes	1 143	5	6
Total des dépenses	587	—	—
Excédent (déficit)	556	5	6
Ajustements sur périodes antérieures	(14)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	542	4	5
Annulation d'engagements de périodes antérieures	5	—	—
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(375)	(172)	—
Réserves et solde du fonds en début de période	—	172	167
Réserves et solde du fonds en fin de période	172	4	172

État XLIII (*suite et fin*)**Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge (UNMLT)****État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	25	32
Trésorerie commune ^d	151	247
Total de l'actif	176	279
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	172	107
Total du passif	172	107
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	4	172
Total des réserves et du solde du fonds	4	172
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	176	279

^a Voir les notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c En application de la résolution 65/293 de l'Assemblée générale, il a été porté au crédit des États Membres le montant net des liquidités disponibles au 30 juin 2010 (172 000 dollars).^d Part de la trésorerie commune. Comprend 36 289 dollars de dépôts à vue ou à terme, 43 284 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 43 461 dollars), 71 234 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 71 414 dollars) et 314 dollars d'intérêts courus à recevoir. Voir note 12.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLIV

Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC)^a**État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de la période allant du 1^{er} novembre 1991 au 31 mars 1994 et de la variation des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>1^{er} novembre 1991 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 599 916	–	–
Contributions volontaires	9 493	–	–
Intérêts créditeurs	7 602	–	1
Autres recettes et recettes accessoires	6 556	–	–
Total des recettes	1 623 567	–	1
Total des dépenses	1 640 831	–	–
Excédent (déficit)	(17 264)	–	1
Ajustements sur périodes antérieures ^c	(1 983)	(95)	(99)
Excédent (déficit) net	(19 247)	(95)	(98)
Annulation d'engagements de périodes antérieures	28 435	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(8 743)	–	–
Réserves et solde du fonds en début de période	–	445	543
Réserves et solde du fonds en fin de période	445	350	445

État XLIV (*suite et fin*)**Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC)****État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	4	27
Trésorerie commune ^d	7	31
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	40 484	40 484
Total de l'actif	40 495	40 542
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	40 145	40 097
Total du passif	40 145	40 097
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^e	818	818
Excédent (déficit) cumulé	(468)	(373)
Total des réserves et du solde du fonds	350	445
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	40 495	40 542

^a Le compte spécial de la Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge (MIPRENUC) a été incorporé dans celui de l'APRONUC. Voir aussi les notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Correspond à une perte de change de 47 319 dollars qui s'explique par la réévaluation de sommes à payer à un État Membre, à des demandes d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité de militaires (47 000 dollars) et à des frais bancaires d'un montant de 844 dollars.

^d Part de la trésorerie commune. Comprend 1 567 dollars de dépôts à vue ou à terme, 1 869 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 1 877 dollars), 3 077 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 3 084 dollars) et 14 dollars d'intérêts courus à recevoir. Voir note 12.

^e Voir note 9.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLV

Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT)^a**État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de la période allant du 1^{er} avril 1988 au 30 juin 1991 et de la variation des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>1^{er} avril 1988 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	416 162	–	–
Contributions volontaires	23 736	–	–
Intérêts créditeurs	50 655	242	414
Autres recettes et recettes accessoires	13 387	–	–
Total des recettes	503 940	242	414
Total des dépenses	374 185	–	–
Excédent (déficit)	129 755	242	414
Ajustements sur périodes antérieures	(587)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	129 168	241	413
Annulation d'engagements de périodes antérieures	32 016	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(105 880)	(6 041)	–
Virement au Fonds de réserve pour le maintien de la paix	(49 243)	–	–
Réserves et solde du fonds en début de période	–	6 061	5 648
Réserves et solde du fonds en fin de période	6 061	261	6 061

État XLV (*suite et fin*)**Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT)****État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	46	48
Trésorerie commune ^d	6 274	18 022
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	20	20
Total de l'actif	6 340	18 090
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	6 079	12 029
Total du passif	6 079	12 029
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	261	6 061
Total des réserves et du solde du fonds	261	6 061
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	6 340	18 090

^a Voir les notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c En application de la résolution 65/293 de l'Assemblée générale, il a été porté au crédit des États Membres le montant net des liquidités disponibles au 30 juin 2010 (6 041 000 dollars).^d Part de la trésorerie commune. Comprend 1 506 520 dollars de dépôts à vue ou à terme, 1 796 893 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 1 804 256 dollars), 2 957 248 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 2 964 716 dollars) et 13 053 dollars d'intérêts courus à recevoir. Voir note 12.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLVI

Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII)^a**État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de la période allant du 9 août 1988 au 31 mars 1991 et de la variation des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>9 août 1988 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	199 113	–	–
Contributions volontaires	14 715	–	–
Intérêts créditeurs	13 654	90	119
Autres recettes et recettes accessoires	12 054	–	–
Total des recettes	239 536	90	119
Total des dépenses	177 895	–	–
Excédent (déficit)	61 641	90	119
Ajustements sur périodes antérieures	219	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	61 860	89	118
Annulation d'engagements de périodes antérieures	4 997	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(43 484)	(5 201)	–
Virement au Fonds de réserve pour le maintien de la paix	(18 156)	–	–
Réserves et solde du fonds en début de période	–	5 217	5 099
Réserves et solde du fonds en fin de période	5 217	105	5 217

État XLVI (*suite et fin*)**Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII)****État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	41	42
Trésorerie commune ^d	5 249	5 159
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	16	16
Total de l'actif	5 306	5 217
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	5 201	–
Total du passif	5 201	–
Excédent cumulé	105	5 217
Total des réserves et du solde du fonds	105	5 217
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	5 306	5 217

^a Voir les notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c En application de la résolution 65/293 de l'Assemblée générale, il a été porté au crédit des États Membres le montant net des liquidités disponibles au 30 juin 2010 (5 201 000 dollars).^d Part de la trésorerie commune. Comprend 1 260 423 dollars de dépôts à vue ou à terme, 1 503 363 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 1 509 522 dollars), 2 474 168 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 2 480 416 dollars) et 10 921 dollars d'intérêts courus à recevoir. Voir note 12.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLVII

Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (FONU) (1956)^a**État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de la période
allant du 5 novembre 1956 au 30 juin 1967 et de la variation des réserves
et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>5 novembre 1956 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	166 375	—	—
Contributions volontaires	28 086	—	—
Produit de la vente d'obligations de l'ONU	19 207	—	—
Prélèvement sur le Compte spécial de l'ONU	3 911	—	—
Recettes accessoires, économies réalisées lors du règlement d'engagements et ajustements ^c	3 635	(2 839)	597
Total des recettes	221 214	(2 839)	597
Total des dépenses	215 540	—	—
Excédent (déficit) net	5 674	(2 839)	597
Réserves et solde du fonds en début de période	—	5 674	5 077
Réserves et solde du fonds en fin de période	5 674	2 835	5 674

État XLVII (suite et fin)

Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (FONU) (1956)**État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Quotes-parts non acquittées ^b	42 627	42 627
Compte spécial pour les quotes-parts non acquittées (résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale)	5 275	5 275
Excédent des dépenses autorisées sur les quotes-parts mises en recouvrement et les contributions volontaires portées en recettes	876	876
Soldes débiteurs interfonds	81	81
Total de l'actif	48 859	48 859
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	24 481	21 642
Montants portés au crédit des États Membres au titre de l'excédent des contributions du personnel sur les remboursements de l'impôt sur le revenu (États autres que les États-Unis d'Amérique)	465	465
Compte spécial pour les contributions volontaires destinées à financer les dépenses autorisées n'ayant pas donné lieu à la mise en recouvrement de quotes-parts – sommes portées au crédit des États Membres qui ont versé ces contributions	614	614
Sommes mises en recouvrement auprès des pays développés afin de maintenir les réserves au niveau voulu ^d	10 415	10 415
Dû au Compte spécial de l'ONU	1 932	1 932
Dû au compte Produit de la vente d'obligations de l'ONU	8 117	8 117
Total du passif	46 024	43 185
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	2 835	5 674
Total des réserves et du solde du fonds	2 835	5 674
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	48 859	48 859

^a Voir les notes 2, 3 et 4.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Perte de change due à la réévaluation des sommes à payer en monnaie locale.^d Pour 1965, 3 550 000 dollars, conformément à la section II de la résolution 2115 (XX) de l'Assemblée générale; pour 1966, 3 550 000 dollars, conformément à la section III de la même résolution; pour 1967, 3 315 000 dollars, conformément à la résolution 2194 B (XXI).

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLVIII

Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC)^a**État au 30 juin 2011 des recettes et des dépenses de la période allant du 14 juillet 1960 au 30 juin 1964 et de la variation des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période allant du</i>		
	<i>14 juillet 1960 au 30 juin 2010</i>	<i>1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011</i>	<i>1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	241 549	–	–
Contributions volontaires	36 193	–	–
Produit de la vente d'obligations de l'ONU	110 726	–	–
Intérêts créditeurs	89	–	–
Recettes accessoires, économies réalisées lors du règlement d'engagements et ajustements ^c	45 510	(214)	(46)
Total des recettes	434 067	(214)	(46)
Total des dépenses	397 437	–	–
Excédent (déficit) net	36 630	(214)	(46)
Réserves et solde du fonds en début de période	–	36 630	36 676
Réserves et solde du fonds en fin de période	36 630	36 416	36 630

État XLVIII (*suite et fin*)**Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC)****État au 30 juin 2011 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2010
Actif		
Quotes-parts non acquittées ^b	73 892	73 892
Compte spécial pour les quotes-parts non acquittées (résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale)	6 687	6 687
Excédent des dépenses autorisées sur les quotes-parts mises en recouvrement et les contributions volontaires portées en recettes ^d	1 973	1 973
Soldes débiteurs interfonds	914	914
Total de l'actif	83 466	83 466
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	7 307	7 093
Montants portés au crédit des États Membres au titre de l'excédent des contributions du personnel sur les remboursements de l'impôt sur le revenu (États autres que les États-Unis d'Amérique)	855	855
Compte spécial pour les contributions volontaires destinées à financer les dépenses autorisées n'ayant pas donné lieu à la mise en recouvrement de quotes-parts – sommes portées au crédit des États Membres qui ont versé ces contributions	1 560	1 560
Dû au Compte spécial de l'ONU	1 397	1 397
Dû au compte Produit de la vente d'obligations de l'ONU	35 931	35 931
Total du passif	47 050	46 836
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	36 416	36 630
Total des réserves et du solde du fonds	36 416	36 630
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	83 466	83 466

^a Voir les notes 2, 3 et 4.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Perte de change due à la réévaluation des sommes à payer en monnaie locale.^d Pour 1961, 268 455 dollars; pour le second semestre de 1963, 1 118 712 dollars; pour le premier semestre de 1964, 585 899 dollars.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Notes relatives aux états financiers des opérations de maintien de la paix (exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011)

Note 1

L'Organisation des Nations Unies et ses activités

a) La Charte des Nations Unies, signée le 26 juin 1945, est entrée en vigueur le 24 octobre 1945. Les principaux objectifs de l'Organisation, dont la poursuite est confiée à ses cinq principaux organes, sont les suivants :

- i) Maintenir la paix et la sécurité internationales;
- ii) Favoriser le progrès et le développement socioéconomiques internationaux;
- iii) Assurer le respect universel des droits de l'homme;
- iv) Administrer la justice internationale et veiller au respect du droit international;
- v) Faire accéder les territoires sous tutelle à l'autonomie.

b) L'Assemblée générale se consacre à des problèmes politiques, économiques et sociaux très divers, ainsi qu'aux aspects financiers et administratifs de l'Organisation.

c) Sous la direction du Conseil de sécurité, l'Organisation s'occupe de divers aspects du maintien et du rétablissement de la paix, intervenant notamment pour régler des conflits, rétablir la démocratie, favoriser le désarmement, fournir une assistance électorale, faciliter la consolidation de la paix après les conflits, apporter une assistance humanitaire pour assurer la survie de groupes dont les besoins élémentaires ne sont pas satisfaits, et superviser les poursuites exercées à l'encontre des auteurs de violations graves du droit humanitaire international.

d) Le Conseil économique et social a des attributions particulières en matière de développement socioéconomique et joue notamment un rôle de premier plan en encadrant l'action menée par les autres organismes des Nations Unies pour faire face aux problèmes internationaux d'ordre économique, social et sanitaire.

e) La compétence de la Cour internationale de Justice s'étend aux différends entre États Membres que ceux-ci lui soumettent pour qu'elle donne un avis consultatif ou rende un arrêt ayant force obligatoire.

f) Le Conseil de tutelle a achevé l'essentiel de sa tâche en 1994, date à laquelle a pris fin l'Accord de tutelle relatif au dernier territoire sous tutelle de l'Organisation des Nations Unies.

Note 2

Principales conventions comptables et règles d'information financière de l'Organisation des Nations Unies

a) Les comptes de l'Organisation des Nations Unies sont tenus conformément au Règlement financier de l'Organisation adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière établies par le Secrétaire général en application dudit règlement et aux instructions administratives publiées par le Secrétaire général adjoint à la gestion, ou par le Contrôleur. Ils sont aussi

pleinement conformes aux normes comptables du système des Nations Unies qui ont été adoptées par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. L'Organisation applique la norme comptable internationale 1, « Présentation des états financiers », relative à la publication des méthodes comptables, telle que modifiée et adoptée par le Conseil des chefs de secrétariat, à savoir :

- i) Continuité des activités, permanence des méthodes et spécialisation des exercices sont les postulats comptables fondamentaux. Lorsqu'ils sont appliqués dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de les énoncer. Si l'un d'eux n'est pas appliqué, il faut le préciser en indiquant pourquoi;
 - ii) Prudence, primauté de la substance sur la forme et importance relative sont les principes qui déterminent le choix et l'application des conventions comptables;
 - iii) Les états financiers comprennent un exposé clair et concis de toutes les principales conventions comptables qui ont été appliquées;
 - iv) L'indication des principales conventions comptables fait partie intégrante des états financiers, et toutes lesdites conventions doivent normalement être indiquées au même endroit;
 - v) Les états financiers indiquent les chiffres correspondants de l'exercice précédent;
 - vi) Tout changement de convention comptable qui a une incidence significative sur l'exercice considéré, ou peut en avoir une sur des exercices ultérieurs, doit être indiqué et dûment motivé. Si elle est significative, l'incidence du changement doit être indiquée et quantifiée.
- b) Les comptes de l'Organisation sont tenus selon le principe de la comptabilité par fonds. Des fonds distincts destinés à des fins générales ou déterminées peuvent être établis par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité ou le Secrétaire général. Chaque fonds est considéré comme une entité comptable et financière distincte, ayant une comptabilité propre en partie double dont les comptes s'équilibrent. Des états financiers distincts sont établis pour chaque fonds ou groupe de fonds de même nature.
- c) L'exercice des opérations de maintien de la paix est annuel; il va du 1^{er} juillet au 30 juin. Pour tous les autres fonds de l'Organisation, l'exercice est biennal et se compose de deux années civiles consécutives.
- d) En règle générale, les recettes et les dépenses ainsi que les éléments de l'actif et du passif sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité en droits constatés (ou comptabilité d'exercice). Pour les recettes provenant des quotes-parts, les règles applicables sont celles énoncées au paragraphe j) ii) ci-après.
- e) Les comptes de l'Organisation sont libellés en dollars des États-Unis. Les montants inscrits dans les comptes tenus dans d'autres monnaies sont convertis en dollars des États-Unis au moment des opérations, aux taux de change fixés par l'Organisation. L'encaisse, les placements, les contributions annoncées non versées et les soldes débiteurs et créditeurs exprimés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont indiqués en dollars dans les états financiers, leur montant étant converti aux taux de change opérationnels de l'ONU à la date de l'arrêt des

comptes. Si la valeur obtenue en utilisant le taux de change effectif à la date de l'arrêté des comptes s'écarte sensiblement de celle résultant de l'utilisation du taux de change opérationnel de l'ONU pour le dernier mois de l'exercice, le montant de la différence est indiqué dans une note.

f) Les états financiers de l'Organisation sont établis selon la méthode du coût historique et les chiffres ne sont pas réajustés pour tenir compte de l'évolution des prix des biens et des services.

g) L'état des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte visée dans les normes comptables du système des Nations Unies.

h) Les états financiers de l'Organisation sont présentés conformément aux recommandations formulées par le Groupe de travail des normes comptables à l'intention du Comité de haut niveau sur la gestion (Conseil des chefs de secrétariat).

i) Les résultats des opérations de maintien de la paix de l'Organisation sont récapitulés dans les états I à III, par type d'activité, après consolidation, c'est-à-dire après élimination de tous les soldes interfonds et des opérations réciproques pouvant entraîner un double comptage des recettes et des dépenses. Cette présentation consolidée ne suppose nullement que des fonds distincts puissent être confondus en aucune manière, les ressources d'un fonds ne pouvant en principe servir qu'à ce fonds.

j) Recettes :

i) Les sommes nécessaires au financement des activités des opérations de maintien de la paix sont mises en recouvrement auprès des États Membres conformément au barème des quotes-parts arrêté par l'Assemblée générale;

ii) Les recettes sont comptabilisées lorsque l'Assemblée générale en a autorisé la mise en recouvrement auprès des États Membres. Les ouvertures de crédits et les autorisations de dépenses ne sont comptabilisées comme recettes que dans la mesure où une contribution correspondante a été mise en recouvrement;

iii) Les sommes mises en recouvrement auprès d'États non membres qui s'engagent à rembourser à l'Organisation les dépenses occasionnées par leur participation à des traités, des organes ou des conférences des Nations Unies sont comptabilisées comme recettes accessoires;

iv) Les contributions volontaires d'États Membres ou d'autres donateurs sont comptabilisées comme recettes sur la base de l'engagement écrit de verser des contributions financières à des moments précis de l'exercice considéré. Les contributions volontaires apportées sous la forme de services ou de fournitures jugés acceptables par le Secrétaire général sont comptabilisées comme recettes ou signalées dans les états financiers;

v) Les allocations provenant d'autres fonds sont des sommes qu'il a été décidé de virer d'un fonds à un autre d'où elles seront décaissées;

vi) Les recettes provenant de la prestation de services sont les sommes versées par d'autres organisations en remboursement des dépenses de personnel et des autres dépenses afférentes à l'appui technique et administratif qui leur a été fourni;

vii) Les intérêts créditeurs comprennent tous les intérêts perçus sur les dépôts bancaires et les revenus des placements de la trésorerie commune. Sont déduits des revenus des placements la totalité des pertes réalisées et le montant net des pertes non réalisées sur les placements à court terme de la trésorerie commune. Les revenus de ces placements et les coûts afférents à leur gestion sont répartis entre les fonds participants;

viii) Les recettes accessoires comprennent les loyers perçus, le produit de la vente de matériel usagé ou excédentaire, les remboursements de dépenses passées en charge au cours d'exercices antérieurs, les gains nets réalisés sur les opérations de change, à l'exception de ceux liés à la réévaluation des engagements de l'exercice considéré comme indiqué au paragraphe k) i) ci-dessous, les indemnités versées par les compagnies d'assurances, les sommes mises en recouvrement auprès des nouveaux États Membres pour l'année de leur admission, les sommes perçues auprès des États non membres visés au paragraphe j) iii) ci-dessus, les sommes acceptées sans que leur destination ait été spécifiée et d'autres recettes diverses;

ix) Les recettes se rapportant à un exercice ultérieur ne sont pas comptabilisées en tant que recettes de l'exercice, mais en tant que recettes comptabilisées d'avance, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe m) iii) ci-après.

k) Dépenses :

i) Les dépenses sont imputées sur les crédits ouverts ou sur les autorisations d'engagement de dépenses. Le total des dépenses comprend les engagements non réglés et les décaissements. Il comprend également les ajustements de change liés à la réévaluation des engagements de l'exercice considéré;

ii) Les dépenses engagées pour l'achat de biens durables sont imputées au budget de l'exercice au cours duquel ces biens ont été acquis et ne sont pas portées en immobilisation. L'inventaire de ces biens est établi au coût historique;

iii) Les dépenses se rapportant à un exercice ultérieur ne sont pas imputées au budget de l'exercice considéré, mais inscrites à l'actif comme charges comptabilisées d'avance, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe l) v) ci-après.

l) Actif :

i) L'encaisse et les dépôts à terme sont les fonds déposés dans des comptes à vue ou dans des comptes en banque portant intérêts;

ii) La trésorerie commune comprend les dépôts à vue et à terme et les placements à court terme et à long terme, qui sont tous gérés centralement. Les placements à court terme sont comptabilisés au prix coûtant ou à la valeur du marché, le montant le plus faible étant retenu. Les placements à long terme sont comptabilisés au prix coûtant, lequel est égal à la valeur nominale des titres, majorée ou minorée de toute prime d'émission non amortie. La part de chaque fonds dans la trésorerie commune est indiquée dans l'état financier pertinent, au bas duquel figure une note donnant sa composition et la valeur de réalisation des placements. À l'heure actuelle, les opérations de maintien de la paix ne participent qu'à la trésorerie commune du Siège. On trouvera des précisions supplémentaires dans la note 12;

iii) Les États Membres étant légalement tenus de s'acquitter de leurs quotes-parts, les contributions mises en recouvrement et non acquittées sont comptabilisées quelles que soient les perspectives de recouvrement. L'Organisation a pour politique de ne pas constituer de provision en cas de retard dans l'encaissement des sommes mises en recouvrement;

iv) Les soldes interfonds, qui représentent le résultat des opérations effectuées entre différents fonds, sont compris à la fois dans les montants dus au Fonds général et dans ceux dus par celui-ci. Ils tiennent également compte des opérations effectuées directement avec le Fonds général. Ils sont périodiquement l'objet d'un règlement, en fonction des disponibilités;

v) Les charges comptabilisées d'avance sont les dépenses qui ne peuvent en toute rigueur être rattachées à l'exercice considéré et qui seront imputées sur un exercice ultérieur. Il s'agit notamment des engagements approuvés par le Contrôleur pour des exercices à venir conformément à la règle de gestion financière 106.7. Ces engagements portent généralement sur des besoins administratifs de caractère permanent, ou des contrats ou engagements juridiques dont l'exécution s'étend sur de longues périodes;

vi) Aux fins de l'établissement du bilan, la partie des avances au titre de l'indemnité pour frais d'études censée se rapporter à l'année scolaire ou universitaire écoulée à la date de l'état financier est portée en charge comptabilisée d'avance. Le montant total des avances demeure comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires tant que ceux-ci n'ont pas produit les justificatifs requis, après quoi les avances sont imputées au compte budgétaire approprié et régularisées;

vii) Les frais d'entretien et de réparation des actifs immobilisés sont imputés aux comptes budgétaires appropriés. Le mobilier, le matériel, les autres biens durables et les aménagements des locaux pris à bail ne sont pas inclus dans l'actif de l'Organisation. Les dépenses engagées pour leur acquisition sont imputées sur les comptes budgétaires de l'année où elles sont effectuées. La valeur des biens durables est indiquée dans les notes relatives aux états financiers.

m) Passif, réserves et solde des fonds :

i) Les réserves, notamment de fonctionnement, sont comprises dans le montant total indiqué pour les réserves et les soldes des fonds dans les états financiers;

ii) Les engagements non réglés afférents à des exercices à venir figurent à la fois dans les charges comptabilisées d'avance et dans les engagements non réglés;

iii) Les comptes de régularisation passifs comprennent les recettes se rapportant à un exercice ultérieur ou non acquises encaissées au cours de l'exercice;

iv) Les engagements de dépenses de l'Organisation imputables sur les crédits d'exercices antérieurs, de l'exercice considéré ou d'exercices ultérieurs sont portés en compte comme engagements non réglés. Les engagements des opérations de maintien de la paix contractés au cours de l'exercice demeurent valables pendant les 12 mois suivant la fin de l'exercice. En vertu de

l'article 5.5 du Règlement financier, au terme de la période de 12 mois visée à l'article 5.3 dudit règlement, un engagement non réglé représentant une somme due à un État Membre peut rester dans les comptes pendant quatre années supplémentaires;

v) Les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, y compris les jours de congé accumulés, les prestations liées au rapatriement et l'assurance maladie après la cessation de service sont comptabilisés en tant qu'éléments du passif dans l'état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds. Ces obligations n'ayant à ce jour pas fait l'objet d'un financement, des déficits de montant égal sont constatés à la rubrique « Réserves et soldes des fonds » du même état. Voir note 16;

vi) Les dettes éventuelles sont signalées dans les notes relatives aux états financiers;

vii) L'ONU fait partie des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour assurer le versement des pensions de retraite et des prestations de décès, d'invalidité ou autres. Le régime des pensions du personnel des Nations Unies est un régime par capitalisation à prestations définies. L'Organisation est tenue de verser des cotisations à la Caisse au taux fixé par l'Assemblée générale. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, elle doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué ces dispositions.

Note 3

Conventions comptables appliquées aux opérations de maintien de la paix

Les comptes des opérations de maintien de la paix sont tenus conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, compte dûment tenu des dispositions ci-après :

a) L'article 1.2 du Règlement financier, qui dispose que l'exercice des opérations de maintien de la paix financées au moyen de comptes spéciaux est annuel et va du 1^{er} juillet au 30 juin;

b) L'article 6.5 du Règlement financier, qui dispose que le Secrétaire général soumet chaque année au Comité des commissaires aux comptes, au plus tard le 30 septembre, les comptes annuels des opérations de maintien de la paix financées au moyen de comptes spéciaux;

c) L'article 5.5 du Règlement financier, qui dispose que les crédits nécessaires pour régler les sommes dues aux gouvernements des pays qui fournissent des forces militaires ou de police, un appui logistique ou d'autres biens ou services à des opérations de maintien de la paix sont conservés à l'expiration de la période de 12 mois prévue à l'article 5.3 si les demandes de remboursement requises n'ont pas été présentées ou traitées durant l'exercice auquel elles se rapportent. Ces engagements restent valables pendant quatre années supplémentaires

à l'issue de ladite période de 12 mois. À l'expiration de ce délai supplémentaire de quatre ans, tout engagement non réglé est annulé, de même que le solde de tout crédit reporté pour le couvrir;

d) Contributions volontaires :

i) Les contributions volontaires en espèces sont considérées comme des recettes à inscrire au crédit du compte spécial de l'opération de maintien de la paix concernée;

ii) Les contributions volontaires en nature (biens ou services) sont comptabilisées en recettes, à la rubrique « Contributions volontaires », au moment où la fourniture des biens ou services a commencé, à condition que des crédits aient été prévus au budget pour financer lesdits biens ou services. Si aucun crédit n'a été prévu au budget, la contribution n'est pas comptabilisée, mais son montant est indiqué dans une note accompagnant les états financiers. Le coût des installations et des services fournis par un État Membre sur le territoire duquel l'ONU mène une opération ne doit pas être pris en compte dans l'évaluation des contributions volontaires.

e) Fonds de réserve pour le maintien de la paix :

Par sa résolution 47/217, l'Assemblée générale a créé le Fonds de réserve pour le maintien de la paix en tant que facilité de trésorerie devant permettre à l'Organisation de répondre rapidement aux besoins d'opérations de maintien de la paix. Le montant du Fonds de réserve a été fixé à 150 millions de dollars. Conformément à la résolution susmentionnée, le Fonds a été alimenté au moyen du solde inutilisé des crédits inscrits aux comptes spéciaux du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (49 242 762 dollars) et du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (18 156 200 dollars), ainsi que d'économies réalisées au titre du Fonds général de l'ONU dont le report avait été autorisé (82 601 038 dollars).

Note 4

Notes explicatives concernant les quotes-parts à recevoir

Les quotes-parts à recevoir ont été comptabilisées conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et à la politique de l'Organisation. En ce qui concerne les montants indiqués comme non acquittés, certains États Membres ont fait savoir qu'ils avaient l'intention de ne pas payer certaines de leurs quotes-parts, ou de ne les verser qu'à certaines conditions. Comme il est indiqué à la note 2 l) iii), l'Organisation a pour politique de ne pas constituer de provision en cas de retard dans l'encaissement des sommes mises en recouvrement. À ce propos, un certain nombre d'États Membres ont demandé que leur position (exposée à plusieurs reprises par leurs délégations lors des sessions de l'Assemblée) soit signalée, en particulier ce qui suit :

a) S'agissant des dépenses relatives au Compte spécial de la FUNU (1956) ou au Compte ad hoc pour l'ONUC, certains États Membres estiment qu'ils ne sont pas tenus par les dispositions de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies de contribuer à leur financement, vu qu'ils les considèrent comme illégitimes. Les contributions que ces États Membres ont refusé de verser sont estimées à 38,6 millions de dollars dans le cas de la FUNU (1956) (état XLVII) et à

70,2 millions de dollars dans le cas de l'ONUC (état XLVIII). Ces montants, calculés sur la base des quotes-parts des États concernés, ne comprennent pas le montant des contributions dues par la Chine pour la période antérieure au 24 octobre 1971, soit 5,3 millions de dollars au titre de la FUNU (1956) et 6,7 millions de dollars au titre de l'ONUC. Après l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 2758 (XXVI) du 25 octobre 1971, intitulée « Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies », le montant en question a été viré à un compte spécial en application de la résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée;

b) Certains États Membres ont déclaré qu'ils n'avaient pas l'intention de participer au financement de la FUNU (1973), ni de la FNUOD. On estime à 100 000 dollars le montant retenu par lesdits États Membres sur les contributions mises en recouvrement pour financer les dépenses engagées par la FUNU (1973) jusqu'à sa dissolution en 1979, et par la FNUOD jusqu'au 30 juin 2011. Ce chiffre ne tient pas compte des 36 millions de dollars correspondant aux contributions que la Chine n'a pas acquittées pour la période allant du 25 octobre 1971 au 31 décembre 1981, qui ont été virés à un compte spécial en application de la résolution 36/116 A de l'Assemblée générale;

c) Certains États Membres ont déclaré qu'ils n'avaient pas l'intention de participer au financement de la FINUL. Les contributions qu'ils ont refusé de verser à ce titre sont estimées à 3,4 millions de dollars. Ce montant représente les quotes-parts mises en recouvrement auprès de chacun d'eux depuis la création de la FINUL, le 19 mars 1978, jusqu'au 30 juin 2011. Il ne tient pas compte des 19,6 millions de dollars correspondant aux contributions que la Chine n'a pas acquittées pour la période allant du 25 octobre 1971 au 31 décembre 1981, qui ont été virés à un compte spécial en application de la résolution 36/116 A de l'Assemblée générale;

d) État des contributions mises en recouvrement non acquittées au 30 juin 2011 :

Le rapport sur l'état des contributions au 30 juin 2011 (ST/ADM/SER.B/834) présente, pour chaque opération de maintien de la paix, le montant des contributions mises en recouvrement auprès de chaque État Membre, le montant versé et le solde dû. Il est possible que le rapport sur l'état des contributions au 30 juin 2011 ne tienne pas compte des décisions prises par l'Assemblée générale fin juin concernant les quotes-parts à mettre en recouvrement ou les sommes à porter au crédit des États Membres. En revanche, le montant des quotes-parts dues par les États Membres indiqué dans les états financiers au 30 juin 2011 tient compte de ces éléments, les opérations réalisées fin juin ayant été saisies dans les comptes. C'est pourquoi ce montant peut être inférieur ou supérieur à celui indiqué dans le rapport sur l'état des contributions à la même date.

Note 5

États récapitulatifs concernant les comptes spéciaux des opérations de maintien de la paix : recettes et dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds (état I); actif, passif, réserves et soldes des fonds (état II); flux de trésorerie (état III)

a) Les états I à III présentent les résultats financiers de l'ensemble des fonds des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui sont ventilés

entre trois groupes, puis consolidés pour arriver au total général. La présentation d'états consolidés ne signifie pas que l'un ou l'autre des fonds puisse être utilisé à une fin autre que celle pour laquelle il a été créé. Les résultats financiers de l'ensemble des opérations de maintien de la paix sont récapitulés dans les états I à III. Les résultats relatifs aux opérations en cours pendant l'exercice sont présentés dans les états IV à XVII, ceux relatifs au Fonds de réserve pour le maintien de la paix dans l'état XVIII, ceux relatifs au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix dans l'état XIX, ceux relatifs à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi dans l'état XX, ceux relatifs à l'assurance maladie après la cessation de service pour le personnel des opérations de maintien de la paix dans l'état XXI et ceux relatifs aux missions de maintien de la paix achevées dans les états XXII à XLVIII.

b) Conformément aux règles de présentation normalisée des états financiers, l'excédent ou le déficit est calculé de deux façons différentes dans l'état I. Le premier calcul tient compte uniquement des recettes et des dépenses de l'exercice considéré. Le deuxième consiste à incorporer, pour aboutir à des montants nets, les charges constatées par régularisation non budgétisées relatives aux prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (voir note 15), ainsi que les ajustements apportés aux recettes ou aux dépenses au titre d'exercices antérieurs.

Note 6

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (état IV)

Dans sa résolution 47/236, l'Assemblée générale avait décidé que les dépenses de la Force engagées à compter du 16 juin 1993 seraient traitées comme des dépenses de l'Organisation devant être supportées par les États Membres, conformément au paragraphe 2 de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies. En conséquence, à partir du 16 juin 1993, des crédits ont été ouverts pour les financer et leur montant a été mis en recouvrement auprès des États Membres conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée.

Avant le 16 juin 1993, le Secrétaire général n'était pas habilité à financer la Force autrement qu'à l'aide des contributions volontaires offertes à cet effet par des États Membres. Le montant des engagements comptabilisés au titre de la période antérieure à cette date était donc fonction du montant total des contributions annoncées. Leur montant total, qui s'est élevé à 227 042 965 dollars, est indiqué dans la note f) au bas de l'état relatif à la Force (état IV).

Par sa résolution 61/233 B, l'Assemblée générale a une nouvelle fois confirmé que, conformément à sa résolution 47/236, les dépenses de la Force engagées à compter du 16 juin 1993 devaient être considérées comme des dépenses de l'Organisation devant être supportées par les États Membres.

Note 7

Force d'urgence des Nations Unies (1973) et Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (état V)

À différentes occasions, l'Assemblée générale a autorisé la suspension temporaire des articles 3.2 b), 3.2 d), 5.3 et 5.4 du Règlement financier pour permettre à la FUNU et à la FNUOD de conserver un excédent qui, sinon, aurait dû être reversé aux États Membres. Conformément à la résolution 50/83 de l'Assemblée, cet excédent reporté, d'un montant de 64 931 001 dollars, a été réduit

de 15 321 728 dollars pour compenser en partie l'annulation des contributions que l'Afrique du Sud aurait dû acquitter au titre de différentes opérations de maintien de la paix pour la période allant du 30 septembre 1974 au 23 juin 1994. Conformément à la résolution 53/226 de l'Assemblée, puis à ses résolutions 54/266 et 55/264, il a de nouveau été réduit de 13 622 162 dollars, le solde s'élevant à 35 987 111 dollars au 30 juin 2011. Ce montant est égal à celui inscrit au compte spécial pour les quotes-parts non acquittées en application de la résolution 36/116 A de l'Assemblée [voir note 4 b)].

Note 8

Force intérimaire des Nations Unies au Liban (état VI)

À différentes occasions, l'Assemblée générale a autorisé la suspension temporaire des articles 3.2 b), 3.2 d), 5.3 et 5.4 du Règlement financier pour permettre à la FINUL de conserver un excédent qui, sinon, aurait dû être reversé aux États Membres. Conformément à la résolution 50/83 de l'Assemblée, cet excédent reporté, d'un montant de 108 461 935 dollars, a été réduit de 25 583 986 dollars pour compenser en partie l'annulation des contributions que l'Afrique du Sud aurait dû acquitter au titre de différentes opérations de maintien de la paix pour la période allant du 30 septembre 1974 au 23 juin 1994. Par la suite, conformément à la résolution 58/307 de l'Assemblée, il a été réduit d'un montant de 63 312 709 dollars, représentant l'excédent net accumulé de 1978 à 1993, le solde s'élevant à 19 565 240 dollars au 30 juin 2011. Ce montant est égal à celui inscrit au compte spécial pour les quotes-parts non acquittées en application de la résolution 36/116 A de l'Assemblée [voir note 4 c)].

Note 9

Excédent reporté

Dans sa résolution 57/323, l'Assemblée générale a décidé de suspendre l'application des dispositions de l'article 5.5 du Règlement financier dans le cas de certaines missions dont la situation de trésorerie était déficitaire. Les missions concernées sont le Groupe d'observateurs militaires de la MINUGUA (état XXXVII), l'ONUMoz (état XLI), l'ONUSOM (état XLII), la MINUHA, la MITNUH et la MIPONUH (état XXX), l'APRONUC (état XLIV) et la MINURCA (état XXXI). La suspension de l'application de l'article 5.5 du Règlement financier dans le cas de l'ONUMoz a été modifiée par l'Assemblée dans sa résolution 65/293, et le montant net des liquidités disponibles au 30 juin 2010 dans les comptes de cette mission ont été reversés aux États Membres pendant l'exercice en cours.

Par sa résolution 59/302, l'Assemblée a décidé de reporter la restitution du montant des disponibilités détenues sur le compte spécial de la MINUBH au 30 juin 2004 (état XXVIII). Cette décision a été modifiée par l'Assemblée dans sa résolution 65/293, car le montant net des liquidités disponibles au 30 juin 2010 dans les comptes de la MINUBH ont été reversés aux États Membres au cours de l'exercice considéré.

Note 10**Excédent affecté au financement des stocks stratégiques pour déploiement rapide**

Par sa résolution 56/292, l'Assemblée générale a autorisé le prélèvement de 95 978 945 dollars et de 45 567 055 dollars, respectivement, sur les réserves et le solde du fonds des FPNU (état XXXVI) et de la MINUHA (état XXXVIII), pour financer les stocks stratégiques, ces montants devant être virés au compte de la BSLB (état XX). Les États Membres avaient le choix entre deux options : accepter que leur part des excédents ci-dessus soit virée directement à la BSLB ou demander sa restitution et verser leur quote-part de financement des stocks. Certains États Membres ont choisi la première option et la Base a directement reçu à ce titre 54 690 848 dollars des FPNU et 25 815 321 dollars de la MINUHA. D'autres États Membres ont choisi de verser les quotes-parts mises en recouvrement pour financer les stocks, et reçu leur part des excédents au titre des FPNU et de la MINUHA. Au cours de l'exercice considéré, le dernier État Membre redevable d'une quote-part relative aux stocks stratégiques pour déploiement rapide s'est acquitté du montant dû, de 13 572 222 dollars, et a donc reçu sa part des excédents restant à répartir, soit 29 634 404 dollars au titre des FPNU et 14 109 949 dollars au titre de la MINUHA.

Note 11**Stocks stratégiques pour déploiement rapide**

Par sa résolution 56/292, l'Assemblée générale a autorisé l'achat de stocks stratégiques pour déploiement rapide. Dans le rapport publié sous la cote A/56/870, le Secrétaire général indiquait que les stocks d'articles déployés ou faisant l'objet d'une rotation seraient reconstitués et que le coût de remplacement serait imputé au budget de la mission qui les aurait reçus. Pour comptabiliser les reconstitutions de stocks, on a créé un fonds autorenouvelable séparé dans lequel sont enregistrées toutes ces opérations. L'excédent cumulé à la fin de l'exercice, qui comprend notamment les annulations d'engagements d'exercices antérieurs et les montants résultant du décalage entre l'enregistrement de la recette au moment du transfert et la reconstitution effective des stocks, est reporté sur l'exercice suivant.

Note 12**Trésorerie commune**

a) Généralités :

i) La Trésorerie de l'Organisation des Nations Unies investit centralement les fonds excédentaires pour le compte du Secrétariat, y compris les opérations de maintien de la paix. De tels fonds excédentaires sont regroupés dans plusieurs trésoreries communes gérées en interne, qui investissent dans les grandes classes d'actifs du marché monétaire et du marché des valeurs à revenu fixe. Un tel regroupement a un effet bénéfique sur le rendement global et sur le risque, grâce à des économies d'échelle et à la possibilité de répartir l'exposition à la courbe des rendements sur une plus large gamme d'échéances;

ii) Les activités de placement reposent sur les principes énoncés dans les directives de l'ONU relatives à la gestion des placements. Un Comité des placements évalue périodiquement la conformité aux directives et formule des

recommandations quant aux révisions qu'il convient de leur apporter, et évalue également les résultats obtenus par les différentes trésoreries communes.

b) Objectifs de la gestion des placements :

D'après les directives, toutes les trésoreries communes ont pour objectifs de gestion des placements, en ordre de priorité décroissant :

- i) La sécurité : assurer la préservation du capital;
- ii) La liquidité : assurer une liquidité suffisante pour permettre à l'ONU de répondre facilement à tous ses besoins opérationnels. Les seuls actifs détenus sont ceux ayant une valeur de marché facile à déterminer et aisément convertibles en disponibilités;
- iii) Le retour sur investissement : obtenir un rendement concurrentiel par rapport au marché, compte tenu des contraintes en matière de risque d'investissement et de la situation de trésorerie. Pour déterminer si la trésorerie commune obtient des rendements satisfaisants, on évalue ses résultats par rapport à des indices de référence.

c) Information financières relatives à la trésorerie commune du Siège :

i) Les opérations de maintien de la paix ne participent qu'à la trésorerie commune du Siège, qui investit dans différents types de valeurs, notamment les suivantes : comptes en banque, effets de commerce, et titres émis par des entités supranationales, des organismes d'État ou des États, avec des échéances inférieures ou égales à cinq ans. Toutes les valeurs sont libellées en dollars des États-Unis. La trésorerie commune n'investit pas dans des produits dérivés, ni dans des titres adossés à des créances mobilières ou immobilières, ni dans des actions;

ii) Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de liquidation. Les revenus des placements sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les frais bancaires et autres frais de transaction directement attribuables aux activités de placement de la trésorerie commune sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés, et les recettes nettes sont distribuées aux fonds participants, au prorata de leur participation;

iii) Les gains et pertes sur les ventes d'instruments financiers, soit la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable, sont reflétés dans les recettes nettes distribuées aux participants à la trésorerie commune;

iv) Au 30 juin 2011, la trésorerie commune détenait des actifs d'une valeur de 8 808,2 millions de dollars, dont 2 407,7 millions de dollars dus globalement aux opérations de maintien de la paix, comme l'indique la rubrique « Trésorerie commune » de l'état II (état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds);

v) Le tableau V.1 récapitule les informations financières concernant la trésorerie commune au 30 juin 2011.

Tableau V.1
État récapitulatif de l'actif et du passif de la trésorerie commune
au 30 juin 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

Actif	
Encaisse	2
Placements à court terme (valeur comptable ou valeur de réalisation si elle est inférieure)	4 637 952
Placements à long terme (valeur comptable)	4 151 941
Produits des placements à recevoir	18 327
Total de l'actif	8 808 222
Passif	
Dû aux opérations de maintien de la paix	2 407 678
Dû aux autres fonds participant à la trésorerie commune	6 400 544
Total du passif	8 808 222
Actif net	—

État récapitulatif des recettes nettes de la trésorerie commune
pour l'exercice clos le 30 juin 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

Recettes nettes	
Intérêts créditeurs	100 988
Produits d'opérations sur valeurs	45 795
Produits du prêt de titres ^a	2 634
Recettes nettes d'exploitation	149 417

^a Le prêt de titres concerne le prêt à court terme à d'autres parties de titres détenus par l'ONU, pour lequel l'ONU reçoit des honoraires. Les conditions du prêt sont définies dans un contrat, aux termes duquel l'emprunteur est tenu de donner à l'ONU en garantie un bien d'une valeur supérieure à celle du titre prêté.

d) Composition de la trésorerie commune :

Le tableau V.2 montre la ventilation par type d'instrument des placements détenus par la trésorerie commune.

Tableau V.2
**Ventilation par type d'instrument des placements de la trésorerie
 commune au 30 juin 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Intérêts courus (1)</i>	<i>Valeur comptable (2)</i>	Total (1) + (2)	<i>Valeur de réalisation^a</i>
Obligations				
Émises par des organismes d'État	7 321	2 007 014	2 014 335	2 014 957
Émises par des États (hors États-Unis) et des institutions supranationales	9 249	2 039 480	2 048 729	2 056 443
Bons du Trésor américain	1 618	1 785 477	1 787 095	1 781 465
Total partiel	18 188	5 831 971	5 850 159	5 852 865
Effets de commerce	—	842 787	842 787	842 716
Dépôts à terme	139	2 115 135	2 115 274	2 115 135
Total	18 327	8 789 893	8 808 220	8 810 716

^a La valeur de réalisation est déterminée par le dépositaire indépendant sur la base d'évaluations de titres obtenues auprès de tierces parties.

e) Gestion du risque financier :

La trésorerie commune est exposée à différents types de risque financier, dont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui comprend le risque de taux et d'autres risques liés au prix), comme décrit ci-dessous :

i) Risque de crédit :

En application des directives de l'ONU relatives à la gestion des placements, la trésorerie commune ne peut investir que dans des titres dont les émetteurs ont une note de crédit supérieure à certains seuils, et sa détention de titres d'un émetteur donné ne peut dépasser une limite maximale de concentration. Les notes de crédit utilisées sont celles données par les principales agences de notation : Standard & Poor's et Moody's pour les obligations et les effets de commerce, et la notation individuelle de Fitch pour les dépôts à terme.

Le tableau V.3 indique les notes de crédit, conformes aux directives, des émetteurs dont les titres étaient détenus par la trésorerie commune au 30 juin 2011.

Tableau V.3
**Ventilation par note de crédit des placements de la trésorerie
commune au 30 juin 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Obligations			
<i>S&P</i>	<i>Moody's</i>	<i>Total^a</i>	<i>Pourcentage du total</i>
AAA	Aaa	5 552 690	63,2
AA	Aa1/Aa2	279 281	3,2
Total partiel		5 831 971	66,4
Effets de commerce			
<i>S&P</i>	<i>Moody's</i>	<i>Total^a</i>	<i>Pourcentage du total</i>
A-1+	P-1	842 787	9,6
Total partiel		842 787	9,6
Dépôts à terme			
<i>Fitch</i>		<i>Total^a</i>	<i>Pourcentage du total</i>
A/B		1 893 676	21,5
B		221 459	2,5
Total partiel		2 115 135	24,0
Total		8 789 893	100,0

^a Valeur comptable des titres au 30 juin 2011.

ii) Risque de liquidité :

La trésorerie commune est exposée à un risque de liquidité associé à l'obligation qu'ont les participants d'effectuer des retraits à court délai. Elle garde des disponibilités et des titres négociables en quantités suffisantes pour faire face aux engagements de l'ONU au moment où ils arrivent à échéance. La majeure partie de son encaisse, des autres disponibilités et des placements est disponible dans un délai d'un jour pour répondre aux besoins opérationnels. Ainsi, la trésorerie commune peut faire face sans délai aux besoins des participants en matière de retrait, et le risque de liquidité est considéré comme faible.

iii) Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt est le risque de fluctuation de la valeur des placements du fait de variations des taux d'intérêt. En règle générale, le prix d'un titre à taux fixe chute à mesure que les taux d'intérêt augmentent, et vice versa. Le risque de taux est couramment mesuré en fonction de la durée en années de chaque titre à taux fixe. Plus la durée est longue, et plus le risque de taux d'intérêt est élevé.

Dans la mesure où ses placements comprennent des titres portant intérêts, la trésorerie commune est exposée au risque de taux d'intérêt. Au 30 juin 2011, les placements de la trésorerie commune comprenaient principalement des titres à échéance plutôt courte, la durée maximale étant de moins de 4 ans. L'échéance moyenne des titres était de 0,82 année, ce qui est considéré comme un indicateur de faible risque de taux.

Le tableau V.4 indique quelles seraient les incidences sur la valeur de réalisation au 30 juin 2011 des placements de la trésorerie commune en cas de décalage de la courbe des rendements en réponse à des fluctuations de taux d'intérêt. Le tableau montre l'incidence de décalages allant jusqu'à 200 points de base dans la courbe des rendements (100 points de base correspondant à 1 %). Toutefois, vu la conjoncture actuelle en matière de taux d'intérêt, de tels décalages de points de base sont à considérer comme théoriques.

Tableau V.4

Sensibilité de la trésorerie commune aux fluctuations de taux d'intérêt au 30 juin 2011

<i>Décalage de la courbe des rendements (points de base)</i>	<i>Incidence sur la valeur de réalisation (millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Valeur de réalisation totale (millions de dollars É.-U.)</i>
-200	127	8 938
-150	96	8 906
-100	64	8 874
-50	32	8 843
0	0	8 811
50	-32	8 779
100	-64	8 747
150	-96	8 715
200	-127	8 683

iv) Autres risques relatifs au prix :

La trésorerie commune n'est pas exposée à d'autres risques significatifs relatifs au prix, car elle ne vend pas à découvert, n'emprunte pas de titres et n'effectue pas d'achat sur marge, ce qui limite les risques de pertes en capital.

Note 13

Ancienneté des quotes-parts à recevoir

L'ancienneté des quotes-parts à recevoir des États Membres est indiquée dans le tableau V.5. L'Organisation a pour politique de ne pas constituer de provision en cas de retard dans leur recouvrement.

Tableau V.5
Ancienneté des quotes-parts à recevoir
 (En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Ancienneté</i>	<i>Au 30 juin 2011</i>	<i>Au 30 juin 2010</i>
Moins de six mois	284 037	694 223
De six mois à un an	441 652	73 667
Un à deux ans	185 801	87 675
Plus de deux ans	601 619	599 825
Total	1 513 109	1 455 390

Note 14
Biens non durables

Conformément aux normes comptables du système des Nations Unies (normes UNSAS), les biens non durables ne sont pas portés en immobilisations, leur prix d'achat étant passé en charges au moment de l'acquisition. Les normes UNSAS n'exigent pas non plus que la valeur des biens non durables retenus soit communiquée dans les notes relatives aux états financiers. Toutefois, dans le cadre d'un travail pluriannuel en cours en vue de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), il est prévu de communiquer cette information dans les notes dès que des données suffisamment fiables seront disponibles.

Note 15
Biens durables

a) On trouvera dans le tableau V.6, établi d'après les comptes d'inventaire cumulés de l'Organisation au 30 juin 2011, la valeur au coût historique des biens durables utilisés par les missions. Conformément aux normes comptables du système des Nations Unies, ces biens ne sont pas portés en immobilisations, leur prix d'achat étant passé en charges au moment de l'acquisition.

Tableau V.6
Valeur des biens durables
 (En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Au 30 juin 2011</i>	<i>Au 30 juin 2010</i>
UNFICYP	15 816	16 233
FNUOD	36 004	35 350
FINUL	135 881	141 656
MINURSO	39 169	35 730
MINUK	27 654	44 563
MONUSCO	290 865	269 925
MINUEE	–	29 195
MINUL	150 884	157 308

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Au 30 juin 2011</i>	<i>Au 30 juin 2010</i>
ONUCI	107 833	104 909
MINUSTAH	177 539	150 082
ONUB	–	147
MINUS	299 199	305 902
MINUT	49 853	51 098
MINURCAT	90 380	147 997
MINUAD	541 586	419 815
Appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie	83 748	42 113
BSLB	78 462	79 039
BSLB – stocks stratégiques pour déploiement rapide ^a	109 925	91 023
Total^b	2 234 798	2 122 085

^a Y compris des biens non durables d'un montant de 13 453 461 dollars au 30 juin 2011 (9 937 700 dollars au 30 juin 2010), qui ont été incorporés pour fournir des informations sur la valeur globale des stocks stratégiques pour déploiement rapide.

^b Y compris des biens durables en attente de cession ou de comptabilisation en pertes, d'un montant de 141 641 510 dollars au 30 juin 2011 (131 112 189 dollars au 30 juin 2010).

b) La variation de l'inventaire de biens durables est présentée ci-dessous dans le tableau V.7.

Tableau V.7

Variation de l'inventaire de biens durables

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2011</i>	<i>2010</i>
Solde au 1 ^{er} juillet	2 122 085	1 777 671
Achats	344 127	468 249
À déduire : pertes (accidents, pannes, dégâts et autres)	(27 385)	(15 640)
À déduire : cessions et autres	(204 029)	(108 195)
Solde au 30 juin	2 234 798	2 122 085

Note 16**Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite**

a) Les prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite se composent des subventions de prime de l'assurance maladie accordées après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et du paiement des jours de congé accumulés.

b) Les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service sont portés au passif de l'état XXI (« Assurance maladie après la cessation de service pour le personnel des opérations de maintien de la paix »). Les engagements au titre des jours de congé accumulés et des prestations liées au

rapatriement sont constatés dans les états financiers des différentes opérations de maintien de la paix, du compte d'appui et de la Base de soutien logistique.

c) Les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite n'ayant pas fait l'objet d'ouvertures de crédits, les déficits correspondants sont inscrits sous la rubrique « Réserves et soldes des fonds » de l'état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds. D'autre part, la variation nette de ces engagements au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011 est inscrite à la rubrique des charges constatées par régularisation (non budgétisées) de l'état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds.

d) Assurance maladie après la cessation de service :

i) À la cessation de service, les fonctionnaires et les personnes à leur charge peuvent choisir de s'affilier à un plan d'assurance maladie à prestations définies des Nations Unies à condition de remplir certaines conditions, dont 10 ans d'affiliation à un plan d'assurance maladie des Nations Unies pour les fonctionnaires recrutés après le 1^{er} juillet 2007 et cinq ans d'affiliation pour ceux recrutés avant cette date. Cette prestation est dénommée assurance maladie après la cessation de service;

ii) Les engagements correspondant à l'assurance maladie après la cessation de service sont calculés au moyen d'une évaluation actuarielle réalisée, généralement tous les deux ans, par un cabinet d'actuaire indépendants et compétents. La dernière évaluation en date a porté sur les engagements au 31 décembre 2009. Pour effectuer ce calcul, l'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 6,0 %; hausse du coût des soins de santé de 8,4 % en 2010, tombant progressivement à 4,5 % en 2027 et les années suivantes dans le cas des plans d'assurance maladie proposés aux États-Unis, et de 6,0 % en 2010 tombant progressivement à 4,5 % en 2027 et les années suivantes pour les plans d'assurance maladie disponibles dans les autres pays; hypothèses concernant les départs à la retraite, la liquidation des droits et le taux de mortalité en accord avec celles utilisées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour sa propre évaluation actuarielle;

iii) L'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service consiste également à prendre en compte les primes de tous les participants pour calculer les engagements résiduels de l'Organisation. Ainsi, les primes payées par les retraités sont déduites du montant brut des engagements et une partie des primes des fonctionnaires en activité en est également déduite pour parvenir au montant des engagements résiduels de l'Organisation, conformément aux ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale. Selon ces ratios, la part de l'Organisation ne doit pas dépasser la moitié pour les régimes d'assurance maladie autres que ceux qui sont offerts aux États-Unis, les deux tiers pour les régimes d'assurance proposés aux États-Unis et les trois quarts pour le plan d'assurance maladie du personnel recruté localement;

iv) Compte tenu des hypothèses énoncées ci-dessus aux alinéas ii) et iii), la valeur actualisée des engagements au 31 décembre 2009, déduction faite de la part des primes à la charge des participants au régime, s'élevait à

2 302 505 000 dollars, la part afférente aux opérations de maintien de la paix étant estimée à 364 983 000 dollars;

v) La part des opérations de maintien de la paix dans les engagements de l'Organisation, qui était de 364 983 000 dollars au 31 décembre 2009, a été actualisée au 30 juin 2011 et estimée à 438 979 000 dollars, comme l'indique l'état XXI, intitulé « Assurance maladie après la cessation de service pour le personnel des opérations de maintien de la paix »;

vi) Le tableau V.8 présente les montants brut et net des engagements de l'Organisation relatifs à l'assurance maladie après la cessation de service pour le personnel des opérations de maintien de la paix :

Tableau V.8

Engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service pour le personnel des opérations de maintien de la paix

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 30 juin 2011</i>	<i>Au 30 juin 2010</i>
Montant brut	720 398	638 131
À déduire : primes à la charge des participants	(281 419)	(249 531)
Montant net	438 979	388 600

vii) Selon les hypothèses indiquées à l'alinéa ii) ci-dessus, on estime que la valeur actualisée des engagements augmenterait de 18 % ou diminuerait de 14 % si les frais médicaux augmentaient ou diminuait de 1 %, toutes autres hypothèses demeurant constantes. De la même façon, on estime que les engagements augmenteraient de 19 % ou diminueraient de 15 % si le taux d'actualisation était relevé ou abaissé de 1 % respectivement, toutes autres hypothèses demeurant constantes;

e) Prestations liées au rapatriement :

i) À la cessation de service, les fonctionnaires qui remplissent certaines conditions, dont celle de résider en dehors de leur pays de nationalité au moment où ils cessent leurs fonctions, ont droit à une prime de rapatriement dont le montant est fonction de l'ancienneté, ainsi qu'au remboursement des frais de voyage et de déménagement. Ces avantages sont collectivement dénommés prestations liées au rapatriement;

ii) Le montant total des engagements au titre des prestations liées au rapatriement pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix était de 152 596 916 dollars au 30 juin 2011, contre 97 376 034 dollars au 30 juin 2010.

f) Jours de congé accumulés :

i) À la cessation de service, les fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée ou d'un engagement de caractère continu ont droit au paiement des jours de congé annuel qu'ils ont accumulés, jusqu'à concurrence de 60 jours ouvrables;

ii) Le montant total des engagements au titre des jours de congé annuel accumulés pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix était de 118 209 284 dollars au 30 juin 2011, contre 92 509 395 dollars au 30 juin 2010.

Note 17

Installations mises à la disposition des missions, ou dispenses de loyer accordées, dans le cadre d'accords sur le statut des forces ou des missions

a) Le tableau V.9 présente la valeur des installations mises gracieusement à la disposition des missions dans le cadre d'accords sur le statut des forces ou d'accords sur le statut des missions par les États Membres sur le territoire desquels se trouvent les opérations. Le montant est estimé en fonction des loyers habituellement pratiqués sur le marché local. Conformément au paragraphe d) ii) de la note 3 consacrée aux conventions comptables appliquées aux opérations de maintien de la paix, les installations mises de la sorte à la disposition des missions ne sont pas comptabilisées en tant que contributions volontaires en nature.

Tableau V.9

Installations mises à la disposition des missions dans le cadre d'accords sur le statut des forces ou des missions

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Au 30 juin 2011</i>	<i>Au 30 juin 2010</i>
UNFICYP	240	222
FNUOD	511	511
FINUL	2 746	2 864
MINURSO	1 454	1 561
MINUK	116	121
MONUSCO	2 987	2 948
MINUL	499	517
ONUCI	698	796
MINUSTAH	4 523	4 590
MINUS	29 536	15 744
MINUT	4 338	2 809
MINURCAT	5 675	8 766
MINUAD	783	965
BSLB	2 458	2 593
Total	56 564	45 007

b) Les missions ont été dispensées, dans le cadre d'accords sur le statut des forces ou des missions conclus avec les États Membres sur le territoire desquels elles se trouvent, d'un certain nombre de droits et taxes habituellement perçus pour les services fournis. Il s'agissait par exemple de droits d'atterrissage et d'autres droits perçus à des aéroports, d'une valeur globale de 31,2 millions de dollars,

notamment pour la MONUSCO (11,3 millions de dollars), la MINUAD (8,7 millions de dollars) et la MINUS (7,3 millions de dollars); de droits afférents à l'immatriculation de véhicules et à la délivrance de permis de conduire, d'une valeur globale de 4,3 millions de dollars, notamment pour la FINUL (4,2 millions de dollars); et de taxes sur les passagers aux aéroports, d'une valeur globale de 2,1 millions de dollars, notamment pour l'ONUCI (1,0 million de dollars). Ces montants ne comprennent pas les exemptions ou remboursements de droits d'importation et de taxes sur la valeur ajoutée découlant des privilèges accordés à l'Organisation par la Charte.

Les montants indiqués ci-dessus ont été estimés par comparaison avec les droits et taxes applicables pour des services de même nature. Conformément au paragraphe d) ii) de la note 3 consacrée aux conventions comptables appliquées aux opérations de maintien de la paix, les dispenses de droits et de taxes octroyées aux missions ne sont pas comptabilisées en tant que contributions volontaires en nature.

Note 18**Dettes éventuelles**

Au cours de l'exercice, une procédure d'arbitrage portant sur une demande de 18 millions de dollars, engagée par un fournisseur de groupes électrogènes et d'autres matériels, a été décidée en faveur de l'Organisation. Toutefois, le fournisseur a intenté une procédure visant à contester la décision d'arbitrage et l'Organisation se défend contre cette démarche. À l'heure actuelle, il n'est pas possible de prédire l'issue de cette procédure, c'est pourquoi aucune provision n'a été constituée pour ce risque dans les états financiers.

Annexe I

Opérations de maintien de la paix financées par le budget ordinaire : utilisation des crédits ouverts pour la période de 18 mois terminée le 30 juin 2011 de l'exercice biennal 2010-2011, pour les principaux objets de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Programme</i>	<i>Crédits ouverts^a</i>	<i>Traitements et autres dépenses de personnel</i>	<i>Voyages</i>	<i>Services contractuels</i>	<i>Dépenses de fonctionnement et fournitures</i>	<i>Achats</i>	<i>Autres dépenses</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>
Département des opérations de maintien de la paix									
Direction exécutive et administration	3 388	2 550	584	16	232	33	–	3 415	(27)
Programme de travail	8 365	6 085	106	7	–	–	–	6 198	2 167
Appui au programme	1 508	395	–	–	643	192	–	1 230	278
Département de l'appui aux missions									
Direction exécutive et administration	2 119	1 347	34	–	5	–	–	1 386	733
Programme de travail	6 187	3 815	18	6	–	–	–	3 839	2 348
Missions de maintien de la paix ^b									
ONUST	68 919	38 863	1 587	317	4 644	1 514	–	46 925	21 994
UNMOGIP	22 418	10 219	1 031	127	2 841	984	–	15 202	7 216
Total	112 904	63 274	3 360	473	8 365	2 723	–	78 195	34 709

^a Crédits ouverts pour l'exercice biennal 2011-2012.

^b Financées par le budget ordinaire.

Annexe II

**Activités concernant des opérations de maintien de la paix
financées au moyen de fonds d'affectation spéciale :
état des recettes, des dépenses, des réserves et des soldes
des fonds (exercice clos le 30 juin 2011)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Réserves et solde du fonds en début de période</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses, virements et ajustements</i>	<i>Réserves et solde du fonds en fin de période</i>
Fonds d'affectation spéciale pour la délimitation et la démarcation de la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée	3 879	71	—	3 950
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au processus de paix en Éthiopie et en Érythrée	1 136	17	589	564
Fonds d'affectation spéciale pour la Somalie – commandement unifié	377	7	—	384
Fonds d'affectation spéciale pour la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces signé à Moscou le 14 mai 1994	482	6	477	11
Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'assistance à la police en Bosnie-Herzégovine	296	5	—	301
Fonds d'affectation spéciale pour les activités des Nations Unies relatives au rétablissement et au maintien de la paix	7 183	132	—	7 315
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au Département des opérations de maintien de la paix	6 182	10 616	6 898	9 900
Fonds d'affectation spéciale pour l'état-major de mission à déploiement rapide	969	18	—	987
Fonds d'affectation spéciale de soutien au processus de paix en République démocratique du Congo	5 775	735	2 993	3 517
Fonds d'affectation spéciale pour l'Administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo	1 010	19	—	1 029
Fonds d'affectation spéciale pour la Commission de pacification de l'Ituri	6	1	—	7
Fonds d'affectation spéciale à l'appui du processus de paix au Soudan	1 639	106	818	927
Fonds d'affectation spéciale pour l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation au Darfour	11 063	735	3 517	8 281
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad	9 205	4 497	10 252	3 450
Fonds d'affectation spéciale de soutien à la Mission de l'Union africaine en Somalie	18 695	12 505	17 738	13 462
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui à une paix durable au Darfour	266	5	—	271
Total	68 163	29 475	43 282	54 356

12-20852 (F) 130312 150312



Merci de recycler 